



**Thèse Présentée
par Camille
WELEPELE
ELATRE**

**UNIVERSITE DE
KISANGANI**

**CONSTRUCTION DE RAPPORTS DE GENRE
ET REPRESENTATION POLITIQUE DE
FEMMES AUX ELECTIONS PROVINCIALES
DE 2006 DANS LA VILLE DE KISANGANI
(PROVINCE ORIENTALE)**

Année Académique 2013-2014

UNIVERSITE DE KISANGANI

FACULTE DES SCIENCES SOCIALES, ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES

DEPARTEMENT DES SCICENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

CONSTRUCTION DE RAPPORTS DE GENRE ET REPRESENTATION POLITIQUE DE FEMMES AUX ELECTIONS PROVINCIALES DE 2006 DANS LA VILLE DE KISANGANI (PROVINCE ORIENTALE)

Camille WELEPELE ELATRE

Chef de Travaux

Thèse

Présentée en vue de l'obtention du Diplôme de
Docteur en Sciences Politiques et Administratives

Promoteur : Pr OTEMIKONGO MANDEFU

Co-Promoteurs : Pr TSHIBWABWA KUDITSHINI

Pr JANE FREEDMAN

© Année Académique 2013-2014

DEDICACE

A nos parents Denis ELATRE et Adèle MBUKAMUNDELE ;

A nos frères et sœurs ;

A nos cousins Narcisse NGUDI et Urbain NGUDI ainsi que leurs épouses et enfants ;

A notre chère épouse Cadette BAONGO KOANDJA ;

A nos enfants Eunice, Narcisse et Mérite;

A nos défunts frère et belle-sœur, Carlos ELATRE et Myriam LOBELA, que la nature a arrachés brutalement sans qu'ils aient vu l'aboutissement de ce travail.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

REMERCIEMENTS

Ce travail de thèse de doctorat n'aurait pas été réalisé sans le concours d'un certain nombre de personnes. C'est ici pour nous l'occasion de remercier, chacune à sa juste valeur. Nous devons d'abord reconnaissance et louange à Dieu l'Eternel Tout-Puissant, maître de temps et des circonstances, pour sa grâce et sa bienveillance à notre égard.

Nos sentiments de gratitude s'adressent en particulier à l'équipe d'encadrement de cette thèse composée de professeur OTEMIKONGO MANDEFU, Promoteur de cette thèse et des Professeurs TSHIBWABWA KUDITSHINI et Jane FREEDMAN en leur qualité respective des Co-promoteurs de cette thèse. Sans leur précieux conseils et remarques pertinentes, ce travail n'aurait pas pris la forme actuelle. Les discussions et les échanges que nous avons eus avec chacun d'eux concernant chaque étape du travail, nous ont permis de réviser et de réorienter certains de nos points de vue. A cette équipe s'associe le professeur TOENGAHO LOKUNDO qui avec son collègue, le professeur OTEMIKONGO MANDEFU, a dirigé et guidé nos premiers pas dans la carrière scientifique.

Nous voudrions dans la même veine, manifester notre insigne honneur et reconnaissance aux professeurs ESISO ASIA AMANI, BONGELI YEIKELO YATO, OBOTELA RASHIDI, LUTUTALA MUMPASI, BOLINDA WA BOLINDA, MWAYILA TSHIYEMBE, MAINDO MONGA NGONGA, ADEBAYO OLUKOSHI, AMRE ABDALLA, BERNARD OUEDRAOGO, KENNETH OMEJE, FATOU SOW, AYESHA IMAM, CHARMAINE BENOUNE, AMINATA DIAW, KIMBWANI MABELA, LISSENDJA BOLIMBO, KUDA POMBWA, KIBANDA MATUNGILI, MWAKA BWENGE, MUSAU BAKAJIKA, TSAMBU BULU, LOKO MANTUONO, OSHIM ESINGA, IYELI KATAMU, MOKUINEMA BOMFIE, KADIEBWE MULONDA, SAILE LISOMBO, KIRONGOZI BOMETA, LONGOLI MOKOMBOLI, LIFOLI BALEA, BOLENDJELE W'AFI, LIPIPA POSHO, MAMPETA WA BASA, MAYIDIKA ASANA, EKONGO NDEMBA, ONOTAMBA TONONDJO, IBANDA N'KELENGE, MUNDUNDU BWALAMWETSHI, LELO DI MAKUNGU dont quelques- uns parmi eux ont lu et corrigé notre première mouture.

De même, nous ne saurons oublier l'appui financier du Conseil pour le développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) à Dakar dont nous avons bénéficié durant la rédaction de cette thèse. Cet appui substantiel a été accompagné de formations solides dans le domaine aussi bien de la méthodologie et de la recherche scientifique que celui de genre, de la jeunesse et de la gouvernance. Nous lui réitérons ici notre reconnaissance à travers ses

anciens et nouveaux Secrétaires Exécutifs. A cette liste s'ajoutent également le Centre d'Etude Politique (CEP) de Kinshasa et le Réseau Universitaire des chercheurs travaillant sur le Genre (RUGC) avec lesquels nous collaborons et entretenons d'étroites relations depuis quelques années. Quelques membres de ce Réseau, international, national et local, méritent également d'être remerciés pour leur collaboration notamment Marguerite ROLLINDE, Carol MANN, ODIMBA KOMBE, CISHALA MAPENDO, SEBISE ZAOULI, SHAKO OBONGA, LOSOLO BOUWEKAMA, MAUWA ALEKE, LOBELA KENGE, SALUMU LAUNU, KISEMBO UVE, LUSINDA NGBAGA, ANDIRU ANVIKO et OLONGA OLULU.

Nous remercions tout le corps professoral de la Faculté des sciences sociales, administratives et politiques ainsi que celui de la Faculté de Droit. Nous associons également à cet effet nos aînés scientifiques et collègues de service : EKILI TABU, KIMONI KICHA, MALONDA NGONGO, KALOMBO MPOLESHA, YUMA FIKIRINI, SIMBA AKOKOLA, REMO LO-LOZUBE, MAMIKI KALOKOLA, MVUEZOLO BAZONZI, YUMA KALULU, MUSENGE MWANZA, NKOKO LIPAMBALA, MAMIKI KEBONGO BONGO, MOLISO NENDOLO, KITENGE SENGA, LOSUMBE BONDONDO, IMBWATCHEKE BOFUNGA, BORIKANA BUDJU, BARUTI LIMENGO, MOSEMA AMBASU, MULAMBA NSOKOLONI auxquels s'ajoutent nos amis et connaissances MUBIALA PANJITE, MOLASO MONGUBA, KALENGA NKUNTTWA, MBALI DUABO, KANODO AMUDIOMOMBE, KASONGO ODIMBA, BAFUTE WA BODONGA, MOLULA KAKOMA, BOFOE LUMALIZA, LOKWA LENZIMI, NTUMBA KANYINDA, KALALA CILOBO, KISALA MINGIDI.

Nous souhaitons remercier également toutes ces femmes qui ont bien voulu partager avec nous leurs expériences des femmes, des exclues de la société et de la politique. Dans le même ordre de pensée, tous les hommes qui ont montré leur disponibilité en répondant aux questions de nos entrevues en sont aussi remerciés. Nos sentiments de gratitude vont tout droit aux familles MBUKAMUNDELE SELANABE, BOMBI WENGA-AFUTE, MUDUKU, MAVATA TAWABA, NGWE MPILIKI, SIYAKA TOTILESE, LEMBA. Nous ne saurons terminer sans dire merci respectivement à Madame MWIMBA RISASI et Monsieur MAKWELA MFUNZY pour la saisie et le traitement de ce travail.

C.T. Camille Welepele Elatre

ABREVIATIONS ET SIGLES

ACDC	: Alliance Congolaise des Démocrates Chrétiens
ADECO	: Alliance des Démocrates Congolais
AFEDECO	: Association des Femmes pour le Développement Communautaire
AMKOD	: Association des Mamans Kabila Olive pour le Développement
ANC	: Alliance des Nationalistes Congolais
ANCC	: Alliance des Nationalistes Croyants Congolais
APHILMA	: Association Philanthropique des Mamans
ASOFIWA	: Association des Filles de Wamba
BM	: Banque Mondiale
CCU	: Convention des Congolais Unis
CDC	: Convention des Démocrates Chrétiens
CDD	: Convention Démocratique pour le Développement
CEC	: Centre Extra coutumier
CEI	: Commission Electorale Indépendante
CERDEF	: Centre d'Etudes et de Recherche pour les Droits des Femmes
CNONG	: Conseil National des Organisations Non Gouvernementales
CNS	: Conférence Nationale Souveraine
CODECO	: Coalition des Démocrates Congolais
COOPEMECO	: Coopérative des Petites et Moyennes Entreprises du Congo
CRONG	: Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales
CVR	: Corps des Volontaires de la Révolution
DC	: Démocratie Chrétienne

DIC	: Dialogue Inter congolais
DP/RDC	: Droite Plénière/RDC
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EG	: Election du Gouverneur
EIC	: Etat Indépendant du Congo
EL	: Election Législative
EP	: Election Présidentielle
EP1	: Election Présidentielle premier tour
ES	: Election Sénatoriale
EVG	: Election du Vice-Gouverneur
FCN/N° KAMANDA	: Front Commun des Nationalistes
FMI	: Fonds Monétaire International
FOLECO	: Fédération des Organisations Non Gouvernementales Laïques à vocation Economique du Congo
FOMASI	: Forum des Masses Silencieuses
FONUS	: Forces Novatrices pour l'Union et la Solidarité
FPDD	: Force Paysanne pour la Démocratie et le Développement
FRC	: Force de la Relève Congolaise
FTS	: Femme vivant Théoriquement Seule
GNPO	: Gardien de la Nation pendant l'Oppression
GOK	: Génération Olive Kabange
IFES	: Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux
JMPR	: Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution

LIFE	: Ligue pour la Promotion des Droits du Couple Mère-enfants, Développement et Lutte contre le Sida
MIRE	: Mouvement Indépendant pour le Renouveau
MLC	: Mouvement de Libération du Congo
MMM	: Mouvement Maï-Maï
MNCL	: Mouvement National Congolais Lumumba
MONUC	: Mission des Nations Unies au Congo
MOPAP	: Mobilisation, Propagande et Animation Politique
MPR	: Mouvement Populaire de la Révolution
MPR/Fait privé	: Mouvement Populaire de la Révolution /Fait privé
MSR	: Mouvement Social pour le Renouveau
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
PALU	: Parti Lumumbiste Unifié
PANU	: Parti de l'Alliance Nationale pour l'Unité
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PDC	: Parti Démocrate Chrétien
PK	: Les Patriotes Kabilistes
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPRD	: Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie
PRM	: Patriotes Résistants Maï-Maï
PTL	: Parti Travailleuse Libéral
RADIF	: Rassemblement pour le Développement Intégral et

RDC	: Rassemblement Congolais pour la Démocratie
RCDN	: Rassemblement des Congolais Démocrates et Nationalistes
RDC	: République Démocratique du Congo
RDD	: Renouveau pour le Développement et la Démocratie
RENAISSANCE-PE	: Renaissance Plate-Forme Electorale
RPC	: Rassemblement du Peuple Congolais
RSF	: Rassemblement des Forces Sociales et Fédéralistes
SADC	: Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SGCF	: Secrétariat Général à la Condition Féminine
UA	: UREC et alliés
UA	: Union Africaine
UCC	: Union Congolaise pour le Changement
UDEMO	: Union des Démocrates Mobutistes
UDHC	: Union des Démocrates et Humanistes Chrétiens
UDPS/NGOY	: Union pour la Démocratie et le Progrès Social/Ngoy Moukendi
UFAC	: Union des Femmes Africaines du Congo
UFVR	: Union des Femmes Volontaires de la Révolution
UGFECO	: Union Générale des Femmes Congolaises
UMHK	: Union Minière du Haut –Katanga
UNANA	: Union Nationale des Nationalistes
UPC	: Union des Patriotes Congolais
UPPA	: Union du Peuple pour la Paix et l'Agape
USC	: Union Socialiste Congolaise

USL : Union Socialiste Libérale

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1.1. : Différence entre sexe et genre.....	34
Tableau 2.1. : Soldes migratoires par sexe et par région en 1984.....	82
Tableau 2.2. : Evolution de la population de la Ville de Kisangani par sexe (1957-2006)...	86
Tableau 2.3. : Effectifs des élèves filles du primaire de 1991 à 2006.....	94
Tableau 2.4. : Effectifs des élèves garçons du primaire de 1991 à 2006.....	95
Tableau 2.5. : Effectifs des élèves filles du Secondaire de 1991 à 2006.....	96
Tableau 2.6. : Effectifs des élèves garçons du secondaire de 1991 à 2006.....	97
Tableau 2.7. : Evolution des effectifs des élèves du primaire et du secondaire selon le sexe de 1991 à 2006.....	98
Tableau 2.8. : Evolution de la population active par secteur (1952-2006).....	104
Tableau 2.9. : Evolution de la population active de Kisangani par secteur d'emploi et par sexe en 1973.....	112
Tableau 2.10. : Répartition de la population féminine occupée et chômeuse par province et selon le secteur d'activité en %.....	113
Tableau 2.11. : Femmes salariées réparties dans le secteur non agricole en 2001 et 2006 dans les différentes provinces et le milieu de résidence.....	114
Tableau 3.1. : Répartition de siège par district et par parti dans l'Assemblée provinciale de 1960.....	124
Tableau 3.2. : Résultat du référendum constitutionnel de 1967 par sexe.....	127
Tableau 3.3. : Maires de la Ville de Kisangani par sexe de 1957 à 2006.....	143
Tableau 3.4. : Bourgmestre des communes de la Ville de Kisangani par sexe de 1957 à 2006.....	143
Tableau 5.1. : Nombres d'enrôlés par sexe.....	192

Tableau 5.2.	: Candidatures féminines dans toutes les élections de 2006.....	198
Tableau 5.3.	: Nombre des candidats députés provinciaux par sexe dans les grands partis politiques de la circonscription électorale de la Ville de Kisangani.....	199
Tableau 5.4	: Nombre des candidats par liste et par sexe dans la circonscription électorale de Kisangani.....	200
Tableau 5.5.	: Femmes candidates, têtes de la liste dans la circonscription électorale de Kisangani.....	201
Tableau 5.6	: Nombre d'élus (e)s par sexe.....	213
Tableau 5.7	: Nombre d'élus à la députation provinciale par province et par sexe.....	215
Tableau 5.8	: Députés provinciaux élus par district.....	216
Tableau 5.9	: Députés provinciaux élus par sexe et par liste dans la Province Orientale...	217
Tableau 5.10	: Députés provinciaux élus par sexe et par tranche d'âge dans la Province Orientale.....	219
Tableau 5.11	: Femmes élues députées provinciales par niveau d'études et par appartenance politique dans la Province Orientale.....	220

RESUME DE LA THESE

Cette thèse se propose d'étudier les causes de la sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006. En effet, depuis la sortie des conflits et la normalisation de la vie socio-politique, la RDC s'est engagée dans un processus de démocratisation et de reformation des institutions. Ce processus se traduit par la production de normes visant à la fois à améliorer les conditions de vie de la population et à réduire les inégalités entre les catégories sociales et sexuées dont la parité en constitue le point de mire. Malgré la volonté du législateur de protéger les enfants, de promouvoir les femmes et d'accroître leur participation dans les organes de décision, les femmes demeurent sous-représentées à tous les échelons de la sphère publique. Les élections provinciales de 2006 l'ont confirmé.

Tout en centrant la préoccupation sur les déterminants de la faible représentation politique des femmes, ce travail vise à cerner la manière dont les statuts et rôles sociaux des femmes dans l'urbanisation déterminent/affectent l'accès des femmes à la politique; à explorer les images féminines de la ville de Kisangani et leur influence sur l'accès des femmes à la politique; à analyser les rapports de genre au cours des élections provinciales de 2006.

C'est en s'inspirant du constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu croisé à l'approche genre dans une perspective intersectionnelle que l'étude tente d'expliquer la sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006. Pour y parvenir, recours est fait de façon éclectique aux techniques qualitatives que nous offrent le récit de vie, l'entretien semi-directif ainsi que l'observation désengagée pour décrypter la réalité sociale.

Mots clés : femmes, politique, sexe/genre, représentation, urbanisation, rôle et statut, image

O. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Revue de la littérature

Cette thèse étudie les causes de la sous-représentation de femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani. De nos jours, la question de femmes dans la démocratie représentative défraie la chronique, galvanise les chercheurs et occupe une place de choix dans les recensions, les publications et les colloques internationaux.

Dans la littérature dominante, la plupart des travaux qui décrivent et analysent la sous-représentation des femmes dans l'espace politique peuvent être regroupés en trois courants : **la théorie politiste¹, la théorie matérialiste² et la théorie constructiviste³**. La théorie politiste

¹ ACHIN C. et PAOLETTI M., « Le "salto" du stigmate. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15, n° 60, 2012 ; ACHIN C. *et al.*, *Sexes, genre et politique*, Economica, Paris, 2007 ; AKWETY KALE., « Femmes et représentation : les élections législatives du 30 juillet 2006 en RDC », in ELIKIA MBOKOLO (dir.), *Elections démocratiques en RDC : dynamiques et perspectives*, Kinshasa, AGB, 2010 ; BEHRER L. *et al.*, *La participation et la représentation politique des femmes au sein des institutions démocratiques municipales*, INRS, Montréal, 2008 ; BODIN J., *Les six livres de la république*, Librairie générale française, Paris, 1993 ; Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire. Résolution 1706 (2010). *Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux*, disponible sur www.assembly.coe.int/ASP/xRef/xeH-DW-XSL.asp?fileid=17809, consulté le 25/2/2011 ; DAHLERUP D., « A propos des quotas », Stockholm, 2009, disponible sur <http://www.quotaproject.org/fr/aboutQuotas.cfm>, consulté le 23/2/2011 ; DALLOZ J. P., « L'émergence de femmes politiques au Nigeria », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991 ; DOO SELOLWANE O., « Les femmes et la construction de la légitimité électorale », *Bulletin du Codesria*, numéro spécial 1 et 2, 2006 ; FRAISSE G., *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Gallimard, Paris, 1995 ; GOUWS A., « Transformer en gains les droits des femmes : un pas en avant, deux pas ou trois pas en arrière », *Bulletin du Codesria*, numéro spécial 1 et 2, 2006 ; MBOW P., « Femmes, citoyenneté et gouvernance », *Bulletin du Codesria*, numéro spécial 1 et 2, 2006 ; MERLE P., « L'homo politicus est-il homo economicus ? L'analyse économique des choix politiques : approche critique », *Revue française de science politique*, vol. 40, no1, 1990, pp. 64-80 ; MONTESQUIEU, *Oeuvres complètes*, éd. Seuil, Paris, 1964, pp. 567-568 ; MOSSUS-LAVAU J., « Femmes et politique : il y a loin du vote à l'éligibilité », in LAUFER J. *et al.*, *Masculin-féminin : question pour les sciences de l'homme*, 2^e éd. PUF, Paris, 2002, pp. 211-228 ; MOSSUS-LAVAU J., « Parité : exception française », in MARUANI M., (dir.), *Femmes, genre et sociétés. Etats des savoirs*, La Découverte, Paris, 2005, pp. 307-314 ; MOSSUZ-LAVAU J., « Le vote des femmes en France », in GAXIE D., *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Presses de la FNSP, Paris, 1989, pp. 209-227 ; Parlement Européen, *incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes*, Direction générale des études, Document du travail, mars 1997 ; POIRMEUR Y., « Domination masculine et politique du genre. Dérive à partir de l'exemple camerounais », in SINDJOUN L., *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Codesria, Karthala, Dakar, Paris, 2000, pp. 307-332 ; OTEMKONGO MANDEFU, « Participation et représentation des femmes aux élections pendant la transition vers la Troisième république du Congo. Etiologie d'un boomerang électoral », *Revue de l'IRSA*, numéro spécial, vol. 2, 2011 ; RICHARD M., *L'évolution de la participation des femmes dans les instances politiques : bilan et perspectives d'avenir*, Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Québec, juillet 2011 ; Service pour la promotion de l'égalité homme et femme, *Les mesures de promotion de la représentation des femmes en politique*, Tour d'horizon, Genève, S.d. ; SINEAU M., « Vote et participation politique », in MARUANI M., (dir.), *Femmes, genre et sociétés. Etats des savoirs*, La Découverte, Paris, 2005.

² BANQUE MONDIALE, *Genre et développement économique, Rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement, vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Nouveaux Horizons, Les Editions de Saint-Martin, Paris, 2003 ; BERNARD A., « La conjoncture économique et le vote : une relation ambiguë », *Revue française de science politique*, vol. 38, n° 2, 1997, pp. 2415-264 ; DOLLAR D. et GATTI R., *Gender inequality, Income, and Growth: Are good times good for women? Document de référence pour Genre et développement économique*, Washington, DC, World Bank, 1999 ; KABEER N., *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Presses de l'Université de Laval, Ottawa, 2003 ; Rapport du Secrétaire Général, *Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement. Maîtrise sur les ressources économiques et accès des femmes aux ressources financières y compris le micro financement*, 2009 ; SEGUINO S., *Gender Inequality and Economic Growth: A cross-country analysis*, World development, 28(7), 2000.

longtemps influencée par la sociologie électorale essaie de comprendre le comportement électoral des femmes en recherchant les causes de leur exclusion dans les structures politiques.

Parmi les travaux qui tentent d'expliquer la faible représentation des femmes dans les structures politiques (la forme du gouvernement, les systèmes électoraux, le système de parti, etc.), on peut citer par exemple, MONTESQUIEU. Dans son œuvre *L'esprit des lois*, il établit une corrélation entre la situation des femmes et la forme de gouvernement : elles sont esclaves dans l'Etat despotique et libres dans la République. PLATON, par contre, dans *La République*, où la partition du privé et du public est supprimée, les enfants étant élevés en commun, les femmes sont appelées aux mêmes charges publiques que les hommes⁴. Dans la théorie marxiste, la situation des femmes est différente selon le type de régime : les femmes sont opprimées, exploitées dans le régime capitaliste et libérées, émancipées dans le régime socialiste⁵.

De même, les études consacrées au système électoral montrent que les femmes sont mieux représentées dans le système de quota et de représentation proportionnelle que dans le système majoritaire ; elles ont plus de chances d'être élues dans les listes bloquées et alternées que dans le système préférentiel⁶.

Ces travaux nous permettent de voir comment fonctionne les rapports de genre en politique mais présente l'inconvénient de vouloir expliquer le politique par le politique en mettant dans l'ombre le fait que la domination dont souffrent les femmes relève autant du patriarcat (l'ensemble du système social de sexe) que du capitalisme selon le féminisme matérialiste ou marxiste.

³ Parmi ces nombreux travaux, on peut citer entre autres: BROQUA C. et EBOKO F., « La fabrique des identités sexuelles », *Autrepart*, n° 49, 2009 ; FAYE B., « La différence dans le système du même. Contribution philosophique à l'approche genre », *Afrique et développement*, vol. 32, n° 1, 2007 ; FREEDMAN J., *Femmes politiques : mythes et symboles*, L'Harmattan, Paris, 1997 ; NARE Z., « Etre femme intellectuelle en Afrique : de la persistance des stéréotypes culturels sexistes », *Afrique et développement*, " Le genre revisité" vol. 32, n° 1, 1997 ; *Revue Clio*, "Femmes et images", n° 19, 2004 ; *Revue Présence africaine*, « La femme noire dans la vie moderne. Images et réalités. Ière Partie », n° 141, 1987 ; VERHEUST T., « Portrait de femmes : les intellectuels zaïrois », *Les cahiers du CEDAF*, n° 6, 1985 ; BOURDIEU P., *La domination masculine*, éd. du Seuil, Paris, 1998 ; YANA S.D., « Statuts et rôles féminins au Cameroun. Réalités d'hier, images d'aujourd'hui », *Politique africaine*, n° 65, mars 1997.

⁴ PLATON, cité par FAYE B., « La différence dans le système du même. Contribution philosophique à l'approche genre », *Afrique et développement*, vol. 32, n° 1, 2007, p. 119.

⁵ DENIS R., *Les marxistes et l'émancipation de la femme*, Les Presses socialistes internationales, Montréal, 1976.

⁶ Pour enrichissement, on se remettra aux travaux de : DAHLERUP D., *Quotas—A jump to Equality ? The Need for International Comparisons of the use of Electoral Quotas to obtain Equal Political Citizenship for Women*, Work paper, IDEA, 2002 ; USU N.R., *Affirmative Action in Indonesia: The Gender Quota System in the 2004 and 2009 Elections*, Finders Asia Centre Occasional, Work Paper, March 2010 ; RESSETTI S., *Formal and Informal Gender Quotas in State-building. The Case of the Sahara Arab Democratic Republic*, Australian Studies Association, Conference paper, University of Queensland, Brisbane, 6-9 July, 2008 ; GURMAI Z. and BONIFERT M., *Advancement of Women's Issues Through Political Mobilization in Hungary: Impact of the Hungarian Socialist Party Quota*, Work Paper presented at IDEA/CEE Network For Gender Issues Conference, The Implementation of Quotas: European experiences, 22-23 October 2004.

C'est ainsi que les mères fondatrices du féminisme en France se sont intéressées à l'analyse matérialiste de l'exploitation/la domination féminine. D'après ces féministes, l'exploitation/la domination dont les femmes sont l'objet de la part des hommes au sein de ménages, est une exploitation/domination essentiellement matérielle. Elle passe par l'appropriation de femmes et de leurs forces du travail. Les concepts de « sexage »⁷, de « patriarcat »⁸ ont été utilisés pour désigner cette exploitation dont les femmes sont victimes. En effet, cette appropriation des corps des femmes revêt plusieurs formes dont la principale est la contrainte sexuelle à laquelle les femmes sont soumises dans la reproduction. C'est autant dire que les rapports sociaux de sexe structurent la sexualité humaine et réciproquement. Ce double processus de biologisation du social et de socialisation du biologique dont parle BOZON M.⁹ contribue à la reproduction du genre¹⁰. La sexualité constitue en effet un champ de la domination entre les sexes. C'est à ce titre que certains auteurs¹¹ considèrent l'hétérosexualité comme une expression de la puissance masculine et de la reproduction normale dominante.

Les rapports de sexes en politique suscitent de nombreuses interrogations qui vont de la simple présence des femmes dans les sphères du pouvoir à leur représentation par les idées. C'est à ce titre que MAILLE C. invite à la déconstruction du concept de la représentation¹². Comme TREMBLAY M.¹³, il propose le passage de la représentation quantitative, numérique de femmes à la représentation discursive des idées.

En effet, les idées sont à la base de l'exclusion de femmes de la politique suite aux constructions de représentations de la différence entre les sexes. La perception de la différence des sexes est le point de césure entre ceux qui pensent que le genre précède le sexe et ceux pour qui le sexe précède le genre. Ces deux modes de pensée ont donné lieu aux constructivisme égalitaire et constructivisme radical. Le premier affirme que genre précède le sexe, c'est-à-dire le

⁷ GUILLAUMIN C., « Pratique du pouvoir et idée de nature (I). L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, n°2, 1978, pp. 5-30 ; GUILLAUMIN C., « Sexe, race et pratique du pouvoir », *Côté-femmes*, Paris, 1992 recensé par JUTEAU D., *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, 1992, pp. 190-192 ; NAUDIER D. et SORIANO E., « Collette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre*, vol. 1, n° 48, 2010, pp.193- 214.

⁸ DELPHY C., *L'ennemi principal I. Economie politique du patriarcat*, Syllepse, Paris, 2009 ; DELPHY C., « Un féminisme matérialiste est possible », *Nouvelles questions féministes*, n° 4, 1982, pp. 50-86.

⁹ BOZON M., « Sexualité et genre », in LAUFER J., MARRY C. et MARUANI M., (dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, 2^e éd., PUF, PARIS, 2002, p. 170.

¹⁰ DORLIN E. et FASSIN E., *Reproduire le genre*, Editions de la Bibliothèque publique d'information, Paris, 2010.

¹¹ BOZON M., *Sociologie de la sexualité*, Nathan/VUEF, Paris, 2002 ; WIITIG M., *La pensée straight*, Balland, Paris, 2001 ; RUBIN G., *L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et système de sexe/genre*, 1975 ; TABET P., *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, L'Harmattan, Paris, 1998 ; PAICHELER G. et LOYOLA M.A., *Sexualité, normes et contrôle social*, L'Harmattan, Paris, 2003.

¹² MAILLE C., « La représentation politique des Québécoises: du champ scolaire à l'action du mouvement des femmes », in FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. et GOLDBERG-SALINES A., « Politique et recherches féministes. Regards croisés : Brésil, Québec, France », *Cahiers du CEDREF*, n° 6, 1996-97, p. 130.

¹³ TREMBLAY M., « Des femmes en politique au Canada. Un défi aux rapports de genre ? », in SOW F., (dir.), *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Karthala, Paris, 2009, pp. 339-352.

sexe social est construit à partir du sexe biologique dans le sens où il y a une transformation de la différence bio-sexuelle en rapport inégalitaire de domination au profit des hommes¹⁴. Le second atteste que le sexe précède le genre ou que les catégories sexuelles elles-mêmes ne sont pas une simple donnée biologique mais un construit social en fonction des rapports sociaux de domination masculine¹⁵.

Face à ce débat, l'option pour une dimension interconnectée de deux concepts dans un système *genre politiquement correct/ novateur* comme le propose PARINI L.¹⁶ paraît bien adaptée à ce travail de façon à rendre compte de l'influence réciproque entre sexe et genre en mettant en relief les pratiques et représentations y relatives. Il en ressort donc l'idée que toute activité ou pratique politique est constitutive d'un discours de dé-légitimation de la différence de sexes fondée soit sur le naturel soit sur le social.

L'ensemble de ces travaux susmentionnés, relevant de la théorie politiste ou de la théorie matérialiste semblent pourtant limités. En insistant sur les bases politiques ou matérielles de la domination, ils occultent le discours de la différenciation et de la stratification de sexes qui structurent les institutions. Ils se caractérisent aussi par une vision manichéenne de rapport du genre qui ne tient pas compte, d'une part, de la transversalité et de la plasticité du genre, et d'autre part, de l'intersection de rapports de sexes aux autres rapports de classe, d'âge, d'ethnie, de race.

De nos jours, un intérêt croissant est porté aux travaux, problématiques et catégories d'analyse centrés sur la « *doxa de sexe* », le « *cultural studies* » et qui essaient de concilier à la fois la plasticité et l'imbrication des rapports sociaux de sexes, sans chercher pour autant une détermination de l'un ou de l'autre.

L'analyse et l'inscription des rapports sociaux de sexe dans le système social ont amené les auteurs à emprunter des grilles de lecture différentes pour la déconstruction de ces rapports. En plus du féminisme politiste et du féminisme matérialiste susvisés, il s'est développé vers les années 1970 une tendance de recherches intéressée davantage au langage, au discours et aux représentations. FREEDMAN J., par exemple, dans son étude, visait à analyser la domination symbolique de femmes, c'est-à-dire la domination qui passe par la construction des

¹⁴ Lire à cet effet les travaux de HURTIG M-C. *et al.*, (dir.), *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, CNRS, Paris, 2003 ; MATHIEU N-C., *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Côté-femmes, Paris, 1991 ; TABET P., *Op. cit.*,

¹⁵ BUTLER J., *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, La Découverte, Paris, 2006 ; LAQUEUR T., *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Gallimard, Paris, 1990 ; FOUCAULT M., *Histoire de la sexualité. Tome 1. La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.

¹⁶ PARINI L., « Le concept de genre: Constitution d'un champ d'analyse. Controverses épistémologiques, linguistiques et politiques », *Varia (Socio-logos)*, n° 5, 2010, p. 172.

représentations, des images, des stéréotypes¹⁷. Alors que HERITIER F., quant à elle, s'est appesantie à scruter la manière dont chaque culture construit la différence et la hiérarchie entre les sexes à travers le système de valeur ou de représentation¹⁸.

Dans le même ordre d'idées, PIONCHON S. et DERVILLE G., cherchant les raisons qui marginalisent les françaises dans le champ politique, citent entre autres, les représentations de la virilité, de la féminité, du pouvoir ainsi que le manque de sentiment d'autoréalisation¹⁹.

TSHIBWABWA KUDITSHINI dans sa thèse attribue, après une analyse fine, la cause de l'échec de la sexuation du champ politique congolais issu des élections libres et pluralistes de 2006 à l'origine belligène du champ politique de la transition post-conflit, à la nature exogène du pouvoir de l'Etat et aux inégalités de genre dues à l'inaccessibilité aux ressources²⁰. SALUMU LAUNU, de son côté, analyse la construction de l'image de la femme et la structuration des rapports homme-femme à travers les représentations des femmes congolaises et celles de la promotion de la femme lors de Journées internationales de la femme²¹. Tandis que OTEMIKONGO MANDEFU, préoccupé de savoir les obstacles à l'élection des femmes au cours des scrutins marquant la transition vers la troisième République, cite entre autres les pesanteurs sociales et culturelles (la coutume et la religion)²².

L'aspect symbolique de la domination féminine abordé par ces auteurs nous intéresse également au premier abord. Mais, ce qui fait la différence entre ces travaux est le nôtre est surtout la place accordée, en plus du discours parlé, à la tradition orale (aux mythes, proverbes et chansons) comme médiation culturelle de la domination féminine et cause de l'exclusion de femmes en politique.

Cette étude recourt à la théorie du champ et de la domination symbolique de BOURDIEU P., modèle situé dans le paradigme du constructivisme structuraliste dont l'explication des rapports sociaux de sexe en termes des pratiques et significations constituent la centralité. Ce modèle met en évidence le caractère et le fondement idéologiques de la domination politique entre les acteurs. Il nous a permis d'expliquer comment se construisent la discrimination et la domination entre les sexes en politique dans la ville de Kisangani. A la théorie du champ

¹⁷ FREEDMAN J., *Op. cit.*, p. 12.

¹⁸ HERITIER F., *Masculin/ féminin. La pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris, 1990.

¹⁹ PIONCHON S. et DERVILLE G., *Les femmes et la politique*, PUG, Grenoble, 2004.

²⁰ TSHIBWABWA KUDITSHINI, *Elections et démocratie sexuée en RD Congo. Genre, champ politique et légitimité extérieure du pouvoir politique*, Thèse de doctorat, FSSAP, UNIKIN, 2010.

²¹ SALUMU LAUNU, *La commémoration de la Journée internationale de la femme (JIF) à Kisangani entre construction de l'image de la femme et structuration de ses rapports avec l'homme*, mémoire de DES, FSSAP, UNIKIS, 2011.

²² OTEMIKONGO MANDEFU, *Art. cit.*, pp. 33-62.

s'est ajouté le modèle intersectionnel de KERGOAT D. pour analyser l'imbrication et l'interaction des différences et de marginalisation.

L'explication symbolique dans la dynamique politique des rapports de sexe a suscité une grande curiosité dans le chef de plusieurs auteurs au rang duquel figurent BOURDIEU P., GODELIER M.²³ et GUILLAUMIN C.²⁴. L'impératif de concilier la pratique et la représentation, c'est-à-dire les conditions objectives matérielles d'existence et leurs perceptions subjectives, a été prise en compte également dans l'objectivisme et le subjectivisme de BOURDIEU P.

En réalité, la compréhension des pratiques et représentations des individus ou des groupes sociaux permet de distinguer de relations de causalité :

*d'un côté l'objectivisme commande une vision du social où les pensées et les actions des humains sont déterminées régulièrement par les conditions matérielles de leur vie, conditions antérieures à eux et influant sur tout ce qui sera ultérieur à eux en étant retraduites par delà les spécificités des réactions humaines. De l'autre côté se propose le subjectivisme où les représentations et les pratiques des individus doivent être prises en compte dans leur spontanéité comme point de départ pour saisir d'une façon compréhensive le sens de l'utilisation et de l'évolution des conditions matérielles de vie*²⁵.

A cet effet, l'habitus est l'opérateur, l'analyseur qui permet d'appréhender la dialectique entre les conditions objectives de la réalité sociale et les perceptions subjectives qui leur sont associées : « système acquis de schèmes générateurs, l'habitus rend possible la production libre de toutes les pensées, toutes les perceptions et toutes les actions inscrites dans les limites inhérentes aux conditions particulières de sa production »²⁶.

Depuis longtemps, l'analyse des pouvoirs entre les sexes au sein de la famille a constitué la clé pour la compréhension des autres structures de la domination. C'est un peu plus tard qu'on assiste, une fois admis le truisme selon lequel les rapports sociaux entre les sexes font système, à un travail historique de deshistoricisation et de rehistoricisation comme le proposait déjà BOURDIEU P., c'est-à-dire l'histoire des agents et des institutions qui concourent en permanence à assurer la domination masculine²⁷. L'historicité et la réification des agents passent ici par le processus d'urbanisation au cours duquel les rapports de genre se tissent et se fixent

²³ GODELIER M., cité par GAUSSOT L., « Domination masculine, consentement et partage des représentations », *Arobases*, vol. 6, n° 1-2, 2002, pp. 66-80.

²⁴ GUILLAUMIN C., cité par DAUNE-RICHARD A.M. et DEVREUX A.M., « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, 1992, p. 11.

²⁵ DANTIER B., « Pierre Bourdieu, l'habitus en sociologie entre objectivisme et subjectivisme », extrait de BOURDIEU P., *Le sens pratique*, Minuit, Paris, 1980.

²⁶ BOURDIEU P., *Op. cit.*, p. 92.

²⁷ BOURDIEU P., *La domination masculine*, Seuil, Paris, 1998, pp. 115 et suite.

d'une part dans la migration, l'éducation, le travail et la mobilisation et d'autre part dans la subjectivation des rapports sociaux objectifs. En d'autres termes, l'analyse asymétrique de genre se fait par la spatialisation des rapports sociaux de sexes dont l'urbanisation constitue ici le vecteur par lequel se font et se défont les identités et les subjectivités de genre.

En effet, la sexuation de l'espace urbain met en regard la culture et le sens du lieu. La culture est ici comprise comme l'ensemble de productions de biens matériels et symboliques d'une société, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs, des codes, des perceptions, des mythes, des proverbes et des chansons d'un peuple à un moment donné de son histoire. Contrairement à MARX K., la culture comme élément de la superstructure n'est pas autonome et indissociable de l'infrastructure. FREEDMAN J. la conçoit, par contre, en termes des pratiques culturelles reliées à leurs conditions d'existence matérielles et à leurs significations idéales. En d'autres termes, elle fait le lien entre les modes de production et les modes de signification²⁸. Et dans la culture urbaine, les sexes masculin et féminin constituent de sous-cultures de la culture sociale générale dont la connaissance contribue à la compréhension des cultures du genre dans la ville de Kisangani.

0.2. Problématique

La démocratie est la forme du gouvernement d'hommes et des femmes plus préféré et idéalisé au monde. Mais, son grand inconvénient est d'exclure une frange importante de la population à savoir les femmes. L'écrivain bulgare TODOROV T., écrivait dans son livre sur *Les ennemis de la démocratie* que la démocratie n'a plus de rivale conceptuelle et idéologique menaçante de la manière que l'était le communisme mais elle est rongée par des éléments qui proviennent d'elle-même²⁹. Peut-on alors considérer comme représentative, une démocratie dont la moitié de la population est sous-représentée ? En effet, une bonne gouvernance démocratique tient compte de la représentativité des différentes couches sociales dont les minorités - les femmes - en leur assurant une meilleure et équitable représentation. A l'heure actuelle, on ne peut parler du développement durable dans tous les domaines que si les femmes ont plus de pouvoir et plus d'autonomie et si elles jouissent d'une bonne condition sociale, économique et politique, etc.

L'égalité de participation entre les femmes et les hommes à la prise de décision ne répond non seulement au fondement moral et naturel de l'être humain (les hommes et les femmes

²⁸ FREEDMAN J., *Op. cit.*, p. 20

²⁹ TODOROV T., *Les ennemis de la démocratie*, Paris, Robert Laffont, 2012, p. 20.

naissent libres et égaux, en droit et en dignité) mais elle est également un gage de justice et de démocratie dans la mesure où elle assure la représentation et la prise en compte de l'opinion des différentes catégories sociales. Car, les études et les expériences ont montré que l'arrivée d'un grand nombre de femmes en politique a contribué à infléchir des politiques sensibles au genre, c'est-à-dire les politiques publiques qui tiennent compte des intérêts, besoins, droits et bien-être de femmes. La gouvernance démocratique sensible au genre est indispensable dans un pays comme la République Démocratique du Congo où les disparités entre les sexes dans tous les domaines de la vie sociale, politique, économique et culturelle demeurent criantes.

En 2006, la Constitution de la troisième république du 18 février 2006 avait levé l'option dans son article 14 pour la parité entre les hommes et les femmes. Cet effort d'égalisation des droits, d'opportunités, des chances et des ressources entre les sexes a été manifesté depuis l'Accord Global et Inclusif ainsi que la constitution de la transition³⁰. Il a été suivi par la loi électorale³¹, la loi sur les violences sexuelles³², la loi portant protection de l'enfant³³, la loi portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées.

Au plan international, la RDC a signé et ratifié la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes³⁴, la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples de l'Union Africaine³⁵ ainsi que le Protocole de Maputo de 2003 relatif aux droits des femmes³⁶. Elle est partie prenante à la déclaration de l'UA/NEPAD, à la Déclaration de la SADEC sur les droits de femmes, au pacte de stabilité sur la région des grands lacs. La RDC a également adhéré à la Déclaration du millénaire dont l'OMD3 consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; elle s'est engagée aussi à respecter le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. En 2000, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que les autres résolutions qui en ont suivi 1820 (2008), 1888(2009), 1889(2009), 1960 (2010) ont

³⁰ L'Accord Global et Inclusif sur la transition de Sun City du 02 avril 2003 dans ces principes dispose qu'*il faudrait prévoir une représentation appropriée des femmes à tous les niveaux de responsabilité* tandis que le préambule de la Constitution de la transition du 5 avril 2003 prévoit '*une participation effective des femmes à tous les niveaux de responsabilité, en tenant compte des critères de compétence, de crédibilité et d'honorabilité, dans un esprit de réconciliation nationale*', *Journal officiel* de la RDC, n° spécial, 5 avril 2003.

³¹ Loi n° 006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales en RDC, *Journal officiel* de la RDC, numéro spécial, 10/3/2006, article 13.

³² Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais, *Journal officiel* de la RDC, numéro spécial, 25/5/2009; Loi n° 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 Août 1959 portant code de procédure pénale congolais, *Journal officiel* de la RDC, numéro spécial, 25/5/2009.

³³ Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, *Journal officiel* de la RDC, numéro spécial, 25 mai 2009.

³⁴ Le 17/7/1980 pour la signature.

³⁵ La signature a eu lieu le 23/7/1987 ; la ratification est intervenue le 20/7/1987.

³⁶ Signé le 5/12/2003.

renforcé le dispositif garantissant la participation des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions, mécanismes nationaux et internationaux et réprimant les violences sexuelles à l'encontre de la femme, etc.

Malgré ces mesures, les femmes demeurent sous-représentées dans les organes de décision politique. Les différents rapports de suivi et évaluation des engagements internationaux pris par la RDC³⁷ montrent qu'il existe toujours un gap entre le genre juridique et le genre social. Beaucoup de dispositions juridiques en faveur des femmes ne sont pas traduites dans la réalité. Et en dépit de tout, la situation de la femme et de la jeune fille ne cesse de se détériorer sur le terrain. Elle s'est aggravée davantage avec le conflit, la crise financière et économique.

En effet, le changement de structures économiques (de l'économie formelle productive à l'économie informelle) a influé sur les structures familiales : un grand nombre de ménages sont nourris et dirigés par les femmes. L'importance des femmes dans l'économie informelle (soit 60%) a renforcé leurs responsabilités au sein de ménages et ébranlé en contre partie l'autorité économique et morale des hommes. On assiste par là à une redistribution des responsabilités et à une redéfinition des statuts et rôles sociaux dans le ménage³⁸.

Depuis son indépendance en 1960, la RDC a connu une instabilité politique due aux guerres de rebellions à répétition et à l'agression étrangère. Kisangani dénommée "ville martyr" a été plusieurs fois le théâtre des affrontements entre ces différents belligérants. Ces conflits ont provoqué de nombreuses pertes en vies humaines, des milliers des déplacés et des réfugiés, des restrictions aux libertés et droits de citoyens, la destruction des infrastructures sociales de base, des centaines de milliers et filles victimes de violences sexuelles. Or, les conflits ont d'effets directs et indirects sur la femme ou la jeune fille. Ils diminuent leur potentiel humain en les empêchant de jouer leur partition au développement de la société.

La crise économique et financière doublée aux conséquences de la guerre a empiré la situation des femmes. La paupérisation engendrée par cette crise économique est marquée par un nivellement vers le bas pour toutes les catégories sociales, une ampleur qui affecte plus les

³⁷ OMD, *Rapport national de suivi de progrès pour la RDC*, 2004 ; RDC, PNUD, Ministère de la condition féminine et famille, *Quatrième et cinquième rapports de la RDC sur l'évaluation de l'état d'application de la CEDEF*, mai 2004 ; RDC, *Application du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e rapports périodiques soumis en un seul document, en vertu des articles 16 et 17 du Pacte, 14 août 2007 ; RDC, Ministère des droits humains, 8^e, 9^e et 10^e rapports périodiques à la commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples, mise en œuvre de la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples, de juillet 2003 à juillet 2007, Kinshasa, juin 2007.

³⁸ FALL A. S., et al., *Les économies domestiques en Afrique de l'Ouest*, Codesria, Oxfam, Dakar, 2004, p. xvi.

femmes que les hommes : suivant les enquêtes, 44% des femmes sont sans revenu contre 22% pour les hommes³⁹.

Au plan économique, la dualité entre public et privé, formel et informel, production et reproduction caractérisent les rapports sociaux au travail. Si les femmes ont réalisé une percée dans le secteur informel d'activité en imposant une requalification des rôles sociaux et familiaux, elles occupent néanmoins une position subordonnée par rapport aux hommes dans les emplois formels. Beaucoup des barrières dans les codes du travail, de la famille, dans le statut de la fonction publique empêchent les femmes de se réaliser pleinement sur le plan professionnel. De même, la prise en charge tardive de l'éducation des filles et d'autres variables structurelles constituent à cet effet le goulot d'étranglement. A défaut de l'éducation et de trouver un emploi rémunéré dans le secteur formel, elles s'emploient à des tâches de reproduction. Même là aussi, les emplois domestiques ne sont pas valorisés ni pris en compte dans la comptabilité nationale. Ils constituent l'enfer pour nombre des femmes et jeunes où toutes sortes de violences (conjugales, physiques, sexuelles, etc.) sont au quotidien. Les conflits, la crise financière et économique ont réduit l'autonomie des femmes et leurs chances d'accès à la politique.

A ces inégalités juridiques et socio-économiques, s'ajoutent d'autres socio-culturelles liées principalement aux imaginaires ou représentations sociales, aux structures urbaines et à la participation des femmes en politique. La plupart des ethnies de cette région sont patrilinéaires en ce qu'elles privilégient la descendance masculine au détriment de la descendance féminine. Dans la structure de la parenté, les rôles, les responsabilités sont attribuées selon les règles de la masculinité en référence à l'enfant mâle.

Dans l'ensemble du pays tout comme dans la Province Orientale et à Kisangani principalement, il existe des mythes, proverbes et chansons qui traduisent la supériorité de l'homme par rapport à la femme. Dans la structure des mythes fondateurs des tribus *Kumu*, *Mbole*, *Topoke*, *Lokele*, les femmes occupent une position secondaire. Cette subordination est renforcée par les proverbes tels que « *la main gauche n'est pas aussi puissante que la main droite* », « *Deux coqs ne chantent pas sur un même toit* ». La chanson congolaise moderne véhicule aussi une image déformée de la femme et de ses relations avec l'homme. Dans la chanson, « *Matata ya mwasi na mobali esilaka te* » (les ennuis entre l'homme et la femme ne datent pas d'hier), de l'artiste musicien LUAMBO MAKIADI, l'égalité entre l'homme et la femme est mise en cause. La misogynie est

³⁹ UNICEF, RDC, *Analyse de la situation des enfants et des femmes (ASEF), Rapport général*, Kinshasa, décembre 2003, p. 5.

la caractéristique de la chanson congolaise, une misogynie qui n'est pas loin du machisme, écrivait MABANCKOU A.⁴⁰.

Les structures urbaines de la ville de Kisangani ne sont pas neutres. Depuis l'époque coloniale, elles reflètent les inégalités entre hommes et femmes, Blancs et Noirs. L'identité citadine de la « Boyomaise » s'est construite dans le temps. Au départ la ville de Kisangani était une ville constituée en majorité d'hommes. Les femmes n'y sont arrivées qu'en second rang soit pour rejoindre leurs maris dans les camps de travail ou de plantation soit pour habiter chez un proche parent. Les migrations indépendantes de femmes ont commencé après l'indépendance. Victime d'une politique coloniale de séparation de communautés entre Blancs et Noirs, colonisateurs et colonisés, la femme-sujet à l'époque coloniale acquiert la citoyenneté après l'indépendance. Mais, il a fallu attendre l'année 1967 pour voir cette qualité lui reconnue atteindre son accomplissement et sa plénitude avec le droit de vote accordé et exercé réellement par les femmes. Dès lors, des réformes sont entreprises dans le sens de l'amélioration des conditions de femmes : de l'égalité de droit à la parité.

La politisation de la femme n'a pas été accompagnée directement et immédiatement par la féminisation de la politique. Elle a contribué par contre à la minorisation sociale de la majorité féminine. Les femmes sont presque exclues de la sphère publique et décisionnelle. Depuis l'indépendance du pays jusqu' à 2006, aucune femme n'a été élue ou nommée au poste de Gouverneur et Vice-gouverneur de province, au poste de Maire et de Vice-maire. Lorsqu'on descend au niveau des communes, le pourcentage des bourgmestres féminins n'a jamais dépassé 10% cinquante ans durant. La situation est la même au niveau des institutions du gouvernement central. Les contraintes institutionnelles, juridiques, politiques, économiques et culturelles entravent leur entrée dans la sphère publique, une sphère dominée par les règles du jeu de la masculinité. Malgré les avancées enregistrées sur le plan du droit dans plusieurs pays du monde en ce qui concerne la parité homme – femme, la pratique ou la réalité est contraire. Selon le rapport de l'union interparlementaire de 2010, la moyenne mondiale des femmes dans parlements ou assemblées nationales est de 19,1%⁴¹.

Les élections provinciales organisées dans la Province Orientale en 2006 ont donné les résultats suivants :

⁴⁰ MABANCKOU A., « De la misogynie dans la chanson congolaise : Luambo Makiadi "Franco", Youlou Mabiala et les autres », disponible sur <http://www.Congopage.blog>, consulté le 5/4/2012.

⁴¹Rapport de l'union interparlementaire, disponible en ligne sur <http://www.ipu.org/french/surveys/.htm>, consulté le 2 novembre 2010.

- Ville de Kisangani : aucune femme élue;
- District de la Tshopo : aucune femme élue;
- District du Haut-Uélé : 4 femmes élues (4,5%);
- District du Bas-Uélé : 2 femmes élues (2,3);
- District de l'Ituri : une femme élue 1,1%.

Les résultats évoqués ci-haut seraient encore meilleurs n'eut été les contraintes symboliques qui entravent la réalisation de l'égalité entre les sexes. La domination dont les femmes sont l'objet est symbolique dans la mesure où elle passe par la construction des représentations, des images, des stéréotypes⁴².

Ainsi, le questionnement suivant est au cœur de notre investigation : Pourquoi les femmes étaient-elles sous-représentées aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani? A cette question principale s'ajoutent trois spécifiques:

- La sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani est-elle liée aux statuts et rôles sociaux des femmes tels que modelés par le processus urbain ?
- Quel est le poids des images, stéréotypes et clichés que se font les hommes et les femmes de la ville de Kisangani sur les femmes et leur impact sur l'accès de ces dernières à l'espace politique ?
- Dans quelle mesure la dynamique des rapports sociaux de sexe a-t-elle influé sur les élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani?

0.3. Hypothèse

L'hypothèse centrale, qui nous a servi de fil conducteur dans ce travail, est *que la sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani serait due, d'une part, à la perception de leurs positions sociales et de leur féminité et, d'autre part, à la reproduction des rapports de genre au vote.*

⁴² FREEDMAN J., *Op. cit*, p.12.

En plus de cette hypothèse centrale, s'ajoutent les hypothèses spécifiques suivantes :

- La sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani serait en partie liée aux statuts et rôles sociaux des femmes dans l'urbanisation à travers le processus de migration, d'éducation, de travail et de mobilisation ;
- Les images, stéréotypes et clichés que se font les hommes et femmes de la ville de Kisangani sur les femmes à travers les mythes, proverbes et chansons auraient une incidence sur l'accès de ces dernières à l'espace politique ;
- Les rapports sociaux de sexe auraient influé sur les élections provinciales de 2006 de façon asymétrique et déséquilibrée avec un net avantage des hommes sur les femmes à cause de la division sexuelle du travail, de l'identité sexuée, du patriarcat politique du champ politique.

Partant de ces hypothèses, le cadre opératoire construit dans ce travail pour vérifier les concepts opératoires aux référents empiriques, permet de considérer la sous-représentation des femmes comme la variable dépendante dont l'explication est fournie à la fois par les statuts et rôles urbains de femmes, les images féminines et les rapports sociaux de sexe comme variables indépendantes. Les indicateurs associés à ces variables indépendantes sont migration, éducation, travail et mobilisation pour les statuts et rôles urbains de femmes ; mythes, proverbes et chansons pour les images féminines et enfin, division sexuelle du travail, identité sexuée et patriarcat politique pour les rapports sociaux de sexe.

0.4. Objectifs et intérêt du travail

L'objectif principal de ce travail est d'expliquer les déterminants de la sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani. De cet objectif principal, découlent les objectifs spécifiques suivants :

- Cerner la manière dont les statuts et rôles sociaux des femmes dans l'urbanisation de la ville de Kisangani ont déterminé l'accès des femmes à la politique;
- Explorer les images que se font les hommes et les femmes de la ville de Kisangani sur les femmes ainsi que leur incidence sur l'exclusion de ces dernières de la politique;

- Analyser la dynamique des rapports sociaux de sexe au cours des élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani.

Femmes et politique est un thème transversal à cheval entre les études de genre et la science politique. Mais, dans les pays où les études de genre ou féministes bénéficient d'une reconnaissance officielle dans le programme, il fait partie intégrante de celles-ci. Cette étude apporte un éclairage nouveau dans la réflexion et la compréhension de la faible représentation des femmes en politique. Contrairement aux études centrées sur le comportement électoral des femmes et leur participation dans les institutions interprétée par les statistiques, celle-ci vise à dépasser le déterminisme politique qui caractérise souvent les études de ce genre, en déplaçant le débat sur le terrain beaucoup plus complexe qui tient compte à la fois des conditions réelles de ces phénomènes sociaux et leur production de sens. Elle vise en outre à résoudre la lancinante et éternelle question de l'opposition binaire du politique (le bas et le haut, l'institutionnalisme et l'interactionnisme), du sexe et du genre (sexe biologique et sexe social) en essayant de les articuler ensemble.

Cette étude a également le mérite d'écrire la nouvelle histoire de la ville de Kisangani dans la perspective genre en recourant aux sources non écrites souvent ignorées et mises à l'écart par les chercheurs mais qui s'avèrent solides lorsqu'il s'agit des groupes cibles marginalisés que sont les femmes. Le bien-fondé de cette étude se trouve aussi dans le parti pris adopté dans l'écriture de l'histoire des femmes, **celui de l'histoire des femmes par les hommes féministes**. Car, en réalité, nous avons tous le même ennemi et visons tous la même cause. Ce parti pris nous a permis, en tant que membre de groupe des dominants et oppresseurs, de dévoiler, de démystifier⁴³, de déconstruire et de reconstruire les mécanismes et idéologies de domination. Pour éviter le biais auquel s'expose tout chercheur-homme engagé dans l'analyse et la saisie des rapports sociaux de sexe, il nous a fallu développer une conscience anti-masculiniste, une conscience contre notre subjectivité en tant qu'opresseur⁴⁴.

⁴³ Lire la règle de la démystification dans ESISO ASIA-AMANI, *Manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales*, PUK, Kisangani, 2012, pp. 146-148.

⁴⁴ La production de savoirs pertinents sur les rapports sociaux de sexe à partir d'une position masculine se bute à un obstacle central, celui de l'égoïsme masculin et du particularisme épistémologique masculin. Ce qui veut dire la défense égoïste de leurs propres intérêts et de ceux de leur groupe social motive les hommes engagés à exclure de leur analyse le vécu opprimé des femmes, et à rester centrés sur eux-mêmes. C'est aussi en refusant de sympathiser avec les femmes que les hommes engagés demeurent liés au groupe social des hommes en général. *Pour bien réussir ce pari, il faut transformer la subjectivité masculine afin qu'elle intègre pleinement l'existence des femmes et leur vécu opprimé, ce qui implique pour les hommes une remise en cause personnelle et une rupture avec leur groupe social et avec la masculinité*. Pour plus d'informations sur la question, lire à cet effet, THIERS-VIDAL L., «Nouveau millénaire, défis libertaires?». De la masculinité à l'anti-masculinisme : penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive », *Nouvelles questions féministes*, vol. 21, n°3, 2002, pp.71-83 en ligne sur http://www.antipatriarcat.org/hcp/html/leo_thiers-vidal.html, consulté le 5/3/2013.

0.5. Cadre méthodologique

Dans son ouvrage *Règles pour la direction de l'esprit*, DESCARTES R., énonce la règle suivante (IV) : « on ne peut se passer d'une méthode pour se mettre en quête de la vérité des choses »⁴⁵. Examiner les rapports de genre en politique implique d'abord que soit déterminées et décrites les techniques de collecte et de traitement des données qui détermineront, dans le développement du travail, la nature de l'analyse.

Les techniques de recherche féministe diffèrent des autres techniques traditionnelles des sciences sociales par le simple fait qu'elles sont plus basées sur les expériences croisées des femmes. Pour cette raison, les techniques de recueil et de traitement des données de la recherche féministe sont principalement qualitatives. Ce qui signifie qu'elles accordent plus d'importance et de place à l'expression du vécu quotidien des femmes qu'aux techniques quantitatives⁴⁶.

0.5.1. Description de la population d'enquête et échantillonnage

Deux principales cibles se dégagent dans cette population d'étude : les hommes et les femmes politiques (candidate(e)s), et élu(e)s aux élections provinciales) de 2006 et ceux ou celles immergés dans la vie sociale. Notre échantillon est donc à cet effet mixte. Chaque cible exige une technique d'échantillonnage particulière. Ainsi donc, pour les hommes et femmes politiques, candidat(es) et élu(es) aux élections provinciales, nous avons utilisé l'échantillon aléatoire stratifié et l'échantillon accidentel (bénévole) pour les autres catégories des hommes et des femmes.

Echantillon aléatoire stratifié : cet échantillon a été construit sur base de la liste des candidats (suffrages exprimés obtenus par candidat) publiées par la Commission Electorale Indépendante (CEI). Sa construction (son élaboration) comprend les étapes ci- après :

- la population d'enquête est constituée de 279 candidats ;
- deux strates (sous-groupes) ont été formées : celle des hommes composée de 240 unités et celle des femmes composée de 39 unités ;
- à l'intérieur de chaque strate, le tirage systématique a donné les résultats suivants :

i) Pour les hommes,

- en appliquant le pas de sondage de 10, 24 hommes ont été sélectionnés ;

⁴⁵ DESCARTES R., *Règles pour la direction de l'esprit*, LGF, Paris, 2002, p. 88 ; DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, 12^e éd. PUF, Paris, 2005.

⁴⁶ Lire pour enrichissement, HUSSAIN B. and ASAD A.Z., « A Critique on Feminist Research Methodology », *Journal of Politics and Law*, vol. 5, n° 4, 2012, pp. 202-207.

ii) Pour les femmes,

- en appliquant le pas de sondage de 2, 19 femmes ont été sélectionnées.

Dans l'ensemble, nous avons retenu 43 enquêtés (24 hommes et 19 femmes).

Echantillon accidentel (bénévole) : Sa composition est faite empiriquement d'individus, d'unités, de répondants ou de participants disponibles ou facilement accessibles⁴⁷. De façon simple, nous avons procédé par itération. L'itération évoque les va- et- vient d'un chercheur sur le terrain. (...) Ici les interlocuteurs ne sont pas choisis à l'avance par une méthode de tri (statistique, aléatoire), mais ils prennent place selon un compromis permanent entre les plans du chercheur, les disponibilités de ses interlocuteurs, les opportunités, qui se présentent, les filières de parenté ou d'amitié déjà constituées, et quelques autres variables. Le choix des interlocuteurs s'opère ainsi pour une bonne part par « buissonnement » ou « arborescence » : de chaque entretien naissent de nouvelles pistes, de nouveaux interlocuteurs possibles, suggérés directement ou indirectement au cours de l'entretien⁴⁸. Avec ce procédé, nous avons choisi 14 hommes et 20 femmes rencontrés dans les différents quartiers de Kisangani.

0.5.2. Techniques de collecte des données

Pour diligenter l'enquête, nous avons mobilisé un bon nombre de techniques à la réalisation de ce travail. L'ensemble de la « technologie » utilisée à ce niveau se ramène outre l'observation désengagée, à deux sources principales : sources orales et sources écrites.

0.5.2.1. L'observation désengagée

Dans son cours de philosophie positive, COMTE A., pose l'observation des faits comme le fondement de toute science⁴⁹. Lorsque BERKELEY G. faisait sa déclaration célèbre « être c'est être perçu », il voulait en toute conscience conditionner l'existence de toute connaissance scientifique à la perception des phénomènes. Sa pensée n'est pas éloignée du philosophe HUME D., qui voyait dans le monde un ensemble d'états de choses observables, dispersés dans l'espace et dans le temps sans aucuns liens nécessaires entre eux⁵⁰. Mais, le problème qui se pose ici n'est ni le fondement ni la consistance de l'observation, c'est surtout celui de notre rapport à l'objet

⁴⁷ LUMEKA-LUA-YANSENGA, *Théories de la recherche scientifique, Séminaire de formation à l'École doctorale, Chaire Unesco, UPN, éd. ISR, Kinshasa, 2007, p. 18.*

⁴⁸ SARDAN DE J.P. O., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Bruylant-Academia, Louvain-La-Neuve, 2008, pp. 82-83

⁴⁹ COMTE A., *Cours de philosophie positive (1^è et 2^è leçons)*, Librairie Larousse, Paris, S.d., p. 8.

⁵⁰ HUME D., cité par AYER A-J., « Aux origines de la philosophie analytique », *Critique*, "Les philosophes anglo-saxons, par eux-mêmes", n° 399 et 400, août-septembre 1980, p. 687.

observé. Sommes-nous *insider* ou *outsider*? Familier ou étranger? Engagé ou distant? En réalité, notre position méthodologique se conforme à l'impératif Durkheimien selon lequel les faits sociaux doivent être traités comme de choses, c'est-à-dire observables de l'extérieur⁵¹. L'observation était réalisée *in situ* et portait sur les élections provinciales de 2006, l'éducation, le travail et la mobilisation des femmes à Kisangani.

0.5.2.2. Les sources orales

Le besoin de réécrire l'histoire des femmes à partir des sources non-écrites nous a paru important à plusieurs égards. *Primo*, nombre de documents écrits sont muets sur la catégorie discriminée « les femmes ». *Secundo*, l'entretien par voie orale semble adapté pour les femmes congolaises dont la majorité est analphabète. *Tertio*, une grande partie de la connaissance africaine se trouve enfouie dans la tradition orale (mythes, proverbes et chansons) et sa production reste inédite dans l'ensemble. En utilisant ces sources orales, on ôte le manteau d'invisibilité qui occulte de nombreux aspects de l'histoire africaine⁵². Compte tenu de la spécificité de notre sujet touchant les genres littéraires oraux et une catégorie sociale dans laquelle le taux d'analphabètes est très élevé, nous avons utilisé l'entretien semi-directif, les témoignages oraux et le récit de vie.

a) L'entretien semi- directif

Cet entretien, nous l'avons voulu semi- directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement libre, ni entièrement dirigé par un grand nombre de question précises structurées. Habituellement, le chercheur dispose d'un guide d'entretien (questions guides), relativement ouvert qui permet de recueillir les informations nécessaires. Mais, il ne poussera pas forcément toutes les questions dans la formulation et l'ordre prévus. Autant que faire se peut, il sera souple avec l'interview afin que celui- ci puisse parler ouvertement dans les termes et l'ordre qui lui conviennent⁵³.

Au total 19 femmes et 24 hommes, candidat(es) aux élections provinciales de 2006 étaient interviewé(es). Leur choix était réalisé selon le mode de l'échantillon aléatoire décrit ci- haut. A ce chiffre s'est ajouté également 20 hommes et 30 femmes désignés parmi les électeurs et électrices, les acteurs historiques coloniaux et les membres de diverses couches de la société civile. Leur mode de désignation était occasionnel selon la procédure explicitée aux lignes précédentes. L'entretien a porté essentiellement, d'un côté, sur l'identification des candidats, les motivations de

⁵¹ DURKHEIM E., *Op. cit.*, pp. xii à xx.

⁵² TIYAMBE Z., « Discriminations de genre dans l'historiographie africaine », in IMAM A. *et al.*, *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Karthala, Codesria, Paris, Dakar, 2004, p. 112.

⁵³ NDA P., *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences sociales et en Education*, PUCI, Abidjan, 2000, pp. 79-80.

leurs candidatures aux élections, les rôles de femmes dans le comité et structures des partis politiques, les ressources de campagne électorales et les comportements des électeurs et de l'autre, sur les statuts et rôles des femmes à l'urbanisation ainsi que les images des femmes.

b) Les témoignages oraux

Pour bien évaluer les inégalités entre hommes et femmes, il faut une immersion dans le passé, le passé d'il y a plusieurs années ou décennies. Reconstituer les données pour une époque pendant laquelle nous n'étions pas encore né implique que soit pris en compte les témoignages de ceux qui ont vu une trame de ces événements ou de ceux qui ont vécu réellement pendant cette période.

Six témoignages ont été recueillis auprès de personnes ressources dont la liste se trouve en annexe. Leur choix était réalisé de manière occasionnelle mais en tenant compte de leur présence à l'époque coloniale. Grâce à nos questions, nous parvenions à obtenir quantité d'informations par élimination de faux témoignages, par confrontation des informations douteuses jusqu'à la saturation. La richesse d'informations obtenues dépendait du statut des témoins⁵⁴ :

- témoins oculaires : témoins qui rapportent ce qu'ils ont vécu ou vu réellement ;
- témoins auriculaires : témoins qui communiquent des faits qui n'ont pas été constatés et enregistrés par eux-mêmes, mais qu'ils ont appris par oui-dire.

La grande difficulté rencontrée à ce niveau est celle de la crédibilité du témoignage reçu. Comme on le sait, la tradition orale contient une part de vérité, mais elle possède en revanche le risque de la déformation. Pour attester la véracité ou la crédibilité du témoignage, nous appliquons la triangulation⁵⁵.

c) Le récit de vie (ou la biographie genrée)

Causer avec les enquêté(e)s afin de les amener à relater en profondeur leur expérience de vie ou la manière dont ils ont vécu ou vivent la domination au quotidien ne saurait être exploré aux cours d'un simple procédé interactif comme celui de l'entretien. Cela demande la mise au point de technique narrative ou de racontabilité éprouvée. Voilà pourquoi le récit de vie ou la biographie (genrée) des acteurs/actrices a été d'ultime recours dans le cadre de ce travail.

⁵⁴ VANSINA J., *La tradition orale. Essai de méthode historique*, MRAC, Tervuren, 1961, p. 3.

⁵⁵ SARDAN DE J-P. O., *Op. cit.*, pp. 79-81.

Les histoires de vie, d'après WRIGHT M., sont élaborées dans une perspective principalement ethnographique ou, comme dans un procès, pour apporter un élément de preuve, ou encore, à la façon de la nouvelle histoire sociale, pour illustrer les expériences et la conscience, communes ou plus rares, des gens ordinaires⁵⁶. Ou en plus, comme l'écrit JEURISSEN L., Le récit d'une personne sur son histoire, inclut une réalité indépendante de la mise en critique de ce vécu, une colonne vertébrale de données informatives et de vie « structurent le parcours et l'expérience historique du sujet⁵⁷. Par le récit de vie, nous avons été amené à enregistrer les expériences sociales des femmes et des hommes. Ces expériences sociales genrées constituent pour nous une bibliothèque où nous avons tiré une mine d'informations.

0.5.2.3. Les sources écrites

Notre recherche est documentée. La gamme de documents utilisés varie entre format papier et format numérique. Nous avons employé une cassette audio-visuelle de l'album « demoiselle Election » de MUKATALA FAIDA, du groupe SACRAMENTO, plusieurs CD-ROM du Centre de Recherche pour le Développement Intégral (CRDI), du Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (CODESRIA) et de l'Université pour la Paix (UPEACE) portant sur le genre et autres domaines des sciences sociales, des ouvrages, des articles de revues et périodiques, des rapports officiels, des mémoires de DES et thèses de doctorat, les dictionnaires spécialisés et les encyclopédies.

0.5.3. Techniques de traitement des données

Le dépouillement et le traitement des données engrangées et empilées dépendaient de la nature des données en présence (qualitatives et quantitatives). Les données qualitatives (issues des mythes, proverbes, des chansons et d'autres discours des acteurs sociopolitiques) étaient traitées à l'aide de l'analyse de discours. Celui-ci consiste en effet à la faculté universelle reconnue à tout sujet de déterminer le sens des énoncés ou de produire et d'interpréter des textes⁵⁸. Son application passe par trois étapes : l'acte, le contexte et la performance⁵⁹. Tandis que les données

⁵⁶ WRIGHT M., « Autobiographies, histoires de vie et biographies de femmes africaines en tant que militantes », *Cahiers d'études africaines*, vol. 28, n° 109, 1988, p. 46.

⁵⁷ JEURISSEN L., « Histoire coloniale et nomadisme heuristique », in TREFON T. et PETIT P., *Expériences de recherches en RDC. Méthodes et contextes*, Presses de L'ULB, Bruxelles, 2006, p. 36 ; OMASOMBO J. et KENNES E., *Biographie des acteurs de la transition*, CEP-CERDAS-MRAC, Kinshasa- Lubumbashi-Tervuren, 2006.

⁵⁸ BARRY A.O., *Les bases théoriques en analyse du discours*, pp. 1-35, disponible sur [http : //www.chaire-mcd.ca](http://www.chaire-mcd.ca), consulté le 18/4/2013.

⁵⁹ **L'acte** : un texte ne sert ni simplement, ni seulement à représenter le réel, mais à accomplir les actes. Parler, c'est agir sur autrui. Cette étape met en avant les effets que les discours exercent sur les locuteurs-auditeurs ; **le contexte** : c'est la situation concrète dans laquelle le discours est émis. Il englobe tous les paramètres que sont : *le lieu, le temps, l'identité* et la nature des relations qui unissent les partenaires. **La performance** : l'accomplissement de l'acte en contexte en insistant sur la compétence des locuteurs non seulement sur le plan grammatical mais aussi social. Il

quantitatives résultant des séries démographiques et électorales étaient traitées au moyen des instruments statistiques tels que le pourcentage, la moyenne, le taux de croissance.

0.6. Délimitation du sujet d'étude

L'objet de notre étude est d'analyser les facteurs qui expliquent l'inégalité de représentation entre hommes et femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani. Mener une étude sur la ville de Kisangani en mettant les lunettes genre revient à analyser les rapports sociaux de sexes dans ce territoire en s'interrogeant sur ce que font les hommes et les femmes, sur la manière dont ils (elles) sont élu(e)s, sur leurs lieux de vie et leurs lieux de déplacements ; sur leurs lieux de formation et de travail. Le choix de la ville de Kisangani nous a permis à cet effet d'examiner le régime de genre en vigueur dans cette ville dans la mesure où les inégalités de genre diffèrent selon le temps et l'espace.

Kisangani a retenu notre attention comme champ d'étude pour des raisons historiques, politiques et économiques. En effet, Kisangani est considérée dans la mémoire collective congolaise comme une ville de femmes. Dans ce cas, n'est-il pas intéressant de voir comment les femmes en tant que majorité numérique sont exclues de la politique? Ensuite, les différentes guerres de rebellions⁶⁰ qu'a connues la RDC commencent et/ou finissent par prendre une grande envergure à Kisangani avec plus de conséquences sur les femmes. Longtemps centre de traite négrière qui a privé la ville de sa force de travail, Kisangani a été à ses origines une ville d'hommes avant de devenir par la suite une ville féminine. A travers la nouvelle histoire urbaine se dessine en toile de fond la construction sociale des différences entre les sexes dans la migration, le travail, l'éducation et la mobilisation. Tout cela ne peut laisser le chercheur que nous sommes indifférent.

Sur le plan économique, la ville est le troisième pôle économique du pays. Ce qui justifie la présence d'un certain nombre d'industries et d'entreprises dans le lieu. Il s'y développe en parallèle des activités économiques informelles dont la grande part est assurée par les femmes.

0.7. Subdivision du travail

En plus de l'introduction et de la conclusion, cette thèse est divisée en deux parties principales. La première partie intitulée « *Regards croisés sur le genre à Kisangani* » comporte trois chapitres. Le premier chapitre porte sur l'éclairage conceptuel et théorique. Il s'agit du balisage et

s'agit d'explorer en outre l'interaction entre le langage et l'idéologie, c'est-à-dire de considérer le discours véhiculé par le langage comme une expression des luttes ou système de domination.

⁶⁰ Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la ville de Kisangani a connu la rébellion de Simba (1963-1964), la rébellion de l'AFDL (1996-1997), la rébellion du RCD et son allié RCD-K (1998-2003).

de la définition des concepts opérationnels qui préparent à l'observation empirique des faits. A cet effet, une discussion est faite, d'une part, sur les contours des concepts femme, sexe et genre et d'autre part, sur ceux des statut et rôle, représentation et urbanisation. Cette mise en lumière conceptuelle est suivie du fondement théorique qui sous-tend chacun de ces concepts et l'architecture de notre travail. Le deuxième chapitre examine les changements entraînés par l'urbanisation sur les statuts et rôles des femmes. Cette urbanisation est appréhendée à travers la migration, l'éducation et le travail. Mais, avant tout, le chapitre renseigne sur les dénominations et les perceptions de la ville de Kisangani dans une perspective genre. Le troisième chapitre analyse les rôles joués par les femmes dans les mobilisations sociale et politique. Il met en évidence la contribution des femmes congolaises à la lutte de libération nationale et à la conquête de suffrage universel, d'une part, et d'autre part, leur dynamique associative pendant le monopartisme et le multipartisme.

La deuxième partie sur « *la construction de la féminité dans le champ électoral* » comprend deux chapitres (quatrième et cinquième chapitres). Le quatrième chapitre décrypte les images que se font les hommes et les femmes sur les femmes ainsi que leur incidence à l'exclusion politique des femmes. Ces images sont réinterprétées dans les mythes, proverbes et chansons. Il met aussi en exergue les transformations ou les conflits d'images des femmes dans la ville de Kisangani. Le cinquième chapitre analyse les rapports sociaux entre hommes et femmes au cours des élections provinciales de 2006 ainsi que l'incidence de l'élection des femmes sur leurs propres images. Ce rapport de pouvoir entre les sexes est exploré au cours du processus électoral, c'est-à-dire à partir de l'élaboration et de l'adoption de la loi électorale en passant par la confection des listes électorales et la campagne électorale jusqu'à l'installation et au fonctionnement de l'Assemblée provinciale.

PREMIERE PARTIE

REGARDS CROISES SUR LE GENRE A KISANGANI

Cette première partie à trois chapitres s'interroge dans son fond sur les outils théoriques à utiliser et les changements entraînés par la présence des femmes en ville. Il s'agira d'abord d'expliquer qui du sexe et du genre ou les deux pris ensemble paraissent bien appropriés pour l'étude de la représentation des femmes en politique. Il sera ensuite question d'examiner si « le droit des femmes à la ville » améliore leurs conditions sociales et politiques à travers les nouvelles positions acquises. Trois chapitres constitutifs de l'ossature de cette partie se proposent de répondre à ces deux préoccupations. Le premier chapitre se base sur l'éclairage conceptuel et théorique. Le deuxième chapitre décrit l'urbanisation et les structures sociodémographiques de la ville de Kisangani. Le troisième chapitre se penche sur les mobilisations sociale et politique féminines.

PREMIER CHAPITRE

ECLAIRAGE CONCEPTUEL ET THEORIQUE

Ce chapitre se propose de baliser le cadre conceptuel et théorique de l'étude. Il comprend deux sections principales. Dans un premier temps, il est question de présenter le modèle théorique sur lequel se construisent l'argumentaire et l'explication de notre travail. En substance, on fait voir que l'exclusion de femmes en politique n'a pas seulement comme déterminants les contraintes politiques, institutionnelles mais aussi et surtout les contraintes symboliques. Celles-ci s'exercent sous forme de lutte, de violence symbolique dans laquelle les femmes en tant que catégorie dominée adhèrent à leur propre domination. Dans un deuxième temps, il s'agit de montrer que les inégalités/différences sociales entre les hommes et les femmes tiennent plus à leurs attributions psychologiques et socioculturelles qu'à leur biologie ou physiologie. Il est donc question de s'appuyer sur le concept de genre comme analyseur des relations de pouvoir entre les sexes. Pour cela, nous insistons plus sur les différentes appréhensions des concepts tels que femme, sexe, genre. Il s'agit à cet effet de préciser d'abord la portée de ces concepts avant d'examiner les différentes philosophies féministes sur lesquelles ils s'appuient et ensuite de donner le sens des concepts tels que politique, urbanisation, image/représentation et statuts et rôles.

1.1. Concours du genre et d'autres théories sociales à l'étude de la représentation féminine

La recherche sur la représentation politique de femmes a donné lieu à une diversité des modèles théoriques. Dans cette section, notre objectif est de faire un survol rapide et limpide de principales approches et grilles de lecture à partir desquelles la question de **représentation** de

femmes a souvent été étudiée. Il est question pour chaque cas d'en cerner non seulement le mérite, le bien-fondé mais aussi de signaler les limites avant de proposer le cadre ou modèle théorique qui sera utilisé dans ce travail. Sur ce, nous avons identifié et retenu trois approches souvent utilisées par les chercheurs en genre à savoir l'approche fonctionnaliste, l'approche structuraliste, l'approche femme et développement.

a) L'approche fonctionnaliste ou l'approche des statuts et rôles

Ce modèle part du postulat selon lequel « à tout élément de toute culture correspond une fonction et à toute fonction correspond un élément »⁶¹. En d'autres termes, les hommes et les femmes occupent de positions (statuts) dans la structure sociale auxquelles sont attribuées les différents rôles. Les fonctionnalistes s'intéressent à la diversité des individus soumis à une même culture, mais possédant des statuts différents. A chaque statut correspondent plusieurs rôles. Mais les différents statuts d'un individu peuvent éventuellement ne pas correspondre. Tel au sein de sociétés si diverses, la femme tient des rôles sociaux très variés. Elle est la jeune fille, elle est la jeune mariée. Elle sait être l'épouse espiègle..., et aussi l'épouse modèle⁶².

Dans le même ordre d'idées, PALA A.O. et LY M., justifient largement le fonctionnalisme dont ils ont fait usage dans leur étude en ces termes : « nous englobons les différents rôles (social, culturel, politique et économique) des femmes africaines dans la société. Par situation nous entendons ⁶³:

- les possibilités d'accès des femmes aux moyens de production à l'intérieur d'une société donnée ;
- l'image de la femme telle qu'elle définit son comportement et ses rôles dans la vie et qui reflète souvent des rapports de production en jeu dans cette société au cours du temps.

⁶¹ AKTOUF O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Presses de l'université de Québec, Montréal, 1987, p. 23.

⁶² BARBIER J.C., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, ORSTOM, Karthala, Paris, 1985, p. 12.

⁶³ PALA A.O. et LY M., *La femme africaine dans la société précoloniale*, Unesco, Paris, 1979, p. 11.

Par ailleurs, HOURIA S., dans sa recherche sur le triptyque « école, travail et genre », s'était préoccupé de saisir comment les filles et les garçons occupent l'espace scolaire et l'espace du travail, comment dans cet espace se structurent les rapports de pouvoir entre filles et garçons et comment la position qu'occupent ces deux groupes influe sur les identités sexuées⁶⁴.

Le fonctionnalisme constitue l'une des approches qui ont caractérisé les premières études en genre. En réalité, d'après BISILLIAT J., la notion de rôle est fructueuse parce qu'elle permet de mieux comprendre l'importance - théorique elle aussi - de la relation de genre. Parler de relations de genre permet d'éviter le piège de la dénomination réductrice "femme et développement" utilisé depuis dix ans pour désigner la place des femmes dans les recherches et projets de développement⁶⁵. Bien que fructueuse à l'étude de femmes, l'approche fonctionnaliste reste néanmoins statique. Elle ne permet donc pas de rendre compte de la dynamique et de la structuration des rapports sociaux de sexes.

b) L'approche structuraliste

L'approche structurale définit la structure comme un ensemble d'éléments interconnectés de sorte qu'une modification de ces éléments entraîne celle de tous les autres. S'inspirant de la linguistique de SAUSSURE DE F., qui traite la langue comme un ensemble d'éléments ou de règles où chaque élément, chaque règle possède un sens, LEVI-STRAUSS C., l'applique en anthropologie. Par exemple, en observant les systèmes de parenté dans les sociétés primitives, LEVI-STRAUSS C., découvre que celles-ci ont en commun la prohibition de l'inceste. En d'autres termes, C'est cette règle-prohibition de l'inceste - qui caractérise l'ensemble des relations de la parenté qui contraignent les hommes à se choisir les femmes en dehors de la parenté⁶⁶. Parmi les auteurs qui ont exploité ce modèle, on peut citer entre autres LEVI-STRAUSS C., MEILLASSOUX C., EVANS-PRITCHARD E.E., MEAD M.⁶⁷. Ce cadre d'analyse s'est avéré fécond pour l'étude de sociétés qui ne conçoivent pas l'autonomie des individus (les sociétés primitives), mais reste difficilement transposable à l'étude des sociétés modernes. On reproche, cependant, à l'analyse structurale de négliger la volonté consciente des acteurs et les acteurs eux-mêmes.

c) L'approche Femmes et développement (FED)

⁶⁴ HOURIA S., « Scolarisation- travail et genre en Algérie », *Afrique et développement*, vol. 32, n° 3, 2007, p. 121.

⁶⁵ BISILLIAT J., « Mots échoués sans contexte », in BISILLIAT J. et VERSCHUUR C., (dir.), « Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique », *Cahiers genre et développement*, n° 1, l'Harmattan, Paris, 2000, p.70.

⁶⁶ MONTOUSSE M. et RENOUEAU G., *Cents fiches pour comprendre la sociologie*, Bréal, Rosny, 2003, pp. 51-52.

⁶⁷ MEILLASSOUX C., *Femmes, greniers et capitaux*, François Maspero, Paris, 1982 ; EVANS-PRITCHARD E.E., *La femme dans les sociétés primitives et autres essais d'anthropologie sociale*, PUF, Paris, 1971 ; MEAD M., *Mœurs et sexualité en Océanie*, Terre humaine, Plon, Paris, 1963.

Cette approche est appelée *mainstreaming* ou approche intégrée. Elle vise l'intégration des femmes au développement. Il s'agit de prendre en compte la condition des femmes et de développer des projets spécifiques pour les femmes. Dans cette approche, les actions de développement visent exclusivement les femmes pour corriger les inégalités dont elles sont l'objet. Elle a eu, dans une certaine mesure, de l'impact sur l'amélioration des conditions des femmes. Cependant, on a remarqué que les actions qui avaient amélioré sous certains aspects la condition des femmes n'avaient rien changé à leur autonomie, à leur capacité de prendre leur vie en charge (*empowerment*)⁶⁸. On reproche aussi à cette approche le fait que les femmes n'étant pas toujours intégrées au projet de développement dès sa conception, les actions de développement pouvaient renfoncer la marginalisation des femmes ignorant le plus souvent le rôle des hommes comme détenteurs de pouvoir⁶⁹.

Fort de limites des approches précédentes, dans ce travail, nous mobilisons deux grilles de lecture pour décrire et interpréter la sous-représentation de femmes dans le champ politique à savoir: d'un côté, la théorie du champ et de la domination symbolique et de l'autre côté, le modèle de l'intersectionnalité.

1.2. La théorie du champ social et de la domination symbolique

La théorie du champ social et de la domination symbolique de BOURDIEU P. fait partie du paradigme constructivisme structuraliste. BOURDIEU P. définit le constructivisme structuraliste par la jonction de l'objectif et du subjectif. Par **structuralisme** ou structuraliste, il veut dire qu'il existe, dans le monde social lui-même, (...) des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques et leurs représentations. Par **constructivisme**, il veut dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce qu'il appelle l'*habitus*, et d'autre part des structures sociales, en particulier des champs⁷⁰.

Cette conciliation de l'objectif (social) et du subjectif (individu) au sein du constructivisme structuraliste désigne ainsi le double mouvement d'intériorisation de l'extérieur et d'extériorisation de l'intérieur. En d'autres termes, les structures objectives fondent les

⁶⁸ LABOURIE-RACAPE A., « Genre et territoire. Quelles questions ? », *Espaces, populations, sociétés*, n° 1, 2004, p. 114.

⁶⁹ LABOURIE-RACAPE A., *Art. cit.*, p. 114

⁷⁰ Constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu, disponible sur <http://www.libertaire.free.fr/BourdieuConstructuviste.html>, consulté le 20/10/2013. Le concept de paradigme est compris ici dans le sens de KUHN T., comme un terrain commun de travaux relevant d'une même tradition de recherche.

représentations subjectives. En retour, ces représentations modèlent le social sous certaines conditions.

Toute la théorie de BOURDIEU P. gravite autour de quelques catégories conceptuelles à savoir : champ social, domination symbolique, stratégies des acteurs, habitus.

a) Société (monde social) divisée en champs sociaux

BOURDIEU P., insiste sur la division de la société en groupes sociaux et estime que l'espace social est partagé en une multitude de champs sociaux (l'école, la politique, le religieux, la culture). Il conçoit les institutions non comme des substances, mais de manière relationnelle comme des configurations de relations entre les agents individuels et collectifs⁷¹. Les capitaux détenus par chaque groupe social en proportion inégale constituent des atouts pour se positionner dans un champ, mais les atouts nécessaires varient en fonction des champs. En effet, chacun de ces champs possède ses propres règles du jeu et ses propres critères de réussite. BOURDIEU P., assimile un champ social à un marché sur lequel s'échangent des biens spécifiques.

Une bonne analyse en termes de champ implique trois moments nécessaires et connectés entre eux⁷². Premièrement, on doit analyser la position du champ par rapport au champ du pouvoir. Deuxièmement, on doit établir la structure objective des relations entre les positions occupées par les agents ou les institutions qui sont en concurrence dans ce champ. L'auteur nous propose ici de faire une sorte de "géométrie sociale" susceptible d'établir exactement la position des individus, des groupes et des objets au sein de la configuration des relations objectives qui représente en théorie « le monde social ». Troisièmement, on doit analyser les habitus des agents, les différents systèmes de dispositions qu'ils ont acquis à travers l'intériorisation d'un type déterminé de conditions sociales et économiques et qui trouvent dans une trajectoire définie à l'intérieur du champ considéré comme une occasion plus ou moins favorable de s'actualiser. Le champ qui nous intéresse ici est le champ politique.

b) Les champs politiques sont des espaces de domination et de luttes

Le message central de BOURDIEU P., ici est le suivant :

⁷¹ CORCUFF P., « Nouveau millénaire, défis libertaires. Le constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu ». Extrait de « les nouvelles sociologies », disponible sur [http:// www.chez.com/social/socio/nouvsocio.htm](http://www.chez.com/social/socio/nouvsocio.htm), consulté le 26/4/2013.

⁷² Se référer à l'ouvrage de BOURDIEU P., *Réponses*, éd. du Seuil, Paris, 1992, pp.78-80.

*le jeu social, où qu'il s'exerce (quel que soit le champ que l'on observe), repose toujours sur des mécanismes structurels de concurrence et de domination. Ces mécanismes font partie de la socialisation même des individus qui les reproduisent inconsciemment : ils sont devenus pour eux des **habitus**⁷³.*

Chaque champ est à la fois un champ de forces - il est marqué par une distribution inégale des ressources et donc un rapport de forces entre dominants et dominés - et un champ de luttes - les agents sociaux s'y affrontent pour conserver ou transformer ce rapport de forces. En d'autres termes, chaque champ est marqué par des relations de concurrence entre les agents⁷⁴.

La domination symbolique repose sur l'imposition d'un pouvoir symbolique compris comme un pouvoir invisible qui ne peut s'exercer qu'avec la complicité de ceux qui ne veulent pas savoir qu'ils le subissent ou même qu'ils l'exercent⁷⁵. Selon GODELIER M., la domination symbolique est toute violence fondée sur la violence et le consentement. Autrement dit, tout acte de domination comprend deux composantes liées qui en font la force : la violence et le consentement. Il veut dire par là qu'un pouvoir de domination, même s'il parvient à s'imposer par la seule violence, est incapable de se maintenir par elle. Il faut toujours, à un moment ou un autre, une forme d'acceptation et de consentement qui reconnaît la légitimité de ce pouvoir⁷⁶. Le même auteur poursuit sa réflexion en disant que la plus forte de ces deux composantes n'est pas la violence des dominants, mais le consentement des dominés.

Seuls le "consentement", l'acceptation", l'"adhésion", la "coopération" des dominés semblent à même d'expliquer sinon la prise de pouvoir, du moins son maintien⁷⁷. Son point de vue rejoint celui défendu à la seconde moitié du vingtième siècle par l'auteur de *Economie et société* selon lequel tout véritable rapport de domination comporte un minimum de volonté d'obéir, par conséquent un intérêt, extérieur ou intérieur, à obéir. Une autre façon pour lui de dire que toutes les dominations cherchent à éveiller et à entretenir la croyance en leur "légitimité"⁷⁸.

BOURDIEU P., lui-même, à qui nous empruntons l'essentiel de notre grille de lecture revient sur la portée du concept en précisant le sens : « la violence symbolique s'institue par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut pas ne pas accorder au dominant (donc à la domination) »⁷⁹. Cette violence est produite à travers les images et représentations que se font les

⁷³ MUCCHIELLI L., « Pierre Bourdieu et le changement social », *Alternatives économiques*, n° 175, 1999, pp. 64-67.

⁷⁴ CORCUFF P., *Op. cit.*, p. 3.

⁷⁵ BOURDIEU P., « Sur le pouvoir symbolique », *Annales Economies, sociétés, civilisations*, n° 3, 1977, p. 405.

⁷⁶ GODELIER M., cité par GAUSOT L., « Domination masculine, consentement et partage des représentations », *Arobase*, vol. 6, n° 1-2, 2000, p. 70.

⁷⁷ *Ibidem*.

⁷⁸ WEBER M., *Economie et société*, tome 1, Plon, Paris, 1971, pp. 219-220.

⁷⁹ BOURDIEU P., *La domination*, *Op. cit.*, pp. 55-62.

dominé(e)s sur leur condition. Pour BOURDIEU P., le pouvoir symbolique est un pouvoir qui consiste à faire de groupes qui impose leur vision du monde: « principe de division en classes logiques qui organise la perception du monde social est lui-même le produit de l'incorporation de la division en classes sociales »⁸⁰.

FREEDMAN J. qui a appliqué cette théorie dans le cadre de son travail en est parvenue à distinguer deux classes - celle des hommes et celle des femmes - partageant de représentations sociales différentes :

en effet la division entre hommes et femmes semble être un lieu éminent de lutte symbolique. Il s'agit d'une lutte pour la création de deux catégories de sexe, une lutte de division et de différenciation. Il n'est pas simplement question de différences implicites entre les sexes qui seraient rendues visibles et explicites, mais d'une construction de ces différences d'une façon qui détermine la place subalterne qu'occupent les femmes dans la société. La lutte pour le pouvoir politique se traduit par une lutte pour le capital symbolique, et dans cette lutte les femmes sont handicapées dès le départ par leur appartenance à un groupe social marqué par son sexe et défini comme moins capable dans le domaine politique⁸¹.

Répondant à la question de savoir par quel mécanisme cette domination symbolique s'insère dans les structures objectives et subjectives de la personnalité, BOURDIEU P. pense que c'est au terme d'une *somatisation des rapports sociaux de domination* :

c'est au prix et au terme d'un formidable travail collectif de socialisation diffuse et continue que les identités distinctives qu'institue l'arbitraire culturel s'incarnent dans les habitus clairement différenciés selon le principe de division dominant et capables de percevoir le monde selon ce principe⁸².

Le champ politique est un lieu de confrontation entre les agents (les classes sociales). L'enjeu de cette lutte est double :

- les agents cherchent, d'une part, à se procurer des biens produits et échangés que ceux-ci soient de l'argent, des diplômes ou du prestige. Mais contrairement au modèle du marché concurrentiel cher aux économistes, tous ces agents ne bénéficient pas de mêmes atouts et les mieux dotés en capitaux ont un accès privilégié à ces biens. Ainsi, la réussite scolaire des agents est proportionnelle à leur dotation en capital culturel.
- ils cherchent, d'autre part, à faire partager leur conception de l'ordre politique afin de rendre légitime les positions privilégiées qu'ils occupent, en définissant les atouts exigés

⁸⁰ BOURDIEU P., *La distinction. Critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, Paris, 1979, p. 191.

⁸¹ FREEDMAN J., *Op. cit.*, p. 22.

⁸² BOURDIEU P., *La domination, Op. cit.*, p. 40 et pp. 58-59.

dans un champ et en les monopolisant. Du coup, le rapport de force est inégal et la classe dominante, parce qu'elle bénéficie d'un capital symbolique important, réussit à imposer sa culture aux autres classes. Ce faisant, elle les prive des gratifications symboliques et matérielles spécifiques à ce champ. En d'autres termes, les luttes dont le champ est le lieu ont pour enjeu le monopole de la violence légitime.

c) La stratégie mise en œuvre par un agent dépend de sa position dans le champ politique

Chez BOURDIEU P., les acteurs ne sont que les exécutants inconscients des mécanismes de domination. En effet, ces acteurs ont la capacité de développer des stratégies afin de faire face à des situations imprévues et sans cesse renouvelées⁸³. Mais ces stratégies s'exercent dans le cadre d'un habitus défini comme : « principe générateur et organisateur de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre ». Les stratégies des acteurs sont les suivantes :

- l'agent qui domine un champ politique adopte, *a priori*, une stratégie de conservation qui consiste à maintenir sa position dans le champ alors même que d'autres agents tentent de subvertir cet ordre. Dans le domaine symbolique, il doit renouveler l'adhésion de tous à un ordre social qui lui est favorable.
- les agents dominés peuvent, au contraire, adopter des stratégies de subversion qui visent à réorienter l'ordre social en leur faveur et doivent, pour cela, réussir à imposer une conception de la société qui va les valoriser.

Toutefois, cette théorie présente quelques limites à l'explication du champ politique congolais. Chez BOURDIEU P., le champ politique est caractérisé par l'autonomie. Ce qui ne correspond pas à la réalité congolaise comme le pense TSHIBWABWA KUDITSHINI :

les dynamiques politiques à l'œuvre dans ce pays montrent que ce champ est de plus en plus dépendant de l'extérieur. Il est donc dépendant des champs politiques des pays occidentaux (et même africains aujourd'hui comme l'Afrique du Sud, le Rwanda, l'Angola, etc.) qui le contrôlent et déterminent en grande partie ses jeux et enjeux ou en influencent la configuration et le fonctionnement⁸⁴.

A cette critique s'ajoute aussi le fait qu'à l'intérieur de la société congolaise, le champ politique demeure dépendant des autres champs économique, social et culturel dans la mesure où

⁸³ MUCCHIELLI L., *Op. cit.*, pp. 64-67.

⁸⁴ TSHIBWABWA KUDITSHINI, *Op. cit.*, p. 50.

les ressources financières cumulées, les compétences reçues dans le système scolaire et le système des symboles culturels assimilés au cours de la socialisation sont susceptibles de permettre aux acteurs d'accéder au champ politique et d'imposer leur pouvoir ou vision sociale. Qui plus est, dans le champ politique, les agents sont sexuellement « neutres », une fausse neutralité qui nous fait penser à la masculinité des normes, institutions, discours et règles du jeu. Leur comparaison aux catégories sexuées ne peut être possible que par métaphore. D'où l'importance de combiner cette théorie avec l'approche genre dans sa dimension d'intersectionnalité.

Avant d'examiner l'approche intersectionnelle en usage dans ce travail, il sied de passer d'abord en revue l'approche genre qui lui est inhérente et sous-jacente. L'explication de l'approche genre est importante pour autant que sa compréhension prépare et complète celle de l'intersectionnalité.

1.3. Femme, sexe et genre : concepts et outils

Comme toute autre forme de connaissance, les sciences s'expriment par des concepts qu'elles tentent d'articuler en système et figure. Une science progresse donc autant par précision, extension, changement voire bouleversement de ses concepts, que par l'observation et l'expérience.

Le petit Larousse illustré définit la femme comme un être humain de sexe féminin : un adulte de sexe féminin ; comme épouse.⁸⁵ Alors qu'il considère l'homme comme un être humain de sexe masculin, adulte de sexe masculin⁸⁶. Ces deux définitions considèrent le « sexe biologique » comme élément constitutif et distinctif entre les hommes et les femmes. La prise en compte des caractères naturels, organiques propres à chaque catégorie débouche sur une différenciation sexuelle basée sur le corps, l'inné.

La plupart des définitions qui tentent de définir l'homme et la femme insistent sur les caractères biologiques et physiologiques, c'est-à-dire elles essaient de saisir et de comprendre l'homme et la femme par leur nature respective. Il s'agit là des considérations essentialistes, naturalistes qui mettent le marqueur de « sexe » au centre de la différenciation entre l'homme et la femme. On ne saurait donc nier l'essentialité des êtres humains mais ce qui dérange, c'est lorsqu'elle devient un facteur, un prétexte de discrimination, d'oppression ou d'exploitation entre

⁸⁵ Le petit Larousse illustré, éd. Larousse, Paris, 2010, p. 413.

⁸⁶ *Idem*, p. 506.

les hommes et les femmes. Or, le sexe en soi ne signifie rien. Tout dépend du sens qu'on lui donne.

Depuis longtemps, la naturalisation de la catégorie « femme » a été utilisée comme prétexte pour justifier l'oppression, l'exploitation ou la domination des femmes par les hommes. La différence entre les sexes était le fondement de la discrimination de femmes et de leur « invisibilisation » dans l'espace public. Face à cette tendance, les féministes en sont parvenu(e)s à forger et introduire dans le débat public le concept de « *Gender* » ou de « genre, rapports sociaux de sexe » selon qu'il s'agit des anglophones ou de francophones dans le but de démontrer le caractère socialement / culturellement construit de la différence entre les sexes⁸⁷.

Dans son usage le plus ancien, « genre » était synonyme de « femme ». Lorsqu'on parlait de genre, on avait simplement l'idée de femme ou du genre féminin. Des livres et articles de toutes sortes, qui avaient comme sujet l'histoire des femmes ont substitué dans leurs titres le terme de « genre » à celui de « femmes ». Mais que signifie alors genre ? Genre en tant que substitut pour « femmes » est également utilisé pour suggérer que l'information au sujet des femmes est également informations sur les hommes, que l'un implique l'étude de l'autre, cet usage insiste sur le fait que le monde des femmes fait partie du monde des hommes, qu'il est créé dans et par ce monde⁸⁸.

En réalité, l'être humain comporte deux dimensions : l'inné et l'acquis. BEAUVOIR DE S., dans « *le deuxième sexe* » tome 2 a écrit :

“être” une femme ou un homme, “avoir” un sexe masculin ou féminin représente davantage l'effet des processus sociaux qu'un état naturel antérieur à tout. Les êtres sont avant tout des humains avant de paraître femmes ou hommes. (...) On ne naît pas femme, on le devient. Aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine ; c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin⁸⁹.

Cette idée marque un tournant décisif dans la pensée féministe en ce sens qu'elle met en évidence les différences sexuelles socialement, culturellement construites. On passe ici du sexe biologique au sexe social. C'est la théorie genre (*Gender* en Anglais) ou des rapports sociaux de sexe qui structurent les relations de domination entre les hommes et les femmes. Si à la

⁸⁷ Pour une histoire du concept genre, lire HIRATA H. *et al.*, *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, Paris, 2000.

⁸⁸ SCOTT J., « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », in BISILLIAT J et VERSCHUUR C., (dir.), *Op. cit.*, pp. 44-45.

⁸⁹ BEAUVOIR DE S., « La construction sociale des catégories de sexe », in BEAUVOIR DE S., *Le deuxième sexe, tome 2. L'expérience vécue*, Gallimard, Paris, 1949, pp. 17-19.

naissance, les inégalités hommes–femmes sont d’ordre naturel, une fois dans la société, des nouveaux rôles sont assignés aux deux sexes. Ils sont éduqués différemment ; ils acquièrent des « *habitus* sexués » différents. Avant de nous prononcer sur lequel des deux concepts sera d’usage opérationnel dans cette étude, il nous semble pertinent d’analyser au préalable ce sur quoi ils portent.

1.3.1. Sexe naturel, genre culturel / social

Le mot sexe (du latin *sectus*, séparation) exprime précisément cette idée que l’espèce est coupée en deux⁹⁰. Le débat sur la paternité du genre domine les deux rives de l’Atlantique. Selon les francophones, l’origine du concept « genre » vient d’ILLICH I., dans son ouvrage le genre vernaculaire⁹¹. Tandis que les anglophones l’attribuent à OAKLEY A., depuis la parution de son ouvrage « *Sex, Gender and Society* » en 1972⁹². Genre est ici la traduction française du concept anglais « *Gender* ». Les féministes américains, s’inspirant des travaux des médecins sur la réassignation de sexe des enfants intersexes, l’ont adopté pour insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe. Le mot indiquait un rejet du déterminisme biologique implicite dans l’usage de termes comme “sexe” ou “différence sexuelle”. Le “genre” soulignait également l’aspect relationnel des définitions normatives de la féminité⁹³.

OAKLEY A., définit le sexe comme l’ensemble des caractéristiques anatomiques et physiologiques qui signifient le caractère mâle (*maleness*) et le caractère femelle (*femaleness*) biologiques et le genre comme la masculinité et la féminité socialement construites⁹⁴. Ce qui revient à dire que le sexe est une donnée physique et naturelle. Il s’identifie à un organe corporel que chaque espèce possède dès la naissance. Il est inné. Il détermine aussi l’appartenance de tout être à une classe : on naît homme ou femme.

D’après DORLIN E., le sexe désigne communément trois choses : le *sexe* biologique, tel qu’il nous est assigné à la naissance - sexe mâle et femelle -, les rôles ou les comportements sexuels qui sont censés lui correspondre - le *genre*, provisoirement défini comme les attributs du féminin et du masculin - que la socialisation et l’éducation différenciées des individus produisent

⁹⁰ BASTIN G., *Dictionnaire de la psychologie sexuelle*, éd. Charles Dessart, Bruxelles, 1970, p. 355.

⁹¹ LAME DE D., « Que sont mes amis devenus ? Se recréer des rapports de genre », in LAME DE D. et ZABUS C., (dir.), *Changements au féminin en Afrique noire. Anthropologie et littérature, volume 1. Anthropologie*, L’Harmattan, Paris, 1991, p. 22.

⁹² OAKLEY A., Cité par JAMI I., « Sexe et genre : les débats des féministes dans les pays anglo-saxons (1970-1990) », in LOWY I. et ROUCH H., *La distinction entre sexe et genre. Une histoire entre biologie et culture*, *Cahiers du genre*, n° 34, L’Harmattan, Paris, 2003.

⁹³ SCOTT J., *Art. cit.*, p. 42.

⁹⁴ SCOOT J., *Art. cit.*, p. 128.

et reproduisent ; enfin, la *sexualité*, c'est-à-dire le fait d'avoir une sexualité, d'« avoir » ou de « faire » du sexe⁹⁵.

Le mot genre (au singulier) suppose - devait supposer, exigence qui se perd souvent quand on parle de genre au pluriel – de considérer l'ensemble de deux termes (hommes et femmes, masculin et féminin) qui font système mais ne sont ni égaux ni symétriques, car ils relèvent d'un rapport de hiérarchie et de domination⁹⁶. Le genre comporte un sens grammatical, un sens littéraire et artistique enfin un sens biologique, qui renvoie à une catégorie classificatoire de l'histoire naturelle située entre la famille et l'espèce ; le genre est supérieur à l'espèce tandis que le genre (grammatical et sexuel) divise l'espèce humaine, tout en créant une catégorie qui l'excède⁹⁷.

Le genre traduit donc le sexe social, c'est-à-dire la construction sociale de sexes, le rapport de pouvoir ou les relations de genre. Il se réfère aux assignations des rôles sexués, aux attributions sociales de sexe conditionné par l'éducation familiale ou encore à la façon dont homme et femme vivent leur appartenance à l'un ou l'autre sexe. Il est dit sexe social, sexe construit dans le sens où il est acquis. Il est aussi une donnée sociale et culturelle, une représentation sociale des significations de sexe.

L'identification des hommes et des femmes par rapport au sexe pose problèmes. Biologiquement et psychologiquement parlant, tout être, homme ou femme, a des prédispositions nettes à la bisexualité. C'est le cas de certaines personnes qui présentent un conflit ou une crise d'identité en présentant un sexe biologique « ambigu », c'est –à-dire un trouble psychique (ou encore physiologique surtout hormonale) entre ce qu'elles sont (identité sexuelle) et ce qu'elles apparaissent (identité sociale). Ceci n'est pas à confondre avec les comportements homosexuels. Ainsi, par exemple, certains garçons acquièrent des comportements efféminés (obésité féminoïde

⁹⁵ DORLIN E, *Sexe, genre et sexualités*, PUF, Paris, 2008, p. 5.

⁹⁶ FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. *et al.*, *Genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, L'Harmattan, Paris, 2003, pp. 9-78 ; PLANTE C., « La confusion des genres », in HURTIG M.C. *et al.*, *Op. cit.*, p. 55. En grammaire, **Genre** est synonyme de sexe, et c'est la différence de sexes parmi les individus de même espèce qui a fait établir dans leurs noms une distinction entre les deux genres. Citant DE WAILLY et GIRAULT-DUVIVIER, PLANTE C., *Op. cit.*, p. 54, explique comment le genre, autrefois servant à désigner le genre littéraire et à l'origine pour désigner un rapport de mots à l'un ou l'autre sexe, et en général à tout ce qui est mâle ou femelle, a été transformé en genre humain. Car selon lui, par imitation, on a fait du masculin ou du féminin les autres noms, quoiqu'ils n'eussent aucun rapport à l'un ou à l'autre sexe. « *Les hommes ayant remarqué dans l'espèce humaine une différence sensible, qui est celle des deux sexes, ont jugé à propos d'admettre deux genres dans les noms substantifs, le masculin et le féminin : le masculin appartient aux hommes et aux animaux mâles, et le féminin aux femmes et aux animaux femelles. (...) Par imitation, quelque fois à cause de l'étymologie, ou bien encore sans motif réel, ils ont donné le genre masculin ou le genre féminin aux autres substantifs, quoiqu'ils n'aient aucun rapport avec l'un ou l'autre sexe.* »

⁹⁷ PLANTE C., « Genre : un concept intraduisible ? », in FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. *et al.*, *Op. cit.*, p. 128.

avec développement mammaire, gestes efféminés, affectivité des filles). De même, certaines filles se virilisent (corpulence, voix, pilosité) effectivement⁹⁸.

En réalité, le sexe biologique ne détermine pas *pour un être humain*, l'affiche des comportements féminins/ masculins mais ceux-ci sont plus déterminés par le discours social ou les représentations sociales. SCHMITT-PANTEL P., définit le genre en rejetant le déterminisme biologique, en insistant plutôt sur la dimension relationnelle hommes et femmes et le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe⁹⁹. Il est évident que le terme de *gender* en anglais recouvre également de multiples définitions et orientations théoriques. Utilisé dans un premier temps pour souligner le caractère socialement construit des qualités et pratiques sociales assignée aux hommes et aux femmes, en opposition au sexe biologique, le terme *gender* a ensuite été utilisé pour décrire le rapport de domination qui donne sens au processus de différenciation des pratiques sociales (*gender relations*), avant de renvoyer à un système social qui crée et légitime la bi-catégorisation sexuelle, ou même qui permet de penser les résistances à la binarité oppressive du sexe¹⁰⁰.

Schématiquement, ces différences peuvent se résumer comme suit :

Tableau 1.1. Différence entre sexe et genre

- Le sexe est biologique, physiologique	- Le genre est culturel
- Le sexe est naturel	- Le genre est social, relationnel
- Le sexe est inné	- Le genre est acquis, construit
- Le sexe est fixe	- Le genre est dynamique
- Le sexe est invariable, immuable	- Le genre est variable.

L'analyse de rapport entre les sexes ou l'analyse de genre peut-être réalisée en termes de « rôles de sexe » ou de « rapports sociaux de sexe ». Ces deux analyses renvoient respectivement au fonctionnalisme et au matérialisme historique. Le premier insiste sur l'importance des institutions et pratiques sociales aux attributions des rôles sociaux. Le second met en évidence la hiérarchie ou la domination entre les sexes. Ainsi, les deux analyses, loin d'être exclusives, contribuent largement à la compréhension de rapports de genre. Car, positionner un élément dans un ordre social, c'est en quelque sorte lui attribuer une valeur dans cette échelle sociale.

⁹⁸ BASTIN G., *Op. cit.*, p. 356.

⁹⁹ SCHMITT- PANTEL P., Cité par DAYAN-HERZBRUN S., « Détours et transgressions : une approche des rapports de genre », in FOUGEYROLLAS-SCHWBEL D., *et al.*, *Féminine(s). Penser la pluralité, Cahiers du genre*, n° 39/2005, L'Harmattan, Paris, p. 138.

¹⁰⁰ PEUVRE LE N., Le « genre » comme outil d'analyse sociologique », in FOUGEYROLLAS D. *et al.*, (dir.), *Op. cit.*, pp. 45-46.

Le genre comme catégorie analytique des rapports sociaux de sexes est un concept relationnel qui se réfère à l'organisation sociale de la relation entre les sexes. Ces rapports sociaux de sexe sont (constitutifs de pouvoir ou de domination) des rapports de domination et d'asymétrie. Ils croisent et traduisent d'autres formes de pouvoir, de domination, d'exploitation d'un sexe sur l'autre. L'asymétrie entre les catégories de sexe est constatée tant dans les représentations que dans les conduites et traduit souvent une relation de hiérarchie sociale qui assigne aux femmes des places et statuts inférieurs à ceux des hommes¹⁰¹. Et cette hiérarchie est généralement la conséquence de l'identité sexuée et de la division sociale entre les sexes.

1.3.2. L'identité sexuée

Les rapports sociaux de sexe se réfèrent toujours à la masculinité et à la féminité comme identités. Dans la vie sociale, ces deux identités constituent les deux pôles de la classification des êtres humains. Cette identité est attribuée à partir de deux repères : le biologique et le social. Dans le premier cas, les traits biologiques ou physiologiques permettent de conférer une identité à une personne humaine. L'accouchement, l'allaitement sont considérés comme des attributs naturels appartenant aux femmes. Dans le deuxième cas, l'identité est construite à partir des rôles sociaux attribués à chacun de deux sexes. Ainsi, l'appartenance d'une personne humaine au groupe des femmes ou des hommes est réalisée d'un côté dans et par la nature de la personne humaine et de l'autre côté par les conditions sociales et historiques de la vie.

L'identité sexuée est la manière de vivre de son appartenance aux sexes masculins ou féminins, appartenance définie par les rôles sociaux. BOURDIEU P. cite la division sexuelle du travail comme facteur de formation de l'identité sexuée :

L'enfant construit son identité sexuelle, élément capital de son identité sociale, en même temps qu'il construit sa représentation de la division du travail entre les sexes, à partir du même ensemble socialement défini d'indices inséparablement biologiques et sociaux. Autrement dit, la prise de conscience de l'identité sexuelle et l'incorporation des dispositions associées à une définition sociale déterminée des fonctions sociales incombant aux hommes et aux femmes vont de pair avec l'adoption d'une vision socialement définie de la division sexuelle du travail¹⁰².

La psychologie de la différence sexuelle atteste que c'est aux environs de cinq ans que les enfants établissent les distinctions tranchées entre les fonctions masculines et féminines.

1.3.3. Division du travail et rapports sociaux de sexe

¹⁰¹ HURTIG M-C. *et al.*, *Op. cit.*, p. 19.

¹⁰² BOURDIEU P., *Le sens pratique*, *Op. cit.*, p. 132.

La division sexuelle du travail est la forme de la répartition du travail social découlant des rapports sociaux de sexe. Elle a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive. La division du travail social en fonction des sexes est à la base de la domination ou de l'exploitation dont les femmes sont l'objet dans le cadre du travail domestique. En général, le travail domestique est peu valorisé et rémunéré. Il ne bénéficie pas de la reconnaissance officielle comme le sont les autres activités productives de la sphère publique. D'après DELPHY C., GUILLAUMIN C., l'exploitation des femmes par les hommes dans l'espace domestique consiste entre autres à l'appropriation du travail et du corps des femmes par les hommes¹⁰³. Cette exploitation prend la forme soit du "sexage" soit du "patriarcat".

Le patriarcat est l'organisation de la famille et de la société centrée sur l'homme. Dans cette organisation sociopolitique, les femmes sont opprimées par les hommes (opresseurs). PATEMAN C., distingue à ce sujet deux types de patriarcat¹⁰⁴ :

- Le patriarcat « traditionnel » dans lequel le pouvoir politique est construit sur le modèle et à partir de la position du père dans la famille ;
- Le patriarcat de « frères » dans lequel la domination sur les femmes s'inscrit dans le cadre conjugal et plus dans celui de la filiation.

Dans l'organisation de la vie sociale, les deux sphères, privée et publique sont interactionnelles et le plus souvent, la domination ou l'exploitation auxquelles les femmes sont assujetties en famille ressurgit dans la sphère publique. Celle-ci apparaît comme un champ des règles masculino-centrées monopolisées par les hommes pour perpétuer leur hégémonie. GASPARD F. utilise le terme de « *fatriarcat* » pour désigner le monopole masculin sur le pouvoir politique traduisant par là une longue tradition de domination masculine ayant favorisé chez les hommes l'émergence de reflexes de frères prompts à défendre leurs place et privilèges dans cette « République des frères » sans les sœurs¹⁰⁵. Sur le plan politique, cela implique la résistance ou le combat de femmes dans deux directions : celle menée contre le pouvoir dominant des hommes dans le microcosme familial et celle qui appelle la conscience et la mobilisation de toutes les sœurs « sororité » contre l'omniprésence et l'omnipotence des hommes dans le macrocosme politique. Pour mener à bien ce combat, les discours des femmes insistent soit sur ce qui les identifie aux hommes soit ce qui les différencie.

¹⁰³ DELPHY C., *Op. cit.*, pp. 50-86.

¹⁰⁴ PATEMAN C., cité par DAYAN-HERZBRUN S., *Op. cit.*, p. 141.

¹⁰⁵ GASPARD F., cité par PIONCHON S. et DERVILLE G., *Op. cit.*, p. 97.

1.3.4. L'universalisme et le différencialisme

Deux grands courants tentent d'expliquer les inégalités hommes-femmes : l'universalisme et le différencialisme¹⁰⁶. L'universalisme se fonde sur l'idée que l'humanité est une ; femmes et hommes sont ontologiquement similaires ; les différences qu'ils affichent ou qu'ils vivent sont des constructions socio-historiques : des différences secondaires. La différence anatomique et biologique n'est qu'un substrat sur lequel se nouent des constructions sociales, culturelles, relationnelle, etc. (...) L'égalité est ainsi associée à l'idée de similaire¹⁰⁷. Nous sommes égaux car au fond nous sommes similaires.

L'universalisme se subdivise en deux courants : l'universalisme égalitaire et l'universalisme radical¹⁰⁸. *L'universalisme égalitaire* affirme que le sexe social est construit à partir du sexe biologique dans le sens où il y a une transformation de la différence bio-sexuelle en rapport inégalitaire de domination au profit des hommes. À partir de son sexe biologique, un statut et un rôle différents et inférieurs sont assignés à la femme à travers un processus d'apprentissage et de socialisation. *L'universalisme radical* suppose que les catégories sexuelles elles-mêmes ne sont pas une simple donnée biologique mais un construit social en fonction des rapports sociaux de domination masculine.

Le différencialisme, est né vers les années 1970 en réaction au féminisme universaliste. Le différencialisme, soutient au contraire que femmes et hommes sont ontologiquement différents. Cette différence relève de la nature. Et dans leur nature spécifique, biologique et anatomique, les femmes présentent des organes, traits morphologiques distincts qui les orientent vers des attitudes et comportements différenciés. Il est soutenu par un grand nombre des postulats : « toutes les différences commencent et finissent avec les ovaires et les testicules »¹⁰⁹.

Le différencialisme consiste en outre en la conviction que la femme possède une essence, que la femme a une spécificité qui tient en un ou plusieurs attributs innés qui définissent, abstraction faite des distinctions culturelles et des époques historiques, son être stable, en l'absence duquel elle cesse d'être classée comme une femme¹¹⁰. Il se peut que cette différence soit ancrée dans le biologique ou dans le socioculturel, il n'en demeure pas moins qu'elle est

¹⁰⁶ PARINI L., *Op. cit.*, pp. 99-107.

¹⁰⁷ *Ibidem*

¹⁰⁸ FRISQUE C., cité par DIALMY A., *Vers une nouvelle masculinité au Maroc*, Codesria, Dakar, 2009, p. 8.

¹⁰⁹ WEEKS J., cité par BADINTER E., *XY De l'identité masculine*, Odile Jacob, Paris, 1992, p. 42.

¹¹⁰ SCHOR N., « Cet essentialisme qui n'(en) est pas un : IRIGARAY à bras le corps », in BERGER D. *et al.*, *Féminisme au présent*, L'Harmattan, Paris, 1993, p. 42.

fondamentale et marque de son empreinte l'ensemble des relations entre les sexes (leurs expériences, leurs aspirations, leurs représentations, etc.).

L'égalité peut ainsi être associée à l'identité, entendue comme similitude. Mais, égalité et différence signifient-elles la même chose ? En effet, d'abord l'approche par la « différence » pose comme principe qu'accepter la différence revient à perpétuer l'inégalité et l'oppression. Il s'agit de comprendre le monde des femmes à partir de leur vécu, du moins, de mettre en évidence l'individualité des femmes, et de manière plus large, de toutes les personnes qui échappent aux doctrines et coutumes imposées par les stéréotypes hégémoniques¹¹¹. Ensuite, le principe de différence donne l'idée de la réparation des inégalités, à savoir que les inégalités non méritées doivent être corrigées. Puisque les inégalités de naissance et de dons naturels sont imméritées, il faut en quelque façon y apporter des compensations.

Ainsi, ce principe affirme que, pour traiter toutes les personnes de manière égale, pour offrir une véritable égalité des chances, la société doit consacrer plus d'attention aux plus démunis quant à leurs dons naturels et aux plus défavorisés socialement par la naissance¹¹². Enfin, le principe de différence exprime une idée de réciprocité. C'est un principe qui vise l'avantage mutuel c'est-à-dire l'égalité. Tout en respectant les contraintes habituelles (la priorité du premier principe et la juste égalité des chances), la société pourrait maximiser les attentes de l'un ou de l'autre groupe, mais les deux ensembles, puisque, pour maximiser, il ne faut tenir compte que d'un objectif à la fois¹¹³.

Qu'il y ait de la différence des sexes est un fait incontestable ; il n'est évidemment pas question de nier l'asymétrie biologique¹¹⁴. Le différencialisme a donné lieu au *différencialisme égalitaire* qui vise à réaliser l'égalité des sexes tout en respectant leur différence naturelle. Ce qui signifie « demander l'égalité ne paraît pas vouloir *a priori* nier ou réduire les différences, valoriser la différence ne suppose pas nécessairement de justifier l'inégalité ». Il prône donc l'égalité dans la différence.

Les deux approches - universaliste et différencialiste - visent un seul et même objectif « réaliser l'égalité entre les sexes ». Elles se différencient par les moyens à utiliser pour arriver à cette fin. *L'approche universaliste* sera plus encline à rechercher ce qui caractérise la construction des différences sociales entre les sexes ainsi que les inégalités y relatives à partir d'une similitude ontologique. *L'approche différencialiste*, par contre, cherchera elle à déterminer ce qui empêche

¹¹¹ LACHHEB M., (dir.), *Genre et sport en Afrique. Entre pratiques et politiques publiques*, Codesria, Dakar, 2010, p. 27.

¹¹² RAWLS J., *Théorie de la justice*, éd. du Seuil, Paris, 1987, p. 131.

¹¹³ *Idem*, p. 133.

¹¹⁴ PLANTE C., « Questions de différences », in BERGER D. *et al.*, *Op. cit.*, p. 115.

femmes et hommes d'exprimer leurs propres spécificités ou comment les caractéristiques de l'un ou l'autre sexe sont diversement valorisées en société. En d'autres termes, leur finalité est la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes mais leur désaccord existe sur la question de savoir pourquoi et comment les différences ont été instituées. L'un consiste à partir du postulat de la différence pour obtenir l'égalité et l'autre à postuler une similitude qui peut aboutir à une égalité.

En résumé, le dilemme politique du binôme « égalité/ différence », consiste soit à devoir choisir entre des politiques qui ignorent les différences des groupes soit à prendre en compte les différences au risque d'accentuer la stigmatisation de ces groupes¹¹⁵. Or, l'égalité ne gomme pas les différences naturelles, sexuelles, au contraire elle s'applique aux droits et à l'égalité (possibilités/aspirations) des chances de réussite. Donc, dans ce cas, la vraie égalité est une égalité qui se réalise dans la différence.

Après cette longue discussion, quid de sexe ou de genre semble adapté à notre étude ? Certains auteurs préconisent l'utilisation de sexe car celui-ci suffit à englober l'ensemble des relations entre femmes et hommes car toutes les relations se nouent entre le sexe et la sexualité. D'autres, soutiennent qu'adopter le concept sous forme binaire sexe/genre permet de garder à l'esprit le caractère interconnecté de ce qui est biologique et de ce qui est social. Pour trancher la discussion, nous sommes du même avis que l'effort de déconstruction et de reconceptualisation des concepts de sexe et genre auquel s'ouvre ce travail nous amène à dessentialiser et dénaturer le sexe pour le considérer comme faisant système avec le genre.

En effet, au lieu de penser le sexe biologiquement ou physiologiquement, il est pensé ici comme une *construction sociale et culturelle* : « le biologique est lui-même objet de ré-élaboration psychologique et sociale »¹¹⁶. Autrement dit, il y a du social dans ce qui paraît naturel. Le sexe résulte donc d'un choix comme nous le montre les divers travaux sur les bébés intersexués ou hermaphrodites.

D'après BUTTLER J., le sexe est un construit tout comme le genre ; les corps sont sexués par le fait de « jouer » le genre tout au long de la vie ou encore SCOTT J., qui pense à sa guise que l'usage de « genre » met l'accent sur tout un système de relations qui peut inclure le sexe, mais il n'est pas directement déterminé par le sexe ni déterminé directement par la sexualité¹¹⁷. Donc, le choix du concept "femme" dans le sujet de notre travail n'a rien d'essentialiste. Il s'agit plutôt

¹¹⁵ PARINI L., *Op. cit.*, p. 101.

¹¹⁶ FLAHAUT E. et JAURAND E., « Genre, rapports sociaux de sexe, sexualités : une introduction », *Espaces et sociétés*, n° 33, 2012, p. 66.

¹¹⁷ SCOTT J., *Art. cit.*, p. 45.

d'une posture scientifique qui nous a permis de réfléchir sur le genre tout en dessentialisant et dénaturalisant la catégorie femme. Ayant trouvé un compromis sur l'usage du concept genre, il convient à présent de dire comment il sera déployé dans le cadre de cette étude.

1.3.5. Dimensions d'analyse du genre

En effet, genre comme analyseur met en exergue quatre dimensions analytiques¹¹⁸. *La première dimension* est l'adoption d'une posture constructiviste. Les études sur le genre placent au cœur de leur approche la rupture avec l'essentialisme ; il s'agit de montrer que les différences entre les hommes et les femmes sont le résultat d'une construction sociale. *La deuxième dimension* est la prise en compte de la perspective relationnelle. Cela signifie que les hommes et les femmes sont le produit d'un rapport social. Ce rapport peut être celui de complémentarité, d'égalité ou d'opposition. *La troisième dimension* est celle qui pense le rapport de genre comme de rapport de pouvoir, d'asymétrie, de hiérarchie entre les hommes et les femmes, le masculin et le féminin. *La quatrième dimension* : les rapports de genre sont imbriqués dans d'autres rapports de pouvoir (classe, "race", âge, etc.). C'est cette dimension qu'on appelle intersectionnalité. Elle est utilisée dans ce travail pour compléter et dépasser l'approche genre basée sur la prise en charge d'un seul motif de discrimination, qui n'englobe pas l'expérience réelle des femmes de la minorité et n'offre pas une protection appropriée aux victimes de discrimination multiple¹¹⁹.

1.4. L'intersectionnalité

Il s'agit d'un modèle d'explication de rapports sociaux de domination sous forme imbriquée qu'on appelle "géométrique" ou "additive". L'intersection des rapports de domination définit le sexisme comme le seul rapport de pouvoir transversal à toutes les femmes, quelles que soient leur classe, leur couleur, leur religion, posant la lutte contre le sexisme comme une lutte prioritaire relativement aux autres rapports de domination¹²⁰. Ce modèle croise les catégories de genre à d'autres catégories de race, de classe, d'âge, d'ethnie, de religion pour déchiffrer, l'une après l'autre ou de façon cumulative, les ségrégations dont les femmes sont victimes. Dans la mesure où la conceptualisation sous forme imbriquée des rapports de domination ne rend pas compte de la dynamique de rapports sociaux, il est plutôt préférable de penser ces rapports sous forme de *consubstantialité* ou de *coextensivité* : ils sont *consubstantiels* dans la mesure où ils ne peuvent

¹¹⁸ FLAHAUT E. et JAURAND E., *Art. cit.*, p. 65 ; TRACHMAN M., « Genre : état des lieux. Entretien avec Laure BERENI », disponible sur <http://www.laviedesidées.fr>, consulté le 5/10/2012.

¹¹⁹ Commission Européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. *Lutte contre la discrimination multiple : pratiques, politiques et lois*, septembre 2007, p. 17.

¹²⁰ DORLIN E., *Op. cit.*, pp. 81 et 84.

être “séquencés”, “dénoués”, et ils sont *coextensifs*, parce qu’ils se produisent et reproduisent mutuellement¹²¹.

L’intersectionnalité selon KERGOAT D., se fait en conformité aux principes suivants¹²² :

- Impératif matérialiste : les rapports de genre, race, classe sont de rapports de production. Ils croisent donc exploitation, domination et oppression ;
- Impératif d’historicité : le caractère dynamique des rapports sociaux est central pour l’analyse. Ils doivent être historicisés ;
- Impératif de cernement des invariants dans les principes de fonctionnement des rapports sociaux ;
- Impératif d’être toujours très attentif à la façon dont les dominés réinterprètent, subvertissent le sens des catégories.

Concrètement, dans ce travail, nous voulons mettre en relief les expériences croisées, intersectionnelles de domination que vivent les femmes avec l’idée obsédante qu’en plus de discriminations, d’oppressions, d’exploitations fondées essentiellement sur le sexe, les femmes en connaissent sûrement et également d’autres ayant trait à la classe, à la race, à l’âge, à l’ethnie, à l’origine sociale et à l’handicap. Il s’agit d’une approche de discriminations multiples où une femme peut connaître plusieurs motifs de discriminations en plus de celui relatif à son sexe¹²³.

1.5. Pouvoir politique

Femmes et politique, le problème est bien posé quand il s’agit de rapport des femmes à la politique. Mais, qu’est-ce que la politique ? Le terme « politique » est polysémique. Il s’emploie aussi bien comme substantif que comme adjectif, au masculin qu’au féminin. Comme substantif, le concept « politique » peut être synonyme de gestion. Exemple, la politique du parti communiste. En tant que substantif, politique peut être perçue comme un jugement de valeur. Ce jugement de valeur peut revêtir un sens péjoratif. Exemple : quand on dit : « c’est de la

¹²¹ DORLIN E., « Vers une épistémologie des résistances », in DORLIN E., *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, PUF, Paris, 2009, p. 11. Lire aussi SIMA B., « Théorisations féministes de l’intersectionnalité », *Diogenes*, vol. 1, n° 225, 2009, pp. 70-78.

¹²² KERGOAT D., « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in DORLIN E., *Op. cit.*, p. 119. Consulter aussi SIMA B., *Art. cit.*, pp. 70-78 ; CRESHAW K.W., « Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l’identité et violence contre les femmes de couleur », in FOUGEYROLLAS D. *et al*, *Op. cit.*, pp. 51-82. CRESHAW K.W. distingue *l’intersectionnalité structurelle*, c’est-à-dire la manière dont les femmes de couleur vivent leur expérience (de violence conjugale, de viol) de la discrimination en tant que personne de couleur et femme et *l’intersectionnalité politique*, qui analyse la marginalisation de la question de la violence contre les femmes de couleur induite par les politiques féministes et antiracistes.

¹²³ Exemple, une femme d’une minorité ethnique peut, dans une situation, faire l’expérience de la discrimination fondée sur le fait qu’elle est une femme et, dans une autre, d’une discrimination fondée sur son origine ethnique.

politique », il s'y dégage l'idée de la politique politicienne (les bavardages, la démagogie et la corruption). Un sens mélioratif (élogieux). Exemple : un fin politique¹²⁴. Un autre usage, est celui du concept politique considéré comme adjectif. Est politique dans ce cas tout :

- ce qui est relatif à l'organisation du pouvoir dans l'Etat, à son exercice.
- ce qui se rapporte à un groupement détenteur de la violence légitime.

Au masculin, la politique (*polity*) désigne l'ensemble des régulations assurant l'unité et la pérennité du champ social¹²⁵. Le mot féminin (la politique) renvoie à un ensemble d'activités et à un espace spécifique de compétition pour la conquête et l'exercice du pouvoir¹²⁶. Souvent la politique (*Policy*) signifie la vie politique, l'arène, la scène (aujourd'hui éminemment médiatique) où intervient la compétition entre individus et formations partisans en vue de conquérir le pouvoir politique et d'influer sur ses décisions. Une politique (*policy*) veut dire l'action politique¹²⁷. BALANDIER G., entend par politique¹²⁸ :

- les modes d'organisation du gouvernement des sociétés humaines ;
- les types d'action qui concourent à la direction des affaires publiques ;
- les stratégies résultant de la compétition des individus et de groupes.

Appliquée à l'approche marxiste, la superstructure juridico-politique de l'Etat, est ce que l'on peut désigner comme la politique et les pratiques politiques de classe – lutte politique de classe -, est ce que l'on peut désigner comme la politique¹²⁹.

BRAUD P., distingue trois approches du concept « pouvoir politique »¹³⁰ :

- Dans une perspective institutionnaliste, le pouvoir politique est pratiquement synonyme d'Etat, d'appareil d'Etat ;
- Dans une perspective substantialiste, le concept est envisagé comme une sorte de capital détenu par un individu (le monarque) ou par une classe sociale ;

¹²⁴ DENQUIN J.M., *Introduction à la science politique*, 2^e éd. Hachette, Paris, 2001, pp. 21-22.

¹²⁵ DIEU F., *Introduction à la méthode de la science politique*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 13.

¹²⁶ CHAGNOLLAUD D., *Science politique. Eléments de sociologie politique*, 5^e éd. Dalloz, Paris, 2004, p. 6.

¹²⁷ DIEU F., *Op. cit.*, p. 13.

¹²⁸ BALANDIER G., *Anthropologie politique*, 4^e éd. PUF, Paris, 1999, p. 32.

¹²⁹ POULANTZAS N., *Pouvoir politique et classes sociales*, tome 1, François Maspero, Paris, 1968, p. 32.

¹³⁰ BRAUD P., *La vie politique*, 3^e éd. PUF, Paris, 1985, pp. 10-11.

- Dans une perspective interactionniste enfin, le pouvoir est relation entre deux ou plusieurs acteurs, individus ou collectifs. A a du pouvoir sur B dans la mesure où B opère une action Y qu'il n'aurait pas effectuée sans la relation avec A.

Ces trois approches du pouvoir politique ne permettent pas de rendre compte de l'existence du politique dans les pratiques sociales et discours sociaux. Pour cette raison, elles seront complétées par l'approche « de la politique par le bas »¹³¹. En effet, cette approche suggère : « face à lecture figée d'ordre politique autoritaire venue d'en haut, la politique par le bas cherche à restituer les dynamiques propre des sociétés africaines, non plus passives mais actives, non seulement objets mais sujets et productrices d'histoire¹³². Aux yeux des critiques, cette théorie comporte également ses limites.

En surestimant les vertus des comportements sociaux, en les qualifiant spontanément de politique, la politique par le bas s'est révélée peu adaptée à la compréhension des processus de démocratisation. Les mutations en cours résultent pour l'essentiel d'un mouvement d'en haut, notamment international. (...) En survalorisant le rôle du peuple, la politique par le bas se situe dans une filiation philosophique que scientifique, celle qui voit dans le peuple le seul acteur de l'histoire. (...) Mais le bas n'a de sens que par rapport au haut, ce que les fondateurs de la science politique n'avaient eu de cesse de rappeler. En fait, la politique par le bas s'est développée sur une fausse alternative comme si le haut et le bas pouvaient s'exclure¹³³.

Poursuivant la critique, SINDJOUN L., écrit : « le "bas" qui s'exprime par des "modes populaires d'action politique" demeure présent dans la trajectoire de "démocratisation par le haut" notamment à travers les mobilisations multisectorielles contre le pouvoir amorcé dès 1990¹³⁴ ». De la même manière GESCHIERE P., revient à la charge :

ce qui est troublant en Afrique, c'est que le politique d'en "haut" joue parfois sur les mêmes registres que ceux d'en "bas". Les dominants, dans leurs stratégies politiques, se saisissent, autant que les dominés, des conceptions et des pratiques locales. La

¹³¹On considère comme faisant partie de ce courant *la politique du ventre* de BAYART J-F. ; les OPNI (objets politiques non identifiés) de MARTIN D.C.

¹³²BOURMAUD D., *La politique en Afrique*, Montchrestien, Paris, 1997, p. 53.

¹³³*Idem*, pp. 138 et 139.

¹³⁴SINDJOUN L., *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Codesria, Dakar, 1999, p. 9. Pour une lecture critique de la méthode par le bas et du débat qui en est suivi, lire à ce sujet, BUITENHUIJS R., « Les hauts et les bas du politique par le bas », *Politique africaine*, n° 46, 1992 ; GESCHIERE P., « Le politique en Afrique : le haut, le bas et le vertige », *Politique africaine*, n° 39, 1990 ; BAYART J-F., « L'afropessimisme par le bas. Réponse à Achille MBEMBE, Jean COPANS », *Politique africaine*, n° 40, 1990 ; SAVONNET-GUYOT C., « Le dedans et le dehors, le haut et le bas. Réflexions sur les sites d'observations du politique africain », *Revue française de science politique*, n° 4, 1981.

dynamique des cultures africaines locales et leur créativité à l'égard des évolutions politiques modernes tend à estomper la séparation "haut/bas"»¹³⁵.

Une autre approche du politique est celle de « *subaltern studies* ». Cette approche propose une lecture, un regard de la société à partir de la minorité, des dominés que de la majorité, des dominants¹³⁶.

Notre conception de la politique combine le haut et le bas. Si non, comment pouvons – nous avoir une intelligibilité *politiquement correct* du genre si le bas et le haut, les dominés et les dominants, ne forment pas un même bloc structurel. Le travail historique de deshistorisation du genre exige que toutes les structures de domination soit analysées en commençant par les structures institutionnelles représentées par l'Etat jusqu'aux structures informelles.

1.6. Urbanisation

Au sens strict, l'urbanisation est considérée comme le processus de développement des villes et de concentration de la population dans les villes. Deux acceptions dérivent de cette définition :

- La croissance de la population urbaine, la prolifération et l'extension des villes dans un Etat, une fraction du continent ou une région ;
- La transformation d'un espace rural suburbain ou périurbain en espace urbain sous l'influence de la croissance démographique et spatiale de la ville.

Au sens dérivé, l'urbanisation est l'art de donner à un espace brut ou rural des caractères urbains par l'agencement des constructions et l'organisation des infrastructures appropriées aux besoins de l'accroissement d'une ville, d'une agglomération ou d'un complexe¹³⁷.

Par urbanisation, MITCHELL J.C., entend le fait de se fixer à la ville, de quitter la campagne et les travaux des champs pour chercher un emploi dans l'un ou l'autre des métiers urbains, et d'adopter ce faisant, des habitudes et comportements différents. Il se sert également de ce terme pour décrire l'évolution des modes de comportement et des normes particulières aux zones urbaines¹³⁸. Cette définition appelle quatre commentaires de notre part :

¹³⁵ GESCHIERE P., *Op. cit.*, p.156.

¹³⁶ GAUSSOT L., « Des rapports sociaux de sexe à la connaissance de ces rapports : une vertu cognitive de la non-conformité ? », in FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. *et al.*, *Op. cit.*, p. 161.

¹³⁷ GEORGE P., *Dictionnaire de la géographie*, PUF, Paris, 1974, p. 432.

¹³⁸ MITCHELL J.C., cité par BREESE G., *Urbanisation et tradition*, Tendances Actuelles, Paris, 1969, pp. 16-17.

- Le développement des villes est dépendant de mouvement des populations, c'est-à-dire des migrations humaines, du milieu rural vers le centre urbain. Ceci soulève une question fondamentale, celle de savoir s'il n'existe pas des agglomérations urbaines développées par et avec une population autochtone ;
- La ville se caractérise par un certain nombre d'activités matérielles : l'emploi, l'éducation, l'industrie, le commerce, le transport, etc. ;
- La ville implique un mode de vie propre à ses habitants. Les populations urbaines ont de comportements ou habitudes différents que leur impose leur espace vital, c'est à ce titre que DURAND J., pense que le passage brutal, dans la ville, de l'économie de subsistance à l'économie monétaire provoque des perturbations profondes dans le comportement des hommes¹³⁹ ;
- La ville est un espace géographique habité par les hommes et administrativement délimité par les autorités compétentes.

La réalité « ville » est complexe. Elle comprend dans sa nature tant les éléments matériels qu'humains et symboliques. En général, les définitions accommodantes privilégient l'un ou l'autre de ces éléments selon qu'il s'agit des géographes, des architectes, des aménageurs, des historiens. Quant à nous, nous nous rallions à l'idée de REICHERT H. et REMOND J.D., en pensant la ville comme un système social, c'est-à-dire un système dont le jeu (entre les éléments humains, matériels, économiques et sociaux) crée une dynamique assez extraordinaire, variant selon le processus de régulation qui interviennent pour assurer son équilibre¹⁴⁰. Dans notre entendement, la ville est d'abord un réseau social avant d'être un tissu urbain. Comme tissu social, la ville est une cité humaine composée des hommes et des femmes de toutes catégories, qui se croisent dans la rue sans nécessairement avoir des relations (affectifs, de travail, voisinage) les uns avec les autres. En d'autres termes, nous concevons la ville comme l'organisation des rapports sociaux dans l'espace.

Les hommes et les femmes qui habitent la ville ne l'utilisent pas tous de la même manière. De même, les structures urbaines affectent différemment les hommes et les femmes. La ville n'est pas un espace neutre. Elle est l'expression de ses concepteurs, décideurs et usagers. Elle traduit parfois les inégalités entre les classes, les sexes, les ethnies. Il existe dans plusieurs villes des

¹³⁹ DURAND J., *Le rôle de la ville dans la vie moderne*, Présence Africaine, n° 48, 1963, p. 73.

¹⁴⁰ REICHERT H. et REMOND J.D., *Analyse sociale de la ville*, Masson, Paris, New-York, Barcelone, Milan, 1980, p.73.

quartiers des Blancs et des Noirs, les quartiers des riches et des pauvres, le centre ville et la périphérie. C'est cette image de la ville peu attrayante, désordonnée, inégalitaire que le romancier africain SEMBENE O., peint à travers son œuvre « *véhiclosane* » : « Tu seras là-bas un étranger. Les gens des villes n'ont ni foi ni honneur. C'est comme dans le *Niayes* entre les bêtes. Le plus fort mange le plus faible »¹⁴¹.

L'aménagement urbain de certaines entités ne tient pas compte des caractères sexospécifiques de ses habitants. Par exemple, dans certains milieux, il n'y a pas de crèche pour enfants ou d'écoles gardiennes pour alléger et suppléer la tâche des femmes travailleuses. Dans d'autres milieux, les équipements collectifs et/ou individuels en matière d'approvisionnement d'eau, de l'énergie font grandement défaut. Et les femmes sont obligées de parcourir de longues distances pour la provision. D'où l'importance de construire de ville durable tenant compte d'urbanisation sensible au genre.

Selon les estimations, d'ici 2025 les pays du sud compteront plus de quatre milliards de citadins. Ce qui montre que plus d'hommes et de femmes vivront dans les villes. De plus en plus, les gens s'attachent à leur ville. Ils y créent de sentiment d'amour et d'appartenance. La ville est personnifiée à cet effet. Il est courant d'entendre les hommes et les femmes dirent : « j'aime Kisangani-Boyoma » ; « je suis Boyomais ». Le sentiment d'attachement à la ville est comme le sentiment d'attachement à la nation (nationalisme). Les Américains, par exemple, s'identifient à la fois par rapport à leur ville d'origine et par rapport à la nation : ils sont d'abord Texans avant d'être américains. Il va sans doute que dans l'avenir les gens s'identifieront plus par rapport à leur ville. L'identité urbaine coexistera à l'identité nationaliste. En plus de l'identité urbaine, il existe également d'autres identités : la race, le genre, l'ethnie, la religion, etc.

1.7. Rôles et statuts¹⁴² : les deux termes sont intimement liés

a) Les statuts sont des positions occupées dans la structure sociale. Mieux encore le statut correspond à la position occupée par une personne dans un domaine de la vie sociale. Les domaines sociaux étant multiples, les statuts le sont également. Un homme peut être à la fois mari, père de famille, contremaître, chasseur et conseiller municipal. A chacun de ses statuts correspondent des droits et devoirs.

b) A chaque statut sont assignés des rôles : Les droits et les devoirs assignés à un statut se concrétisent dans des rôles sociaux qui sont des comportements individuels attendus par un

¹⁴¹ SEMBENE O., Cité par KANE M., *Roman africain et tradition*, Les nouvelles éditions africaines, Dakar, 1982, p. 225.

¹⁴² Pour un développement sérieux de ces notions lire, MONTOUSSE M. et RENOARD G., *Op. cit.*, p.70

groupe dans une situation donnée. A chaque statut correspondent plusieurs rôles. Un individu est amené à jouer plusieurs rôles dans chacun des domaines de la vie sociale où il s'implique.

Dans les rapports sociaux de sexe, les rôles féminins et masculins¹⁴³ :

- renvoient aux rôles et responsabilités attribués aux femmes et aux hommes par la société. La classification est sociale et culturelle et pas logique ;
- déterminent l'accès aux droits, aux ressources et aux opportunités ;
- varient dans et en fonction des cultures ;
- peuvent déterminer les relations économiques, politiques et sociales et les besoins.

1.8. Représentation

Le concept de représentation est polysémique. Son sens varie selon les domaines où il est mis en action. En psychologie sociale, en sociologie, en anthropologie, la représentation désigne une forme de connaissance sociale, la pensée de sens commun, socialement élaborée par les membres d'un même ensemble social ou culturel. C'est une manière de penser, de s'approprier, d'interpréter une réalité donnée et son propre rapport au monde¹⁴⁴.

Cette définition met l'accent sur la représentation collective inhérente à un groupe d'individus. Chaque groupe social a une vision du monde qui lui est propre. Cette vision commune a comme socle la croyance aux valeurs et normes communes. C'est l'aspect qui ressort de la définition proposée par FISCHER G-N. :

la représentation est la construction sociale d'un savoir ordinaire élaboré à travers les valeurs et les croyances partagées par un groupe social concernant différents objets (personnes, événement, catégorie sociale) et donnant lieu à une vision commune des choses, qui se manifeste au cours des interactions¹⁴⁵.

MOSCOVICI S. définit la représentation comme un univers d'opinions ; celles-ci étant entendues comme l'organisation durable de perceptions et de connaissances relatives à un certain aspect du monde de l'individu¹⁴⁶.

¹⁴³ PNUD, *Promotion de l'égalité de genre en RDC*, s.d.

¹⁴⁴ MAGGI J. *et al.*, « Louga Sénégal : représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine », Rapport de recherche, Genève, Avril 2008, p. 11, disponible sur <http://www.unige.ch/ses/socio/rechetpub/memoiresaudiovisuelles/louga.pdf>, consulté le 5/8/2012.

¹⁴⁵ FISCHER G-N., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, 2^e éd. Dunod, Paris, 2003, p. 126.

¹⁴⁶ MOSCOVICI S., (dir.), *Introduction à la psychologie sociale*, éd. Larousse, Paris, 1972, p. 310.

La représentation collective diffère de la représentation individuelle. DURKHEIM E. qui était le premier à utiliser le concept de « représentation », voulait souligner ainsi la spécificité de la pensée collective par rapport à la pensée individuelle. De même, dit-il, la représentation individuelle doit être considérée comme un phénomène purement cérébral qui la fonde, de même la représentation collective ne se réduit pas à la représentation des individus qui composent la société. Plus précisément, la représentation collective est l'un des moyens par lesquels s'affirme la primauté du social sur l'individuel¹⁴⁷.

D'autres mécanismes d'élaboration mentale et sociale du réel sont les préjugés et les stéréotypes. Le préjugé peut être défini comme une attitude comportant une dimension évaluative, souvent négative, à l'égard de types de personnes ou de groupes, en raison de leur appartenance sociale. C'est une disposition acquise dont le but est d'établir une différenciation sociale. D'une façon sommaire, on peut dire que le préjugé est une discrimination mentale qui peut déboucher sur une discrimination comportementale. Il comprend deux composantes essentielles : l'une cognitive et l'autre comportementale. Le préjugé présente les caractéristiques de toute attitude¹⁴⁸.

Le stéréotype par contre, est une manière de penser par clichés, qui désigne les catégories descriptives simplifiées basées sur de croyances et par lesquelles nous qualifions d'autres personnes ou d'autres groupes sociaux. De ce point de vue, les stéréotypes constituent un mécanisme important de maintien des préjugés. Alors que les préjugés sont des attitudes évaluatives qui comportent un cadre d'expression très large, les stéréotypes se traduisent généralement dans des conduites verbales¹⁴⁹. La force d'un stéréotype résulte de son apparente "simplicité" et du fait qu'il est immédiatement reconnaissable. Or, derrière cette simplicité et immédiateté il y a des références implicites à un consensus présumé à propos des rapports sociaux complexes¹⁵⁰.

La représentation porte-t-elle sur la perception mentale d'un objet matériel, réel perçu ou sur l'imaginaire ? Deux conceptions théoriques permettant d'appréhender la représentation peuvent être distinguées à ce niveau : le matérialisme et l'idéalisme. Dans le matérialisme, la représentation mentale est considérée comme une trace dérivée de perceptions antérieures figurant dans la conscience de façon plus au moins durable. L'idéalisme, par contre, croit à l'indépendance de la représentation par rapport à l'extérieur sensoriel.

¹⁴⁷ MOSCOVICI S., *Op. cit.*, p. 303.

¹⁴⁸ FISCHER G-N., *Op. cit.*, p. 113.

¹⁴⁹ *Ibidem.*

¹⁵⁰ FREEDMAN J., *Op. cit.*, p. 29.

La dichotomie entre matérialisme et idéalisme dans le processus de la connaissance du réel renvoie à la discussion que fait BOURDIEU P. entre objectivisme et subjectivisme.

D'un côté l'objectivisme commande une vision du social où les pensées et les actions des humains sont déterminées régulièrement par les conditions matérielles de leur vie, conditions antérieures à eux et influant sur tout ce qui sera ultérieur à eux en étant retraduites par-delà les spécificités des réactions humaines. De l'autre côté se propose le subjectivisme où les représentations et les pratiques des individus doivent être prises dans leur spontanéité comme point de départ pour saisir d'une façon compréhensive le sens de l'institution et de l'évolution des conditions matérielles de vie¹⁵¹.

En vue de trancher entre ces deux oppositions dans l'étude de représentation, nous recourons au concept d'habitus. Dans ce travail, la représentation est donc comprise comme le produit de l'habitus :

systemes de dispositions durables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principe de génération et de structuration de pratiques et représentations qui peuvent être objectivement "régliées" et "régulières" sans être en rien le produit de l'obéissance à des règles, objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre¹⁵².

Représenter, dans le sens juridique, invoque l'idée de mandat, de délégation ou l'acte par lequel une personne est chargée d'agir en lieu et place d'une autre personne ou d'un groupe. C'est ce que BRAUD P. appelle la fonction de tenant-lieu : « *Des individus parlent au nom d'autres individus silencieux ou absents ; ils expriment, en leur lieu et place, une volonté qui sera réputée - sous certaines conditions et dans une certaine mesure - la leur¹⁵³* ». Alors que BOURDIEU P., y voit une sorte « de la magie sociale où une chose ou une personne devient autre chose que ce qu'elle est, un homme (ministre, évêque, délégué, député, secrétaire général, etc.) pouvant s'identifier et être identifié à un ensemble d'hommes, le Peuple, les Travailleurs, etc. ou à une entité sociale, la Nation, l'Etat, l'Eglise, le Parti »¹⁵⁴. Cette fonction a donné lieu à la théorie de la représentation fondée sur le principe de la souveraineté nationale. La volonté nationale et générale ne peut exister et s'exprimer que par ses représentants désignés par l'élection¹⁵⁵. Ou comme le pense ARDANT P., aucun individu ne peut exercer la souveraineté que par une délégation de la nation¹⁵⁶. Le

¹⁵¹ BOURDIEU P., *Le sens pratique*, Op. cit., pp. 87-88.

¹⁵² BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Droz, Genève, Paris, 1972, p. 175.

¹⁵³ BRAUD P., *La sociologie politique*, 8^e éd. L.G.D.J., Paris, 2006, p. 507.

¹⁵⁴ BOURDIEU P., *Propos sur le champ politique*, PUL, Lyon, 2000, p. 20.

¹⁵⁵ GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, 7^e éd. Dalloz, Paris, 2000, p. 353.

¹⁵⁶ ARDANT P., *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 7^e éd. L.G.D.J., Paris, 1995, p. 169.

gouvernement représentatif est la forme la plus courante (des démocraties actuelles sont représentatives). Les arguments d'ordre pratique et politique sous-tendent cette théorie¹⁵⁷.

Sur le plan pratique, la représentation est une nécessité de bon sens. Devant l'impossibilité matérielle de la démocratie directe, il faut se résoudre à ce que quelques-uns parlent et agissent au nom du peuple. Tout le problème est de savoir comment le peuple les désignera et les contrôlera.

Sur le plan politique, une profonde *méfiance* à l'égard du peuple et de la démocratie directe est à l'origine du gouvernement représentatif. (...) il n'est pas souhaitable, a-t-on soutenu, que le peuple se gouverne lui-même car il ne dispose pas des qualités requises. L'exercice du pouvoir demande une compétence, une technicité, une formation et des dispositions, une prudence, des loisirs, que le peuple ne possède pas.

Tandis que pour LAGARDE G., le concept "représentation" revêt quatre sens, l'un d'ordre allégorique, trois d'ordre juridique. *Allégoriquement*, la représentation est une figure prophétique ou symbolique, soit que des personnages ou des événements représentent prophétiquement des réalités de la vie sociale actuelle, soit que des autorités du monde d'aujourd'hui représentent des réalités supraterrrestres. C'est à ce sujet qu'en rupture avec AUGUSTIN S., THOMAS S. considère que la Cité de l'homme n'est pas l'antithèse mais une réplique, une représentation de la Cité de Dieu. *Juridiquement*, la représentation de la multitude par le titulaire d'un pouvoir - le Prince, le Roi, l'Evêque - coexiste avec d'autres formes : la délégation expresse d'autorité donnée à un vicaire ou à un procureur et la représentation sans délégation - par exemple le tuteur qui représente son pupille¹⁵⁸. La théorie de la souveraineté nationale a pour conséquence le mandat représentatif : la nation conserve la souveraineté dont elle délègue l'exercice aux représentants. Les assemblées qu'ils composent seront réputées agir pour la nation elle-même. Cela entraîne deux caractéristiques importantes :

- a) Le représentant est libre de ses décisions. Les électeurs ne lui tracent pas de programme ; ils s'en remettent à lui pour discerner les meilleures solutions. *L'investiture donnée à l'élu est générale*, il n'a d'autre engagement que d'agir en conscience et, si ses opinions viennent à changer, ses électeurs ne peuvent le révoquer. La différence est nette avec le droit civil où le mandataire reçoit des ordres de son mandant, lui doit des comptes et peut être démis par lui. Ici il n'en est rien, il n'y a pas de contrat entre les électeurs et l'élu ;
- b) Le caractère essentiel de la représentation en droit public tient au fait que *l'élu représente la nation en son entier et non ses électeurs*. C'est là un corollaire du principe de la souveraineté

¹⁵⁷ *Ibidem*

¹⁵⁸ LAGARDE G., cité par PERRINEAU P. et REYNIE, (dir.), *Dictionnaire du vote*, PUF, Paris, 2001, p. 794.

nationale. Certes, le territoire est divisé en circonscriptions mais l'élu dispose d'une investiture collective. Il n'a pas de lien particulier avec les électeurs de sa circonscription. Il est l'élu de ceux qui ont voté comme de ceux qui se sont abstenus, de ceux qui ont voté pour lui comme de ceux qui ont voté contre lui.

Le mandat représentatif s'oppose au mandat impératif. Le mandat impératif est le corollaire de la souveraineté populaire. C'est l'inverse de la souveraineté nationale et du mandat représentatif. Ici le peuple est censé vouloir et décider à travers ses représentants qui s'expriment, certes, à sa place mais aussi, et surtout, dans la fidélité à ses exigences¹⁵⁹. En cas de non-conformité, le peuple ou les représentés faisait usage du *recall*. *Recall* est une procédure qui permet aux représentés d'obtenir la démission de leur représentant lorsqu'ils ne se reconnaissent plus dans ses prises de position.

Malgré sa généralisation, la démocratie représentative est de nos jours critiquée. Comme il en fut le cas avec la démocratie directe. Cette critique se rapporte à l'exclusion de la minorité (opposition), à la substitution du système représentatif par le système parlementaire, à l'anti-démocratie, à la sous-représentation féminine (domination masculine). En premier lieu, la démocratie représentative exclut de la gestion effective tous les autres élus ou représentants minoritaires, pourtant désignés par le peuple au même titre que les représentants majoritaires. C'est toute une frange de la population qui est ainsi désavouée du système de gestion du pouvoir. Cette exclusion dure une mandature¹⁶⁰. En deuxième lieu, le régime représentatif permet également de confisquer le souverain sans transgresser légalement sa nature indivisible. Par un tour de main, on est passé de la souveraineté populaire au mythe de la souveraineté nationale, pour déboucher presque aussitôt sur celui de la souveraineté parlementaire¹⁶¹. En troisième lieu, les progrès de l'éducation, du sens critique, de la conscience politique ont rendu insoutenable l'affirmation selon laquelle les citoyens étaient seulement qualifiés pour choisir leurs gouvernants et n'étaient pas eux-mêmes capables d'avoir une opinion autorisée sur les problèmes de la vie de la nation¹⁶². On peut également ajouter le fait que les sociétés contemporaines sont par ailleurs

¹⁵⁹ BRAUD P., *La sociologie pol...*, *Op. cit.*, p. 510.

¹⁶⁰ LABA NZUZI, *L'équation congolaise. Visiter le passé afin de mieux s'aimer pour l'avenir*, L'Harmattan, Paris, 2007, p. 241.

¹⁶¹ HERMET G., *La démocratie*, Flammarion, Paris, 1997, p. 22. Lire aussi la critique du gouvernement représentatif dans l'ouvrage de CABANNEL P., et FEVRIER J-M., *Question de démocratie*, Presses universitaires de Mirail, Toulouse, 2000, p. 187.

¹⁶² ARDANT P., *Op. cit.*, p. 173.

structurellement marquées par une érosion générale du rôle de la confiance dans leur fonctionnement, ainsi que par un accroissement conséquent des réactions de défiance¹⁶³.

De nos jours des voix s'élèvent contre la démocratie représentative en faveur de la démocratie paritaire, la démocratie sexuée, la démocratie sexuelle ou encore de la démocratie participative. La démocratie paritaire vise la représentation égale des femmes et des hommes dans les structures de l'Etat, en particulier dans les institutions élues (parité entre femmes et hommes)¹⁶⁴. Il est question de mettre les hommes et les femmes dans les mêmes conditions leur permettant la jouissance de tous les droits. De cette façon, on passe de l'égalité formelle, qui traite les sexes de la même manière, à l'égalité matérielle qui ne tend pas uniquement à une égalité formelle, mais à un résultat égal. Il nous semble que ce dernier pari n'est pas encore gagné. Par ailleurs, la démocratie sexuée ou sexuelle est celle qui tient compte des réalités sexospécifiques en vue d'instaurer l'égalité des genres selon une approche intégrée.

Plusieurs raisons militent pour l'accès des femmes à l'espace politique, à savoir¹⁶⁵ : le premier est l'argument de la justice et de l'égalité : les femmes constituent la moitié de la population, c'est donc simple justice qu'elles occupent une part des places au pouvoir qui soit égale à celle des hommes. Le deuxième argument en faveur de l'augmentation du nombre de femmes dans les institutions démocratiques interpelle la légitimité du système politique. Les démocraties représentatives reposent sur l'idée qu'aucun groupe ne doit être exclu systématiquement de l'exercice du pouvoir politique. Le troisième argument à l'appui d'une augmentation du nombre de femmes en politique à la fois à saveur descriptive et substantive est celui de la socialisation. D'abord, un plus grand nombre de politiciennes permet d'offrir aux filles et aux femmes des modèles de femmes activement engagées en politique, voire les inciter à faire elles-mêmes le saut en politique. Ensuite, par leur élection même, ces politiciennes incarnent les luttes féministes et les avancées réalisées par les femmes au cours des trois dernières décennies, notamment sur le terrain politique. Finalement, pour celles et ceux que cela préoccupe, les politiciennes montrent à plusieurs hommes et à certaines femmes que les femmes ont les compétences pour aller en politique, voire pour y exceller. Le dernier argument en faveur d'une présence plus affirmée des femmes en politique, de nature substantive, est celui de la différence des sexes. *Primo*, la gouverne politique fonctionne peut-être de manière déficitaire, c'est-à-dire à

¹⁶³ ROSANVALLON P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, éd. du Seuil, Paris, 2006, p. 15.

¹⁶⁴ Agence Internationale de la Francophonie, « Egalité des sexes et développement. Concepts et terminologie », p. 5. Disponible sur [http://www.genre.francophonie.org/.../Egalité des sexes et développement .concepts](http://www.genre.francophonie.org/.../Egalité%20des%20sexes%20et%20developpement%20concepts), consulté le 19/4/2010.

¹⁶⁵ TREMBLAY M., « Des femmes en politique au Canada. Un défi aux rapports de genre ? », in SOW F., *Op. cit.*, pp. 341-343.

50 % de son potentiel, et ce, parce qu'elle se prive des points de vue et des compétences spécifiques habituellement associés aux femmes. *Secundo*, il est aussi possible que les besoins, les demandes et les intérêts des femmes ne trouvent actuellement pas d'expression et de satisfaction dans la sphère publique.

Contrairement à la « démocratie représentative », la démocratie participative, autrement appelée « proportionnelle », consiste à confier le pouvoir non seulement aux représentants de la « majorité » élue, mais aussi à favoriser et y associer les représentants des « minorités » élues¹⁶⁶. FALISE M. rajoute que dans la démocratie participative, le peuple par la démocratie, est donc à la fois invité à se saisir et à se dessaisir du pouvoir. Les citoyens n'apprécient pas exagérément que d'autres, même s'ils les ont désignés, exercent le pouvoir en leur nom, surtout lorsque ceci va à l'encontre de ce que sont leurs choix, leurs préférences ou intérêts ; ils cherchent donc à défendre, à rechercher une partie de ce pouvoir dont ils se sentent dessaisis, et ce par exemple, par la voie des manifestations, des déclarations publiques, des campagnes d'opinion, des groupes de pression plus ou moins discrets¹⁶⁷. Toutefois, la démocratie participative n'échappe pas non plus au feu de projecteur de ses détracteurs¹⁶⁸.

Une des questions les plus débattues en démocratie représentative est celle de savoir si seules les femmes peuvent représenter les femmes. L'idée générale qui se dégage lorsqu'on parle de la représentation de femmes est celle de femmes hétérosexuelles. Les femmes sont considérées

¹⁶⁶ LABA NZUZI., *Op. cit.*, p. 242.

¹⁶⁷ FALISE M., *La démocratie participative : promesses et ambiguïtés*, éd. De L'Aube, Lille, 2003, p. 20.

¹⁶⁸ On lui reproche de ne pas éliminer l'abstentionnisme électoral. Néanmoins, FALISE M., dans son analyse est arrivé au résultat nuancé : l'absentéisme était moins marqué dans les quartiers et les milieux où l'activité participative avait été plus intense et plus active. Dans un autre cas portant sur le budget participatif au Brésil (lire à cet effet, RIBEIRO DIAS M., « Représentation ou participation politique : débat autour de l'institutionnalisation du budget participatif à Porto Alegre », in MILANI C., *et al.*, *Démocratie et gouvernance mondiale. Quelles régulations pour le XXI^e siècle ?*, Karthala, Unesco, Paris, 2003), l'auteur a abouti au résultat presque similaire. Rappelons que le Budget Participatif (*Orçamento Participativo* (OP), en Portugais) est un mécanisme mis en place par le Parti des Travailleurs (PT) brésilien pour permettre la participation populaire aux processus budgétaires de la Commune. Pendant l'expérimentation, on a décelé trois principaux effets de l'OP sur le conseil municipal à savoir : son embarras face à la participation populaire, le renoncement à une partie de son pouvoir décisionnaire et une réaction contre l'exécutif municipal. Concrètement, cela revient à dire que comme les projets budgétaires sont désormais élaborés par l'exécutif avec l'aide de la société Civile, toute modification pourrait être interprétée comme un sabotage à la volonté populaire et pourrait avoir de conséquence sur les prochaines élections. En plus, ce mécanisme a contribué à ce que les représentants municipaux aient réduit leur participation au processus budgétaire. Aussi, a-t-on observé que la création de l'OP par l'exécutif le renforce et ôte des pouvoirs au conseil municipal. De même, WESTENDORFF D., « Mondialisation et partenariats entre les autorités locales et les organisations de la société civile urbaine », in MILANI C. *et al.*, *Démocratie et gouvernance mondiale. Quelles régulations pour le XXI^e siècle ?* Karthala, Unesco, Paris, 2003, fait observer ce qui suit en ce qui concerne les partenariats entre collectivités locales et communautés : en réalité, les partenariats sur un véritable partage de pouvoir entre les autorités locales et les organisations communautaires représentant les groupes vulnérables ou marginaux sont rares. L'impact direct des organisations volontaires ou communautaires sur la définition de la politique s'avère donc limité. En plus, on constate l'absence d'appuis institutionnels, piliers des rapports démocratiques entre l'Etat et la société Civile – comme les structures juridiques, la réglementation administratives et les normes pour la protection et la promotion des droits des communautés à s'organiser et à participer aux processus de décision.

comme un bloc homogène. On ignore souvent la fluidité existante entre sexe, genre et désir dans la représentation. C'est pour cette raison que MAILLE C. parle de la nécessité de déconstruire le concept de la représentation¹⁶⁹. PITKIN H. répond à la question en distinguant la représentation du type descriptif et la représentation du type substantif. La première repose sur la présence : la simple présence de femmes dans les institutions électorales est gage de leur représentation politique. La représentation substantive interpelle plutôt les idées : leur représentation politique repose sur des dires, des faits et des gestes. Des personnes- et pas nécessairement des femmes élues- représentent les femmes si elles parlent et agissent en faveur des femmes, c'est-à-dire de manière à changer et à améliorer leurs modalités d'insertion à la société politique¹⁷⁰.

Dans ce travail, nous donnons à la représentation un double sens : quantitatif et qualitatif ; celui de participation électorale mesurant en nombre l'accès de femmes en politique et celui de représentation des discours, des images et stéréotypes liés à la différenciation de perception entre les sexes.

1.8.1. Les avatars de la démocratie sexuée : de l'égalité à la parité

L'égalité (ou la parité) entre les deux sexes est régie par un ensemble des dispositions faisant partie du droit externe et du droit interne. Sur le plan du droit externe, nous avons :

- La déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, spécialement en ses articles 2,7 et 21 ;
- La convention Internationale sur les Droits civiques et politiques particulièrement les articles 3, 25, et 26 ;
- La convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes notamment aux articles 2 et 7 ;
- Résolution 1325 (2000) CS du 31/10/2000 Conseil de Sécurité de l'ONU sur la participation des femmes à la vie politique, prise dans le cadre de la consolidation de la paix dans les pays post conflit ;
- Le Protocole à la charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux Droits des femmes du 11 juillet 2003 (Maputo) ;
- Convention sur les droits politiques de la femme du 31 mars 1953 ;
- Déclaration de la SADEC sur le développement et genre de 1997 et son addendum sur la prévention et l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des enfants ;

¹⁶⁹ MAILLE C., *Op. cit.*, p. 130.

¹⁷⁰ PITKIN H.F., cité par TREMBLAY M., *Op. cit.*, p. 340.

- Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des grands lacs.

La plupart des Constitutions, avant l'adoption de la loi sur la parité pour certaines d'entre elles, des pays occidentaux et du Tiers monde annoncent, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Tel est l'exemple de toutes les Constitutions de la RDC d'avant 2006. Ce principe découle de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et des autres instruments juridiques internationaux et régionaux interdisant les discriminations fondées sur les sexes.

En France, sans inscrire explicitement ce principe dans la Constitution, la révision constitutionnelle de juin 1999 consacre que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électifs et fonctions électives (nouvel alinéa de l'article 3 de la Constitution) et que les « partis politiques contribuent à la mise en œuvre de la parité » (nouvel alinéa de l'article 4)¹⁷¹. Le 20 janvier 1999, le Luxembourg introduisait une révision de l'article 11(2) de sa Constitution, qui affirme : « les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoir ». La France, elle aussi, a voté le 8 juillet 1999 une mesure constitutionnelle en faveur de la parité sur les listes électorales des communes ayant plus de 250.000 habitant-e-s.

En Belgique, la loi interdit que les listes électorales soient composées de plus de deux tiers d'un même sexe. Le peuple russe a voté en 1981 un amendement constitutionnel de l'article 4, alinéa 2 : l'homme et la femme sont égaux en droits. Et si, en Amérique du Nord, les Etats –Unis n'ont toujours pas réussi à faire passer un amendement constitutionnel sur l'égalité des sexes, le Canada s'est doté, dès 1977, d'une loi sur les droits de la personne interdisant la discrimination sexuelle¹⁷². Par ailleurs, la Constitution portugaise modifiée en 1997 a clairement fait référence au principe d'égalité disposant en son article 9 que les pouvoirs publics s'attachent à « promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes », l'article 112 énonçant ainsi que la « loi doit promouvoir l'égalité dans l'exercice des droits civiques et politiques ».

En RDC, l'arsenal juridique interne en la matière comprend les textes ci-après :

- La Constitution du 18 février 2006, notamment à son article 14 dispose :

les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits. Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans le domaine civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine

¹⁷¹ CHAGNOLLAUD D., *Droit constitutionnel contemporain, tome 2, Histoire constitutionnelle. La V^e République*, Armand Colin, Paris, p. 140.

¹⁷² Agence intergouvernementale de la Francophonie, *Op. cit.*, pp. 37 et 38.

*participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une **représentation équitable** au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. La loi fixe les modalités d'application de ces droits.*

- La loi n° 04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attribution et fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante dont l'article 8 dispose que

la commission électorale Indépendante est constituée de 21 membres désignés de façon paritaire par les composantes et les entités du dialogue inter-congolais, sur la base des principes de compétence , d'expérience, de haute moralité et de représentation provinciale à raison de 3 membres par composante et de 2 membres par entité dont au moins une femme par composante et entité. L'article 13 poursuit que les bureaux de représentation de la CEI au niveau provincial sont « constitués de huit membres, dont deux femmes (...) ».

- La loi n° 006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales. En son article 13, la loi dispose qu'

aux termes de la présente loi, on entend par liste, un document établi par les partis politiques ou regroupements politiques comportant plusieurs noms de candidats. Dans une circonscription électorale à un seul siège à pourvoir, les partis politiques ou les regroupements politiques présentent la candidature unique du parti politique ou du regroupement politique. Chaque liste est établie en tenant compte, s'il échet, de la représentation paritaire homme-femme et de la promotion de la personne vivant avec handicap. Toutefois, la non-réalisation de la parité hommes-femmes au cours des prochaines échéances électorales n'est pas un motif d'irrecevabilité d'une liste.

Dans plusieurs Constitutions des Etats modernes, le concept d'égalité des droits entre homme et femme tend à être remplacé par celui de la parité. Mais qu'a-t-elle de nouveau ? Le passage de l'égalité à la parité apporte-t-il de changement dans les rapports sociaux de genre ? Tandis que l'égalité consiste à traiter également chaque citoyen par rapport à un objet déterminé, la parité se fonde sur ce principe pour revendiquer un partage égal des responsabilités entre hommes et femmes¹⁷³. L'égalité ne signifie pas l'uniformité. Il s'agit davantage d'un principe général selon lequel les individus, sans distinction aucune, doivent être traités de la même manière au sein d'une société¹⁷⁴. Entre égalité et parité, la différence est de l'ordre de moyen et de résultat. En empruntant les catégories propres à Emmanuel Kant, nous pouvons à juste titre considérer l'égalité comme l'impératif hypothétique et la parité comme l'impératif catégorique. La vision de l'égalité apparaît comme dans la Grèce antique « isonomie » : l'égalité de tous devant la loi. Comme les hommes sont inégaux par la nature, il est nécessaire de donner à une institution le

¹⁷³ CHAGNOLLAUD D., *Op. cit.*, P.140.

¹⁷⁴ KESLASSY E., *Démocratie et égalité*, Bréal, Paris, 2003, p. 30.

pouvoir de les rendre égaux. Ceci amène à parler de l'égalité de droit et de l'égalité de fait ; égalité formelle et égalité de situation.

L'égalité juridique est celle que tente de résoudre le droit. Mais la concrétisation est plus difficile : l'égalité juridique, ainsi que pense KESLASSY E., n'est pas l'égalité de fait, c'est-à-dire celle observée dans la vie réelle¹⁷⁵. Il ne suffit pas que l'égalité soit proclamée pour qu'elle soit réelle. Cela n'est pas suffisant. D'abord, il existe toujours un écart entre ce qui est prescrit et la matérialité des choses sur le terrain. Ensuite, le droit en tant qu'instrument de la contrainte peut être également source d'inégalité en contredisant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi¹⁷⁶. C'est l'exemple de l'impôt progressif qui introduit des taux de prélèvements différents selon l'importance de la matière imposable (à la différence de l'impôt proportionnel). En d'autres termes, l'impôt progressif enfreint le principe d'égalité devant les charges publiques. C'est ce qu'on appelle « inégalité légale ».

La parité va un peu plus loin en proposant l'égalité des conditions ou des situations. Ici l'on est proche de la démocratie sociale ou de la démocratie « état social » telle que vue par TOCQUEVILLE DE A., ou encore de la justice sociale (équité) de RAWLS J., « des personnes égales à tous égards doivent être représentées de manière égale »¹⁷⁷. En définitive, nous pouvons dire que la parité vise plus l'égalité de résultat (exemple « 50/50 ») que l'égalité de moyen. Le cas de la RDC montre que l'inscription de la parité sur la Constitution n'a pas été suivie d'application immédiate pour deux raisons qui nous semblent pertinentes : d'abord, le manque de volonté politique de la part des dirigeants politiques. Ensuite, la persistance des inégalités dans les conditions matérielles et socioculturelles comme démontré dans les chapitres précédents.

Il est un non-sens de vouloir réaliser la parité homme-femme aussi longtemps que la femme est écartée dans le processus de production. Le propos d'ENGELS F., à ce sujet est édifiant « *il apparaît que l'émancipation de la femme, son égalité de condition avec l'homme est et demeure impossible tant que la femme restera exclue du travail social productif et qu'elle devra se borner au travail privé domestique* »¹⁷⁸. Au cas où l'on sera contraint de réaliser la parité au niveau politique pendant que dans d'autres secteurs économique, social et culturel la situation n'aurait pas évolué sérieusement, cette mesure souffrirait dans la concrétisation. C'est pareil à un constructeur qui commence à bâtir la maison par la toiture sans être assuré de la solidité de la fondation. Le législateur congolais semble avoir compris ce risque en adoptant des mesures souples afin de ne pas bloquer le

¹⁷⁵ KESLASSY E., *Op. cit.*, p. 30.

¹⁷⁶ Lire à cet effet, BRAUD P., *Science politique. Tome 1. La démocratie*, Editions du Seuil, Paris, 1997, p. 104.

¹⁷⁷ RAWLS J., *Op. cit.*, p. 108.

¹⁷⁸ ENGELS F., *Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, éd. Sociales, Paris, 1971, p. 148.

mécanisme tôt ou tard. Nous y reviendrons. En choisissant la parité comme une façon de résoudre l'éternel problème de la représentation de la femme en politique, le Constituant a pris une mesure courageuse et féministe.

Mais, cette réforme continue son cours normal en attendant que les dispositions de mise en application (exemple, la loi sur la mise en œuvre de la parité, actuellement en étude au Parlement) qui devraient suivre soient effectivement promulguées. En outre, aucune sanction forte n'est prise en ce qui concerne la violation de toutes les dispositions visant l'effectivité de la parité. On doit également réfléchir sur la sanction à infliger sinon l'on cautionnerait déjà, par ce fait même, la violation. Il a été remarqué en France que, face à la menace de la sanction qui pesait sur la violation des dispositions de la parité en matière des listes électorales, les partis ou les regroupements politiques préféraient payer l'amende plutôt que de respecter la parité dans les listes électorales.

1.8.2. Les mesures de la promotion de la représentation des femmes en politique

Il existe plusieurs mécanismes susceptibles d'augmenter le nombre de femmes en politique. Etant donné que l'approche genre repose sur de principes d'équité, d'égalité et de justice sociale, certaines techniques peuvent être utilisées pour corriger les inégalités socialement et culturellement construites. Parmi ces techniques, on peut citer entre autres la discrimination positive (*Affirmative Act*), le quota.

1.8.2.1. Les discriminations positives

On parle de discrimination lorsqu'une personne est traitée différemment uniquement en fonction de son appartenance à un groupe ethnique, linguistique, national, "racial", religieux, social, sexuel, etc. Les discriminations, sont en général, négatives. Elles viennent du *sexisme*, de *l'homophobie* et de l'organisation différenciée de la société sur les sexes¹⁷⁹. Le dictionnaire juridique des droits des femmes rajoute que la discrimination est une différence de traitement qui ne résulte pas de la personnalité de celui qui la subit, mais de son appartenance à un groupe-racial ou religieux par exemple. Le terme de discrimination a un contenu défavorable, qui a fait abandonner son usage pour *les différences de traitement* en faveur des femmes, autrefois nommées '*discriminations positives*'.

¹⁷⁹ Agence Internationale de la Francophonie, *Op. cit.*, p. 208.

On préfère aujourd'hui les évoquer par les termes de "mesures affirmatives" ou "mesures positives"¹⁸⁰. Ce sont de mesures compensatoires et souvent temporaires pour permettre aux femmes ou aux groupes discriminés d'entrer en compétition avec les groupes sur-représentés. Par, exemple, dans l'enseignement supérieur et universitaire congolais, vers les années 1980 les bourses octroyées aux étudiants masculins étaient conditionnées par l'obtention d'au moins 60% alors que les étudiants de sexe féminin en bénéficiaient toutes quel que soit le pourcentage obtenu.

1.8.2.2. Le quota

Par quota, on entend un certain pourcentage de femmes présentes dans un gouvernement sur une liste électorale ou dans une assemblée parlementaire¹⁸¹. Le quota force les institutions politiques à donner une opportunité aux femmes de s'engager et d'être élues. Il existe différents types de quotas de femmes utilisés en politique dont principalement ¹⁸²:

- Les quotas de listes : les partis politiques doivent présenter un nombre minimum de femmes sur leurs listes. elles peuvent être volontairement choisies par les partis politiques ;
- Les quotas de résultats ou de sièges : un certain nombre de sièges sont destinés exclusivement aux femmes au sein d'un parlement.

DAHLERUP D., distingue par contre trois types de quotas¹⁸³ :

- Les quotas de sièges réservés (constitutionnels ou législatifs) ;
- Les quotas légaux de candidats (constitutionnels ou législatifs) ;
- Les quotas adoptés par les partis politiques (volontaires).

¹⁸⁰ DEKEUWER-DEFOSSEZ F., *Dictionnaire juridique. Droits des femmes*, Dalloz, Paris, 1985, p. 6.

¹⁸¹ Service pour la promotion de l'égalité homme et femme du Centre de Genève, « Les mesures de promotion de la représentation des femmes en politique, Tour d'horizon », Genève, s.d., p.6, disponible sur <http://www.ge.ch/egalite/>, consulté le 22/2/2011.

¹⁸² *Ibidem*

¹⁸³ DAHLERUP D., « A propos des quotas », Stockholm, 2009, p. 4. Disponible sur <http://www.idea.int>, consulté le 23/2/2011.

Les sièges réservés réglementent le nombre de femmes élues, tandis que les deux autres catégories de quotas fixent un plancher au nombre de femmes figurant sur les listes de candidats aux élections, soit sous la forme d'une exigence juridique, soit sous la forme d'une mesure intégrée dans les statuts des différents partis politiques.

Le quota a pour but de faire augmenter la représentation féminine. Exemple : 40% des candidats sur les listes soient les femmes. Il convient également de noter que la parité est une forme particulière de quota puisqu'elle vise à obtenir une représentation égalitaire des sexes (50%).

1.8.2.3. Les arguments pour et contre les quotas¹⁸⁴

a) Les arguments pour les quotas :

- Les quotas ne constituent pas une discrimination mais une compensation pour toutes les barrières se dressant devant les femmes ;
- Les quotas permettent à plusieurs femmes de siéger ensemble au sein d'une commission ou d'une assemblée. Ce qui limite le stress souvent ressenti par les femmes isolées ;
- En leur qualité de citoyennes, les femmes ont droit à une participation égale ;
- L'expérience des femmes est indispensable dans la vie politique ;
- Les élections sont affaire de représentation, et non de niveau d'instruction ;
- Les femmes sont aussi qualifiées que les hommes, mais les qualifications de femmes sont dévalorisées et minimisées dans un système politique dominé par les hommes ;
- Les quotas n'enfreignent donc pas les droits des électeurs. Car, ce sont les partis politiques qui contrôlent les nominations, et pas les électeurs qui décident de la personne qui sera élue ;
- La mise en place de quotas ne peut entraîner des conflits, qui peuvent toutefois se révéler purement temporaires.

b) Les arguments en défaveur de quotas :

- Les quotas bafouent le principe de l'égalité des chances pour tous en favorisant les femmes par rapport aux hommes ;
- Les quotas ne sont pas démocratiques. Ce sont les électeurs qui doivent décider qui élire ;
- Les politicien(n)es doivent être élu(e)s en fonction de leurs compétences et non de leur sexe ;

¹⁸⁴ *Idem*, p. 5 ; Service pour la promotion de l'égalité homme et femme, *rapport cité*, pp. 6-7.

- La mise en place de quotas crée des tensions significatives dans l'organisation des partis ;
- Les quotas créent un risque de stigmatisation. Les femmes ayant obtenu leur siège par ce biais risquent d'être décredibilisées et accusées de ne pas mériter leur place ;
- Les quotas sont utilisés généralement pour permettre à une minorité d'exister politiquement. Or les femmes ne constituent pas une minorité mais la moitié de l'humanité.

La plupart des politiques publiques adoptées par les pays du monde dans le but de promouvoir l'égalité homme-femme varient entre le quota et la discrimination positive. Certains pays ont adopté le quota, d'autres la discrimination positive, d'autres encore combinent les deux. Mais, le quota gagne de plus en plus du terrain au détriment de la discrimination positive. Car, cette dernière présente l'inconvénient de corriger une injustice par une injustice.

1.8.3. La longue marche de la RDC vers la démocratie paritaire

En 2006, la République Démocratique du Congo avait organisé des élections démocratiques, libres et transparentes. Ces élections dites pluralistes et fondatrices de l'Etat et de la nation congolaise sont intervenues dans un contexte post-conflit. Comme solution au conflit et à la crise de légitimité des institutions et des animateurs dont la RDC est l'objet depuis la fin de la première république, ces élections se situent dans la droite ligne de l'Accord de Lusaka¹⁸⁵, de l'Accord global et inclusif¹⁸⁶, de la Constitution de la transition¹⁸⁷ et comme socle la Constitution

¹⁸⁵ L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka du 10 juillet 1999. C'est cet accord qui mit fin aux hostilités entre les parties au conflit. Dans son application, il pose déjà les principes directeurs, nécessaires et préparatifs à la paix à savoir : cessation des hostilités, désengagement des troupes, libération des otages et de l'échange des prisonniers de guerre, retrait des forces étrangères, mise en place du cadre favorable aux négociations politiques inter congolaises, rétablissement de l'autorité administrative de l'Etat sur l'ensemble du territoire congolais, commission militaire mixte, force de maintien de paix des nations unies, désarmement des groupes armés, formation d'une armée nationale ... etc.

¹⁸⁶ L'Accord global inclusif endossé à Sun -city le 2 avril 2003 signé à Pretoria le 17 décembre 2002 revient sur les mêmes principes en mettant en place les institutions et la charte de la transition. Parmi les objectifs assignés à la transition il y a entre autres : - la réunification, la pacification, la reconstruction du pays, la restauration de l'intégrité territoriale et le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territorial ;

- La réconciliation nationale ;
- La formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée ;
- L'organisation d'élections libres et transparentes à tous les niveaux permettant la mise en place d'un régime constitutionnel démocratique ;
- La mise en place des structures devant aboutir à un nouvel ordre politique.

¹⁸⁷ Constitution de la transition du 5 avril 2003, in *Journal officiel*, numéro spécial, 5 avril 2003.

de la troisième république¹⁸⁸ et la loi électorale de 2006¹⁸⁹. Ces élections, à la différence des autres, organisées antérieurement ont un net avantage d'être fondées sur une règle clé de la démocratie sexuée : **la parité homme-femme.**

Le processus démocratique en Afrique a été amorcé de façon générale en 1990. Il est le résultat du mouvement de la mondialisation dont le commencement se situe en Europe de l'Est avant d'atteindre l'Afrique. Plusieurs facteurs d'ordre externe et interne expliquent ce renouveau démocratique. Concernant les facteurs externes, il y a lieu de mentionner le contexte international favorable qui a mis fin à la guerre froide et occasionné la chute du mur de Berlin, ce qui a entraîné la dislocation de la Fédération russe, de la Yougoslavie, de la Tchécoslovaquie¹⁹⁰. A cela s'ajoute la conditionnalité politique de l'aide imposée par les pays occidentaux à ceux d'Afrique. Avec le discours de François Mitterrand à la Baule, la France conditionne son aide aux pays africains au respect de la démocratie et des droits de l'homme. Il en va de même de l'Allemagne, de la Grande Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique.

Néanmoins, l'exigence de la démocratie ne constitue pas la condition *sine qua non* d'être membre des Nations-unies. Tout comme il n'est pas interdit aux régimes autocratiques d'adhérer à l'ONU sinon il y aurait beaucoup de sièges vides à l'ONU. On ne saurait oublier le changement d'orientation des institutions financières internationales (Banque Mondiale, Fonds Monétaire International) de lier l'aide publique internationale aux réformes politiques¹⁹¹. Les institutions de Bretton Woods ont compris que sans un minimum de développement politique (démocratie, transparence, lutte contre la corruption), l'aide économique accordée ne servirait à rien. Il s'agit désormais d'une approche liant l'aide économique au développement institutionnel.

Sur le plan interne, la crise économique provoquée par le fardeau de la dette et les effets de Programme d'Ajustement Structurel (PAS) dans la vie quotidienne des citoyens a entraîné le malaise social, la mobilisation populaire et l'opposition politique contre les dirigeants. Au sujet de la critique de PAS, KANKWENDA MBAYA écrit :

Mais contrairement aux propositions africaines, ces programmes n'ont saisi de la crise que ses manifestations en termes de déséquilibres financiers internes et externes :

¹⁸⁸ La Constitution du 18/2/2006 dans son exposé des motifs et dans son article 5 souligne le choix des dirigeants par (les élections ou le référendum) le peuple.

¹⁸⁹ On se réfère ici à la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ainsi que ses mesures d'application (décision n° 003 / CEI/ BUR /06 du 9 mars 2006).

¹⁹⁰ ANNAN-YAO (dir.), *Démocratie et développement en Afrique de l'Ouest. Mythe et réalité*, CODESRIA, Dakar, 2005, p. 1; MKANDAWIRE T., « Ajustement, conditionnalités politiques et démocratisation en Afrique », in CHOLE E. et IBRAHIM J., *Op. cit.*, pp. 81-99, AKINDES F., *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Codesria, Dakar, 1996.

¹⁹¹ Après le constat d'échec de Programme d'Ajustement Structurel basé sur l'aide au développement économique, la BM, le FMI réoriente l'aide vers le développement politique (réformes institutionnelles, démocratie, bonne gouvernance, respect des droits de l'homme).

détérioration des termes de l'échange, aggravation du déficit budgétaire et de la balance des paiements, inflation galopante et épuisement des réserves en devises. (...) les résultats ont été médiocres sinon désastreux : la croissance n'a cessé de régresser, les équilibres financiers sont restés fragiles, les mouvements nets de capitaux se font au détriment de l'Afrique, le secteur privé local reste minable, le chômage et la pauvreté se sont amplifiés, le déficit alimentaire s'est accru, le taux d'inflation a grimpé avec la politique de vérité des prix, le taux de scolarisation a baissé et la mortalité infantile a augmenté, les grandes endémies sont revenues (trypanosomiase, paludisme, etc.)¹⁹².

Plutôt que de mettre l'emphase sur l'un ou l'autre de ces facteurs à l'instar de QUANTIN P.,¹⁹³ qui considère la mobilisation populaire interne comme la plus déterminante à la démocratisation de l'Afrique, nous réfutons tout déterminisme dans le rapport des forces externe et interne et nous croyons à la conjonction des facteurs.

Concernant le rôle joué par les femmes africaines, leur action politique dans la chute et la restauration de nouvel ordre politique, il faut dire qu'elles ne sont pas absentes de la politique : lors des manifestations dans les villes africaines, elles étaient souvent massivement présentes. Elles forment la majorité des activistes politiques à la base¹⁹⁴. Pour le cas du Zaïre (aujourd'hui la RDC), les femmes ont pris une part active depuis la libéralisation du système politique. Elles ont été interrogées aux consultations populaires¹⁹⁵ et déléguées à la CNS. Le Haut conseil de la République (HCR), Parlement issu de la CNS représentait 3 % des femmes. Le Haut-Conseil de la République-Parlement de transition (fusion de l'Assemblée nationale de 1987 avec le HCR) qui lui succéda, ne comprenait que 5% des femmes. Elles ont participé à la marche des chrétiens du 16 février 1999 réclamant l'ouverture de la Conférence Nationale Souveraine (CNS). Leur présence est également signalée au moment des négociations à Sun City. Et on note de 1990 à ces jours leur participation remarquable aux différentes institutions du pays¹⁹⁶.

Mais ce qui est important à signaler, est que quand le glas de la démocratie sonne en Afrique, la situation de la femme n'est guère reluisante malgré la reconnaissance d'égalité des droits entre hommes et femmes dans nombre des constitutions d'Etats africains. Les femmes constituent la catégorie sociale la plus marginalisée lors des restructurations économiques et

¹⁹² KANKWENDA MBAYA, *Op. cit.*, pp. 70-71. Lire aussi BRATTON M. et VAN DE WALLE N., « Vers la gouvernance en Afrique : exigences populaires et réactions gouvernementales », in HYDEN G. et BRATON M., *Gouverner l'Afrique : vers un partage des rôles*, Nouveaux Horizons, Paris, 1992, pp. 39-79.

¹⁹³ QUANTIN P., « Sub-saharian Democratic Transition as Political Crisis (1990-1994) », in DALOZ J.P. et QUANTIN P., (dir.), *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala, 1997.

¹⁹⁴ BUIJTENHUIJS R., et RIJINIERSE, *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara (1989-1992) : un aperçu de la littérature*, Centre d'études Africaines, rapport de recherche, Leiden, 1993, p. 59.

¹⁹⁵ Cfr le discours présidentiel d'avènement de la troisième République, *Zaïre - Afrique*, n° 244-245, avril-mai 1990, pp. 197-203.

¹⁹⁶ L'Assemblée constituante et législative, Parlement de la transition créée par le décret n° 097 du 1/7/2000 du régime KABILA siégeant à Lubumbashi comportait 10% de présence féminine. Le parlement mis en place par le DC (des composantes au DIAC : Gouvernement, opposition armée et non armée, société civile) possédait deux chambres. L'Assemblée Nationale avait 14% des effectifs des femmes tandis que 2,5% revenait au Sénat.

politiques appliquées en Afrique. Cinq conséquences de la mondialisation (au niveau des politiques d'ajustement et de stabilisation) pour les femmes peuvent être citées¹⁹⁷ :

- a) la nature de plus en plus sexuée de la pauvreté dont l'expansion a conduit à ce qu'on a appelé « la féminisation de la pauvreté »,
- b) l'augmentation des charges qui pèsent sur les femmes du fait des mutations économiques et sociales survenues. Dans un tel contexte d'ajustement, les femmes jouent le rôle « d'amortisseurs de chocs » en diminuant leur propre consommation et en augmentant leur volume de travail en vue de compenser sinon la perte, du moins la baisse des revenus domestiques ;
- c) l'impact et les effets directs de la réduction des dépenses sociales et programmes publics en faveur des femmes, notamment le transfert d'importants domaines de prestation de services sociaux gratuits à ces dernières. Ainsi, le vaste domaine de fourniture de soins non rétribués et non reconnus pris en charge par les femmes, s'est élargi avec la privatisation et les coupes dans le secteur social ;
- d) la perte des acquis enregistrés dans les luttes pour l'égalité de genre dans les années 1970, du fait des mutations actuelles au niveau des marchés du travail et des réductions au niveau des programmes de soins infantiles, d'éducation et de formation ; et
- e) les conséquences directes de la réduction des dépenses publiques sur l'emploi et les conditions de travail des femmes. D'autant plus qu'il y a un nombre relativement élevé de femmes qui occupent des postes dans le secteur public.

Au même moment que les femmes ont payé d'un lourd tribut les mesures de restructurations économiques, elles ont aussi réinventé de nouveaux rôles en sauvant la vie des membres de leurs familles. KOBOU G., met en vedette ce nouveau rôle des femmes dans sa critique de PAS :

Le PAS a bouleversé la perception originelle que la société a du rôle des femmes, plus particulièrement les femmes au foyer. En effet, dans cette période de crise et de restructuration de l'économie, on note dans leurs comportements, un phénomène déjà observé, surtout aux Etats-Unis : "l'effet du travailleur additionnel". La mise au chômage du chef de ménage (généralement l'homme) consécutive à la crise, incite beaucoup de femmes, auparavant inoccupée, à chercher des emplois pour compenser la perte de revenu à l'intérieur du ménage¹⁹⁸.

¹⁹⁷ AKIN AINA T., *Mondialisation et politique sociale en Afrique. Questions et piste de recherche*, Document de travail 2/97, Codesria, Dakar, 1997, pp. 74-75.

¹⁹⁸ KOBOU G., « Ajustement structurel et exclusion sociale : une analyse fondée sur le marché du travail », in SINDJOUN L., (dir.), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Codesria, Dakar, 1999, p 137.

Ce chapitre qui se clôture ici nous a édifié sur les différents sens de termes opérationnels que nous employons dans ce travail. La discussion faite nous a amené à traiter les femmes comme un groupe social et non biologique. L'emploi de ce terme nous semble générique dans la mesure où il regroupe les femmes qui vivent les mêmes conditions sans oublier les filles. Tandis que la politique n'est pas seulement comprise dans le sens institutionnel mais aussi et surtout relationnel. La représentation, elle, est à la fois quantitative et qualitative, c'est-à-dire elle porte sur la participation politique des femmes et la perception des femmes dans les discours masculins. L'habitus est dans cette étude l'opérateur par lequel les représentations s'idéalisent et se matérialisent quand le sexe et le genre vont ensemble. Le chapitre qui se profile en filigrane se donne l'objectif d'explorer les transformations que connaissent les statuts et rôles des femmes dans le procès d'urbanisation.

DEUXIEME CHAPITRE

URBANISATION ET STRUCTURES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

DE LA VILLE DE KISANGANI

Ce chapitre a pour objet d'examiner comment se construisent, se déconstruisent et se reconstruisent les statuts et rôles sociaux de sexes dans le processus d'urbanisation de la ville de Kisangani et comment ces statuts et rôles déterminent l'accès des femmes à la politique. En effet, l'urbanisation est généralement considérée comme un processus social de transformation des statuts et rôles de femmes¹⁹⁹.

La ville constitue un espace de liberté pour les femmes en la manière des serfs, qui fuyant la chaîne terrienne féodale, furent à l'origine des premières formations urbaines au Moyen-âge. Les statuts et rôles de femmes sont ici appréhendés à travers la migration, l'éducation, le travail et la mobilisation. Il s'agit, sans se perdre dans les considérations du passé, de voir comment les femmes en tant qu'acteurs historiques, sont parvenues à s'installer jusqu'à s'imposer, en

¹⁹⁹ ROCHER G., *Introduction à la sociologie générale, tome 3. Le changement social*, HMM, Ltée, 1968 ; BOURDIEU P., *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, éd. de Minuit, Paris, 1964 ; BALANDIER G., *Sens et puissance*, PUF, Paris, 1971.

renversant les rapports de masculinité dans un espace où l'entrée leur avait été auparavant barrée par les colonisateurs. Concrètement, il nous a semblé important d'examiner comment les hommes et les femmes nomment et se représentent la ville, comment ils (elles) se déplacent, s'instruisent, se professionnalisent et se mobilisent dans la ville.

Ce chapitre comprend cinq sections consécutives : Les repères historiques et géographiques de la ville de Kisangani du point de vue genre (2.1), les migrations féminines (2.3), l'éducation de fille (2.4), le travail de femmes (2.5) et les mobilisations féminines (2.6).

2.1. Repères géographiques et historiques de la ville de Kisangani

2.1.1. Localisation

Troisième ville et pôle économique du pays, Kisangani est le Chef-lieu ou la capitale de la Province Orientale. Avec le redécoupage territorial prévu par la Constitution du 18/2/2006 et les lois du pays²⁰⁰, la ville de Kisangani devient le Chef-lieu de la Province de Tshopo comme autrefois en 1962. Kisangani est entourée des territoires du District de la Tshopo : au Nord, le territoire de Banalia, au Sud le territoire d'Ubundu ; du Sud à l'Ouest, les territoires d'Opala, de Yahuma et de Basoko ; à l'Est, le territoire de Bafwasende²⁰¹.

La ville est entourée par la forêt tropicale. Celle-ci est dense et peu peuplée, sauf en bordure du fleuve. Contrairement à d'autres villes de la République Démocratique du Congo localisées dans les régions à peuplement plus étoffé, aucune ethnie n'a été dominante en permanence à Kisangani. La population actuelle est fort diversifiée. C'est au sein d'un hinterland étendu que la ville a recruté ses habitants²⁰².

2.1.2. Identification spatiale de la ville

Kisangani, espace de vie et de travail comporte une identité propre. D'après DIBWE DIA MWEMBU et KALABA MUTABUSHA, chaque ville a une identité spatiale qui lui est propre. Cette identité spatiale est de deux sortes : identité spatiale horizontale et identité spatiale verticale. L'identité spatiale horizontale est la perception de la ville par rapport aux autres villes et par rapport à elle-même ; l'identité spatiale verticale n'est rien d'autre que la perception de la ville

²⁰⁰ Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 31/7/2008. Egalement loi organique n°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 10/10/2008. Il convient de noter ici que la mise en application de cette réforme (nouveau découpage territorial) est différée pour de raison financière et juridique en attendant le vote et la promulgation de la loi sur sa mise en œuvre.

²⁰¹ STREIFFELER F., et MBAYA MUDIMBA, *Village, ville et migration au Zaïre. Enquête psycho-sociologique sur le mouvement des populations de la sous-région de la Tshopo à la Ville de Kisangani*, L'Harmattan, Paris, 1986, p. 31.

²⁰² VERHAEGEN B., *Femmes zairoises de Kisangani. Combats pour la survie*, Centre d'Histoire de l'Afrique, L'Harmattan, Louvain-La-Neuve, Paris, 1990, p. vii.

dans l'espace et dans le temps²⁰³. L'identité verticale figure déjà implicitement dans le contenu de ce travail. Nous nous bornerons en ce lieu précis à l'identité horizontale.

2.1.2.1. Identité spatiale horizontale : Perception de la ville de Kisangani par ses

propres habitants

Kisangani vient du terme swahili « *Kisanga* » qui signifie « île » (la portion de terre comprise entre les deux cours d'eau : le fleuve Congo et la rivière Tshopo) ; tandis que la particule « ni » accolée à « *Kisanga* » pour donner Kisangani n'est rien d'autre qu'une préposition qui marque le lieu. Elle signifie « dans ».²⁰⁴ D'après DHETIER F, Kisangani vient de « *singitini* », du terme arabe « *Singatoum* », pour désigner un endroit marécageux, peu favorable à l'habitat. C'est seulement après que « *Singitini* » serait devenu, on ne sait comment, Kisangani.

Dans la réalité congolaise, souvent les villes possèdent en plus du nom officiel un deuxième toponyme lié à son histoire: Kinshasa « Limpopo », Mbandaka « *Pilipili libende* », Mbuji-mayi « *Wa balengela* », Kananga « *Malanji wa nshinga* », Lubumbashi « *Wa tanshi* », Lisala « *Ngomba* », Kisangani « *Boyoma Singa mwambe* ».

Dans l'histoire urbaine, le nom de chaque ville a une signification. S'agissant de la ville de Kisangani communément appelée « *Boyoma singa mwambe* » trois hypothèses sont avancées. La première source est celle qui estime que « *Boyoma* » est une déformation du nom « *Bonyoma* » qui serait un chef *lokele*. La deuxième source nous renseigne que « *Bonyoma* » serait une fille mythique au « cou lissé huit fois » qui a fait parler d'elle. Ses administrateurs disent que sa beauté angélique faisait succomber n'importe qui au premier regard. Elle incarne aujourd'hui la beauté idyllique de la femme de Kisangani. Telles les figures de Marianne et Britannia en France et en Grande Bretagne, « *Bonyoma* » représente et symbolise dans l'imagerie et l'imaginaire collectifs de la ville de Kisangani la féminité, la maternité et l'hospitalité.

« *Singa mwambe* » est l'expression d'abord de cou lissé huit fois de la femme appelée Bonyoma. Une autre version, la troisième est celle racontée par WENDO KOLOSOY. Par ce nom, d'après cet artiste musicien, « *Singa mwambe* » reflète les 8 treuils (grues) qui arboraient le quai du port public ONATRA à l'époque coloniale. Ce nom symbolise également dans la

²⁰³ DIBWE DIA MWEEMBU et KALABA MUTABUSHA, « Lubumbashi : des lieux et des personnes », in DE LAME D., « Tout passe. Instantanés populaires et traces du passé à Lubumbashi », *Cahiers africains*, n° 71, MRAC, Tervuren, 2005, p. 43.

²⁰⁴ ABIBI AZAPANE MANGO., *La vie Culturelle au Zaïre. Lecture et spectacle à Kisangani*, Thèse de doctorat d'Etat, Faculté des lettres et sciences humaines, sciences de l'information et de la Communication, Université de Bordeaux 3, 1988, p. 18.

terminologie de la navigation les huit jets d'encre (amarres) effectués par les matelots en provenance de Kinshasa avant d'atteindre Kisangani. Il traduit donc selon le même artiste l'éloignement de Kisangani par rapport à Kinshasa²⁰⁵.

L'analyse des discours sur la représentation que la population de Kisangani se fait de sa ville nous permet de dégager quatre perceptions de Kisangani: Kisangani, ville (berceau) du nationalisme, ville des pêcheurs, ville martyr, ville cosmopolite.

a) Kisangani, berceau du nationalisme congolais

Dans l'histoire politique nationale, Kisangani est considérée comme le berceau du nationalisme congolais. Le tout premier ministre du Congo indépendant, Patrice-Emery Lumumba, commença sa carrière politique dans cette ville. Après la chute du gouvernement Lumumba, tous les nationalistes qui reconnaissaient en lui la qualité de leur leader se réfugièrent à Kisangani en y installant leur base-arrière. La ville comme la Province Orientale dont elle le chef-lieu a offert aux institutions politiques nationales du pays plusieurs et dignes de ses fils et filles.

b) Kisangani, ville des pêcheurs

Plusieurs sources concordent de dire que Kisangani était à ses origines un village des pêcheurs Wagenia. La ville a connu au fil des ans un développement spectaculaire dans d'autres secteurs urbains. Mais sa vocation initiale ne s'est pas éteinte car la pêche, bien qu'artisanale, constitue le gros des activités de cette ethnie. Outre la signification de ville évoquée ci-haut, chaque ville a son icône, son symbole : par exemple la tour EIFFEL est le symbole de Paris, la cheminée et le terril (montagne artificielle de scories) sont les symboles de Lubumbashi. Celui de la ville de Kisangani se trouve être la pêcherie de Wagenia.

c) Kisangani, ville martyr (victime)

Depuis longtemps, Kisangani a été considérée comme une ville endeuillée où il y a régulièrement l'effusion de sang. En effet, la ville a connu les rebellions de Mulele en 1963 et 1964, de l'AFDL en 1996-1997, du RCD et RCD-K en 1998-2003, à l'occasion desquelles une bonne partie de ses élites et populations payèrent un lourd tribut. Engagée souvent dans la défense de la cause nationale, elle n'a jamais tiré profit, aux yeux de ses habitants, de la part

²⁰⁵ Pour la sociogenèse de la ville, lire MANGUBU LOTIKA, *Les diaires des événements de Kisangani (1800-2010)*, éd. Mwangaza, Kisangani, 2010, p. 11.

nationale qui devrait lui revenir²⁰⁶. Beaucoup de leaders politiques, locaux et étrangers, lui ont tourné le dos après avoir été hissé par elle. La ville change au jour le jour. Les mœurs, les pratiques aussi changent. D'autres auteurs apprécient négativement cette transformation. Comparant la ville ancienne (coloniale) à la ville actuelle, MBATE LUPIKI, ne cache pas sa stupéfaction et sa déception lorsqu'il décrit Kisangani comme « *mboka ekufi* » (la ville détruite)²⁰⁷.

d) Kisangani, ville cosmopolite

La diversité et la composition ethniques font de Kisangani la ville la plus détribalisée et sans doute la plus hospitalière du Congo. Cette hospitalité valut à la ville d'être à trois fois la capitale du nationalisme unitariste après l'indépendance : d'octobre 1960 à juillet 1961, de décembre 1961 à janvier 1962 et d'août à novembre 1964²⁰⁸.

2.1.2.2. Perception de la ville de Kisangani par les habitants d'autres villes

Les habitants d'autres villes ou provinces se représentent autrement la ville de Kisangani. Souvent l'image syncrétique qui s'y dégage est celle qui perçoit la ville de Kisangani comme une ville des femmes.

Un autre mythe construit de l'extérieur "mythe de pagne" (*Liputa*) sert à la représentation de la femme de Kisangani. Depuis longtemps, la ville de Kisangani a été considérée à l'extérieur comme une ville dominée par les femmes. Cette conception s'explique par le fait que durant les rebellions des années 60, les hommes surtout lettrés, fonctionnaires et militants progressistes, ont payé de leur vie. Ils ont été massacrés par milliers. La guerre a un impact sur la démographie en ce sens qu'elle peut toucher particulièrement une catégorie sexuelle donnée - hommes (homicide) ou femme (femicide) ou encore un groupe de population (génocide) ou une ethnie (ethnocide).

Pendant la rébellion de Mulele et de Simba de 1963, nombreuses familles et femmes, perdirent leurs pères, fils et maris. Cet événement sert aujourd'hui d'argument et est souvent

²⁰⁶ ETUKUMALU INOLA, *La position géostratégique de la Province Orientale et son poids dans la politique congolaise. Du 30 juin 1960 au 6 décembre 2006*, Thèse de doctorat en sciences historiques, Faculté des lettres et sciences humaines, UNIKIS, 2009.

²⁰⁷ MBATE LUPIKI, *Processus d'urbanisation et familles à Kisangani. Une contribution à l'étude des stratégies de réurbanisation et de rénovation urbaine*, Thèse de doctorat en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2008-2009.

²⁰⁸ VERHAEGEN B., « Le centre extra-coutumier de Stanleyville (1940-1945) », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 8, décembre 1981, p. 14.

évoqué pour justifier le surnombre de femmes par rapport aux hommes dans la ville de Kisangani. Il alimente donc le mythe de « *liputa* » (le mythe du pagne).

Selon ce mythe, de nombreuses femmes libres, sans maris fréquentent les ports publics et privés de Kisangani à la quête d'un potentiel mari. A l'accostage d'une embarcation, elles accourent et se ruent vers les passagers, quels qu'ils soient. Lorsque les passagers franchissent l'embarcadère, ils sont accueillis par de nombreuses femmes venues les attendre et prêtes à leur offrir la sollicitude. Le pagne jeté, à cet effet, sur un homme de son choix donne automatiquement droit de possession ou d'appartenance. Ce mythe est entretenu depuis longtemps à l'extérieur, dans d'autres villes et provinces, pour justifier l'attirance, l'hospitalité et la sollicitude des femmes boyomaises à l'égard des hommes. C'est à ce titre que Kisangani et d'autres villes de la Province Orientale sont considérées comme des villes qui captivent et capturent des hommes. « *Akeyi na Welu* », c'est-à-dire « il est parti à Uélé », se disait de tout homme parti en voyage, en mutation à Uélé (un des districts de la Province Orientale) dont on avait perdu l'espoir de retour à sa famille.

2.1.3. Les origines arabes et européennes de la ville de Kisangani

A l'opposé d'une littérature dominante situant les origines des villes congolaises à la période coloniale, nous sommes d'avis avec COQUERY-VIDROVITCH C., que la ville ne fut pas en Afrique un phénomène importé, ni par les Européens ni par les Arabes. Bien sûr, au cours des âges et au fil de l'histoire, des influences multiples et non juxtaposées – arabo-musulmans, swahili, portugais, et plus généralement européens (bien avant la colonisation (*stricto sensu*) – se sont imbriquées à des apports autochtones variés (bantou ou autres) : la ville fut par excellence, comme ailleurs, un point de convergence multiple²⁰⁹. Juger les villes africaines, comme le font d'aucuns, à l'aune des villes occidentales relève de l'eurocentrisme.

JEWSIECKI B., estime que Kisangani était probablement à l'origine un village de pêcheurs qui exploitaient les rapides du fleuve. L'importance de la pêche des Wagenia à la fin du XIXe siècle, au moment du passage de Stanley, peut indiquer qu'il s'agissait déjà d'un marché local d'échanges de produits locaux de la pêche, de la chasse, de la culture et même de l'artisanat. Les sites riches en produits miniers, végétaux, animaux, sont fréquemment à l'origine du contrôle de l'espace à des fins économiques²¹⁰. D'autres sources d'information signalent que Kisangani fut au départ un territoire contrôlé par les arabes avant d'être repris par le colonisateur belge (Etat

²⁰⁹ COQUERY-VIDROVITCH C., « La ville coloniale "lieu de colonisation" et métissage culturel », *Afrique Contemporaine*, n° 168, octobre-décembre 1993, p. 15.

²¹⁰ JEWSIECKI B., « Histoire économique d'une ville coloniale. Kisangani 1877-1960 », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 5, 1978, p. 3.

Indépendant du Congo) à la suite d'un accord avec le chef arabe Tippu Tip. A la fin de compte, l'EIC étendit son contrôle et sa domination sur l'espace territorial de Kisangani actuel après un conflit, un affrontement armé entre les Arabes et les forces de l'EIC.

Il existe plusieurs sources, écrites et orales, contradictoires sur l'arrivée des Arabes et des Européens à Stanley Falls (Kisangani actuel). Certaines disent que ce sont les Arabes qui sont les premiers arrivés, d'autres sources l'attribuent aux Européens. Toutefois, l'important pour nous est de signaler que l'ambition des uns et des autres de contrôler le territoire de Stanley Falls les exposèrent à des disputes et affrontements incessants. L'affrontement le plus cité est celui survenu en 1886. Une première source évoque la dispute du monopole de commerce et trafic sur le territoire comme cause principale.

Une autre source attribue la cause à une querelle due à la femme esclave :

le problème tourne autour d'une esclave qui, selon DEANE W., était venue chercher asile auprès de la station de l'Etat indépendant du Congo (E.I.C) parce qu'elle était maltraitée par son maître. Et en tant que garant de la "Civilisation" et de la "liberté", DEANE W., se voyait dans le devoir de la protéger. Selon la version arabe, l'esclave en question était l'une de nombreuses femmes qui peuplait les harems des Arabes, en l'occurrence le harem de l'Arabe appelé Khamis. DEANE W., selon cette version, n'a pas cherché à la protéger, mais il voulait plutôt en déposséder l'Arabe pour la faire sienne. La réaction arabe en cette manière ne se fait pas attendre. (...) l'incident eut des répercussions que DEANE W., n'avait pas pu imaginer. Et c'est, entre autres, pour éteindre l'incendie ainsi allumé que STANLEY rejoint TIPPO TIPP à Zanzibar dès février 1887²¹¹.

Alors qu'en Europe il fut décidé la fin de l'esclavage en 1793, les Arabes continuèrent le trafic partout où ils étaient installés. L'attitude vis-à-vis de l'esclavage entre les Européens abolitionnistes et les conservateurs Arabes fut l'objet de tensions permanentes entre les deux. Lorsque STANLEY et sa suite remontèrent le fleuve Congo dans les années 1880, ils furent obligés de contourner les parties dont la navigation était impraticable, mais le transport du matériel devant se faire de façon rudimentaire à dos d'hommes, ils établirent les stations qui leur servaient de dépôts et plus tard de tremplins pour explorer l'intérieur du pays. C'est de ces stations que naquirent les villes situées au bord du fleuve comme par exemple Kinshasa, Boma, Matadi, Mbandaka, Kisangani.

Les Européens furent les premiers à arriver dans la région dite des Falls par l'entremise de l'explorateur anglais STANLEY en 1877. Après son premier passage aux Falls, STANLEY trouva

²¹¹ KIMENA KEKWAKWA., *Tippo Tipp traitant et sultan du Manyema*, CRP, Kinshasa, 1979, pp. 75-76.

qu'il fallait créer une station au niveau de la septième et dernière série des cataractes. Cette station servirait de Centre de transit et d'échanges commerciaux. C'est ainsi qu'il y revient en 1883 avec l'intention d'y établir la station. Mais à son retour, STANLEY trouva aux Falls et aux environs les arabes sous la direction de Tippu Tapp qu'il n'y avait pas laissés, mais qu'il avait déjà rencontrés lors de sa précédente expédition.

2.1.4. Le peuplement de la ville de Kisangani

Au commencement, la ville de Kisangani comprenait deux groupes ethniques autochtones et propriétaires fonciers à savoir les Wagenia et les Kumu. Les Wagenia occupaient l'île et la rive droite du fleuve où Stanley et Tippu Tapp installèrent leurs premières stations. Les Bakumu occupent tous les contours de la ville. En 1952, la composition ethnique de la population du Centre extra-coutumier était la suivante²¹² :

- Les Lokele (16,4%) ;
- Les Bakumu (9,8%) : sont venus du Maniema en descendant le fleuve Lualaba comme auxiliaires des arabes d'abord, des européens ensuite ;
- Les Babua (8,8%) viennent de la région de Buta dans le district du Bas –Uélé ;
- Les Bakumu (7,0 %) qui peuplent presque tout le territoire non urbanisé ;
- Les Topoke (6,9%) ;
- Les Bambole (5,2%) ;
- Les autres ethnies (plus de cinquante) se partagent le reste.

Du point de vue ancienneté, trois ethnies étaient donc dominantes (les Lokele, les Bakumu, les Babua). Leurs membres exerçaient les fonctions les plus importantes auxquelles les congolais pouvaient accéder à l'époque dans le secteur tant public que privé. Mais aujourd'hui, beaucoup de choses ont changé à la suite des migrations, des rébellions.

La structure de la ville de Kisangani est influencée par la situation coloniale : une commune urbaine (Makiso), Centre des affaires et de l'administration ; cinq communes ou cités (Mangobo, Tshopo, Kabondo, Kisangani et Lubunga) regroupant la majorité de la population et quelques faubourgs (collectivités-secteurs de Simi-Simi et de Lubuya-Bera).

C'est depuis 1923 que les premiers textes reconnaissant les cités congolaises furent promulgués. Mais il fallut attendre 1931 avec la création des centres extra-coutumiers pour parler

²¹² VERHAEGEN B., *Art. cit.*, p. 13.

d'une vraie administration urbaine. Jusqu'en 1957, il n'y avait que trois centres qui avaient le statut de ville : Léopoldville (Kinshasa), Elisabethville (Lubumbashi) et Jadotville (Likasi). Ce n'est qu'en 1957 que quatre autres centres vinrent compléter cette liste : Coquilathville (Mbandaka), Stanleyville (Kisangani), Bukavu et Luluabourg (Kananga).

Les villes congolaises dont Kisangani prit un essor après la seconde moitié du 20^e siècle comme en témoigne CORNEVIN R. : cette urbanisation si importante était encore faible en 1940 ; elle s'est accentuée entre 1950 et 1955 ; après 1955 l'exode rural a considérablement baissé, mais la population des villes a constitué à s'accroître par les naissances²¹³.

La population autochtone devenue nombreuse devait habiter la cité qui lui était réservée à part. Déjà en 1920 on trouvait dans la ville 20 européens et 7000 africains auxquels s'ajoutaient 1.000 arabisés qui vivaient paisiblement en s'adonnant au commerce et à l'agriculture. Les Wagenia occupaient toujours les deux rives du fleuve au niveau des chutes où ils se consacraient à la pêche. L'entre-deux-guerres connaît une croissance démographique accélérée qui ne fut freinée que par la crise économique des années 1930, et en 1938. On pouvait dénombrer à Stanleyville 1.000 européens et 17000 africains²¹⁴. C'est à cette époque que furent construites les actuelles communes Tshopo (Belge I), Lubunga (Belge II) et Kabondo (Bruxelles) qui dataient ainsi d'avant leur constitution en centre extra-coutumier.

La ville comme structure sociale naît, croît et peut disparaître. La naissance de la ville de Kisangani étant déjà abordée précédemment, nous examinons ici quatre processus sociaux majeurs – la migration, l'éducation, le travail et la mobilisation sociale - à travers lesquels les rapports sociaux de sexe sont articulés dans la ville.

2.2. Les migrations féminines

A l'instar des autres villes africaines issues de migration, Stanleyville était une ville d'hommes, pour la plupart des célibataires ayant quitté la brousse en quête de travail. Rares sont les migrants qui viennent avec leurs femmes pendant la période où ils cherchent un emploi dans les entreprises et les administrations qui ont surtout besoin d'une main d'œuvre masculine²¹⁵. En

²¹³ CORNEVIN R., *Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa. Des origines préhistoriques à la République Démocratique du Congo*, éd. Berger –Levrault, Paris, 1966, p. 229.

²¹⁴ NKONGOLO BILONDA, *Quelques aspects de l'urbanisme et du développement économique de la ville de Kisangani (1966-1974)*, mémoire inédit, Institut de gestion des entreprises, Faculté de science de l'Education, campus de Kisangani, 1975, p.23.

²¹⁵ ELA J-M., *La ville en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1983, p. 152. Lire également DE MONTECLOS M-A., *Violence et sécurité urbaines en Afrique du sud et au Nigeria. Un essai de privatisation*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 169. Par contre, dans les villes anciennes, où la tradition urbaine a précédé la colonisation, on compte en revanche plus de femmes que d'hommes. La ration est de 92 hommes pour 100 femmes à Sokoto et de 96 pour 100 à Katsina en 1952. Ces deux exemples confirment la thèse de l'urbanisation précoloniale en Afrique.

d'autres termes, l'immigration était d'abord masculine et ce n'est qu'après s'être installé que certains migrants faisaient venir leurs femmes ou leurs familles. Il faut signaler d'emblée que la politique belge en matière de regroupement familial a évolué avec le temps. On est passé du protectionnisme à la stabilisation de la main d'œuvre. C'est ainsi que pendant la période coloniale le nombre d'hommes par rapport à celui de femmes était toujours élevé. Les années où la population féminine a augmenté correspondent à une phase d'installation des familles.

Dans une étude menée sur la ville de Kisangani et son *binterland* (arrière-pays) sous la direction de STREIFFELER F. et MBAYA MUDIMBA²¹⁶, il a été signalé les facteurs qui attirent les villageois vers la ville de Kisangani ou les raisons de la préférence de la vie en ville par rapport au village. Parmi ces facteurs ou raisons, on note le lieu de tolérance et les jolies femmes²¹⁷. Abondant dans le même ordre de pensée, BONGELI YEIKELO YATO dans son article sur *les Bambole à Kisangani*, cite plusieurs facteurs contribuant à rendre Kisangani attractive :

nous retiendrons en premier lieu le fait qu'en sa qualité de capitale économique de la région du Haut-Zaïre, elle est l'agglomération urbaine où la possibilité de devenir salarié et donc de disposer d'un pouvoir d'achat – est plus forte que dans tout autre centre urbain du Haut-Zaïre. (...) En second lieu, il convient de souligner la présence et la gratuité relative d'une multiplicité de services publics indispensables à la vie moderne, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'organisation des loisirs, etc. en dernier lieu, il y a comme facteur attractif, le prestige d'être citadin. La cause la plus déterminante des déplacements est sans doute l'influence provocatrice qu'exercent les citadins sur les ruraux. En effet, ceux qui viennent en ville font tout pour se mettre en vedette au village, transférant ainsi sur les paysans le complexe de supériorité dont ils ont été victimes de la part des citadins mieux intégrés. Il y importe certains éléments des manières de vie urbaine : soucis d'hygiène, langage urbain (swabili, lingala, et même le français de la rue), utilisation des produits cosmétiques dénoircissants (Ambi, Assepsa)²¹⁸.

Partout au monde, la ville est considérée dans l'imaginaire des populations urbaines et villageoises comme une ville –lumière, une ville-plaisir où il fait beau vivre (Paris lumière, Kinshasa la belle, Bangui la coquette, Boyoma la belle). Cette luminosité et cette beauté de la ville vont de pair avec le beau sexe. L'étude de GONDOLA C.D., nous paraît plus explicite et intéressante car elle donne les raisons qui favorisent et/ou contrecarrent les migrations féminines en ville. On distingue les raisons exogènes et les raisons endogènes. Plusieurs raisons (exogènes), ont finalement penché en faveur de la migration des femmes à Kinshasa.

²¹⁶STREIFFELER F., et MBAYA MUDIMBA, *Op. cit.*, p. 58.

²¹⁷*Idem*, pp. 114 et 130.

²¹⁸BONGELI YEIKELO YATO, « Les bamboles à Kisangani », in VERHAEGEN B., *Kisangani 1876-1976 : histoire d'une ville. Tome 1. Population*, PUZ, Kinshasa, 1975, pp. 129-130.

Les femmes sont d'abord venues en ville pour les besoins des Européens. Jusqu'aux années 1920, parmi la population européenne venue en colonie belge il y avait plus des célibataires que de mariés. « Posséder » « sa » negresse, à cette époque n'était pas seulement un fait de brousse mais une mode urbaine surtout parmi les grands fonctionnaires de la colonie. Ne s'en scandalisaient que les voyageurs venus de la métropole et les missionnaires Catholiques. C'est d'ailleurs sous la pression missionnaire qu'à la fin des années 1920 la maitresse noire cesse d'être un signe ostentatoire de l'exotisme colonial et se retrouve exclue de la sphère publique. Si l'exhibition publique de « sa » negresse devint mal vue il n'en fut pas autant des contacts clandestins qui se multiplièrent, au contraire, surtout au moment de la crise des années 1930 durant laquelle quelques Européens appauvris se montraient de moins en moins insensibles aux charmes des Africains. Un indice qui ne trompe pas est celui du nombre des enfants métis abandonnés (...). La raison la plus importante est cependant due aux femmes elles-mêmes. Lorsque la crise frappa l'économie coloniale, beaucoup de travailleurs retrouvés sans emploi prirent la décision de retourner à la campagne. D'autres décidèrent de rester en ville où ils survécurent grâce au travail informel de leurs épouses (colportage, culture potagère, vente des fruits, des agrumes et des légumes)²¹⁹.

Plusieurs d'autres raisons (endogènes) ont milité à l'encontre de la migration des femmes vers la ville.

De manière générale, dans le système colonial, l'idéologie du fameux travail rédempteur était fondamentalement le travail rural, dans l'environnement immédiat des missions. (...) celles-ci jouèrent souvent le rôle de défenseurs des campagnes. Implantés surtout en brousse ils voyaient dans l'exode vers les villes à la fois un danger objectif et d'ailleurs réel, d'atteinte à l'équilibre démographique des villages par les « enrôlements de travailleurs », qui revêtaient de plus des aspects inadmissibles de capture, de travail forcé et de séparation des familles dans les premiers temps de la colonie, et un danger subjectif : celui de voir leurs ouailles exposées aux tentations de ces lieux de perdition qu'étaient les villes, où l'encadrement religieux était plus lâche²²⁰.

Une attitude analogue a été observée chez les Zoulous du district rural de Msinga, qui défendaient à leurs enfants de plus de dix ans d'aller en ville. Les jeunes qui bravaient l'interdit n'avaient le droit de revenir au village car ils dérangent la tradition²²¹.

Dans le milieu rural les chefs de village et les détenteurs de la terre faisaient reposer le système de la production agricole sur les femmes qui constituaient, comme c'est le cas encore

²¹⁹ GONDOLA C.D., « Oh, rio-Ma ! et guerre des sexes à Kinshasa, 1930-1990 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 34, n°314, 1997, p. 56.

²²⁰ DE BOECK G., « Les couleurs de Dieu ou le prisme missionnaire », in *Zaire 1885-1985. Cent ans de regards belges*, éd., Coopération par l'Education et la culture (C.E.C), Bruxelles, 1985, p. 58.

²²¹ DE MONTCLOS M.A., *Op. cit.*, p. 244.

aujourd'hui, le gros de la main-d'œuvre agricole. Laisser partir les femmes revenait à compromettre un système qui fonctionnait en faveur des hommes dans sa double articulation matrimoniale et économique.

Une autre raison qui est souvent présentée comme étant à l'origine des migrations spontanées ou répulsives est l'opposition / tension entre aînés et cadets (sociaux). Ce type de conflit intervenant entre les jeunes et les vieux à l'intérieur de certaines sociétés est en effet – et à juste titre – souvent considéré comme un facteur de départ en migration²²². Dans plusieurs coutumes d'Afrique, à la mort du conjoint (mari), l'épouse survivante est contrainte de se marier avec le jeune frère du défunt. La disparition du conjoint entraîne parfois des représailles, des brimades à l'endroit de la conjointe en vie ; en cas de divorce ou de sorcellerie beaucoup de femmes se retrouvent abandonnées et isolées à leur triste sort ; ces différentes situations sont des occasions de migration pour les femmes qui ne supportent pas leur sort²²³.

Dans la mesure également où la migration devint peu ou prou une sorte de rite initiatique qui sanctionnait le passage de l'adolescent à l'âge adulte, les femmes en furent d'autant plus exclues que pour elle le mariage continuait toujours à servir de fonction initiatique²²⁴. Les missionnaires catholiques voyaient d'un mauvais œil la migration des femmes vers la ville considérée comme un milieu dépravé, négatif et corrompueur. Le déplacement des populations des villages vers les villes était réglementé.

Peu des « permis de mutation » étaient accordés aux femmes. Seules les femmes mariées étaient autorisées, sous certaines conditions, à rejoindre leur mari en ville. Les jeunes filles et les femmes libres, ne pouvaient quitter le village pour venir en ville sans au préalable obtenir l'autorisation d'un tuteur masculin (père, oncle, frère). En plus, l'administration prévoyait un impôt pour toute femme libre (Ndumba) vivant seule ou en groupe. Le montant de cet impôt était de 50 francs (qui correspondaient au salaire que recevaient les boys pour 10 jours de travail). De même, une imposition frappait les époux polygames. Son montant variait entre 5 et 12 francs²²⁵, une façon de décourager la polygamie.

On se referait ici à la tradition en Afrique où posséder plusieurs femmes était signe de richesse car les femmes représentaient une main-d'œuvre. Le colonisateur s'est donc servi de

²²² DURAND J., *Op. cit.*, p. 15.

²²³ PONTIER G., « La contestation par la migration. Le cas de Guiziga du Nord-Cameroun », *Cahiers d'ORSTOM*, n° 1 et 2, 1979, pp. 111-127.

²²⁴ GONDOLA C.D., *Art. cit.*, p. 54.

²²⁵ CORNEVIN R., *Op. cit.*, p.188. D'après le système fiscal de l'époque, l'impôt s'applique aux hommes et aux femmes libres. Il est double : principal et supplémentaire. L'impôt principal est dû par tous les contribuables, l'impôt supplémentaire frappe au contraire les signes extérieurs de richesse, notamment les femmes. L'arrêté du 29 janvier 1934 du chef du Centre extra-coutumier de Stanleyville instaura une taxe annuelle de 10 francs par femme supplémentaire.

l'état civil des femmes et du nombre des femmes –mariées- comme signe extérieur pour frapper l'impôt.

Force est de constater que malgré la sévérité de mesures contre les migrations, les femmes libres bénéficièrent d'un régime préférentiel ou de tolérance. Par exemple, un travailleur régulier arrivé à la fin de son contrat était facilement renvoyé, expulsé alors que les femmes libres sans travail, ni mari étaient tolérées, acceptées. Quatre raisons expliquent cette situation paradoxale²²⁶ :

- Les femmes libres ont une fonction stabilisatrice dans une communauté urbaine conçue d'abord comme un camp de travailleurs, c'est-à-dire d'individus dont la présence en ville est liée à l'exécution d'un contrat de travail. Comme à cette époque une grande partie du travail a un caractère temporaire et peu qualifié (aménagement d'infrastructure, défrichage, plantation) et qu'une partie des employeurs donnent la préférence à une main d'œuvre mobile, il faut empêcher que ces travailleurs se fixent définitivement en milieu urbain et donc qu'ils y marient. Il est beaucoup plus facile de renvoyer un individu célibataire à son village d'origine qu'une famille. Ajoutons à cela que le niveau des salaires minimum peut être fixé plus bas lorsque le travailleur n'a pas de charges familiales. La présence d'un grand nombre de femmes libres prostituées ou candidates à la prostitution ou au concubinage permet d'atteindre cet objectif ;
- Les femmes libres taxées fournissent au budget du Centre une de ses principales ressources. En 1939 l'impôt sur les femmes libres est de 50 francs par personne contre 12 francs seulement pour une femme de polygame ; les recettes s'élèvent à 33.850 francs, ce qui donne 717 contribuables effectives sur un total potentiel de 1.274 unités. Cette somme représente en importance le deuxième poste de recettes du budget du Centre après la taxe sur les « colocataires » (10francs par tête) et 20% du total des recettes fiscales et judiciaires du Centre.
- Une bonne partie de la réglementation visant la situation des femmes dans la colonie était frappée de laxisme dans la mesure où les relations humaines entre Blancs et Noirs, étaient marquées non seulement de violence et de domination mais aussi et parfois d'amour (de sympathie)²²⁷. Dans son ouvrage « *de la postcolonie* », MBEMBE A., peint cette réalité en

²²⁶ VERHAEGEN B., *Art. cit.*, p. 56. La notion de « femme libre » ou de « femmes vivant théoriquement seules » (FTS) ne recouvre pas celle de prostituée. Toute femme adulte (plus de 16 ans) non mariée résidant au Centre est considéré comme libre. Du point de vue de l'administration, il y a deux grandes catégories de femme libres : les taxées et les exemptées ; celles-ci sont des veuves et des femmes âgées. Les femmes libres taxées comprennent les prostituées, mais également des concubines et des femmes ayant une activité économique telle que le commerce.

²²⁷ MONKASSA BITUMBA, « Littérature coloniale et postcoloniale : domination et échec des relations humaines », in *Zaire 1885-1985 : Cent ans de regards belges*, éd. Coopération par l'Education et la Culture (C.E.C), Bruxelles, 1985.

ces mots : « *tout comme avec l'animal, on peut sympathiser avec le colonisé, voire l'« aimer ». Ainsi, est-on triste lorsqu'il meurt puisqu'il appartenait, jusqu'à un certain point au monde familial. L'affection pour le colonisé peut également s'extérioriser en gestes. En retour, le colonisé doit rendre à son maître la même affection que ce dernier lui donne* »²²⁸. Si dans l'officiel le mariage colonisateur-colonisé était prohibé au Congo belge, dans le fait, beaucoup des Blancs (agents coloniaux) eurent des femmes noires pour épouses, compagnes, maîtresses. JEURISSEN L., voit dans l'intimité entre Européens et Africaines une déclinaison supplémentaire de la domination de *Bula Matari* (Etat colonial belge et ses agents), héros viril à la fois admiré et redouté, sur le continent noir²²⁹.

- Si les femmes ont été d'abord refusées d'accès en ville, par la suite elles ont été acceptées de s'installer avec leurs maris surtout dans les camps de travailleurs de l'UMHK, de SYMETAIN, de la MIBA. Cette situation résulte de la mise en place d'une politique sociale qui considère la femme comme reproductrice de la main d'œuvre. Cette politique fut appelée la stabilisation de la main d'œuvre et la (re)constitution des familles.

Malgré le contrôle social rigoureux exercé par les autorités du Centre sur les populations indigènes en matière de migration urbaine, les femmes libres y échappèrent et s'imposèrent dans la ville coloniale, non pas en tant qu'objet de plaisir mais plutôt en tant que sujet de droit. Nous voyons à travers l'impôt imposé à la femme libre une reconnaissance tacite de la citoyenneté féminine et la prostitution en tant que travail. En contre-stratégie au mécanisme de contrôle de population mis en place par les autorités coloniales, les femmes prostituées acceptèrent de payer l'impôt et celles qui ne l'étaient pas, par exemple les femmes célibataires, se faisaient passer pour domestiques (bonnes) de la maison de ceux chez qui elles résidaient. Ce qui rendit tout contrôle de la population féminine inefficace. Ainsi, pour parer à ce subterfuge, l'autorité coloniale conclut qu'il faudra réduire le nombre de boys au service des évolués, en instituant une taxe très élevée sur le deuxième et le troisième boy²³⁰. L'ambiguïté du système colonial a fait que les femmes libres ou célibataires s'émancipèrent vite pendant que le sort des femmes mariées était lié à celui de leurs maris et à la vie domestique.

Au fur et à mesure que les migrations féminines devenaient importantes, leur présence devenait aussi remarquable dans la ville. Cela devait en principe entraîner la redéfinition du rôle

²²⁸ MBEMBE A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000, p.45.

²²⁹ JEURISSEN L., « Femmes métisses au Congo-Zaïre: stigmatisation coloniale de la "mulâtresse" et héritages contemporains », in DENIS P., et SAPPICIA C., (dir.), *Femmes d'Afrique dans une société en mutation*, Bruylant- Academia, Louvain- La- Neuve, 2004, p. 101.

²³⁰ VERHAEGEN B., *Art. cit.*, p. 48. Tout résident qui héberge un de ces irréguliers est passible d'une amende de 100(francs) et celui qui les déclare comme « passager » et les fait inscrire, paie une taxe en vertu d'un règlement pris au débat de 1942 par les autorités du Centre extra-coutumier (n°T.1/1942).

de la femme - de rôle traditionnel au rôle moderne -. Mais l'insuffisance d'instruction et d'emploi rémunéré constatée dans le chef de la femme ne pouvait pas lui permettre d'assumer le rôle qu'on attendait d'elle dans la ville. Le système colonial belge n'a pas été propice à l'émancipation de l'élite congolaise. Il s'agissait là de la mise en pratique d'un vieux dicton selon lequel « moins d'élites, moins de problèmes ». Quand bien même le système s'est engagé, quelques temps après, à la formation de l'élite congolaise, la femme en était exclue. C'est bien là une reproduction analogue du système éducatif en vigueur en métropole où la femme était confinée dans les travaux domestiques.

C'est au prix de durs combats que la condition de la femme a commencé à s'améliorer peu à peu surtout après la deuxième guerre mondiale dans le vieux continent. Face au déficit d'instruction, les femmes qui arrivaient à Stanleyville à l'époque furent reléguées aux tâches ménagères, aux activités informelles. Celles qui n'étaient pas mariées se livrèrent à la prostitution.

Dans la postcolonie se développent d'autres genres de migrations plus spécifiquement celles de femmes se déplaçant seules ou en compagnie de leurs maris, celles des garçons et filles pour de raisons de scolarité. C'est après l'indépendance qu'on assiste aux migrations indépendantes de femmes. En effet, la colonisation constituait des digues pour de nombreux congolais surtout ceux de l'intérieur. Aussitôt les colonisateurs partis, ces digues furent rompues et les vannes ouvertes. Avec la décolonisation, les femmes cherchent elles aussi l'indépendance. Celle-ci fut remarquée dans leur comportement. Beaucoup de femmes justifient leur comportement libertaire et volage par le fait qu'elles étaient "indépendantes". Indépendance et libertinage se confondaient dans l'opinion de commun des mortels. Mais, ce qui est impressionnant, c'est le fait que l'arrivée massive des femmes en ville a changé leurs rôles et statuts. Les migrations vers la ville n'ont pas toutes les mêmes objectifs. Certain(e)s migrant(e)s vont en ville pour de raison d'études, d'autres pour de raison de travail et d'autres motifs.

2.2.1. Migration scolaire

Les migrations scolaires étaient autrefois masculines. Depuis quelques temps, on observe les déplacements de filles pour de raisons d'études. L'opinion de parents sur la migration scolaire des enfants diffère selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille. On permet facilement à un garçon d'aller poursuivre les études très loin de la famille ; on reste cependant réticent pour le cas d'une fille. Cette conception est la conséquence de la division sexuelle du travail où dès le jeune âge il est accordé plus de liberté au garçon de jouer à l'extérieur de la maison tandis que la fille est gardée à domicile pour les travaux ménagers. Cécile KIKAYA nous rappelle à ce propos que le jour où elle a annoncé à sa famille son désir de poursuivre les études supérieures à Kisangani, une

chaude discussion éclata entre ses parents et elle-même. Ses parents ne voulaient pas la laisser partir seule. Ils lui proposaient d'étudier sur place à ISIRO. Ils s'imaginaient mal comment leur fille pourrait survivre dans une ville où ils n'ont pas des frères et sœurs de leur clan. C'est à bout d'insistance et surtout grâce aux témoignages d'autres filles du quartier, étudiantes à Kisangani, que les parents sont revenus sur leur décision.

Quand bien même beaucoup de parents autorisent leurs filles de migrer dans la ville pour raison d'études, ils décident eux-mêmes de la famille d'accueil ou de la résidence de leur fille en ville. La plupart d'étudiantes avec lesquelles nous avons eu l'entretien nous ont révélé le refus catégorique de leurs parents concernant leur résidence dans les cités universitaires. Elles reconnaissent néanmoins que par la force des choses qu'elles y habitent. En effet, les cités universitaires au Congo-Kinshasa ont la réputation de corruption et de perversion de mœurs. Les étudiantes qui sont logées dans les homes de campus sont appelées dans l'imaginaire collectif estudiantin « veuves », « ménopausées »²³¹. Cet imaginaire collectif trouve son vrai sens dans les pratiques incorporées de « chic, choc, chèque »²³². La cité universitaire est généralement perçue comme un monde de libertinage²³³. Ainsi, l'étudiant ou l'étudiante qui habite en dehors de la cité universitaire jouit d'un bénéfice moral dans la représentation collective que celui ou celle qui vit dedans.

Toutefois, on se rend de plus en plus à l'évidence que le jugement social est plus sévère pour les filles que pour les garçons. Nous-même, durant toutes nos études universitaires, nous avons été découragé d'habiter la cité universitaire pour de raisons évoquées ci-haut. Dans certaines circonstances, ce jugement social peut s'avérer attentatoire aux chances de mariage des étudiantes. Ne voit-on pas certains hommes forcer leur copines, concubines de quitter la cité universitaire ? Quoi de plus vrai encore que des unions séparées parce que les concubines, ont refusé de quitter la cité universitaire.

²³¹ Dans l'imaginaire collectif estudiantin, la figure de veuve est l'une des conséquences de l'instabilité de l'amour académique qui prend fin le jour où le copain de l'étudiante termine ses études. L'étudiante ainsi délaissée est contrainte de renouer d'autres liens et ainsi de suite. Ménopause renvoie au fait que les études universitaires virilisent, défertilisent les filles.

²³² **Chic, Choc, Chèque (3C)** : libertinage d'étudiantes vivant avec trois hommes.

- un étudiant à qui il confie la prise des notes, les travaux pratiques et la participation aux interrogations ;

- un dandy avec lequel elle sort ;

- un vieux monsieur qui garantit la bourse.

²³³ Malgré cette vision sociale négative, il règne à l'interne un certain ordre social. Les cités universitaires constituent des *homelands* (territoires) dont la fréquentation est régie par une réglementation en usage dans la communauté universitaire. A l'Université de Kisangani, par exemple, les visites de garçons dans le home féminin sont strictement interdites. Alors que les filles bénéficient d'un accès libre total dans les homes masculins.

L'opinion de parents au sujet de migration scolaire des enfants n'est pas totalement dépendante du sexe des enfants migrants. D'autres facteurs tels que la (ré)composition de la famille et les responsabilités des enfants dans la famille entrent en ligne de compte. On empêche souvent à un garçon, une fille unique de quitter la famille. BAKABI ABUSA, originaire de Wamba et étudiant à l'Unikis raconte : « fils unique de mes parents et ayant passé mes études secondaires loin d'eux, ma mère n'a pas accepté que je vienne à Kisangani. Selon elle, je devais étudier proche de la maison, à Isiro par exemple, car j'ai passé trop de temps en dehors d'elle »²³⁴. Outre la position des enfants dans la famille, la responsabilité qu'ils y exercent comptent aussi beaucoup. HERI KARUA témoigne à ce sujet : « je suis le troisième fils d'une famille nombreuse (composée de garçons et d'une fille). Mais, je suis le seul fils qui gérait les affaires commerciales de mon père. C'est ainsi que mon père n'était pas d'accord pour mon déplacement contrairement à ma mère qui m'a soutenu »²³⁵. Dans le cas d'AKAYO KANYRA par contre, ce sont sa mère, ses sœurs et ses tantes qui se sont opposées à son projet de migration pour raison d'étude, car le père étant déjà mort, elles préféreraient qu'il assume la responsabilité en tant que chef de famille²³⁶.

D'autres projets de migration scolaire bien conçus échouent à cause de conditions dans la ville d'accueil. C'est le cas de Nathalie YANDEKOLE qui nous a déclaré :

*je suis venue de Gbadolité depuis quatre ans pour raison d'études. A mon arrivée à Kisangani, je vivais chez mon oncle maternel. J'ai passé une année d'études de graduat à l'Institut Supérieur de Techniques Médicales de Kisangani. Et après, je me suis retrouvée enceinte. Mon oncle est venu me déposer chez mon mari, ici où vous me trouvez*²³⁷.

Cet exemple et bien d'autre comme celui qui suit montre non seulement que la décision de migration scolaire appartient aux parents mais également qu'un bon nombre de filles qui se déplacent pour la ville de Kisangani ne réalisent pas leur projet du départ. Dans la plupart des cas, ce sont les parents qui décident de l'endroit où la jeune fille sera logée, le plus souvent chez un proche parent. Car, on estime que la ville expose les filles à la débauche et à la dépravation de mœurs. Mais le séjour en ville, même chez un proche parent, n'est pas toujours facile, raison pour laquelle nombreuses filles sont emmenées à changer leur projet initial de migration, nous relate Chimène MILAYI :

mes parents habitent Bumba. Je faisais le commerce entre Bumba et Kisangani afin de trouver de moyens de supporter mes études. Au moment où j'ai pris la décision de

²³⁴ Entretien du 2/2/2013

²³⁵ Entretien intervenu le 2/2/2013.

²³⁶ Tel qu'il ressort de notre entrevue le 2/2/2013.

²³⁷ Entretien avec Nathalie YANDEKOLE, le 6/11/2012.

commencer mes études, j'ai connu une baisse du chiffre de mes affaires. C'est alors que j'ai demandé à mon oncle maternel de me scolariser. Il a refusé. Je n'avais plus de choix. C'est pourquoi je me suis mariée et je suis maintenant mère de trois enfants²³⁸.

Ces quelques cas d'échec de migrations scolaires ne constituent pas la règle. Il existe d'autres cas qui ont réussi. C'est par exemple celui de filles, qui après avoir normalement terminé des études, ont trouvé de l'emploi ou se sont mariées à Kisangani. KISEMBO UVE témoigne :

Je suis venue à Kisangani pour le motif d'études. Au bout de ma formation, j'ai obtenu une licence en sciences politique et administrative. Actuellement, je travaille et je me suis mariée et mère d'un enfant. Je ne peux plus rentrer chez nous à Bunia sauf en vacances parce que j'ai choisi de vivre ici avec mon mari²³⁹.

2.2.2. Migration de travail

A partir des années 1990, même les petits garçons et les petites filles se déplacent vers la ville. Ce qui a donné lieu dans une ville comme Kisangani au travail des enfants sur la voie publique et à la prostitution des jeunes filles. En dehors des jeunes garçons vivant en ville à la quête de survie pour eux-mêmes et les membres de leur famille, il existe des garçons qui proviennent des campagnes ou des territoires d'autres provinces voisins de Kisangani. Ces enfants viennent seuls pour exercer divers métiers. Au cours des mois ou des années, ils se font des économies pour acheter un vélo, des habits et autres biens nécessaires afin de préparer le retour dans leurs milieux d'origine. Les métiers les plus pratiqués est la vente d'eau en sachet, des arachides, des biscuits et bonbons sur la voie publique. D'autres sont conducteurs de chariot, serveurs dans les bars.

En ce qui concerne les migrations féminines de travail, il faut signaler que la plupart d'entre elles sont célibataires ou mariées. C'est vrai qu'une femme ou un homme sans qualification, qui arrivent en ville est plus exposé aux petits boulots. Une femme en provenance d'Ikela (un des territoires de la Province de l'Equateur, proche de la ville de Kisangani) se confie à nous et nous raconte de façon anonyme:

je suis venue à Kisangani pour me débrouiller. Je suis mariée et mon épouse est restée au village. Ici, je fabrique et vends la chikwangue au marché. Le surplus de mon commerce me permet d'épargner un peu d'argent. Au moment où je vous parle, j'ai déjà acheté un vélo, quelques habits et la valise. Et bientôt, je rentrerai au village. Je pense qu'à mon retour tout le village et mon mari seront contents.

²³⁸ Entretien avec Chimène MILAYI, le 7/11/2012.

²³⁹ Entretien avec KISEMBO UVE, le 5/6/2012.

Mais, il nous a été révélé qu'en plus de son activité de la vente de *chikwangue* la journée, la femme se prostituait le soir. D'ailleurs, elle est en union libre avec un homme.

Les deux cas de migrations féminines et enfantines à Kisangani mettent en évidence l'autonomisation de ces catégories dans le déplacement. La décision de passer le séjour en ville revient entièrement à la femme et dans une moindre mesure au couple. Le séjour en ville permet à la femme d'échapper pendant un temps au contrôle de son mari, de ses parents ou frères pour la femme célibataire. Il n'est pas exclu qu'elle décide d'y rester définitivement. Cette autonomie se manifeste par la liberté qu'elle acquiert de gérer elle-même le produit de sa débrouille et d'en disposer comme elle entend. Elle se traduit aussi par sa latitude de fixer la durée de son séjour en ville et en dernier ressort d'accepter ou de refuser son retour. La situation est similaire aux enfants travailleurs migrants qui, en l'absence et loin de l'autorité parentale, gèrent eux-mêmes le fruit de leur travail.

2.2.3. Migrations féminines et représentation politique

Comme toutes les villes africaines, la croissance de la ville de Kisangani est due principalement à deux facteurs : l'évolution de la population par les naissances et le mouvement interne et externe de la population. Le fait que le *sexe ratio* de la ville indique en moyenne le surnombre des femmes sur les hommes donne à penser qu'hormis la mortalité d'autres facteurs tels que les migrations féminines viennent conforter la tendance à la surféminité de la ville.

Tableau 2.1 : Soldes migratoires par sexe et région en 1984 (en milliers).

Régions	Immigrants		Emigrants		Soldes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	femmes
Kinshasa	587,7	508,7	121,4	102,1	466,3	406,6
Bas-Zaïre	112,6	96,2	193,6	167,7	-80,7	-71,5
Bandundu	64,5	58,7	235,2	169,0	-107,7	-110,3
Equateur	46,5	43,3	84,0	81,0	-37,5	-38,5
Haut-Zaïre	120,5	105,8	55,2	63,1	65,3	42,7
Kivu-Maniema	96,1	105,5	84,6	75,0	11,5	30,5

Shaba	157,7	146,7	102,1	97,4	55,6	49,3
Kasaï Oriental	135,2	134,6	137,3	129,2	-2,1	5,4
Kasaï-Occidental	65,9	61,5	161,1	150,3	-95,2	-88,8
TOTAL	1386,7	1261,2	1174,2	10335,6	212,5	225,6

Source : NGONDO A.P. *et al.*, « La population du Zaïre à la veille des élections 1993 et 1994 », in *Zaïre-Afrique*, n°268, octobre, 1992, p. 491.

Ce tableau montre que dans la Province Orientale le rapport de migration entre hommes et femmes immigrant(e)s est en faveur des hommes soit 120,5% pour les hommes et 105,8% pour les femmes, tandis que le rapport entre hommes et femmes émigrant (e)s est en faveur des femmes soit 63,1% contre 55,2% pour les hommes donnant ainsi à la Province Orientale le statut de la seule province où les femmes émigrent plus que les hommes. Sinon, dans l'ensemble les soldes migratoires entre hommes et femmes est en faveur des hommes soit 65,3% contre 42,7% des femmes.

La perception du voyage est un élément essentiel pour saisir la signification sociale de la migration. Dans l'imaginaire collectif, « le peuple Lokele », terme générique qui désigne les habitants de la région (au sens géographique) de Kisangani est un peuple voyageur, caractérisé par une forte mobilité. Leur omniprésence dans les autres villes et provinces du pays se justifie par leur grande mobilité. Dans cette tradition, le voyage représente à la fois une nécessité et une initiation, l'un de passage obligé comme rite d'initiation à l'âge adulte. Mener la vie, loin et en dehors de la famille est une épreuve qui forme et donne la maturité, la sagesse. Nous venons de voir plus haut que les migrations féminines contribuent un tant soit peu à l'amélioration des conditions de femmes en ville par rapport à leur conditions d'origine. Mais cette appréciation ne doit pas cacher les problèmes que rencontrent les femmes immigrées en ville, à savoir le problème d'intégration sociale et d'exclusion politiques.

2.2.4. Le problème d'intégration sociale

A l'exception des femmes immigrées venant d'autres villes ou provinces qui accompagnent leurs maris pour de raison de service et celles qui arrivent à Kisangani pour de raison d'études, les femmes immigrées en provenance de *l'hinterland* de Kisangani ont généralement moins d'aptitudes et des ressources nécessaires qu'exige une vie normale et décente dans les centres urbains. Elles manquent souvent de diplôme ou qualification voulue, une

ressource indispensable à l'obtention d'un travail bien rémunéré. Or la sous-qualification expose au chômage et à la débrouille. Elles sont donc obligées de squatter et de vivre de petits métiers. D'où leur marginalité et leur vulnérabilité. Trouver l'emploi permet à une personne ou à un groupe de personnes mobiles de s'installer temporairement ou définitivement comme l'avaient l'habitude de dire les habitants de *Zriba Tonila* : « là où je trouverai à travailler, ce sera mon pays »²⁴⁰. De ce point de vue, le travail assure donc l'intégration sociale. De nombreux facteurs peuvent donc influencer d'une manière significative la situation des femmes immigrées sur le marché de travail²⁴¹ :

- a) la durée de séjour ;
- b) le niveau d'études ;
- c) la connaissance de la langue du pays d'accueil ;
- d) et d'autres facteurs :
 - i) la structure familiale
 - ii) le manque d'expérience professionnelle acquise dans le pays d'accueil ;
 - iii) la classe sociale d'origine ainsi que les motivations de migration (travail, regroupement familial, raison humanitaire).

Le mariage constitue également un autre moyen d'intégration facile dans une société d'autant plus qu'il crée des relations de respect, de protection et de réciprocité entre les alliés. Toutefois, l'intégration de la femme dans un milieu se fait facilement et rapidement que celle d'un homme, car, dit-on en swahili : « *mwana muke akunwake mugeni* » (la femme n'est jamais étrangère dans une société). Si le mariage entre une migrante et un autochtone ne pose pas de problème, celui de migrant et une originaire est mal vu.

Le migrant est souvent considéré comme un mari infidèle, polygame qui a laissé une femme et des enfants dans sa province, dans son milieu d'origine. Il se marie juste pour chauffer son lit et meubler son séjour. Le jour de son retour, il abandonne la femme voire les enfants. Cette image contraste avec celle de la migrante, qui accompagne son mari, aux femmes de Kisangani. Beaucoup de préjugés hantent les femmes migrantes qui arrivent à Kisangani. Les scènes érotiques quotidiennes et les mésaventures de couples migrants disloqués, poussent les migrantes à adopter une attitude de suspicion et d'évitement à l'égard de leurs consœurs autochtones : « les femmes d'ici sont de voleuse de maris », disait SAFI ASISA, mère d'une

²⁴⁰ BOURDIEU P. et SAYAD A., *Op. cit.*, p. 126.

²⁴¹ TATTOLO G., « Travail, migration féministes et stéréotypes », *Revue Accueillir*, n° 247, 2003, p. 13.

grande famille venue accompagner son mari en mission de travail. Est-il également le cas en politique ?

2.2.5. L'exclusion politique du migrant

A Kisangani, l'origine des migrants leur donne un statut social particulier. Ils sont communément appelés en swahili « *ba kuya kuya* » (les venants, les non originaires). Ces différentes façons de nommer les venants, les non originaires désignent l'identité de migrant. Dans la réalité sociale, le migrant représenté par « l'autre » est souvent stigmatisé, rejeté. Dans d'autres cas, la situation des migrants entraîne des conflits avec les autochtones. Kisangani est parmi les rares villes de la RDC qui n'a pas connu, à l'exception de quelques faits isolés, de revendications irrédentistes d'autochtonie.

La revendication d'autochtonie était l'œuvre d'une poignée de l'élite de la province dont le chantre fut l'ancien Gouverneur de la Province LOMBEYA BOSONGO. Cette revendication autochtone prit le nom de « géopolitique ». D'après les pionniers de la "géopolitique", celle-ci ne consiste pas à expulser les non originaires de la Province mais plutôt à revendiquer la gestion politique, des organismes tant publics que privés par les originaires ou autochtones²⁴². C'était une façon de lier l'exercice de la politique à l'origine, à l'autochtonie. Le Gouverneur LOMBEYA BOSONGO l'exprimait en ces termes swahili : « *kila mamba nakifuku yake* » (on reconnaît le crocodile dans son marigot). En d'autres mots, « nul ne peut faire la politique dans le milieu s'il n'est pas de ce milieu ».

Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il faut priver les non originaires de tous les autres droits civils, sociaux et économiques. Il les exhortait à ne pas s'occuper de la politique avec un ton d'humour : « nous demandons à nos "amis" venus d'autres régions et installés dans le Haut-Zaïre (actuellement Province Orientale) de s'occuper bien de nos "sœurs" très réputées pour leurs sauces bloquées et qu'ils nous laissent le monopole de la politique régionale ».

L'idée qui se dégage de ce discours est que les hommes et les femmes qui ne sont pas de la Province Orientale ne doivent pas faire de la politique. S'ils ont des ambitions ou de projets politiques, ils doivent le faire dans leur milieu d'origine. Sans vouloir mesurer la portée de ce discours dans la pratique politique, il convient de signaler qu'il a démobilisé les hommes et les femmes allogènes intéressés à la chose politique en les poussant au renoncement.

²⁴² Pour un complément d'informations sur la question de géopolitique des originaires, lire les différents travaux et publication de KUDA POMWA, *La problématique de la géopolitique à Kisangani de 1990 à 1994*, Mémoire de licence en SPA, FSSAP, UNIKIS, 1994.

Cette revendication d'autochtonie sous le label de la géopolitique aggrave la situation de femmes migrantes ou non originaires, qui, en plus de discrimination liée à leur sexe, souffrent également de l'exclusion politique à cause de leur origine. Il s'agit là d'un double handicap, d'une discrimination additive qui les prive d'un droit politique important. C'est la même chose pour les femmes autochtones ou originaires qui en théorie jouissent normalement de ce droit politique mais qui en sont exclues en pratique. C'est ce qui arrive lorsqu'elles sont exclues à cause de l'origine de leurs maris. Pendant la campagne électorale, certains électeurs disaient : « on ne peut pas voter telle candidate parce que son mari n'est pas d'ici »²⁴³.

Dans la réalité, ce discours d'exclusion des migrant(e)s a eu des effets limités sur les hommes migrants ou non originaires. En 1997, lors des élections communales à mains levées organisées par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDEL) dans la ville Kisangani, trois des six bourgmestres élus étaient de non originaires : POYO POYE pour la commune de Tshopo, YANGOY EPUPUA KALENGA pour la commune de Makiso, MAINDO MONGA NGONGA pour la Commune de Kabondo.

La ville comme espace politique met en compétition des acteurs de sexe et d'origine sociale différents. Ces acteurs ont de stratégies divergentes. Chacun d'eux utilise la stratégie qu'il estime nécessaire et adéquate pour disqualifier ou éliminer l'adversaire sur la scène politique. Il en va ainsi de l'autochtone à l'allogène, de l'homme à la femme. Mais, la femme immigrée est celle qui souffre le plus d'une double discrimination à cause de son sexe et de son origine. Ce qui explique le fait qu'aucune femme non originaire n'a émergé jusqu'à ces jours sur le plan politique dans la ville. Donc, comme nous venons de le voir, les différents statuts et rôles incarnés par les femmes au cours du processus de migration ne leur ont pas permis d'être représentées politiquement. Avant de terminer ce point, il convient d'examiner l'évolution de la population de Kisangani.

Tableau 2.2. Evolution de la population de la Ville de Kisangani selon les sexes.

Années	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Total	Accroissement annuel en %
1957	34063	29166	21589	18278	103096	7,4
1959	36777	32455	27981	23015	120228	9,7

²⁴³ Propos rapporté par BELA BANDEAZA, le 30/4/2013

1970	57547	59755	56886	52974	227162	6,2
2006	157878	174913	143240	151908	627939	5,0

Source : Rapport AIMO du territoire et de la ville de Stanleyville cité par MOULIN L.S., « La formation de la population », in VERHAEGEN B., *Kisangani 1876-1976, Op. cit.*, p. 37, complété par les chiffres du recensement de la division urbaine de l'état civil.

Dans l'ensemble, au regard de ce tableau, la population augmente au rythme annuel moyen de 7,0 % par an de 1957 à 2006. Mais jusqu'en 1959, la colonne dont les chiffres croissent le plus rapidement est celle des hommes. Le nombre d'hommes dépasse celui de femmes tout comme celui des garçons est supérieur à celui des filles. Comme nous l'avons dit plus haut, la ville était masculine pour de raison de main d'œuvre. Les migrations de femmes étaient surveillées, contrôlées. À partir de 1959 jusqu'à 1970, le nombre des garçons et des filles se doublent. Il semble certain que c'est le résultat de l'instauration des allocations familiales à partir du 1^{er} janvier 1952 pour les enfants de salariés résidant avec eux et d'un désir croissant de scolarisation des enfants, alors qu'un certain nombre de parents préféraient jadis voir naître et grandir leurs enfants au village²⁴⁴. Dès 1970, le nombre des femmes et filles prend le dessus. D'où la surféminité qui donne à la ville l'image d'une ville de femmes.

En 1970, les enfants c'est-à-dire des moins de 18 ans représentent 48% de la population totale et il y a pour la première fois dans la série statistique un peu plus de femmes adultes que d'hommes²⁴⁵. Ce renversement de rapport de masculinité pourrait être dû aux effets directs et indirects de la guerre de rébellion des années 60 que par les structures matrimoniales comme le souligne VERHAEGEN B. : « *alors que le nombre d'hommes excède d'habitude largement celui des femmes dans les villes qui ne se nourrissent de courants migratoires, à Kisangani depuis la rébellion de 1964, le nombre de femmes dépasse largement celui des hommes* »²⁴⁶. (...) Ce déséquilibre dû à la guerre civile, a exercé pendant vingt ans une influence négative sur la condition féminine et sur l'institution du mariage. A « l'infériorité traditionnelle » de la femme s'ajoutait la loi du nombre pour faciliter la polygamie, le concubinage et la prostitution.

La préoccupation de l'autorité coloniale à mettre en valeur les vastes étendues du Congo l'a conduite à entrer en alliance avec le capital privé et l'Eglise. Chacun de ces alliés devaient s'occuper en ce qui le concerne de l'emploi ou de l'éducation. La tâche de l'éducation revenait principalement à l'Eglise. Comment fut organisé l'enseignement de filles ?

²⁴⁴ MOULIN L. S., *Art. cit.*, p. 38.

²⁴⁵ VERHAEGEN B., *Femmes zairoises, Op. cit.*, p. ix.

²⁴⁶ *Ibidem*

2.3. L'enseignement des filles

2.3.1. L'enseignement colonial

Jadis, en Afrique avant l'arrivée du colonisateur, l'éducation et l'instruction étaient données sous forme d'initiation. Les dépositaires du savoir ancestral étaient les adultes / aînés, qui par leur sagesse et intelligence, formaient les jeunes / cadets à la vie, à la sexualité et à la connaissance de l'univers. Cet apprentissage de la connaissance était réalisé selon les classes d'âges et de manière séparée entre les garçons et les filles²⁴⁷. Mais, lorsque vient la colonisation, les structures de l'enseignement traditionnel connurent de profondes mutations suite à l'introduction de l'école coloniale moderne.

L'organisation de l'enseignement à Stanleyville était étroitement liée à l'implantation des missions catholiques et protestantes ainsi qu'à leur collaboration avec l'EIC. A vrai dire, le colonisateur belge ne s'est pas beaucoup soucié de la formation des jeunes filles. Contrairement à l'enseignement des garçons, préparant à la fois à une formation et une activité professionnelle spécialisée, celui des jeunes filles les prédestinait d'office à la vie domestique. En 1922, le premier congrès colonial sur l'enseignement préconisait « la formation d'une élite, la formation et l'éducation de la femme ».

L'histoire nous renseigne que les premières écoles des filles auraient été créées dès 1924. En effet, sur l'initiative de Monseigneur Grison, les frères Maristes durent déménager et laissèrent la gestion de l'école primaire qu'ils dirigeaient entre les mains de sœurs franciscaines²⁴⁸. Quelques temps après, soit en 1935, ce fut l'inauguration de l'école ménagère. Plus tard en 1954, on assista à la création des écoles primaires de filles assurées par les filles missionnaires de Marie dans les cités indigènes. La structure de l'école coloniale répondait à la division sexuelle des tâches : les garçons étaient instruits par les pères missionnaires pour le travail productif et les filles par les sœurs missionnaires pour l'économie domestique.

A l'époque, le développement de l'enseignement des filles connut, en dépit des déclarations officielles, deux obstacles majeurs liés à la fois à la résistance des traditions et mentalités africaines et à la politique coloniale belge. *Primo*, beaucoup de parents ne voulaient pas

²⁴⁷ Lire pour information BALANDIER G., *Anthropologie politique*, 4^e éd. PUF, Paris, 1999; ACHOLA O.P. et MADINA L., *La femme africaine dans la société précoloniale*, Unesco, Paris, 1979 ; KASHAMURA A., *Famille, sexualité et Culture. Essai sur les mœurs sexuelles et les cultures des peuples des Grands lacs africains*, Payot, Paris, 1973.

²⁴⁸ C'est le début de l'actuelle école primaire et secondaire appelée E.P. et Lycée Mapendano. Il sied de signaler que cette école fonctionnait au commencement dans l'enceinte de ce qu'est devenue aujourd'hui la Banque Centrale du Congo, siège de Kisangani avant son transfert vers le site actuel de quartier des musiciens.

laisser leurs filles aller à l'école. Ils estimaient que la place et le rôle de la fille étaient au ménage et non à l'école. C'est pour cette raison que l'ouverture de la première école ménagère a été bien accueillie par la population. Pour nombreux parents l'école comportait également le grand risque de la « déféminisation » de la fille dont la maternité constitue un gage de la postérité et le fondement de toute la société. C'est ainsi qu'il a fallu une grande sensibilisation et conscientisation, de porte à porte, pour recruter les nouvelles élèves. Cette opposition des parents à l'école dénote le comportement de résistance du colonisé à l'égard du colonisateur en général à son arrivée avant d'être convaincu du bien-fondé de l'école plus tard. Ainsi, l'école fut accueillie successivement :

- Avec méfiance et même hostilité, parce que considérée comme instrument de soumission politique et d'avilissement culturel et moral ;
- Ensuite avec enthousiasme, parce que considérée comme une voie de mobilité et de considération sociales dans l'échelle de valeurs de la société nouvelle ;
- Enfin avec passion, parce que devenue une arme puissante pour se libérer de cette oppression économique, politique et culturelle²⁴⁹.

Secundo, les premières écoles étant l'œuvre des missionnaires catholiques, leur politique sur la condition de la femme ne pouvait qu'être en harmonie avec la doctrine sociale de l'Eglise, qui du reste n'était pas favorable à l'émancipation des femmes. En plus, dans la métropole la situation de la femme n'était guère meilleure. Il n'y avait donc aucune raison que la situation soit différente dans la colonie.

A ces deux obstacles s'ajoutait celui de la structure de l'enseignement. Cette structure était largement dépendante des objectifs de l'Etat colonial en matière de main-d'œuvre. C'est la raison pour laquelle l'enseignement colonial insistait plus sur l'aspect éducatif qu'instructif :

les écoles primaires développeront graduellement parmi les populations indigènes les qualités morales, l'aptitude au travail et l'habitude de l'effort continu ... A cet effet, l'enseignement disposera, d'une part, de l'éducation religieuse et morale, d'autre part, de l'orientation au travail manuel²⁵⁰.

Pour son fonctionnement, l'Etat colonial avait plus besoin des auxiliaires de l'administration. C'est ainsi que les écoles se conformèrent à cette mission en formant une classe d'auxiliaires de bureau (commis, aide-comptables, dactylographes, etc.).

²⁴⁹ KITA KYANKENGE., *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*, CERUKI, Bukavu, 1982, p. 87

²⁵⁰ *Idem*, p. 103.

Il s'agissait d'un enseignement fonctionnel, dispensé selon le besoin de la société. La nécessité d'avoir une main-d'œuvre productive, abondante et moins cher dictait la politique de l'enseignement du temps colonial. C'est pour cette raison qu'il y avait plus d'écoles des garçons que celles des filles. Les écoles de filles qui existaient organisaient la formation de ménagères et des monitrices (tâche de reproduction) tandis que les écoles de garçons formaient ces derniers aux tâches de la production (maçons, menuisiers, plombiers, etc.)²⁵¹. Cette situation explique en partie la lente formation de la classe ouvrière féminine.

Les écoles des garçons et des filles évoluaient séparément. C'est une coutume moyen-âgeuse copiée de l'ordre religieux qui consistait à séparer le couvent de sœurs de celui des frères quand bien même les deux se trouvent dans une seule et même concession. La fréquentation des filles par les garçons était bannie et vice-versa. La cohabitation fille-garçon n'était concevable que dans le mariage. Ceux ou celles qui n'ont pas respecté cette réglementation se sont vues(e)s exclu(e)s de l'école. On peut s'interroger sur l'importance d'un tel système aussi longtemps que garçons et filles sont condamnés à vivre ensemble dans la vie de tous les jours.

La mixité n'a été admise que plus tard à la veille de l'indépendance dans les écoles laïques. Toujours est-il que les missionnaires catholiques sont restés réfractaires à la mixité de l'école même quelques années après l'indépendance. Les structures de l'enseignement colonial étaient de nature à reproduire les inégalités entre les sexes dans l'enseignement.

Lors de nos entretiens, il nous a été révélé que non seulement l'école ménagère de cette période préparait les jeunes filles à faire des bon et délicieux plats au foyer mais elle était également considérée comme une pépinière où nombre « d'évolués » et de garçons en âge nubile s'adressaient pour avoir des épouses modèles et exemplaires²⁵². La sœur Directrice, Madame Béatrice, de la congrégation franciscaine missionnaire de Marie, était réputée dans la facilitation de ce genre d'opération.

Faut-il considérer la formation assurée par l'école ménagère comme une formation débouchant sur une activité professionnelle ? Autrement dit le travail ménager peut-il être considéré comme un travail productif ? Le problème posé ici est celui de la reconnaissance et de

²⁵¹ La « production » recouvre toutes les activités qui contribuent au PNB du pays c'est-à-dire qui s'achètent et se vendent sur le marché. A l'inverse la « reproduction » regroupe les activités qui accroissent les ressources humaines d'une société ou améliorent leur bien-être et leur qualité de vie, par exemple : porter les enfants et les élever, prodiguer les soins quotidiens indispensables aux êtres humains, s'occuper des personnes âgées, des malades, des handicapés et autres personnes fragiles.

²⁵² Entretien avec MOSITO KUKA, agent de l'Unikis, le 8/5/2010.

la hiérarchie des emplois. Dans la vie courante, le travail de maison n'est pas considéré comme un vrai travail à l'instar du travail dans les usines, dans les bureaux. Il est perçu comme une sale besogne qui échoit à la femme. Et par conséquent, il est moins valorisé et peu rémunéré.

Selon le champ du travail, on distingue l'emploi dans l'espace privé et l'emploi dans l'espace public. Le travail de la vie privée est méprisé généralement par rapport à l'emploi de la vie publique car selon une certaine opinion il ne demande aucune qualification professionnelle. Nombreux sont ceux qui soutiennent qu'il n'est pas utile d'aller à l'école pour apprendre les travaux ménagers, la transmission du savoir ménager s'effectuant de mères en filles. Telle n'est pas notre opinion. La complexité des tâches et la modernisation de la vie familiale exigent des connaissances précises dans les domaines de nutrition, de l'hygiène, de la cuisine, de la diététique, du blanchissage, du raccommodage, du repassage, de soins aux enfants et aux malades. Dans un article publié dans la revue « *genre et histoire* », MOLL-WEISS A., pense :

L'ignorance des savoirs et savoir-faire féminins relatifs aux choses du ménage sont des facteurs de désorganisation et de troubles dans la société. Grâce à l'enseignement ménager, qui inculque des valeurs domestiques et des notions de sciences ménagères, les femmes sauraient tenir un ménage et la Nation sauvée²⁵³.

L'activité ménagère de la femme lui permet d'exercer un pouvoir et d'avoir une emprise sur sa famille. L'origine de la déviance se trouve souvent au sein du foyer où règnent le désordre et la débauche. La famille étant la cellule de base de toute société, il faut assurer une bonne éducation à la femme – ménagère – si l'on veut construire une Nation sociale et stable. On dit souvent « éduquer une femme, c'est éduquer toute une nation ».

2.3.2. L'enseignement des filles après l'indépendance

Nous avons précédemment vu que les écoles des filles sont nées presque quelques temps après l'arrivée du colonisateur à Stanleyville. Nous avons également insisté sur le fait que cet enseignement était assuré par les confessions religieuses en fonction de sexes : il y avait les écoles des filles séparées des écoles des garçons. Pour la première fois, la mixité a eu lieu avec la création des écoles laïques à la veille de l'indépendance.

Lorsque le Congo – belge accéda à l'indépendance, la majorité du personnel enseignant, à tous les niveaux et degrés, étaient des expatriés. Les congolais étaient peu nombreux et surtout quasi absents dans l'enseignement supérieur et universitaire. Le Congo devenu indépendant avait

²⁵³ MOLL-WEISS A., cité par ROLL S., « “Ni bas-bleu, ni pot-au feu” : la conception de la femme selon Augusta MOLL WEISS (France, tournant des XIX^e -XX^e siècles) », *Revue Genre et histoire*, n° 5, 2009, p. 3, disponible sur <http://www.revues.org>, consulté le 21/6/2010.

besoin d'une organisation scolaire souveraine libérée du système colonial. Ainsi, la souveraineté de l'Etat devrait se faire sentir dans l'organisation de l'enseignement. Dans ce contexte des indépendances, la souveraineté de l'enseignement comportait trois pendants : la révision de structure de l'enseignement colonial, la nationalisation du personnel et la révisitation des idéologies.

La structure de l'enseignement colonial reposait sur un double impératif : ne pas former l'élite et encourager la formation d'une classe auxiliaire et moyenne destinée à la collaboration avec l'autorité coloniale et chargée de développement de la colonie. C'est à ce titre que l'école normale et l'enseignement technique avaient leur lettre de noblesse. Mais devant le nouveau défi du développement, le Congo belge avait aussi besoin de cadres de conception. En plus, l'enseignement des garçons était plus privilégié par rapport à l'enseignement des filles. Aux yeux de plusieurs observateurs, la révision de ces structures n'est pas encore achevée et continue à préoccuper les pouvoirs publics.

S'agissant de la nationalisation du personnel, ou ce qu'il convient d'appeler selon les propres termes de l'époque « l'africanisation des cadres », le besoin était tellement imminent que les dirigeants du Congo indépendant n'ont pas attendu et elles ont pris un train de mesures visant à combler le vide créé, dans l'Administration publique, la police et l'armée, par le départ des cadres coloniaux en Europe.

Le changement de statut du Congo – de la colonie à l'Etat indépendant a entraîné *ipso facto* le changement des idéologies : de l'idéologie de la domination, de l'exploitation à l'idéologie du développement. Mais, l'expérience montre que la bourgeoisie coloniale belge partie, une autre forme de bourgeoisie bureaucratique nationale se met en place en poursuivant le même objectif : la prédatocratie.

La première République n'a pas apporté des innovations sur le plan de l'enseignement car elle était minée et divisée par des conflits. Pendant la deuxième République quelques réformes et innovations peuvent être signalées ici et là. La deuxième république a eu l'avantage d'avoir duré l'espace de 25 ans. C'est à cette époque que fut ratifié un certain nombre d'instruments juridiques qui servent de cadre institutionnel à l'égalité des chances entre filles et garçons dans l'enseignement. Parmi ces instruments, nous pouvons citer :

- le Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux, adopté en 1966 et ratifié en 1976 ;

- le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (adopté en 1966 et ratifié en 1976) ;
- la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (adoptée en 1979 et ratifiée en 1981) ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant (1990) ;
- Conférence Mondiale sur l'Education pour tous (1990) ;
- La 4^{ème} conférence mondiale sur la femme de Beijing (1995) ;
- Le Forum mondial de Dakar sur l'enseignement professionnel et technique.

Quelques réalisations en matière de la promotion de l'éducation de la femme et de la jeune fille méritent ici d'être mentionnées. En dehors des foyers sociaux existants et créés depuis la colonisation, un autre foyer social a été créé dans la Commune Makiso habitée désormais par les Noirs après le départ des Blancs. C'est en 1967 que fut créé le Centre Féminin Maman Mobutu (CFMM). ABIBI A.M. en donne les motivations : « quand le nombre de jeunes femmes alphabétisées commence à augmenter parmi les chômeurs que la défunte épouse du Chef de l'Etat connu sous le nom de Maman Mobutu initie le projet de formation professionnelle pour les jeunes filles »²⁵⁴.

Ce centre fonctionne dans l'enceinte de l'ancien orphelinat national à Mangobo. Il organise d'une part à l'intention des jeunes filles les enseignements de secrétariat, de sciences commerciales et administratives et de coupe – couture du cycle secondaire et d'autre part les cours d'alphabétisation, tous les jours impairs ouvrables, après – midi, pour les femmes mariées.

C'est dans le même ordre d'idées que se justifie la création en 1994, à Kisangani d'un Centre d'Education Permanente de la Femme qui reprend , en les améliorant, les programmes d'anciens foyers sociaux, à savoir : lutter contre l'analphabétisme, élargir des programmes de formation en vue de renforcer le rôle de la femme à la fois comme mère et comme productrice du bien – être social²⁵⁵.

C'est surtout après la conférence mondiale sur la femme de Beijing (1995), qu'on a vu le foisonnement des initiatives privées en matière de l'alphabétisation et de l'éducation de la femme et de la jeune fille. Parmi ces initiatives privées, on peut citer :

²⁵⁴ ABIBI AZAPANE MANGO, *Op. cit.*, p. 175.

²⁵⁵ ABIBI AZAPANE MANGO, *Op. cit.*, pp. 175-176.

- la création de compagnon de Daniel
- la création du Centre Simama (1985)
- la création d'un certain nombre d'écoles privées (maternelles, primaires, secondaire et supérieur et Universitaire).

Les initiatives privées dans l'enseignement sont venues combler le déficit du secteur public. Il y a bien longtemps que les pouvoirs publics n'ont plus créé d'écoles. La libéralisation de l'enseignement a permis aux privés de venir en aide à l'Etat, en inscrivant les élèves en âge scolaire, qui n'avaient pas trouvé de places dans les écoles publiques et conventionnées.

Mais, la libéralisation de l'enseignement s'est réalisée dans un contexte de crise provoquée par les effets de Programme d'Ajustement Structurel (PAS) :

- dégraissage du personnel enseignant ;
- regroupement des classes et gonflement des effectifs ;
- démotivation de la carrière enseignant.

Cette crise a entamé le prestige de l'enseignement public et conventionné. L'entrée des privés – forces du marché – dans l'enseignement a entraîné la marchandisation de l'enseignement. L'enseignement privé est en principe donné aux enfants des familles nanties. Les enfants de familles modestes s'en trouvent privés. A cause de la cherté, certaines catégories sociales sont ainsi exclues. Devant cette situation, beaucoup de parents préfèrent envoyer les garçons à l'école en sacrifiant les filles.

La démocratisation de l'enseignement ressuscitée à nouveau avec la démocratisation du pays a poussé l'Etat à mettre sur pied certains programmes de promotion de l'éducation des femmes et jeunes filles. Exemple, le programme « *toutes les filles à l'école* ». D'autres réformes entreprises par le gouvernement viennent ici renforcées ce programme. Nous pouvons noter dans cette lignée :

- la disposition constitutionnelle sur la parité ;
- l'initiative conjointe de lutte contre les violences sexuelles ;
- la loi sur les violences sexuelles ;
- la mise en place de l'Agence Nationale de Lutte contre les violences sexuelles.

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur l'évolution des effectifs des élèves filles du primaire.

Tableau 2.3 : Effectifs des élèves filles du primaire de 1991 à 2006

Années Scolaires	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
91 – 92	5641	5621	6154	4672	4281	3874	29243
92 – 93	6451	5270	5243	4382	3965	3194	28505
93 – 94	5750	4829	4551	5444	4124	2895	27593
94 – 95	4310	4118	3870	3687	3855	2796	22636
95 – 96	6524	5083	5647	4681	3785	3283	29003
96 – 97	4476	4301	4338	3469	3662	3046	23292
97 – 98	5305	4519	4599	3976	3974	3155	25528
98 – 99	6023	5078	4874	4794	4201	3127	28097
99– 2000	6830	5872	5200	4917	3835	3458	30112
2000-2001	6213	5534	5460	4970	4439	3792	30408
2001-2002	5005	5936	5954	3627	4091	4124	28737
2002- 2003	7008	6347	6366	5923	5148	4173	34965
2003- 2004	5424	5781	5990	5853	5133	4116	32297

2004-2005	4651	3319	3228	3028	2965	1694	18885
2005- 2006	4247	3527	3276	3241	2891	2456	19638

Source: Division urbaine de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, statistiques, 2006.

Il se dégage que le nombre de filles dans tout le cycle du primaire tend à croître de 1991 à 2006. Mais, au fur et à mesure qu'on monte de niveau, le nombre de filles diminue. Ce qui signifie que les filles sont plus exposées que les garçons à la déperdition scolaire. Cette décroissance devient remarquable en quatrième année primaire, c'est-à-dire l'année où la jeune fille a au moins dix ans. Les travaux domestiques de jeunes filles ainsi que le coût des études poussent certains parents à sacrifier les filles au détriment de garçons. Si l'on tient compte de la déperdition des filles, les garçons seraient plus scolarisés que les filles. Voyons comment se présente la situation des garçons dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.4 : Effectif des élèves garçons du primaire de 1991 à 2006

Années Scolaires	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
1991 – 1992	7998	6708	6417	4973	3741	3446	33283
1992 – 1993	7134	4700	5034	4547	3482	3586	28483
1993 – 1994	8302	5896	4847	1780	2148	1344	24317
1994 – 1995	4264	4530	4272	3799	2986	3223	23074
1995 – 1996	6697	5743	4953	5065	4049	2269	28776
1996 – 1997	5174	4843	4270	4616	3391	3341	25635
1997 – 1998	6744	5800	4529	4064	3310	3141	27588
1998 – 1999	5016	6141	5665	4156	3796	3150	27942
1999– 2000	8446	6273	5778	5324	4915	3464	34200
2000-2001	6092	6356	5566	5544	3736	4709	32003

2001- 2002	8362	6703	5780	6899	5236	3363	36343
2002- 2003	6592	6289	6515	5991	5557	4749	35693
2003- 2004	4511	5656	5690	5621	4654	4458	30590
2004- 2005	3938	3279	3089	2912	2310	3018	18546
2005- 2006	3861	3529	3390	2828	2938	2294	18840

Source: Division urbaine de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, statistiques, 2006.

Comparé au tableau précédent, on compte plus des filles que les garçons dans le cycle du primaire de 1991 à 2006. A partir de 2000 jusqu'à 2006 le nombre des garçons prend le dessus. Tout comme les filles, les garçons connaissent aussi de décrochage. C'est à ce titre que BANDOMBELE SUKELA, estime que les disparités selon les sexes au niveau primaire, sont faibles dans les écoles de Kisangani²⁵⁶.

Tableau 2.5 : Effectifs des élèves filles du secondaire 1991 à 2006

Années Scolaires	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
1991 – 1992	1949	1466	1210	772	497	329	6223
1992 – 1993	2532	1634	1041	793	665	334	6999
1993 – 1994	2024	1313	1032	651	509	339	5868
1994 – 1995	2315	2133	1425	1018	627	431	7949
1995 – 1996	3337	1555	1352	999	674	384	8301
1996 – 1997	2146	1440	873	1039	567	376	6441
1997 – 1998	2523	1821	1631	1119	832	533	8459
1998 – 1999	3445	2318	2107	1553	1240	595	11258

²⁵⁶ BANDOMBELE SUKELA, *Parité dans la scolarisation des filles et des garçons à Kisangani de 1991 à 2001*, mémoire de D.E.S en pédagogie, FPSE, UNIKIS, 2004-2005, p. 66.

1999 – 2000	3659	2371	1855	1221	1216	580	10902
2000-2001	3381	2792	1980	1639	832	533	11157
2001- 2002	3791	3028	1889	1353	1176	774	12011
2002- 2003	3008	2906	2084	1478	1523	1432	12431
2003- 2004	3008	2420	2135	1408	1151	926	11048
2004- 2005	2890	2034	1684	1362	1194	910	10074
2005- 2006	2888	1991	1903	1537	1139	782	10240

Source: Division urbaine de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, statistiques, 2006.

Les effectifs des filles du secondaire tendent généralement à la hausse. Toutefois, on observe de fluctuations au cours des années scolaires 1991-1992, 1992-1993, 1993-1994, 1996-1997. Ces années de maigres effectifs correspondent aux années d'instabilité politique (processus de démocratisation et guerre de rébellion), de récession économique du pays. La même chose s'observe dans l'évolution des effectifs des garçons, avec la seule différence que les effectifs des garçons se démarquent de ceux des filles et les dépassent, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 2.6 : Effectifs des élèves garçons du secondaire 1991 à 2006

Années Scolaires	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	Total
1991 – 1992	2896	2092	1655	1299	933	753	9628
1992 – 1993	3544	3014	1957	1240	1065	867	11687
1993 – 1994	2932	2161	1664	1616	1180	820	10373
1994 – 1995	2732	1956	1364	959	925	722	8658
1995 – 1996	3619	2653	2140	1232	1077	787	11508
1996 – 1997	2485	1305	760	1505	1059	795	7909
1997 – 1998	3231	2310	2113	1136	1175	936	10901

1998 – 1999	3811	2311	1841	1318	1244	860	11385
1999 – 2000	3436	2555	2406	1935	1219	905	12456
2000-2001	3767	2848	3156	1603	1175	936	13485
2001- 2002	4451	2394	2501	1910	1609	1249	14114
2002- 2003	4521	1380	1841	1745	1489	1350	13326
2003- 2004	4498	2866	2355	2082	1522	1222	14545
2004- 2005	3559	2521	2904	2020	1632	1371	14007
2005- 2006	3476	2096	2499	1927	1579	1071	12648

Source : Division urbaine de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, statistiques, 2006.

Considérant la moyenne de scolarisation par sexe, la moyenne de scolarisation des garçons est supérieure à celle des filles (17% pour les garçons contre 12% pour les filles)²⁵⁷. Donc, les disparités sexuelles sont plus prononcées dans l'enseignement secondaire que primaire. Les grossesses et mariages précoces de filles et leur abandon scolaire sont parmi les causes qui renforcent ces disparités au niveau secondaire. D'après le rapport de l'INS/Kisangani, avec l'indice de parité de 0,99 filles pour garçons, il ya lieu d'affirmer que dans le primaire on a déjà atteint l'OMD2 pour ce secteur. Dans le secondaire l'effort se poursuit. Il est probable que l'objectif soit atteint eu égard au fait que le résultat est de l'ordre de 0,97 soit 97 filles pour 100 garçons²⁵⁸. Résultat, confirmé également par le rapport de suivi de l'OMD en RDC : « le taux de net de scolarisation des garçons s'est rapproché de celui de filles, améliorant de ce fait la parité filles/garçons dans l'enseignement primaire et, subsidiairement dans les cycles supérieurs »²⁵⁹.

²⁵⁷ BANDOMBELE SUKELA, *Op. cit.*, p. 77.

²⁵⁸ INS/Province Orientale, *Bulletin semestriel des statistiques*, 20011, p. 39.

²⁵⁹ RDC, OMD, *Rapport cité*, p. 34.

Tableau 2.7 : Evolution des effectifs des élèves du primaire et du secondaire selon le sexe de 1991 à 2006.

Degré	Primaire			Secondaire			Total
	Année scolaire	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	
1991 – 1992	25182	29243	54425	9698	6223	15921	70346
1992 – 1993	22874	26096	48970	11687	6969	18656	67626
1993 – 1994	13145	24286	37431	10373	5867	16240	53671
1994 – 1995	9929	22326	32255	8658	7949	16607	48862
1995 – 1996	25862	26062	51924	11508	8271	19779	71703
1996 – 1997	24796	23322	48118	7909	6941	14850	62968
1997 – 1998	23687	26078	49765	10901	8509	19410	69175
1998 – 1999	24239	25293	49532	11385	11258	22643	72175
1999– 2000	33357	30136	63493	12456	10902	23358	86851
2000-2001	33474	29762	63236	13485	12046	25531	88767

2001- 2002	36343	28737	65080	14114	12011	26125	91205
2002- 2003	35693	34965	70658	13326	12431	25757	96415
2003- 2004	30590	32297	62887	14545	11048	25593	88480
2004- 2005	18546	18885	37431	14007	10074	24081	61512
2005- 2006	18840	19636	38476	12648	10240	22888	61364

Source: Division urbaine de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, statistiques, 2006.

La lecture de ce tableau montre une évolution en dents de scie des effectifs des élèves filles du niveau primaire. Ces effectifs dépassent ceux de garçons durant les années scolaires 1992 – 1993, 1993 – 1994, 1995 – 1996, 1998 – 1999 tandis qu'ils baissent au courant des années 1994 – 1995, 1996 – 1997, 1997 – 1998, 1999 – 2000 et 2000 à 2001. Les années de déperdition scolaire de filles correspondent à peu près avec la période de la guerre de rébellion qu'a connue la ville de Kisangani. Cela témoigne de l'impact de la guerre sur la réalité des élèves. Cet impact de la guerre sur la scolarité des élèves est plus prononcé sur la population scolaire vulnérable, savoir les filles.

Outre les effets de la guerre, il a été prouvé que, même en temps normal, d'autre facteur tel que l'abandon scolaire (décrochage) paraît significatif. De façon générale, les élèves de sexe féminin ont tendance à abandonner les études que leurs collègues de sexe masculin. Dans sa thèse sur le décrochage des élèves d'écoles secondaires, WENDA TSHILUMBA est arrivé au résultat que la fille inscrite à l'enseignement secondaire dans la ville de Kisangani a plus de risque d'abandonner l'école que l'élève garçon²⁶⁰. Ce qui est l'inverse de l'école primaire : « entre les sexes, on observe des inégalités dans la survie scolaire en faveur des filles. En effet, sur 1000 élèves filles inscrites en première année primaire, il y a en moyenne 477 filles qui ont atteint la sixième année, soit 47,7%. Par contre, 428 élèves garçons seulement sont allés jusqu'à ce niveau, soit 42,8%. Comme pour le rendement par cycle, les filles abandonnent moins les études que les garçons»²⁶¹.

Cependant, au niveau secondaire il est remarqué une nette supériorité des effectifs des élèves garçons par rapport aux élèves filles. Malgré cette supériorité, il convient de relativiser que

²⁶⁰ WENDA TSHILUMBA, *Participation des populations à l'éducation scolaire du second degré à Kisangani de 1984 à 2000*, Mémoire de D.E.S en pédagogie, FPSE, UNIKIS, 2003, p. 62.

²⁶¹ BANDOMBELE SUKELA, *Op. cit.*, p. 99.

la participation des filles à l'enseignement secondaire dans la ville de Kisangani augmente sensiblement d'une année à une autre au moment où chez les garçons on constate une stagnation et / ou une baisse dans leur fréquentation scolaire²⁶².

Au niveau supérieur et universitaire, on note des inégalités criantes entre les garçons et les filles dans tous les cycles de graduat et de licence en ce qui concerne les effectifs et les pratiques quotidiennes. Dans la cohorte des filles et garçons terminant les études secondaires, peu de filles poursuivent les études supérieures et universitaires. L'obtention du diplôme d'Etat (baccalauréat) coïncide souvent avec l'âge de la puberté des élèves filles. Elles sont dès l'instant exposées à des risques divers : grossesse, difficultés financières. Comme nous l'avons déjà souligné, face à l'état du dénuement dans lequel se trouvent plusieurs foyers, les parents ont plus de préférence à l'enfant mâle que femelle dans la continuation des études. Aussi dans l'imaginaire collectif, le strict minimum de savoirs (lire, écrire et calculer) suffisent-ils aux filles afin d'assumer convenablement leurs tâches domestiques. L'opinion la plus répandue est celle qui pense que plus une fille monte haut dans les études plus ses chances de mariages diminuent.

Conscient du fait que l'origine sociale est le facteur de différenciation entre les étudiantes, d'autres différences interviennent au cours du cursus universitaire. Quelle que soit l'origine ou la catégorie sociale de l'étudiant(e), on remarque une aspiration profonde chez les étudiantes pour les études classiques ou de sciences humaines (droit, sociologie, science politique, psychologie, médecine) et moins dans les sciences exactes (biologie, physique, chimie, mathématique). BOURDIEU P. explique ce choix par l'adhésion de filles à une image des "qualités" ou des "dons" spécifiquement féminins qui reste dominée par le modèle traditionnel du travail entre les sexes²⁶³.

Au niveau de recrutement dans l'ESU, il est important de signaler qu'aucune mesure positive n'a été prise et réalisée, dans le cadre de politique publique, pour accroître le nombre des étudiantes à l'université. Pendant que le quota régional était à l'œuvre, le quota sexuel a été tout simplement ignoré. Quelques membres du personnel de la Direction des affaires académiques de l'UNIKIS avec lesquels nous avons eu des entretiens ont reconnu qu'il n'existe aucune mesure positive concernant les étudiantes ni dans le recrutement ni dans la détermination de filière²⁶⁴. Toutefois, par le passé, certaines faveurs étaient accordées aux étudiantes. Par exemple, dans le

²⁶² WENDA TSHILUMBA, *Décrochage scolaire des élèves d'écoles secondaires de la Ville de Kisangani*, Thèse de doctorat, en pédagogie, FPSE, 2007, p. 148.

²⁶³ BOURDIEU P. et PASSERON J.C., *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, éd. de Minuit, Paris, 1985, p. 91.

²⁶⁴ Nos entretiens avec MPUNGI YI MFUTI, BAFUTE WA BONDONGA, MBAYA MULANDA, réalisés les 15 et 16/2/2013.

domaine de subvention accordée aux étudiants par le Gouvernement : « bien qu'étant soumis aux mêmes conditions, les étudiantes ayant échoué dans le test de maturité à l'entrée à l'université bénéficiaient de la bourse d'étude alors que leurs collègues masculins en étaient privés »²⁶⁵.

Le système d'enseignement congolais tel qu'il fonctionne actuellement perpétue les inégalités entre les sexes. La structure de domination montre qu'outre la différence du capital culturel hérité par les étudiants ou élèves, le sexe constitue en second point un élément discriminatoire entre les étudiants²⁶⁶. Nous avons vu plus haut que l'éducation familiale est sexiste. Une fois que l'enfant arrive à l'école ou à l'université, le système en vigueur dans cette instance de socialisation renforce à nouveau ce clivage sexuel. Nous prenons ici un exemple dont nous avons été témoin : « lorsque le service de maintenance de la Faculté fait défaut ou n'avait pas travaillé, on recourait souvent aux filles pour nettoyer les auditoriums ». Ce que confirme aussi OBOTELA YENGA, Enseignant d'école secondaire à Kalindula : « pour les tâches telles que balayer le bureau de professeurs, acheter l'eau de boisson, les bananes, les cacahuètes, j'envoie souvent les filles. Pendant les fêtes d'école, ce sont également les élèves filles qui tiennent la cuisine. C'est une façon pour nous de les préparer à leur futur devoir de femmes et d'épouses »²⁶⁷. Mais, il arrive aussi que les filles esquivent l'injonction du professeur en alléguant le prétexte de la maladie (exemple pendant la période de leur menstruation).

Eu égard à tout ce qui précède, l'enseignement contribue à la reproduction des inégalités sexuelles car en tant qu'arbitraire imposant un arbitraire culturel par l'intermédiaire des enseignants, les élèves intériorisent non seulement la culture véhiculée par le système éducatif mais adhèrent aussi à la culture et aux valeurs de ceux qui ont la charge et la responsabilité d'enseigner et de transmettre cette culture et ces valeurs. Les élèves assimilent faits et gestes de l'enseignant en cherchant à se réaliser pleinement dans la personnalité du chef l'incarnant sous l'effet de dédoublement de *l'imgo* professorale²⁶⁸.

2.4. La lente prolétarianisation féminine

2.4.1. Le travail des femmes à l'époque coloniale

De tous les temps, l'homme a été considéré comme *homo laborens*. A partir du péché originel dans le jardin d'Eden, l'homme a reçu l'exhortation de « ne manger désormais qu'à la

²⁶⁵ Notre entretien avec NGOY MWEPU et BIBOLA KALOMBO, le 13/2/2013.

²⁶⁶ BOURDIEU P. et PASSERON J.C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, éd. de Minuit, Paris, 1970.

²⁶⁷ Entretien du 17/1/2013

²⁶⁸ BOURDIEU P. et PASSERON J.C., *Les héritiers, Op. cit.*, p. 62.

sueur de son front ». L'origine du travail se situe à partir du vol du feu par PROMETHEE²⁶⁹. Avant ce vol, toutes les richesses provenaient spontanément de la terre, y compris les hommes. Le vol du feu marque la séparation entre la fécondité et le travail : « désormais les hommes ne naîtront plus directement de la terre ; avec les femmes ils connaîtront la naissance par l'accouchement, par conséquent, aussi, le vieillissement, la souffrance et la mort. En plus, le vol du feu donne à chacun une capacité différente de celle des autres. Les hommes sont donc les seuls à avoir l'intelligence technique qui leur permet de fabriquer vêtements, chaussures, maisons ; les seuls aussi à ne pouvoir subsister que par l'échange des produits et des services avec autrui »²⁷⁰. L'institutionnalisation du travail a entraîné²⁷¹ :

- La division du travail ;
- Le lien social entre les individus ;
- La reproduction de l'espèce humaine par la femme.

De son côté, LOCK J., rattache la division sexuelle du travail entre les hommes et les femmes à la sédentarisation des populations et de l'occupation des terres par les premiers rassemblements des familles²⁷².

2.4.1.1. Le travail formel

Le travail est considéré comme activité de l'homme appliquée à la production ou à la création de quelque chose ; activité professionnelle régulière et rémunérée. Pour HEGEL F, le travail est l'opération par laquelle l'esprit et notamment l'esprit de l'homme impose à la matière sa spécificité²⁷³. Le fait de considérer le travail sous l'angle productif des biens matériels a contribué depuis longtemps à exclure le travail domestique de la femme de la comptabilité nationale de pays.

Il a été déjà dit que l'autorité coloniale au Congo ne s'est pas préoccupée de la formation des filles. Dans le cas où cette formation était assurée, elle se limitait à faire acquérir à la jeune fille les connaissances utiles à la gestion de l'économie domestique. De part leur formation, les femmes étaient théoriquement parlant exclues du système de production dont les hommes étaient

²⁶⁹ VERNANT J-P., *Mythe et pensée chez les Grecs, tome2. Etudes de psychologie historique*, François Maspero, Paris, 1974, p. 27.

²⁷⁰ *Ibidem*.

²⁷¹ *Ibidem*.

²⁷² LOCK J., Cité par FAURE C., « Individualisme libéral, droit naturel et égalité des sexes dans la philosophie de Montesquieu, Rousseau et Condorcet », in FAURE C., *La démocratie sans les femmes. Essai sur le libéralisme en France*, PUF, Paris, 1985.

²⁷³ *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, tome 10, Larousse; Paris, 1985, pp. 379 et 380.

la cheville ouvrière. Leur éducation était plus pratique que théorique. Parlant, par exemple, de l'aspect éducatif de l'enseignement pour filles, voici ce que préconisent les instructions officielles :

il importe de conférer à l'enseignement des filles un caractère essentiellement éducatif à la faveur, entre autres, d'une orientation pratique des études ... Cette notion est parfaitement compatible avec la nécessité de concevoir un enseignement pour filles qui forme les bonnes épouses et de bonnes mères et qui s'applique à ne pas négliger les branches « pratiques » telles l'agriculture, la cuisine, la lessive, le repassage, la couture²⁷⁴.

Dans les sociétés précapitalistes, chez les chasseurs-cueilleurs, il a existé une division sexuelle du travail. Cette division du travail était conçue de manière que dans l'agriculture, les travaux d'abattage d'arbres, de brûlis et de défrichage étaient réservés aux hommes tandis que les femmes s'occupaient de la semence et de la récolte. Les activités telles que la chasse et la pêche étaient considérées comme des activités d'hommes. La division du travail par sexe à cette époque était fondée sur le risque ou le danger que présentait chaque activité. Mais, en réalité cette division n'était pas tranchée. Souvent, ces activités (excepté les activités industrielles) étaient réalisées de façon collective et complémentaire entre l'homme et la femme. Pendant que l'homme coupait les grands arbres, la femme s'occupait également de la coupe de petits arbres, des herbes et du sarclage ; de même que les hommes faisaient la grande chasse les femmes s'occupaient de la petite chasse (chasse d'écureuil). Il a existé aussi une sorte de pêche collective faite par les femmes. L'idée qui consiste à conditionner l'existence du travail en Afrique à l'arrivée du colonisateur est non seulement fautive mais ne se vérifie pas. Du moins, on peut mettre en corrélation la colonisation avec le travail moderne.

Dans sa thèse, l'historien KIPRE P., situe l'émergence des petits métiers dans les villes coloniales :

les recrutements massifs de travailleurs et le travail obligatoire, la nécessité de payer l'impôt, donc l'obligation d'en avoir les moyens, conduisent sur les routes et les pistes en nombre de plus en plus important de personnes (...). Ce sont ces facteurs qui permettent l'accroissement de la population urbaine²⁷⁵.

Une des conséquences de cet exode massif vers les villes est, poursuit l'historien, la naissance de « divers petits métiers que secrètent la demande encore importante de produits de consommation spécifiquement africaine et la reproduction dans des nouvelles régions d'activités

²⁷⁴ KITA KYANKENGE., *Op. cit.*, p. 103.

²⁷⁵ KIPRE P., *Les villes coloniales de Côte d'Ivoire. Economie et société. 1893-1940*, Thèse pour le doctorat d'Etat ès lettres, Université de Paris VI, 1981, p.844 cité par TOURE A., *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la « conjoncture »*, Karthala, Paris, 1985, p. 13.

qui, jusqu'à la colonisation, étaient limitées aux zones de grand commerce précolonial²⁷⁶. Si la présence des petits métiers était signalée à cette époque, ce qu'il y avait à côté des structures de production modernes (usines, entreprises) des activités informelles, dont l'accroissement avait été facilité par la création de la monnaie et des banques. Dans la théorie marxiste, les activités informelles ou la petite économie marchande naissent en marge de grands centres industriels.

En effet, le capitalisme est entré au Congo avec la colonisation. Celle-ci a permis la transformation de mode de production en passant d'une économie traditionnelle à une économie marchande caractérisée par la production mécanisée à grande échelle. A l'opposé de pays de l'Europe et de certaines villes industrielles d'Afrique voire congolaise où l'industrialisation a entraîné le travail de la femme et son émancipation²⁷⁷, Stanleyville est restée une agglomération où la tradition patriarcale est dominante. Bien que la femme assure la reproduction de la main d'œuvre mais elle était écartée de la production industrielle pour plusieurs raisons :

- Le travail industriel était considéré comme un travail viril et à risque, ne pouvait pas être laissé à la femme ;
- Le travail de femme est jugé peu productif à cause des travaux domestiques qui l'accablent (maternité, soins aux enfants, ...) ;
- L'autorité coloniale évitait une charge sociale excessive (allocation familiale) pour les maris dont les femmes travaillent. Pour prévenir cette situation, elle décida de ne pas octroyer les allocations familiales aux femmes travailleuses ;
- Le travail industriel exigeait une formation professionnelle spécialisée ; ce dont beaucoup de femmes ont été privées.

De tout ce qui avait trait à l'économie moderne, les colonisateurs se sont intéressés aux hommes seulement. Il ya plusieurs éléments d'explication à cela²⁷⁸ :

- D'abord, la nature du travail demandé. Qu'il s'agisse de récolte de caoutchouc, de la construction d'une voie de chemin de fer, ou de l'extraction minière, il s'agissait de travaux lourds, où la plus grande force physique des hommes devait jouer. Aux yeux des Européens, les hommes étaient tout simplement des travailleurs plus efficaces ;

²⁷⁶ *Idem*, p.14.

²⁷⁷ COOPER F., *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française 1935-1960*, Kinshasa, Sefhis, Paris, Amsterdam, 2004.

²⁷⁸ MUSWAMBA MALU, *Le travail des femmes en RDC ; exploitation ou promesse d'autonomie ?* Unesco, Paris, 2006, disponible sur <http://www.classiques.uqac.ca>, consulté le 3/10/2009.

- Ensuite, ces travaux s'effectuaient hors de la communauté villageoise. Or, eu égard à ses obligations familiales, les femmes étaient tout simplement mobiles que les hommes. Dans la division sexuelle des tâches, les femmes avaient la responsabilité de tout ce qui touchait à l'organisation du foyer ;
- Et puis pour des raisons idéologiques. En effet, aux XVIII^e et XIX^e siècles, s'est formé dans les élites européennes l'idéal d'une famille où le père, en tant que pourvoyeur, assurait le bien-être matériel du foyer tandis que la mère avait en charge son organisation ainsi que l'éducation des enfants.

VERHAEGEN B., présente l'évolution de la population ouvrière par secteur d'activité. Cette évolution ne mentionne pas le cas des ouvriers féminins.

Tableau 2.8 : Evolution de la population active par secteur (1952-2006)

Secteurs	1952	1959	1972	1979	2006
Primaire	1827	1784	9000	594	-
Secondaire	9644	10324	4440	5880	-
Tertiaire	10363	9765	18440	12361	938
Total	21834	21873	31960	18835	938

Source : VERHAEGEN B., repris par ABIBI AZAPANE MANGO, *Op. cit.*, p. 114, mis à jour par nous.

L'abstraction faite de quelques fluctuations des masses ouvrières, la population active de Kisangani est restée longtemps stable. En 1985, l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS), siège de la direction provinciale à Kisangani dénombrait 17.694 travailleurs et employés en règle de cotisation parmi lesquels 438 femmes.

2.4.1.2. Le travail informel

Les activités du secteur informel sont souvent qualifiées d'économie non officielle, cachée, souterraine, ou occulte. Elles peuvent être définies²⁷⁹ :

- soit comme non compétitives ;

²⁷⁹ BERGER J., « Alternatives au salariat », in ARCHAMBAULT E. et GREFFE X., *Les économies non officielles*, La Découverte, Paris, 1984, p. 113.

- Soit comme non contrôlées par l'Etat ;
- Soit comme exclues du marché du travail ;
- Soit enfin comme non marchandes.

Les petits métiers sont considérés ici comme l'activité principale des sans-emplois ou de ce qu'il convient d'appeler « *l'armée industrielle de réserve* » ou « *lumpen proletariat* ». L'implantation de quelques usines et entreprises à Stanleyville telles que la Bralima, l'Unibra, la Penaco, la Tobacco, les scieries a entraîné parallèlement l'éclosion de la petite économie marchande dont une part belle était exercée par les femmes. De ces femmes, les femmes *Lokele* sont celles qui ont réussi à se tailler un nom et une place dans le commerce. Dans son étude sur les *Lokele*, SAILE WAWINA montre qu'à partir du XIXe siècle, le commerce était devenu l'apanage exclusif des femmes²⁸⁰. La tradition et l'idéologie matrimoniales les préparaient à cette éventualité. D'abord, le peuple *Lokele* est réputé commerçant et pêcheur depuis ses origines. A l'arrivée du colonisateur, il s'est imposé comme intermédiaire de commerce entre Blancs et groupes voisins de la forêt²⁸¹. En cette période, les moyens de transport n'existaient pas dans les milieux ruraux, le commerce exigeait la mobilité, les *Lokele* s'y apprêtaient bien avec leurs pirogues comme moyens de locomotion²⁸². Ensuite, l'image d'une future épouse était celle d'une femme sachant commercer, pour contribuer à la prospérité du clan²⁸³.

Avec l'urbanisation et l'acculturation, le référent matrimonial a évolué et changé. Les jeunes garçons préfèrent prendre en mariage les jeunes filles en fonction des considérations relatives au niveau d'études, la position sociale de la jeune fille. Ce portrait de la femme idéale - femme à capacité commerçante - est nourrie en amont par la valeur donnée à la femme à Kisangani - femme - capital devant être rentable pour la famille - qu'évoque MWAMBA NGALULA dans son article²⁸⁴. D'après le même auteur, « c'est un fait très courant qu'on remarque surtout lors des naissances ; quand il s'agit d'une fille les dames sont très contentes et elles disent qu'elle sera mariée par un grand-homme (riche). Ce qui entrainera la fin des

²⁸⁰ SAILE WAWINA, *Les Lokele et le grand commerce sur le fleuve de la fin du XIXe siècle au début du XXe siècle*, mémoire de licence, UNAZA, Campus de Lubumbashi, 1974 cité par NDAYWEL E NZIEM, *Histoire du Zaïre, De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 182.

²⁸¹ LOKOMBA BARUTI, « Kisangani centre urbain et les Lokele », in VERHAEGEN B., *Kisangani 1876-1976*, *Op. cit.*, p. 67.

²⁸² Il existe chez les *Lokele* 3 types de pirogues : pirogue de la pêche et du voyage, pirogue pour commerce à longue distance et pirogue qui servait à la guerre ou à la danse.

²⁸³ LOKOMBA BARUTI, *Op. cit.*, p. 69.

²⁸⁴ MWAMBA NGALULA, « Concubinage et promotion sociale. Le récit d'un échec », VERHAEGEN B. *et al.*, (dir.), « La vie quotidienne à Kisangani en 1980 », *Les cahiers du CRIDE*, n° 48-49, 1980, p. 59.

« malheurs » suivant l'expression swahili « *Mwana muke aakosake* » (la fille n'échoue pas)²⁸⁵. Ceci remet en question l'idée d'un patriarcat absolu dans les sociétés patrilineaires.

Pour revenir à la place et au rôle de la femme commerçante *Lokele* à Stanleyville, il convient de noter que les femmes commerçantes *lokele* ramenaient des villages Bamanga sur la rivière Lindi et des villages *Bakumu* dans la forêt de la rive droite de la rivière Tshopo, divers produits agricoles dont elles inondaient les principaux marchés du centre urbain (régime de bananes plantains, carottes et feuilles de manioc, riz, huile de palme ...). Elles importaient dans ces régions, en contrepartie, du sel, du tissu indigo, du poisson salé et frais, des cigarettes et divers autres articles européens. Elles le font encore mais les produits à vendre ont changé. L'indigo, par exemple, n'est plus vendu. Par leur habileté, elles sont arrivées à monopoliser non seulement de marché de poisson, mais encore celui de bananes, de l'huile de palme et quelques autres produits qu'elles achetaient aux producteurs.

En dehors des marchés établis, ces femmes écoulaient leurs produits de porte à porte, en sillonnant diverses rues et annonçant à haute voix ce qu'elles vendaient²⁸⁶. Par la suite, elles furent intéressées par la population qui fréquentait la nuit les débits de boisson situés dans les grandes rues et les quartiers du centre urbain. Peu après, elles envahissaient les espaces vides à côté des rues et / ou places où la circulation des personnes et des véhicules est intense. Les premiers marchés nocturnes ne fonctionnaient pendant la période coloniale que dans le centre belge I (actuelle commune Tshopo) et belge II (actuelle commune Lubunga) qui sont les deux premiers Centres extra-coutumiers de Kisangani²⁸⁷. Ils ont été érigés par les femmes *Lokele* suivies par les *Mbole* et plus tard par d'autres groupes ethniques.

Le Congo –Kinshasa au temps de la colonie n'est pas le seul cas où la présence des femmes dans le commerce est signalée. Dans son étude sur le commerce colonial dans la Côte atlantique, partant de la Mauritanie jusqu'en Angola, VACQUIER R., en est parvenu au même constat : « ... sans attendre 1975, notre "année de la femme", les Noires des villes et des petits centres jouissaient d'une indépendance et tenaient une place parfois surprenante, même si l'on se borne au domaine du commerce, en laissant de côté leur statut "juridique". Dans le Sud du Dahomey, pays des Amazones de Behanzin, près de la moitié des femmes était vendeuses sur les marchés : produits de leurs jardins, préparations culinaires (beignets, boulettes, galettes, etc.).

²⁸⁵ *Ibidem*.

²⁸⁶ LOKOMBA BARUTI, *Op. cit.*, pp. 71 et 72.

²⁸⁷ OMASOMBO TSHONDA, « La petite économie marchande à Kisangani », *Politique africaine* n° 41, 1991, p. 27.

D'autres revendaient des articles manufacturés importés, ce qui nécessite moins de travail mais plus de capital (tissus, parfums, articles des ménage) ». ²⁸⁸

En plus du marché central situé dans la ville blanche (commune Makiso actuellement) à côté de la Banque centrale, il existait de petits marchés au niveau du Centre-extracoutumier, nous disposons de peu d'informations détaillées sur la nature de produits vendus. Mais, la dominance des femmes dans ces marchés nous fait penser à son caractère vivrier, c'est-à-dire les produits alimentaires dominant sur les autres produits. Jusqu'à nos jours, les marchés de Kisangani présentent des mêmes caractéristiques :

dans le marché central de Kisangani, il y a prédominance des vendeuses soit 1.635 femmes sur 2.081 vendeurs, ce qui fait un pourcentage de 76%. La plupart sont mariées et mères de cinq enfants et ont un âge moyen de trente ans. Cette prédominance des femmes est due surtout au fait que les épouses font ce commerce pour suppléer au maigre salaire de leurs époux et pour arriver à nouer les deux bouts du mois ²⁸⁹.

Un autre fait important qui mérite de retenir aussi notre attention à la même époque coloniale est que l'activité commerciale était partagée avec les étrangers et étrangères (gréco-libanais, portugais, indiens et ouest africains). Les types des produits dépendaient de la stratification sociale : les *costmen* appelés aujourd'hui les "Ouest africains" étaient les tenanciers de bars ou débits de boisson, activité qu'ils exerçaient en concurrence avec les Congolais. Les informations en notre possession font état d'une femme congolaise, Madame Marie, qui s'est illustrée comme propriétaire d'un bar célèbre dans la Commune de Mangobo. Tandis que les Grecs, les Indiens, avaient comme activité principale le commerce de gros détail. D'autres étaient des commerçants ambulants, circulant à vélo ou intermédiaires entre les grossistes et les détaillants congolais. Les épouses des étrangers notamment les "Ouest africaines" vendaient les beignets, les tissus wax, etc. Deux femmes commerçantes congolaises de Kisangani sont sorties du lot à l'époque coloniale : Bangala Balimanga et Balioma.

Le récit de vie recueilli de BANGALA BALIMANGA relate qu'elle est née de mère BATIWANI et de père LOBANGA BALIMANGA, Chef coutumier du village Yalotcha. C'est vers 1938 que Bangala Balimanga débuta ses affaires (son entreprise) dans le commerce ambulancier. Elle sillonnait Basoko-Isangi-Lomami-Opala-Bunia-Buta-Banalia-Lokutu PLZ pour vendre et ou acheter les articles suivants : huile de palme, arachides, poissons salés, riz, bananes,

²⁸⁸ VACQUIER R., *Au temps des factoreries (1900-1950)*, Karthala, Paris, 1986, p. 69.

²⁸⁹ KADIMA KAMUNU KAMBA, « Le marché du 27 octobre de Kisangani et les hommes », *Les cahiers du CRIDE*, n° 65-66, juillet-août 1984, p. 260.

caoutchouc, habits, etc. Elle faisait le troc du sel, du sucre contre des pointes d'ivoire qu'elle vendait aux européens.

Elle deviendra en 1942 la première femme noire et congolaise, Présidente des femmes commerçantes à Stanleyville, à l'ancien marché Saio. Elle fut la grande fournisseuse des vivres de la prison centrale de Kisangani et des différentes prisons des alentours dont celles de Konga Konga, d'Osio et de CFL (à la rive gauche du fleuve). Elle fournissait aussi l'Hôpital général de Kisangani, la Léproserie de Maleke (Hôpital des Lépreux), le petit séminaire du Km 11 ainsi que les camps militaires de la province. Son commerce prit l'envol lorsqu'elle entreprit d'acheter des "pailles" au village d'Isangi et au village de Yafela, des pirogues chez l'ethnie Bamanga pour ensuite écouler ses marchandises au marché de Kisangani.

Elle fut la première femme à l'époque du Congo belge à pouvoir acheter un camion, de surcroît un camion Mercedes, au garage CEGAC en 1947 ; la première femme aussi à bâtir une chambre froide (la plus grande et la plus moderne de l'époque) pour sa boucherie. Sa richesse laissa de nombreuses légendes. L'une des plus répandues dans la Province Orientale, est celle d'avoir tenté à l'époque coloniale, - ce qui était un sacrilège - d'acquérir son propre avion, comme signe de grandeur de sa fortune. Pour la décourager dans cette idée, l'administration coloniale lui imposa une condition : celle de construire son propre aéroport²⁹⁰.

2.4.1.3. Les femmes domestiques

La morphologie et l'organisation sociales de Stanleyville laissent entrevoir deux entités séparées : celle des Blancs et celle des Noirs, mieux encore la ville blanche et la cité indigène. Malgré ce clivage, l'administration urbaine et son occupation spatiale ont été traversées par une catégorie sociale et professionnelle des intermédiaires (auxiliaires) appelée « *boy mundele ou boy muzungu* » (domestique de Blanc). Ce terme signifie qu'il existait également des boys / domestiques au service des Noirs « évolués ».

Certains auteurs tels que MUTAMBA MAKOMBO., NDAY WEL E NZIEM, KANYINDA LUSANGA²⁹¹, n'hésitent pas à considérer les "boys" comme faisant partie de la

²⁹⁰ Récit relaté par KAISALA BOKULE-MANGUBU, « Connaître la famille », s.d.s.l, enrichi par les témoignages recueillis dans la ville de Kisangani.

²⁹¹ MUTAMBA MAKOMBO, *Du Congo belge au Congo indépendant 1940-1960. Emergence des évolués et genèse du nationalisme*, IFEP, Kinshasa, 1998 ; NDAY WEL E NZIEM., *Op. cit.* ; KANYINDA LUSANGA, « Le phénomène de la Colonisation et l'émancipation des institutions sociopolitiques traditionnelles au Zaïre », *Les cahiers du CEDAF*, n°1, 1975.

classe des « évolués » même si d'aucuns admettent que les "boys" au service des Européens ont connu une dévalorisation sociale suite à l'inflation des évolués²⁹². D'autres vont jusqu'à confirmer la supériorité de leur train de vie à celui des autres catégories sociales, y compris celles des évolués²⁹³.

Ce qui importe ici est que les domestiques employés chez les Blancs répondaient à une division sexuelle du travail. Les hommes s'occupaient de la cuisine, du jardinage, du repassage tandis que les femmes étaient chargées de la garde / surveillance des enfants, du raccommodage de linge. Ces femmes étaient en général âgées. Dans d'autres milieux, on pouvait trouver des jeunes filles.

Toutefois, les relations entre les femmes gardiennes et leurs patronnes blanches étaient teintées de suspicion. Il y avait au fond cette hostilité à l'égard des servantes une peur latente de l'attraction de la femme noire pour l'homme blanc²⁹⁴. Le nombre des hommes domestiques étaient plus élevé parmi les ressortissants des tribus Topoke et Mbole. Cependant, les femmes gardiennes étaient souvent originaires des tribus Boa et Azande. La raison d'être d'un grand nombre de mulâtres (métis) et mulâtresses pendant la colonisation serait les relations de concubinage entretenues entre les patrons blancs et leurs servantes noires²⁹⁵.

La division du travail par sexe dans la résidence du Blanc – patron reposait sur la hiérarchie des tâches entre domestiques. La distinction que nous venons d'établir plus haut entre homme cuisinier et femme gardienne d'enfant donne une préférence du propriétaire de la maison au domestique - cuisinier - employé à l'intérieur de la maison qu'au domestique de l'extérieur. La tâche de cuisinier est d'une importance telle qu'elle ne peut pas être confiée à n'importe qui. Or, souvent cette tâche était celle des hommes. La dissymétrie dans les activités "d'employé(e)s de maison" réalisées par l'homme et la femme procède de ce que BOURDIEU P. appelle la noblesse masculine : « il suffit que les hommes s'emparent de tâches réputées féminines et les accomplissent hors de la sphère privée pour qu'elles se trouvent par-là ennoblies et transfigurées »²⁹⁶. On n'a pas trouvé d'exemples de femmes à ce poste de cuisinier. Tout en

²⁹² MUTAMBA MAKOMBO, *Op. cit.*, p. 51.

²⁹³ KALULU LIVE, « Témoignage d'un ancien domestique », in SIZAIRE S, *Mémoires de Lubumbashi : images, objets, paroles. Ukumbusho (souvenir)*, L'Harmattan, 2001, pp. 143-146.

²⁹⁴ COMMAIRE-SYLVAIN S., *Femmes de Kinsasa, Hier et aujourd'hui*, Mouton et Cie, Paris, La Haye, 1968, p. 32.

²⁹⁵ *Idem*, pp. 50-52 ; Se référer également à FRANTZ F., *Peau noire, marques blancs*, éd. du Seuil, Paris, 1952, p. 37.

²⁹⁶ BOURDIEU P., *La domination*, *Op. cit.*, p. 86.

exerçant les fonctions complémentaires, les hommes domestiques avaient un léger ascendant sur les femmes domestiques.

Le travail domestique appelé également "travail de la maison" n'est pas souvent valorisé. Sauf, dans le contexte colonial caractérisé par le rapport de race, les domestiques employés chez les Blancs avaient le statut des évolués. Mais après l'indépendance, le prestige dont jouissait ce métier a été enlevé. Les travaux domestiques sont dévalorisés par rapport aux travaux du marché formel pour plusieurs raisons à savoir²⁹⁷ :

- Les travaux accomplis au sein du foyer ne sont pas rémunérés ;
- Il n'existe ni description de poste de travail ni critères universels pour la confection des produits domestiques ;
- La valeur des produits et services domestiques n'est pas comprise dans le revenu lorsqu'ils sont dus à une remplaçante, et ceci au niveau salarial le plus bas ;
- Dans le marché domestique, il y a diminution des responsabilités quand on s'acquitte bien de sa tâche, tandis que dans le marché du travail le succès se mesure à l'accroissement des responsabilités.

2.4.2. Le travail féminin dans le Congo post indépendant

Quand le Congo est devenu indépendant, aucune femme ne figurait dans les institutions politiques au niveau tant central que provincial. Cette situation est une conséquence de l'impréparation de l'élite surtout féminine à la gestion de la chose publique. Toutefois, la présence des femmes était signalée dans le secteur privé et celui du commerce. La littérature en notre possession ne fait aucun cas de femmes dans l'administration publique.

L'euphorie de l'indépendance était de courte durée et le pays a sombré dans la guerre civile ou rébellion de 1960 à 1964. Kisangani, l'arrière – garde des nationalistes, a payé le prix : massacres, pillages. Pendant cette rébellion, l'activité économique, administrative a été réduite. La ville était devenue exsangue et fantôme. Une grande partie de la population a pris refuge dans la forêt. La rébellion de Simba avait détruit l'outil de production économique en ralentissant de ce fait le travail dans tous les secteurs de la vie nationale.

²⁹⁷ N'KULA NGALULA, « Femme, emploi et ménage. Pour une meilleure intégration de la femme au développement », in *Femme et l'Afrique en devenir*, éd. Base, Kisangani, s.d., p. 19

La Deuxième République sous le pouvoir du Président Mobutu avait pour mission de recréer la cohésion et l'unité nationales, de relancer l'économie et de remettre le peuple congolais au travail. Le travail de la femme à Kisangani reprend une division sexuelle du travail : elles sont plus au moins nombreuses dans l'Administration publique que dans les administrations privées ; majoritaires dans le secteur primaire que dans les secteurs secondaire et tertiaire.

L'entrée des femmes dans le monde du travail à Kisangani a été réalisée tôt dans l'Administration publique et d'une manière un peu tardive dans le secteur privé. Sur le plan administratif, cela se justifie par la politique volontariste des dirigeants d'assurer l'égalité entre les sexes dans le milieu professionnel. Après l'indépendance, l'Administration publique s'est révélée moins conservatrice qu'à la période coloniale suite à l'africanisation des cadres et des influences des autres administrations du monde.

Les femmes et les hommes n'ont pas toujours les mêmes motivations pour la recherche de l'emploi. Parmi les motivations qui poussent les femmes à se procurer l'emploi, il y a les motivations d'ordre général et les motivations d'ordre personnel. Les motivations d'ordre général sont entre autres²⁹⁸ :

- la nécessité pour l'économie moderne d'utiliser main-d'œuvre féminine à cause de son caractère difficilement remplaçable dans un certain nombre d'activités et de profession ;
- la baisse du pouvoir d'achat dans la plupart des pays africains ;
- le coût élevé de la vie fait accroître considérablement le rôle de la monnaie en tant que moyen d'échange. Ainsi les biens qui étaient autrefois produits directement par le foyer sont maintenant procurés par l'intermédiaire de salaire ;
- l'insuffisance du salaire du mari, avec lequel il n'est pas possible d'atteindre le minimum d'existence, crée chez les femmes qui ont étudié le désir de travailler afin de compenser par son salaire le déficit du salaire de son mari.

Il se rencontre également que la femme cherche un emploi pour les motifs personnels²⁹⁹ :

- le désir d'être financièrement indépendante du mari qu'on appelle la libération financière ;
- la fierté de collaborer à l'entretien du ménage autant que le mari ;

²⁹⁸ OMOY WEMBO, « Activité professionnelle de la femme et son rôle dans le développement socio-économique. Cas des femmes africaines », in *Femme et l'Afrique en devenir*, éd. Base, Kisangani, S.d., p. 27.

²⁹⁹ *Ibidem*.

- l'insatisfaction des occupations domestiques, provoquée par l'exiguïté de l'habitation et l'oisiveté, peuvent être également des motifs présentés par un certain nombre de femmes qui ont choisi un emploi ou une profession indépendante ;
- certaines femmes cherchent aussi à travailler pour subvenir à certains besoins tels que les produits de beauté, les parures, etc. ;
- la modernisation de condition de vie pour vivre en aisance.

Par contre, le secteur privé est resté réticent à l'intrusion des femmes pour de raisons propres aux acteurs de ce domaine :

- le travail de l'usine est considéré souvent comme un travail lourd et dangereux pour la santé physique de la femme ;
- le travail de femmes est peu rentable dans la mesure où il est l'objet d'interruptions sans cesse due à la maternité et aux soins des enfants.

En 1985, l'Institut National de Sécurité Sociale dénombrait 17.694 travailleurs et employés en règles de cotisation à Kisangani. Parmi eux 438 femmes et 747 étrangers³⁰⁰. Suite aux pillages et guerres de rébellions qui ont provoqué la destruction de l'outil de production ainsi que le licenciement de la main d'œuvre, cet effectif s'est réduit à 938 agents en 2006. De même, plus de femmes sont employées dans le secteur primaire comprenant l'agriculture, l'élevage et leur absence devient de plus en plus accentuée dans les secteurs secondaire et tertiaire (commerce). La structure de leur activité montre, en dernière analyse, qu'elles sont en grand nombre dans le secteur peu rémunérateur (secteur informel) que le secteur rémunérateur (secteur formel). Voici comment se présente l'évolution de la population féminine active dans la ville de Kisangani, en 1973.

Tableau 2.9 : Evolution de la population active de Kisangani par secteurs d'emploi et par sexe en 1973.

Secteurs d'emploi	Nombre de service	Hommes au travail	Femmes au travail	Total
Publics	25	2.973	182	3.155

³⁰⁰ VERHAEGEN B., *Femmes zairoises*, *Op. cit.*, p. Xi.

Parastataux	15	3.944	91	4.035
Privés	150	16.783	23	16.806
Total	190	23.700	296	23.996

Source : AHUKA OMOMBO.,³⁰¹ *Economie Urbaine de Kisangani*, FSE / IGED, mémoire de licence, 1976 – 1977, p.37.

En observant ce tableau, on se rend vite à l'évidence que les femmes sont plus employées dans les secteurs publics et parastataux et davantage moins dans les privés. Alors que les hommes sont plus nombreux dans le secteur privé que parastatal et public. Mais lorsqu'on prend en compte d'autres secteurs tels le primaire, le secondaire et le tertiaire, les choses se présentent également autrement.

Tableau 2.10 : Répartition de la population féminine occupée et chômeuse par Région,

selon le secteur d'activité (en %).

Région	Secteurs d'activité				Zaire
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Indéterminé	
Kinshasa	13,4	6,7	78,5	1,4	100
Bas-Congo	87,5	1,3	11,0	0,2	100
Bandundu	90,6	0,6	8,6	0,2	100
Equateur	81,1	1,4	17,4	0,1	100
Haut –Zaire	91,0	1,0	7,9	0,1	100
Kivu	94,2	0,8	5,0	0,0	100
Shaba	85,1	2,5	12,3	0,1	100

³⁰¹ AHUKA OMOMBO., *Economie urbaine de Kisangani*, Mémoire de licence, FSE/IGED, mémoire inédit 1976 – 1977, p. 37.

Kasaï – oriental	85,8	0,9	13,3	0,0	100
Kasaï –Occidental	87,5	1,0	11,5	0,0	100
F	86,4	1,3	12,1	0,2	100
Zaire					
H	63,9	12,3	23,4	0,4	100

Source : INS, Recensement scientifique de la population, *Profil de la femme*, 1984, p. 30.

La Province Orientale emploie 91,0% de femmes dans le secteur primaire. Elle occupe la deuxième position après la Province sœur du Kivu (94,2%). Le taux de femmes de la Province Orientale dans ce secteur est supérieur au taux national (86,4%). Dans le secteur secondaire, les femmes représente 1,0% dans la Province Orientale. Ce qui est en dessous de la moyenne nationale (1,3%). Elle occupe la cinquième position avec le Kasaï Occidental. Cela est dû probablement au faible niveau d’instruction de la femme. La situation s’empire dans le secteur tertiaire où elle est à l’avant dernière position avec 7,9% avant le Kivu (5,0%). Il existe un déséquilibre entre les villes et les campagnes. Plus de 80 % de la population Congolaise habite les milieux ruraux où l’activité dominante est l’agriculture. Les femmes assurent le gros de l’activité agricole et ce, de la production à la consommation en passant par la distribution ou le transport. Cependant, tout le circuit économique est contrôlé par l’homme.

L’enquête démographique et de santé (EDS-RDC) montre une évolution positive du travail féminin non agricole par rapport à 2001.

Tableau 2.11 : Femmes salariées réparties dans le secteur non agricole en 2001 et 2006 dans les différentes provinces et le milieu de résidence.

Provinces et milieux	Année	
	2001	2006
Milieu de résidence		
- Urbain	69,65	70,33
- Rural	4,81	12,25
Provinces		

1. Kinshasa	86,89	92,82
2. Bas –Congo		
3. Bandundu	13,47	20,06
4. Equateur		
5. Province Orientale	10,15	11,31
6. Nord-Kivu		
7. Sud –Kivu	8,27	14,62
8. Maniema		
9. Katanga	11,11	25,51
10. Kasai-Oriental	3,48	28,70
11. Kasai-Occidental		
	6,87	36,18
	8,13	26,99
	16,62	30,13
	32,76	32,76
	13,19	26,00
Ensemble RDC	20,60	31,64

Source : MICS, 2001 et EDS-RDC 2007 réajusté pour 2006 par nous.

Seule la ville de Kinshasa affiche des taux des femmes dans le secteur non agricole devançant largement les autres provinces (86,8 en 2001 et 92,82% en 2006). L'évolution des femmes salariées est en progression. A peu près 4 provinces ont atteint plus ou moins 30% des femmes salariées voire plus en 2006. La Province Orientale occupe la sixième place en 2001 avec 11,1% des femmes dans le secteur non agricole. Elle a reculé de deux rangs en 2006 soit la huitième province avec 25,51% des femmes dans le secteur non agricole. Par rapport à elle-même, l'évolution est appréciable (car elle est partie de 11,1% en 2001 pour atteindre 25,51% en 2006).

Toutefois, cela n'améliore pas sa situation par rapport à d'autres provinces. Elle se désapprécie davantage. Beaucoup d'efforts doivent être multipliés pour atteindre ou dépasser le niveau d'autres provinces. Cela exige une politique publique provinciale en faveur de la main d'œuvre féminine, la création d'emplois dans tous les secteurs, l'encouragement de l'éducation et de l'instruction des femmes et jeunes filles. Il a été dénombré que l'activité économique de la femme a d'étroites relations avec son statut matrimonial, son niveau d'instruction et la charge familiale.

Qu'est-ce que le travail de la femme apporte à son statut ? Plusieurs études montrent la corrélation entre le travail et l'autonomisation de la femme³⁰². Parmi les éléments caractéristiques de la notion de l'autonomie, SCHRIJVERS J., cite entre autres la division du travail entre les sexes, l'accès au travail, à la propriété, aux connaissances et aux positions de pouvoir³⁰³.

Du point de vue matrimonial : les femmes en rupture d'union (76%) contre 64 % des hommes en désunion et celles en union (74%) contre 83% des hommes en union sont les plus fréquemment actives. Ceci contribue à alimenter le préjugé selon lequel « les femmes travailleuses sont des divorcées, des putes ». Du point de vue instruction : le niveau d'instruction montre que les hommes sans niveau d'instruction (70%) et 80% des femmes n'ayant aucun niveau d'instruction sont proportionnellement plus nombreuses à exercer une activité que celle ayant un niveau d'instruction primaire (64%), secondaire (52%) et supérieur (36%).

Du point de vue charge familiale : le nombre d'enfants influence également le niveau d'activité des femmes. Plus le nombre d'enfants augmente, plus la proportion de femmes actives augmente : de 68% quand celle-ci ont seulement un ou deux enfants, la proportion passe à 30% quand celles-ci n'ont pas d'enfants à 79% quand elles ont cinq ou plus ; les femmes de ménages plus pauvres sont plus fréquemment occupées (80% et 76%) que leurs consœurs des ménages plus riches³⁰⁴. Comparativement aux femmes, on constate que dans les ménages les plus pauvres, la proportion d'hommes qui travaillent est plus faible que celle des femmes (67% contre 80%), preuve que les familles pauvres sont nourries ou supportées par les femmes. Par contre, dans les ménages les plus riches, ces proportions concernent 55% des hommes contre 42% des femmes.

En dépit des discriminations qui touchent les femmes travailleuses en matière de rétribution, il convient de signaler que quand elles sont payées régulièrement, elles n'ont pas dans tous les cas de figure de plein pouvoir de l'usage de leur salaire. L'enquête démographique de santé menée en 2006 montre que dans la majorité des cas (72%), les femmes en union décident de l'utilisation de leurs revenus, soit seules (25%), soit conjointement avec leurs maris ou partenaires (47%). Dans 28% des cas, le mari décide seul de l'utilisation des revenus de la femme.

³⁰² ONU/SG, *Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, rapport du secrétaire général, maîtrise sur les ressources économiques et accès des femmes aux ressources financières y compris le microfinancement*, 2009 ; CEA, *rapport sur les femmes en Afrique 2009, Mesurer l'inégalité entre les sexes en Afrique : expériences et leçons tirées de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique*, 2009 ; BANQUE MONDIALE, *Genre et développement économique. Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, 2003 ; SADIQI F., « le changement dans la dynamique des genres en Afrique », *Bulletin du Codesria*, n°3 et 4, 2002.

³⁰³ SCHRIJVERS J., cité par WILLEMSE K., « De l'autonomie de femmes dans le Jebel Marra (Darfour, Soudan) », *Politique africaine*, n° 40, 1990, p. 109.

³⁰⁴ RDC, *Enquête démographique et de santé (EDS-RDC)*, Kinshasa, 2007, pp. 35-38.

Mais, il existe des disparités dans le contrôle des revenus de la femme selon le milieu de résidence, le niveau d'instruction. La proportion des femmes qui décident principalement de l'utilisation de leurs revenus est largement plus élevée en milieu urbain (40%) qu'en milieu rural (15%). La proportion des femmes qui décident principalement de leur revenu augmente avec le niveau d'instruction, variant de 19% parmi celles sans instruction à 34% parmi celles de niveau secondaire et à un maximum de 59% parmi celles de niveau supérieur. Par contre, la proportion de femmes qui laissent la décision à leur mari / partenaire diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction de la femme, passant de 30% parmi celles sans instruction à 11% parmi celles instruites³⁰⁵. Même si les études de MUSWAMBA MALU, de Gertrude MIANDA, reconnaissent aux femmes congolaises l'autonomie acquise dans le monde du travail, elles reconnaissent néanmoins que cette autonomie est relative dans la mesure où le produit de ce travail est dans la plupart de cas contrôlé par les hommes³⁰⁶. C'est autant dire que le travail seul ne suffit pas à l'autonomisation de la femme, encore faut-il savoir comment elle négocie son rôle au sein de la famille à côté de l'homme grâce au revenu que lui procure son travail.

Il convient de noter que le travail rémunéré de la femme lui permet, en plus de son autonomie financière, une considération et participation dans la vie du couple en ce qui concerne la répartition des tâches et la prise de décision. Une femme travailleuse est généralement absente de son foyer à longueur de la journée. Ce qui fait que certaines tâches lui dévolues traditionnellement sont exécutées par d'autres membres de la famille (sœurs, belles-sœurs, mères, belles-mères) ou par le mari lorsque celui-ci est surtout sans emploi. Dans sa thèse, SAILE LISOMBO, analyse la répartition des tâches entre le groupe familial (famille du mari et de l'épouse) qui vit ensemble avec les conjoints : « les parents de l'épouse étant derrière celle-ci l'aident à accomplir les tâches qui lui sont naturellement assignées. Par exemple la cuisine. Tandis que le jardin est relativement assuré par le mari et les siens³⁰⁷ .

Le travail confère à la femme un pouvoir de décision au sein de son foyer (ménage). Ce pouvoir lui revient absolument lorsqu'elle est chef de ménage dans le cas de famille monoparentale ou homoparentale. Dans certaines circonstances, ce pouvoir peut être partagé avec les parents masculins ou les frères lorsque ceux-ci habitent avec elle sur un même toit. Le pouvoir de décision de la femme au sein du mariage est diversifié. Il existe de domaine de

³⁰⁵ EDS-RDC, 2007, p. 288.

³⁰⁶ MUSWAMBA MALU, *Op. cit.* ; Aussi MIANDA G., *Femmes africaines et pouvoir. Les maraîchères de Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 1996.

³⁰⁷ SAILE LISOMBO, *Le ménage d'universitaire Congolais au quotidien. Une sociologie de la « transmutabilité familiale » réalisée à Kisangani de 2003 à 2007*, Thèse de doctorat en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2009, p. 155.

compétence exclusif à la femme et de domaine où les deux conjoints exercent concurremment leur compétence. Selon l'EDS-RDC, 2006, c'est dans la préparation quotidienne des repas que les proportions de femmes qui décident principalement est la plus élevée (57%). A l'inverse pour les grosses dépenses du ménage, la décision revient majoritairement au conjoint (51% contre seulement 13% pour la femme). Pour les décisions concernant la santé de la femme elle-même, c'est le mari qui, dans 55% des cas décide principalement.

L'implication de la femme dans la prise de décision au sein du ménage est fonction de l'âge, de l'activité ou non activité de la femme ainsi que du niveau d'instruction. La proportion de femmes ayant participé à la prise des cinq décisions (santé, grosses dépenses, achats quotidiens, visite de la famille et/ou aux parents et la préparation quotidienne des repas) augmente de 10% parmi celles de 15-19 ans à un maximum de 33% parmi celles des 40-44 ans. Celles qui exercent un travail rémunéré en argent sont plus nombreuses à être impliquées (26%) que celles travaillant sans être payées en argent (17%) ou celles qui n'avaient pas travaillé (18%). Tandis que le niveau d'instruction influence légèrement le niveau de participation des femmes dans les décisions : variant respectivement de 21 à 27% entre celles du niveau primaire et celles ayant atteint le niveau supérieur³⁰⁸.

Si l'on examine les personnes qui décident de l'utilisation des revenus de la femme dans la Province Orientale, on obtient le résultat ci-après³⁰⁹ :

- dans la proportion de 20,9% la femme décide seule ;
- dans la proportion de 57,9% la femme décide avec son mari ;
- dans la proportion de 21,0% le mari décide seul ;
- dans la proportion de 0,3% d'autres personnes décident.

Les femmes commerçantes utilisent plusieurs stratégies de résistance au contrôle de leurs maris. Parmi ces stratégies, il y a entre autres le système de prête-nom, le phénomène *Moziki* ou le système de tontine. En réalité la loi congolaise n'autorise pas à la femme mariée d'ouvrir un compte ou d'avoir un crédit à la banque sauf sur autorisation expresse de son mari. Beaucoup de femmes mariées commerçantes contournent à la fois la loi et leurs époux en utilisant de prête-nom afin de sécuriser leurs biens ou leur argent. Pour ce faire, elles achètent des biens ou ouvrent des comptes bancaires au nom de leurs parents, frères ou autre membres de famille.

³⁰⁸ EDS-RDC, *Rapport cité*, p. 288.

³⁰⁹ *Idem*, pp. 289-290.

La détérioration des conditions socio-économiques dans le pays a poussé plusieurs femmes à se débrouiller dans le secteur informel. Les activités de ce secteur sont diversifiées mais ne facilitent pas l'accumulation du capital. Face à la destruction du système bancaire d'épargne et l'absence d'institutions de crédit, les femmes ont inventé de mécanisme de solidarité et d'entraide appelé communément le *Moziki* et le *Likelemba* (la ristourne ou tontine).

Les *Moziki* sont des groupes de collègues, d'amis ayant les mêmes aspirations, surtout sociales et économiques. Ils sont généralement composés de femmes. Mais on trouve aussi des groupes mixtes. Johnny KOKOLO, décrit le *Moziki* comme suit : l'univers de *Moziki* regroupe des femmes décidées à réaliser une économie forcée au moyen d'un placement d'argent périodique (journalier, hebdomadaire ou mensuel), respectant un quota personnel bien déterminé dont la totalité des sommes est attribuée par rotation aux membres du groupe. C'est une sorte de crédit dont bénéficie un membre du groupe avec l'apport financier de ses semblables. Les parts de chaque adhérent sont versées au titre de ristourne chez une femme responsable qui coordonne le groupe en veillant sur le respect des échéances bien déterminées à l'avance³¹⁰. La réunion de *Moziki* est une fête. Les femmes se cotisent pour consolider leurs liens d'amitié par des agapes qui symbolisent leur communion, leur attachement à cette cause commune, en mangeant, en buvant et en dansant sous les notes distillées d'une musique qui les enchante pour mieux se connaître et rompre les barrières qui les séparent³¹¹.

Les revenus ou les quotes-parts reçus de *Moziki* ou ristourne permettent aux membres d'accroître leur capital, de s'acheter les pagnes et les produits de toilette, de satisfaire certains besoins familiaux (paiement des frais scolaires et médicaux des enfants, fêtes de baptême, de mariage, funérailles) voire d'acheter les biens meubles ou immeubles. Certains auteurs voient dans l'utilisation de ces quotes-parts une certaine division de tâches, des obligations et des responsabilités. Ainsi par exemple, le revenu des femmes part dans les articles ménagers et l'éducation des enfants, alors que les hommes partagent leurs dépenses entre les biens de consommation durables et plus chers (meubles, zinc pour le toit de la maison)³¹².

Il serait malhonnête de croire que l'univers de *Moziki* et de *Likelemba* constitue de bulles de sécurité et fractions de territoires où les hommes n'interviennent pas dans la gestion de

³¹⁰ KOKOLO J., « L'univers des Moziki », *Journal Uburnu*, no 220 du 24 au 25 mai 2004, p. 9.

³¹¹ *Ibidem*

³¹² GOHEEN M., « Les champs appartiennent aux hommes, les récoltes aux femmes : accumulation dans la région de Nso », in GESCHIERE P. et KONNINGS P., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, ASC, Karthala, Leiden, Paris, 1993, p. 259.

revenus de leurs épouses. Il existe aussi de cas de cogestion. Mais, dans tous les cas de figure, les femmes ont une grande marge de manœuvre de décision et de contrôle de revenus.

La redéfinition des rôles au sein des couples due principalement au travail de la femme ainsi que sa participation à la prise de décision entraînent parfois de crise dans le ménage. Lorsque cette crise n'est pas gérée, elle peut provoquer la rupture entre les deux conjoints. Certaines personnes estiment que lorsque la femme travaille et que son mari ne travaille pas, cela faiblit le ménage. D'autres opinions plus nombreuses sont divergentes à ce sujet. Une première opinion (masculine) n'hésite pas à qualifier les hommes dont les femmes travaillent des « dominés », « efféminés », « faiblards ». Ceci est perçu comme grave dans la culture africaine. Interrogées sur la question, beaucoup des couples (conjointes) pensent que cela ne constitue pas un problème.

Le problème réside au niveau de la famille du mari et/ou de l'épouse qui ne supportent pas voir leur fils dépendre totalement de son épouse ou encore leur fille devenir la seule pourvoyeuse du ménage. Un ménage où l'autorité du mari est faible, celle de la femme devient dominante. Pour les féministes, il ne s'agit pas d'une domination de l'homme par la femme mais de l'équilibre des pouvoirs. Elles ne voient pas en cela une cause de dysfonctionnement des couples. D'après elles, l'homme ayant un ascendant naturel sur la femme, le travail de la femme tempère ce dictat. C'est donc le comportement de la femme qui détermine la stabilité ou l'instabilité qui peut en découler. Car, de ce point de vue, une femme éduquée, croyante doit se soumettre à son mari et le traiter avec beaucoup d'égards tels que le prescrivent la Bible et la coutume. Elles sont nombreuses qui qualifient des comportements déviants des femmes qui travaillent des « maladies infantiles de l'émancipation ».

Au terme de ce chapitre qui a examiné les statuts et rôles sociaux de sexes, force est de reconnaître que l'urbanisation de femmes n'a pas entraîné la dissolution des inégalités qui séparent les femmes des hommes. Ces inégalités ont été déterminantes dans l'exclusion des femmes de la politique. Les résultats ont mis en évidence le changement partiel des rôles et statuts de femmes dans les migrations depuis la colonisation jusqu'à 2006. Car depuis quelques temps, on assiste à de migrations indépendantes de femmes pour de raisons scolaire et professionnelle.

Dans l'éducation, les disparités sont plus prononcées dans l'enseignement secondaire que primaire. Cependant, les structures de l'enseignement tendent à traduire ou à renforcer les inégalités entre garçons et filles. Il se remarque aussi une autonomie relative de femmes dans le

milieu de travail. Mais du moins leurs revenus restent contrôlés par les hommes en fonction de résidence et d'instruction. Les femmes en rupture d'union sont fréquemment actives que les hommes en désunion ; les femmes sans instructions sont plus nombreuses à exercer une activité que celles ayant un niveau primaire, secondaire et supérieur. Plus le nombre d'enfants à charge augmente plus la proportion de femmes actives augmente aussi. Le travail de femmes, qu'il soit formel ou informel, a entraîné la redéfinition de rôles au sein de couple. La femme se décharge de travaux habituels, traditionnels lui dévolus en partageant certaines responsabilités avec les hommes.

L'autonomie relative acquise par les femmes au cours de migration, de l'éducation et du travail leur permet-elle de se mobiliser pour revendiquer non seulement leurs droits en tant que citoyennes mais également leur présence en politique. C'est la préoccupation soulevée par le chapitre suivant.

TROISIEME CHAPITRE

LES MOBILISATIONS SOCIALE ET POLITIQUE FEMININES

Ce chapitre qui s'inscrit dans la continuité du chapitre précédent vise à analyser les rôles joués par les femmes dans la mobilisation sociale et politique. De façon détaillée, il sera examiné d'abord la mobilisation politique de la femme sur le plan national en accordant une place de choix à leur lutte dans la libération nationale, dans la conquête du suffrage universel y compris l'émancipation et la promotion de la femme pendant les deux premières républiques. Ensuite, il sera décrit les mobilisations féminines et la dynamique associative féminine sur le plan provincial et urbain. Mais avant le développement du chapitre, il est nécessaire de dire quelques mots sur la mobilisation.

Parmi les formes de l'action collective, on peut citer la mobilisation. Celle-ci implique l'utilisation des ressources disponibles à la réalisation de l'intérêt commun du groupe. Pour BRAUD P., la mobilisation est une activité visant à utiliser les ressources dans le cadre d'une action collective³¹³. LAGROYE J., par contre, voit dans la revendication commune l'essence de toute mobilisation sociale³¹⁴. La mobilisation s'inscrit souvent dans le mouvement social général

³¹³ BRAUD P., *Sociologie pol...*, *Op. cit.*, p.708.

³¹⁴ LAGROYE J., *et al*, *Sociologie politique*, 4^e éd. Presses de Sciences Pô et Dalloz, Paris, 2002, p. 313.

que connaît toute société en changement. Les marxistes considèrent la conscience collective comme étant à la base de l'action collective alors que les tenants de l'individualisme conditionnent les mobilisations sociales au choix et calcul des acteurs. Dans la perspective bourdieusienne, la mobilisation serait due à un *habitus* social intériorisé inconsciemment par les membres au cours du processus de socialisation.

3.1. La mobilisation politique de la femme au plan national

3.1.1. Place de la femme dans la lutte de libération nationale

Si la période précoloniale a été remarquable en ce qui concerne le respect de droit humain et de la dignité de la personne humaine (celui de la femme compris)³¹⁵, l'exercice du pouvoir par les femmes à la période coloniale en revanche a été un recul en matière des libertés et droits politiques, civils, économiques et sociaux des femmes suite aux idées et valeurs introduites par l'Islam et les Eglises judéo – chrétiennes. Ces religions ont imposé aux africains un modèle de vie et un ordre social contraires à ceux de la culture traditionnelle africaine. Il s'en est suivi l'acculturation caractérisée par l'emprunt et l'adoption de la culture occidentale au détriment de la culture africaine originale.

En effet, par la colonisation, l'Occident a essayé de perpétuer en Afrique, sa philosophie et sa vision du monde et surtout celle de l'espèce humaine : « *la femme est inférieure à l'homme* ». Alors que dans la philosophie bantoue l'homme vivant est à la fois mâle et femelle. C'est donc que le but, la fin des deux sexes, est la réalisation de la fin ultime de l'existant – vivant – d'intelligence³¹⁶.

Dans le même ordre d'idées, la colonisation a véhiculé à travers l'évangélisation et les travaux des ethnologues, anthropologues et historiens missionnaires, le mythe de la supériorité de la race blanche sur la race noire. Voilà pourquoi tout l'édifice colonial n'étant pas seulement l'expression de la domination / l'exploitation de l'homme noir par l'homme blanc, mais aussi celle de la femme par l'homme. Le Roi LEOPOLD II lui – même a assigné à son entreprise coloniale la mission civilisatrice.

Il n'existe pas assez de littérature faisant état de l'activité politique féminine pendant l'époque coloniale au sein des partis politiques qui ont marqué la démocratie de premières heures en RDC vers les années 1957 – 1959. Mais du moins, on a noté leur présence parmi les militants du Mouvement National Congolais. Les partis politiques de cette époque étaient préoccupés de la libération du territoire national du joug colonial. Et comme toute libération mérite une lutte, celle

³¹⁵ Lire NGONDA NKOY, *Le droit congolais des droits de l'homme*, Bruylant-Academia, Louvain-la-Neuve, 2004.

³¹⁶ JAHN J., *Muntu l'homme africain et la culture néo – africaine*, Editions du Seuil, Paris, 1958, p. 120.

– ci était une affaire d'homme. La femme étant considérée comme un sexe faible (ce qui n'est pas notre point de vue) y était exclue en principe. Mais aussi et surtout, le droit colonial n'a pas laissé assez d'espace à l'activité politique féminine. Le colonisateur a transposé ainsi dans la colonie belge la politique de la métropole à l'égard des femmes.

Dans le vieux continent des anciennes puissances colonisatrices de l'époque, les femmes n'avaient pas non plus droit de cité. Les révolutions industrielle et française ont joué un rôle important dans l'éveil de conscience et la promotion des droits de la femme. Avec la révolution industrielle, les femmes ont acquis une certaine indépendance économique par le travail salarié. Avec la révolution française, les femmes se référant à la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, en réclamant elles aussi la reconnaissance de l'égalité entre les sexes. Ce mouvement de revendication des femmes a donné lieu à un mouvement collectif appelé mouvement féministe au sein duquel les suffragettes étaient à l'avant – plan, militant d'avant – garde pour le droit de vote des femmes. Celui – ci fut reconnu aux Britanniques en 1928 et aux françaises en 1943. Ainsi qu'on peut le constater la première et la seconde moitié du XX^e siècle étaient marquées par des combats politiques des féministes pendant que la période après la seconde guerre mondiale correspondait en Afrique aux luttes de libérations et des revendications d'autonomie nationale.

Contrairement à l'Europe et à certains pays africains, les femmes congolaises ont joué un rôle moins actif dans les luttes anticoloniales. Quand survint l'indépendance en 1960, aucune d'entre elles n'était universitaire, cadre de commandement dans la fonction publique. Leur manque de formation les excluait d'office de la politique, domaine qui exige l'intelligence ou la compétence politique.

L'enseignement colonial fut largement dominé par les garçons. Malgré l'existence tardive de quelques écoles des filles ça et là, celles – ci étaient généralement préparées aux travaux domestiques³¹⁷ ou pour servir de pépinière d'épouses chrétiennes aux jeunes gens élevés chez les jésuites³¹⁸.

Malgré leur timide ascension dans quelques domaines de la vie sociale, jusqu'à la preuve du contraire, nous ne voyons pas leurs traces dans le domaine de la politique coloniale et celui de la lutte pour l'indépendance du pays. La lutte politique était donc masculine. Les règles de la masculinité ont dominé tout le processus d'indépendance. Dans son discours prononcé à Léopoldville (Kinshasa) en 1959, Patrice LUMUMBA, décriant la politique coloniale, s'exprimait en ces termes :

³¹⁷ COMHAIRE - SYLVAIN, *Op. cit.*, p. 19. ; MUSWAMBA MALU, *Op. cit.*, p. 39.

³¹⁸ NDAYWEL ENZIEM., 1997, *Op. cit.*, p. 356.

Mais là où le bât blesse, c'est que le gouvernement belge a négligé l'émancipation politique des congolais et la promotion de la femme noire. Notre pays connaît, en ce domaine un retard considérable, alors que des pays moins développés que le nôtre, jouissent déjà – ou sont en voie de jouissance de leur liberté³¹⁹.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation, qui n'est rien que la réunion des hommes et des femmes. Lorsque le Congo accéda à l'indépendance en 1960, la scène politique était exclusivement dominée par les hommes. Les femmes n'en étaient pas représentées. La Nation devenue souveraine, toute la politique à l'apposé de celle de la période coloniale devait changer. Parmi les grands changements attendus figuraient ceux touchant à la libération des femmes : reconnaissance de droit de vote, participation à la gestion de la chose publique, participation à la vie économique sociale et culturelle.

3.1.2. Participation des femmes à la conquête du suffrage universel direct.

a) Indépendance du Congo et élections souveraines ?

Un concours de circonstances notamment le malaise social aigu au sein de la colonie belge ainsi que les pressions des partis politiques congolais anciennement et nouvellement créés, a entraîné l'indépendance du Congo. La Table ronde de Bruxelles tenue du 20 janvier au 20 février 1960 fixait le jour de l'indépendance et les modalités de fonctionnement des institutions du futur Etat, le régime électoral et la citoyenneté congolaise, le respect des biens et des personnes. Arrêtons-nous un moment pour dire ce qu'étaient les institutions de la première république et du système électoral qui a permis l'élection des dirigeants. Sur le plan institutionnel, il faut dire que les élections communales et territoriales commencées en 1958 devaient se poursuivre normalement jusqu'en 1959. Les institutions mises en place et sur base desquelles reposaient les élections de 1960 préconisaient l'élection du chef de l'Etat par les deux chambres du Parlement.

Les actes du chef de l'Etat devaient être contresignés par le Premier Ministre. Au courant de la même année, il y eut des élections présidentielle, législative et provinciale. Le seul constat qui se dégage après les résultats de ces élections aussi bien sur le plan national que provincial est l'absence des représentants du peuple du sexe féminin. Même le premier ministre Patrice LUMUMBA qui se réclamait chantre du féminisme à travers ses multiples discours ne nomma

³¹⁹ Congo 1959, les dossiers du CRISP, CRISP, Bruxelles, p. 31.

aucune femme dans son gouvernement. Cela signifie t – il que le premier ministre Patrice LUMUMBA était masochiste ? Nous ne le pensons pas. La configuration partisane de l'époque était dominée par le genre masculin. Bien que l'activisme féminin était déjà visible et manifeste dans le mouvement associatif précédent l'indépendance, leur engagement dans les partis politiques était relayé au second plan. Ensuite, leur entrée au gouvernement était compliquée par le jeu d'alliance dans la compétition politique. Aussi, la mainmise de l'autorité coloniale évanescence n'était – elle pas de nature à encourager cette politique ainsi qu'il en fut le cas pendant la colonisation. Dans la Province Orientale comme dans bien d'autres, la situation ne fut pas différente comme l'indique ci – dessous la composition des premiers organes de la province.

Tableau 3.1 : Répartition de sièges par districts et par partis dans l'Assemblée de la Province Orientale en 1960.

Districts	Partis				Total
	MNC	PNP	Individuels	Chefs	
Stanley ville	3				3
Haut – Congo	13		3		16
Bas – Uélé	11	1		2	14
Haut – Uélé	12	5			17
Kibali - Ituri	19	-	1		20
Total	58	6	4	2	70

Source : GERAD-LIBOIS J.C. et VERHAGEN B., Congo 1960, tome 1, CRISP, Bruxelles 1960, p. 183.

Comme le prouve ce tableau, la toute première Assemblée provinciale de la Province Orientale était à la majorité composée des députés du Mouvement National Congolais (MNC) et leurs alliés. Ces élections consacraient donc la victoire du MNC tant aux élections législatives que provinciales. Logiquement parlant, le gouvernement provincial issu de ces premières élections provinciales consacra une homogénéité acquise au MNC LUMUMBA car la plupart des élus de la minorité avaient rallié la majorité. La composition de ce gouvernement se présentait de la manière suivante³²⁰ :

- **Président** : M. Finan
- **Membres** : MM. Sabili, Swalehe, Sogbe, Yaleko, Embae, Eleo, Bumba, Lumumba, Badjoko, Guestan.

Il sied de remarquer que ces deux premières institutions politiques de la Province Orientale étaient exclusivement masculines. Les femmes n'avaient aucune représentation, le droit de voter et d'être élu ne leur ayant pas été reconnu. En effet, la loi instituait le régime du suffrage universel pour l'élection des membres de la chambre. Le vote était obligatoire. Pour ces premières élections, participaient seuls les hommes de 21 ans au moins, de statut congolais ou nés de mère congolaise, ou les ressortissants du Rwanda – Burundi résidant au Congo depuis dix ans. Certaines clauses traditionnelles d'exclusion étaient prévues (Force publique, internés, détenus). Comme le souhaitaient la majorité des congolais, les Européens résidant au Congo n'avaient pas le droit de vote³²¹.

Il fallait donc attendre les institutions proprement congolaises, c'est – à – dire celles conçues et animées par des congolais eux – mêmes. Ce vœu fut concrétisé par la Constitution de Luluabourg du 1^{er} août 1964. Suivi du référendum constitutionnel organisé du 25 juin au 10 juillet 1964. En ses articles 76 alinéa 3 et 4, la même Constitution dispose en ce qui concerne les élections provinciales que : « pour être électeur, il faut être congolais, être âgé de 18 ans révolus et ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la loi électorale ». Et « pour être éligible, il faut être congolais, être âgé de 25 ans révolus et ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la loi électorale ».

b) Vote des femmes pendant la deuxième république

Après la balkanisation du territoire national par des rébellions pendant la Première République, la mission du nouveau régime instauré par le Haut commandement militaire survenu au pouvoir le 24 novembre 1965 sous la direction du Président Mobutu consistait à consolider

³²⁰ GERARD – LIBOIS J.C. et VERHAEGEN B., *Op. cit.*, p. 184.

³²¹ *Idem*, p. 257.

l'unité et la cohésion nationales. La concrétisation de cette mission passait par la mise en place des nouvelles institutions, des nouvelles règles du jeu et de nouveaux hommes. La Constitution à partir de laquelle les institutions de la Deuxième République tiraient leur source de légalité était celle du 24 juin 1967 dite la Constitution révolutionnaire. Les principes directeurs de cette Constitution étaient³²² :

- L'institution du monocaméralisme ;
- L'institution d'un bipartisme rigide ;
- L'élection du Président de la république au suffrage universel ;
- L'admission des femmes au vote ;
- Et la fixation de l'âge de l'électorat et de l'éligibilité successivement à 18 et 25 ans.

Mais, peu avant sa promulgation, cette Constitution était soumise au référendum constitutionnel organisé par l'ordonnance – loi n° 67/223 du 3 mai 1967. Cette ordonnance – loi disposait que « le vote est obligatoire pour tout congolais remplissant les conditions requises par la loi ».

Le caractère obligatoire du vote, bien qu'en vigueur dans certains pays de vieilles démocraties telles que la Belgique, doit être perçu ici comme un mécanisme de pression exercé sur les citoyens en vue d'arracher leur consentement, même s'ils sont contre le régime. Un tel vote, cela vaut la peine de le dire, débouche souvent sur le plébiscite, il freine la liberté de choix de l'électeur et donne la fausse impression d'une société unanimiste en étouffant les voix d'opposition ou de contestation.

L'idée du pouvoir de faire participer la femme au référendum souleva un tôle de contestation de la part des détracteurs de l'émancipation de la femme et des opposants au régime qui voyaient là une manœuvre sordide de fraude électorale. VERHAEGEN B., rapporte : « Certaines mauvaises langues, ennemis de la promotion de la femme congolaise, esclaves d'un conservatisme honteux, ont en effet soutenu, combien à tort, que la participation de la femme congolaise au référendum constitutionnel était illégal. Il était clair, en effet, que la participation des femmes au vote allait influencer favorablement le résultat du référendum, les associations féminines ayant accordé un soutien sans réserve au nouveau régime depuis son avènement³²³.

³²² Congo 1967, *Op. cit.*, 1967, p. 26.

³²³ *Idem*, p. 27.

Pour bien saisir et comprendre l'origine de l'opposition manifestée à l'égard du référendum organisé par le Président MOBUTU SESE SEKO, il faut se replacer dans le contexte de l'époque. En effet, par référendum, le Président MOBUTU SESE SEKO voulait légaliser et légitimer un pouvoir pris par la force et boudé de la majorité des citoyens. Il savait qu'il n'était pas facile de se faire accepter par la population surtout lorsqu'on remplace un régime qui a réussi à gagner la confiance populaire et à galvaniser les espoirs de tout un peuple à travers son projet de société à caractère nationaliste.

Il savait également que la prise du pouvoir par force engendrait beaucoup d'adversaires et pourquoi pas d'ennemis autour ou loin de lui. Ainsi, sa stratégie consista à adopter la politique de "diviser pour bien régner", à exercer un contrôle sévère sur les masses et les électeurs. Ce contrôle s'exprimait par des intimidations et arrestations pendant la campagne électorale ou après les élections. La notion de « manquement grave aux idéaux du parti » fut mise en usage pour qualifier les chefs d'inculpation de tous ceux qui enfreignaient la loi électorale et tentaient de s'opposer au régime. On note que pendant les opérations, l'électeur qui se présente au bureau de vote reçoit un bulletin de vote contre la remise de ses papiers d'identité au président du bureau, s'il s'agit d'un oui, on lui rend alors ses pièces d'identité mais si l'électeur désire voter non, il doit déposer son bulletin dans une autre urne ... et ses papiers d'identité sont conservés par le président³²⁴. Les résultats de ce référendum se présentent de la manière suivante.

Tableau 3.2 : Résultats du référendum constitutionnel de 1967 par sexes.

Sexes	Votants	Oui	Non	Nuls
Femmes	4.441.566	4.365.811	54.700	21.055
Hommes	3.951.799	3.857.815	75.275	18.705
Total	8.393.365	8.223.626	129.979	39.760
Pourcentage		97,8	1,4	0,8

Source : Congo 1967, Dossiers du CRISP p. 31.

La répartition des résultats suivant les deux sexes fait ressortir l'influence de la participation féminine dans les résultats du référendum. Il ressort de ce tableau que les oui l'ont emporté (97,8%) par rapport au « non » (1,4%), que le vote masculin était plus contraire et nul par rapport au vote féminin.

³²⁴ Congo 1967, *Op. cit.*, p. 30.

A l'issue de ce référendum, le Président MOBUTU SESE SEKO n'eut pas caché sa satisfaction en disant lors de son meeting à Kinkole que : le vote massif des masses en faveur de cette Constitution, et surtout le vote massif des femmes, lesquelles, votant pour la première fois, ont adopté une attitude de dignité et de clairvoyance qui les honore, prouve que le peuple a hâte d'en finir avec un passé de désordre, de déception, de trahison, de misère et de sanglantes rébellions, etc. Nous devons à cette occasion rendre hommage particulier aux femmes dont, en général, les « oui » ont été largement supérieurs aux votes positifs des hommes, et les non pratiquement insignifiantes par rapport aux votes négatifs des hommes³²⁵. On se souviendra également que l'adoption de la constitution de 1967 par le peuple a bénéficié d'une conjoncture favorable traduite par la pacification du pays après la rébellion de 1963 et 1964.

La contribution des femmes dans la formation de l'Etat-nation est mesurée. On reconnaît leur lutte en même temps que leur instrumentalisation par le pouvoir. Cependant, ce qui a plus marqué la période de la formation de l'Etat-Nation en RDC est la lutte de libération nationale d'une part et d'autre part la conquête du suffrage universel et l'acquisition de certains droits politiques. Nous examinons, ci-dessous, la participation des femmes à l'aune de ces événements.

3.1.3. L'émancipation et la promotion de la femme durant la première et la seconde Républiques

La première République (1960-1965) ne fit pas grand – chose à ce sujet car divisée et déchirée par des querelles politiques partisans, la quête effrénée du pouvoir, l'influence des puissances étrangères. Les mots du Président Mobutu sont significatifs à ce propos : « *le régime colonial avait systématiquement exclu la femme de toutes les formes d'éducation moderne. Mes prédécesseurs à la tête du pays n'avaient eu ni le temps ni l'opportunité de remédier à cet état de choses* ³²⁶ ». La première République symbolisait une révolution sans évolution. La célèbre phrase du Général JANSSENS : « *Après l'indépendance égal avant l'indépendance* » trouve sa pleine explication dans l'exclusion des femmes dans la gestion de cette République.

Mais, est – il que la rébellion de 1964 a été le creuset politique de femmes. Car, disaient – elles « *il y a maintenant l'indépendance pour les femmes* ». Les femmes ont, à cet effet, joué un rôle non négligeable dans les mouvements nationalistes (lumumbistes) et dans la rébellion. Parmi les femmes nationalistes de Kisangani, on cite entre autres Anne LIBONDO, Elisabeth MUKUFU

³²⁵ Discours – meeting du Président Mobutu à Kinkole le 24 juin 1967.

³²⁶ MOBUTU SESE SEKO, *Mobutu : dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-louis Remilleux*, Albin Michel, Paris, 1986, p. 108.

et Anne ATOSHA. La plupart d'entr'elles disparurent en connaissant une mort macabre lors de l'entrée des gendarmes katangais appelés "Diabos" dans la ville de Kisangani.

A part la vente des cartes, les femmes nationalistes avaient deux fonctions bien distinctes, mais d'égale importance. La première consistait à manifester en toute occasion par des danses, des chants et des cortèges, la joie ou la fierté qu'elles éprouvaient lors de la réception d'un visiteur ou de l'exécution d'un personnage connu. La deuxième fonction était l'espionnage et la dénonciation des traîtres et des opposants³²⁷.

Outre ces fonctions, d'autres participaient à la chambre de sages, où étaient prises les délibérations du tribunal populaire, d'autres encore étaient des féticheuses (détentrices des remèdes magiques) ou cuisinières (plus exactement les filles impubères). C'est avec réserve que certains auteurs signalent leur présence auprès des forces combattantes³²⁸.

L'émancipation et la promotion de la femme sont devenues une réalité pendant la deuxième République grâce à l'effort et au mérite personnels du Président MOBUTU SESE SEKO. Plusieurs indices sont, à cet effet, significatifs. Plutôt que d'être considérées comme des actions isolées, sporadiques et épisodiques, qui relèvent de la pure et simple mode ou du snobisme, la politique mobutienne de la femme s'inscrivait dans un vaste programme qu'il a conçu depuis son arrivée au pouvoir et que le Haut – commissariat à la reconstruction nationale s'attela à concrétiser dans le domaine du social : « *Le deuxième domaine d'activité du Haut – commissariat, auquel j'attache une importance au moins égale consiste à déterminer les grandes lignes d'une politique sociale etc. ..* »³²⁹. Ce discours traduit sa volonté de changement tel qu'il s'était manifesté dès le mois de mars 1966 : « *Nous veillerons particulièrement à ce que notre jeunesse se développe sainement. Nous veillerons aussi à la promotion de la femme congolaise et nous l'aiderons à vivre dans les meilleures conditions que connaît la femme moderne* »³³⁰.

De manière concrète, le train de mesures prises par le Président Mobutu Sese Seko dans le cadre de la promotion féminine se remarque d'abord par la nomination d'une femme en 1966 au poste de la Ministre chargée des affaires sociales (Madame Sophie LIAHU KANZA). Ensuite, par la participation des femmes au referendum de 1967 et le droit de vote et d'être élues leur accordé en 1970, la création d'un secrétariat permanent du MPR plus tard d'un ministère chargé spécialement de la femme, conditions féminines et familles. Enfin, la féminisation de certains emplois et fonctions autrefois l'apanage des hommes : armée, police, territoriale, administration

³²⁷ VERHAEGEN B., *Rébellions au Congo. Maniema, Tome 2*, CRISP, IRES, Bruxelles, Kinshasa, 1969, p. 494.

³²⁸ VERHAEGEN B., *Rebellions, Op. cit.*, p. 493.

³²⁹ Discours inaugural du Haut – commissariat à la reconstruction nationale, in Mobutu, discours, allocutions et messages (1965 - 1975), Tome 1, p. 88.

³³⁰ *Idem*, p. 76.

publique, parti politique, diplomatie. Ces réalisations ont été mises en évidence dans son discours – bilan prononcé le 24 novembre 1967 :

Notre peuple doit pareillement se féliciter des grands efforts accomplis dans le domaine de l'émancipation de la femme. Aujourd'hui, la femme jouit de ses pleins droits. Plus aucune fonction dans l'appareil étatique n'est réservée à l'homme seul : agent de police, parachutiste, Bourgmestre, dirigeant de parti, ministre, la femme congolaise a gravé, en deux ans, tous les échelons de la hiérarchie sociale et administrative³³¹.

La politique publique du Président MOBUTU SESE SEKO en matière des femmes se résume à travers ce dicton qu'il aimait prononcer à toute occasion qui concernait les femmes «*Otumoli Mobutu, Otumoli ba maman* ». Cela peut se traduire comme « *qui provoque Mobutu, provoque les femmes* ». L'émancipation et la promotion de la femme ont constitué le leitmotiv des discours présidentiels dans l'espace public tel que nous venons de le voir précédemment. Mais, cela soulève pour nous à l'esprit les questions suivantes : D'où lui est venue cette idée ? Comment MOBUTU SESE SEKO, en tant qu'acteur politique, s'est-il fait distinguer dans la promotion des droits de la femme alors que le système politique qu'il a mis en place n'a pas d'autre nom que la dictature ?

Il faut rappeler qu'au début de son pouvoir, rien ne prédestinait le Président MOBUTU SESE SEKO à la dictature. On reconnaît plusieurs réalisations à son actif aux premières années de son pouvoir. Nous estimons que ses discours étaient une continuité de la pensée de l'ancien Premier Ministre Patrice LUMUMBA. Plusieurs paraphrases, insertions, citations de Patrice LUMUMBA dans ses discours sont des preuves éloquentes. Pour avoir été Secrétaire de l'ancien et tout Premier Ministre Congolais Patrice LUMUMBA, le Président MOBUTU SESE SEKO aurait appris l'art du politique y compris les grandes préoccupations des politiques publiques congolaises, passées et avenir. En plus, son ancien métier de journaliste (dans le journal «*Actualités africaines*») l'incitait à être à la pointe de l'information nationale et internationale.

Il est généralement admis que la production, la diffusion et le développement des idées et revendications féminines ont été rendus possibles par la presse, les intellectuels et les associations d'avant - garde. Ayant œuvré également dans la presse écrite à l'époque coloniale, il a été certes tenu informé du courant féministe qui était à la une à cette époque. Sa politique de la promotion féminine est une antithèse, une remise en question de l'ordre colonial qui déniait tous les droits à la femme. MABIKA KALANDA écrivait en son temps :

³³¹ Discours – bilan prononcé à l'occasion du deuxième anniversaire du nouveau régime du 24 novembre 1967, p. 268.

*L'enseignement congolais continuant à obéir aux principes du temps colonial, néglige encore la formation de la femme. (...) c'est la femme congolaise qui doit modeler le caractère du citoyen congolais de demain. Si la femme n'est pas éduquée, les résultats à escompter dans ce domaine seront des plus insignifiants*³³².

Certainement le Président MOBUTU SESE SEKO s'était inspiré de son contemporain MABIKA KALANDA, qu'il a rapproché par la suite pour travailler à ses côtés.

Sur le plan psychanalytique, son dévouement et son engagement politique à la cause des femmes seraient tributaires et symptomatiques de son passé et de ses conditions sociales. Ayant perdu son père à la prime enfance, le Président Mobutu aurait développé un sentiment d'attachement profond à sa mère par substitution et par complexe d'Oedipe. La pensée philosophique du Mouvement Populaire de la Révolution, Parti qu'il a créé en 1967 reposait sur une idée - force : le nationalisme. Il s'agit en effet, d'un nationalisme qui sacrifie l'individualisme à l'autel de la communauté. Prenant la défense du nationalisme, le Président Mobutu disait : « *penser national, c'est postuler enfin notre propre dépassement, je dis, envisager la possibilité de notre anéantissement individuel, jusqu'au sacrifice suprême de notre vie pour que vive la communauté nationale* »³³³.

Là où son nationalisme a marqué de point, c'est dans la réforme entreprise en faveur de la promotion de la femme notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'application des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Son nationalisme en revanche, a forgé l'unité et la cohésion nationales. Ceci se confirme par la création du MPR, parti – Etat. A ce titre, le MPR était considéré comme la nation congolaise organisée politiquement. Le slogan :

<i>MPR, tata bo ! moko !</i>	MPR, un seul père
<i>Mokonzi bo ! moko !</i>	Un seul chef
<i>Ekolo bo ! moko !</i>	Une seule nation
<i>Parti bo ! moko !</i>	Un seul parti

Le MPR comme parti – unique et nation congolaise organisée politiquement était antinomique avec la promotion des libertés individuelles et collectives. Le MPR, Parti – Etat était fondé sur la contrainte. Or, aucun progrès ne peut être réalisé sans liberté. C'est à cause de la contrainte, comme fondement du MPR que toute l'action féminine de Mobutu s'écroule devant les jugements objectifs. Dans le concret, la politique féminine du Président Mobutu n'avait aucun

³³² MABIKA KALANDA, *Remise ne question. Base de la décolonisation mentale*, Remarques africaines, Bruxelles, 1965, p. 66.

³³³ Discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire du Mouvement Populaire de la Révolution du 20 mai 1968, p. 305.

impact sur la condition des femmes. Cela paraît plutôt comme un leurre pour plaire à la communauté internationale ou pour détourner l'attention de ses critiques internes.

On reproche au Président Mobutu une attitude ambiguë vis – à – vis de l'émancipation de la femme. Semblant de promouvoir la femme, il l'a prostituée et instrumentalisée. Cette hypocrisie masculine ressemble au comportement du personnage « Monsieur le Député » (Nguakou-Nguakou) dont parle LOPES H. dans *'Tribalique'*³³⁴. Du haut de tribune de l'Assemblée nationale, Monsieur le Député Nguakou-Nguakou prononce un discours en faveur de la libération et de l'émancipation de la femme, mais quand il arrive chez lui à la maison, il fait autre chose : il refuse de recevoir de remarques de son épouse. Dans ses relations intimes avec une amante, après l'avoir engrossée, il l'abandonne dans la rue.

Dans son article sur la femme africaine face à la vie moderne, COMHAIRE-SYLVAIN S., écrit :

*l'attitude des politiciens envers l'avancement de la femme est en général ambivalente : ils la flattent au moment des élections, ils en sont fiers mais ayant vu sa force durant la lutte nationaliste, ils ont peur de lui accorder le moindre pouvoir ; ils essaient de faire des sections féminines de leur parti uniquement des bureaux de recrutement de votes pour des élus masculins qui continuent à ignorer ses ambitions et ses besoins*³³⁵.

On dirait l'ambiguïté des sentiments masculins par rapport à l'émancipation de la femme relève de l'égoïsme ou de l'hypocrisie masculine. VERHEUST T., y revient dans la réaction des garçons face aux étudiantes : « *d'une part, la fierté de voir leurs compagnes accéder, principalement via l'enseignement à un statut moderne ; d'autre part, l'universelle crainte des hommes de perdre leur supériorité dans le processus d'évolution de la condition féminine*³³⁶ ». Le rôle joué par le Président MOBUTU dans l'émancipation de la femme congolaise nous amène à considérer cette émancipation comme *octroyée*³³⁷ ayant conduit à la fabrication d'une "élite féminine de fait".

³³⁴ LOPES H., *Tribaliques*, éd. Clé, Yaoundé, 1983, pp. 38 – 49.

³³⁵ COMHAIRE - SYLVAIN S., « La femme africaine face à la vie moderne », *Afrique contemporaine*, n° 78, mars-avril 1975, p. 6.

³³⁶ VERHEUST T., « Portrait de femmes : les intellectuelles zaïroises », *Les Cahiers du CEDAF*, octobre 1985, p. 89.

³³⁷ Selon les rapports de force des acteurs à la lutte et à la promotion de la femme, nous distinguons *l'émancipation octroyée*, résultant de la volonté unilatérale des dirigeants politiques. Il s'agit ici d'une émancipation d'en haut. Contrairement à *l'émancipation arrachée* survenue d'en bas à la suite des efforts des femmes elles-mêmes et ce, contre et malgré la volonté des politiques. On se réfère ici par exemple au rôle joué par des suffragettes pour l'acquisition des droits de vote aux femmes. *L'émancipation négociée*, quant à elle, prend en considération les efforts des dirigeants et des femmes à leur libération.

En conformité avec notre grille de lecture de l'émancipation de la femme au Congo - Kinshasa, SOKI FUANI EYENGA, distingue les « élites de fait » et les « élites de droit³³⁸ ». Les « élites de fait » sont des élites créées par la seule volonté des autres. Elles existent, non pas par un mérite ou par quelque fait qui les distingue des autres, mais par la volonté parfois injustifiée et scandalisante d'un pouvoir, dont elles sont descendantes et auquel elles demeurent soumises, parce que redevables. Ce type d'élites n'a ni autonomie, ni pouvoir réel propre face au pouvoir créateur, promoteur. Les « élites de droit » sont des élites auto – géniques qui, contrairement aux « élites de fait », sont leur propre création. Indépendantes et libres de chaînes de suggestion, les élites de droit sont seules capables de se prendre en charge, de combattre efficacement contre la corruption, l'annexion et le clientélisme politique.

Tout pouvoir corrompt et le pouvoir absolu corrompt absolument, les nobles ambitions du Président MOBUTU de sortir la femme congolaise de la domination masculine et des traditions patriarcales se transformèrent à la corruption de mœurs féminines. Dans le film, *Mobutu roi du Zaïre*, SAKOMBI INONGO, ancien collaborateur et membre de plusieurs gouvernements du président MOBUTU, dépeint l'ambiance qui régnait dans la cour : *« Il s'arrangeait (Mobutu) toujours d'être à côté des femmes. C'est ainsi qu'il est allé avec plusieurs épouses de ses collaborateurs. Moi – même, j'en ai été victime »*. Au final, on reconnaît au président MOBUTU à la fois le mérite et la critique d'avoir émancipé et instrumentalisé la femme. Sa politique en cette matière nous fait penser au questionnement combien pertinent et permanent que se posent les leaders féministes sur la promotion de la femme en contexte difficile : « comment la femme peut-elle être libre dans un Etat non libre ? ».

3.1.4. Monopolisation de la représentation politique et unification des associations féminines

Bien avant la création du MPR en mai 1967, les militantes de première heure favorables au nouveau régime étaient regroupées au sein des Corps des volontaires de la révolution (CVR), précurseur du MPR. Le CVR comportait en son sein une section de femmes appelée Union des Femmes Volontaires de la Révolution (UFVR). Il existait au Congo – Kinshasa d'autres mouvements féminins à côté de l'Union des femmes volontaires de la révolution (UFVR). C'est le cas de l'Union des Femmes Africaines du Congo (UFAC), de l'Union Générale de Femmes Congolaises (UGEFCO).

³³⁸ SOKI FUANI EYENGA, « Les élites féminines en quête de statut politiques et économique », in SABAKINU KIVILU, *Op. cit.*, pp. 144 – 146.

Le MPR naquit au moment de l'émergence et de la propagation des partis uniques en Afrique. Partout en Afrique, le parti unique a été présenté comme une manière de réaliser le développement et d'assurer l'unité nationale. Il a été considéré comme un facteur de la cohésion nationale face aux divisions héritées de la colonisation. L'Afrique a connu plusieurs types des partis uniques. A la suite de GAZIBO M., on distingue :

les partis uniques dirigés aussi bien par des militaires et que par des civils ; les régimes administratifs hégémoniques qui sont souvent le fait de chefs historiques comme Amadou AHIDJO au Cameroun ou de militaires convertis ; et les régimes de partis mobilisateurs – proches des régimes populistes ou des afro – marxismes – qui sont le fait de pères fondateurs ayant de grandes tendances socialistes comme Julius NYERERE en Tanzanie, Sékou TOURE en Guinée ou Houari BOUMEDIENE en Algérie. Ces deux sous – types correspondent grosso modo soit à des régimes de parti unique compétitif qui laissent une marge à la concurrence à l'intérieur du parti ; soit à des régimes de parti unique plébiscitaires, qui encouragent la participation, mais en la drainant au profit du Chef »³³⁹. Le MPR faisait partie de la seconde catégorie.

Avec la création du MPR, il était impératif de regrouper toutes les associations féminines au sein d'une seule association membre du Parti. Comme il en fut le cas avec les autres associations de la société civile (ou forces vives) telles que les syndicats, les associations des jeunes... etc. Deux tendances se dessinèrent dans l'évolution des mouvements féminins : la première tendance, les unionistes, soutenait l'unification immédiate de toutes les associations féminines tandis que la deuxième, les progressistes, l'unification progressive³⁴⁰. Pour la première tendance, l'unicité du président et de la patrie était la sève qui alimentait leur conviction. Ainsi, donc disaient – elles : « MOBUTU est notre père. Notre mère est la patrie congolaise ». La profondeur de ces phrases se résumait dans ce vieux dicton « Tel père, tel fils ; telle mère, telle fille ». Pour la deuxième tendance,

l'unification des femmes devrait être l'œuvre authentique et démocratique des femmes elles – mêmes avec l'aide matérielle du gouvernement plutôt qu'une imposition pure et simple du Ministre des affaires sociales. Elle devrait être progressive et exclusive (exclusion des mouvements à caractère religieux et tous ceux qui n'ont pas d'existence juridique)³⁴¹.

Elle craignait que les membres du Comité Central de l'Union des femmes ne deviennent des fonctionnaires chargés d'exécuter les décisions du ministre. En réalité, les deux tendances visaient une seule et même chose mais en des termes différents. Le contenu était le même, seule

³³⁹ GAZIBO M., *Introduction à la science politique africaine*, Les Presses de l'université de Montréal, 2006, p. 92.

³⁴⁰ Pour une lecture soutenue de la question, voir Congo 1967, les dossiers du CRISP, Bruxelles, 1967, pp. 203-210.

³⁴¹ CRISP 1967, p. 205.

la forme les départageaient. C'est à ce titre que d'aucuns estiment que les femmes s'attachent trop aux choses du dehors. Alors que, les hommes sont plus penchés aux choses du dedans.

Depuis l'indépendance, un certain nombre d'appareils de contrôle et de socialisation politiques ont été ainsi mis sur pied, qui tend à canaliser la totalité des dynamiques sur un mode monolithique³⁴². L'unification des associations de femmes avait pour objectif de consolider le militantisme de la femme et d'assurer un contrôle politique sur ses activités.

Primo, les dirigeants du parti avaient conscience (comme dit un adage "éduquer une femme, c'est éduquer une nation"), que la femme avait un rôle à jouer dans la sensibilisation de masse. Dans la philosophie du MPR, tout citoyen sans exception, était en droit et en fait membre du parti (MPR). Même l'embryon (le fœtus) vivant encore dans les entrailles de sa mère en était membre. Autrement dit, les congolaises et congolais sont de fait et de droit adhérents du parti et il n'est pas besoin d'une carte pour constater l'adhésion. De ce fait, le MPR était pensé comme la nation zaïroise organisée politiquement. La citoyenneté se confondait avec le militantisme. En faisant de la femme congolaise une militante du parti, il lui était reconnu de droit la citoyenneté politique. Le poids démographique des femmes et des jeunes faisait d'eux la première force sociale d'avant-garde.

Secundo, le contrôle politique exercé sur les activités féminines relève de l'intention du régime d'avoir la main basse sur toutes les catégories socioprofessionnelles du pays notamment les travailleurs, les jeunes, les femmes compte tenu de leur dynamisme et de combat d'avant-garde qu'ils ont mené et dont ils étaient capables de mener contre le régime. La meilleure façon de les organiser était de les massifier (regrouper) dans les Comités du parti des entités territoriales et des entreprises publiques et privées. Leur tâche principale était l'animation politique calquée sur les structures du parti à base pyramidale. L'organisation pyramidale veut être la "colonne vertébrale" ou "épine dorsale" du corps social que le pouvoir entend contrôler dans sa totalité.

Sans vouloir en retracer ici le bilan, force est de reconnaître malgré la chute des régimes autoritaires au début de la décennie 1990, ces régimes du moins en ce qui concerne le Congo – Kinshasa, est le premier à avoir donné le droit de vote aux femmes et les hisser aux postes de responsabilités. Pour la toute première fois, les femmes ont voté lors des élections législatives de 1970 en plus du référendum de 1967. Il est vrai que le vote réalisé dans le contexte du parti unique a suscité de remise en question sur le sens de cet acte et des libertés publiques dans un système politique monolithique. Ce qui est intéressant à ce sujet, ce n'est pas le jugement qu'on

³⁴² BAYART J.F., *L'Etat au Cameroun*, Presses de la FNSP, Paris, 1979, p. 239.

peut porter sur cet acte (voter) mais plutôt l'acte en tant que tel. En sus, la coïncidence entre régime autoritaire et la promotion de la femme était-elle fortuite ?

3.1.5. Autoritarisme et promotion de la femme

La relation entre le régime/système politique et la libération de la femme a déjà fait l'objet de préoccupations de chercheurs dans le passé. MONTESQUIEU dans l'*Esprit des lois* pense que "le despotisme du monde s'unit naturellement avec la servitude des femmes ; la liberté des femmes avec l'esprit de la monarchie"³⁴³. En d'autres termes : "au despotisme correspond la servitude des femmes, à la monarchie la liberté des femmes". De même, les lois qui régissent les relations entre les hommes et les femmes peuvent être regroupées en quatre systèmes ou traditions juridiques : la *Common Law* anglaise, le droit romain et le droit musulman ou la Charia. A ces trois traditions d'origine ancienne s'ajoute une quatrième catégorie composée des droits coutumiers. Parmi ces trois systèmes ou traditions juridiques, les pays du *Common Law* sont en avance par rapport aux pays des droits romains. De la même façon, les pays communistes auraient une longueur d'avance par rapport aux pays capitalistes ou libéraux. L'une des raisons de l'avance de pays communistes dans le domaine des droits de la femme, est qu'après leur accession au pouvoir, bon nombre de nouveaux régimes ont abrogé en totalité les anciens codes et instauré de nouveaux systèmes juridiques. Un pays au régime plus stable peut difficilement connaître une révision aussi radicale de ses lois. Même lorsque de vastes réformes juridiques ont été réalisées, il subsiste des vestiges des anciennes doctrines, à la fois dans les lois qui n'ont pas encore été remises en question devant les tribunaux et dans les pratiques courantes qui n'ont pas encore été abandonnées³⁴⁴.

La réalité congolaise semble accréditée cette thèse. Contrairement à l'opinion de plus en plus admise selon laquelle la libération de femmes trouve son creuset dans les régimes démocratiques, le seul exemple de la RDC montre que l'émancipation et la promotion de la femme ont commencé avec le régime du parti unique. Dans la même ligne de pensée, on a pu croire, dans le passé, que le développement économique constituait un facteur déterminant pour accroître la représentation des femmes dans la vie politique. Mais, il suffit aujourd'hui d'examiner la proportion des femmes dans les parlements par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) des divers pays pour s'apercevoir que la corrélation entre les deux est pour le moins discutable.

³⁴³ MONTESQUIEU, cité par FAURE, C, *Op. cit.*, p. 38.

³⁴⁴ NEWLAND K., *Femmes et société*, Denoël /Gonthier, Paris, 1971, p. 13.

L'exemple du Rwanda, pays pauvre (avec 48,8% des femmes au Parlement), confirment bien cette distorsion³⁴⁵.

Dans la littérature, certains auteurs soulèvent l'épineuse problématique de régimes autoritaires et le développement politique. Selon LAVROFF D.G., dans le domaine économique, la politique suivie par les régimes militaires se manifeste par la mise en place d'une politique d'austérité et de lutte contre la fraude. L'ensemble de ces mesures a souvent donné de résultats satisfaisants. (...) Les régimes militaires ont surtout essayé de surmonter les éléments de division nationale constituée par les différences régionales et ethniques. Les armées africaines ont certainement beaucoup mieux réalisé l'intégration ethnique que toute autre organisation, notamment les partis politiques³⁴⁶. D'autres études telles que celles de MARCHESIN P., insistent sur des réussites économiques des régimes autoritaires de la Chine, du Japon, des Dragons et Tigres asiatiques³⁴⁷. Les travaux de FUKUYUMA F. et AKINDES F. s'inscrivent dans le même cadre. Selon le rapport de la Banque Mondiale : les régimes démocratiques ne sont pas nécessairement plus aptes à mener des réformes³⁴⁸. De même, FUKUYUMA F., estime que les régimes autoritaires sont en principe mieux armés pour suivre des politiques économiques vraiment libérales, sans être troublés par des objectifs de redistribution qui compromettent la croissance³⁴⁹.

3.1.6. Femmes et l'animation politique

L'animation prend sa source de la tradition zaïroise ou africaine. Dans les sociétés traditionnelles, tout événement : naissance, mariage, intronisation du chef, a un caractère festif. On chante, on danse, on boit. La danse est pour le congolais le sang qui coule dans ses veines. Elle caractérise sa vie. SENGHOR L.S., disait : "le rythme est nègre". MANDA TCHEBWA dans un de ses opuscules appelle la RDC "terre de la chanson".

Mais dans le ressort du parti unique, le MPR, donnait à l'animation la signification de la "formation politique et civique",

un moyen de communication et de transmission des idéaux du MPR" ; incitant tout militant à l'œuvre d'intégration économique, culturelle et sociale du pays d'autant plus que l'animation est un moyen de consolider l'union de tous les fils du pays, que

³⁴⁵ AKWETY KALE, *Op. cit.*, p. 323.

³⁴⁶ LAVROFF D.M., « Régimes militaires et développement politique en Afrique noire », *Revue Française de Science Politique*, vol 22, n° 5, 1972, p. 989.

³⁴⁷ MARCHESIN P., « Démocratie et développement », *Revue du Tiers Monde*, vol. 45, n° 179, 2004, pp. 490-491.

³⁴⁸ BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, DC, 1991, pp. 153-154.

³⁴⁹ FUKUYAMA F., *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Fayard, Paris, 1992, p. 154. Aussi AKINDES F., *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Codesria, Dakar, 1996.

*l'animation contribue à la mobilisation générale , pour la participation de tous au développement de la nation*³⁵⁰.

FORCAD définit l'animation politique comme étant une forme d'expression ou de langage par lequel la révolution forme et informe ses militants, modèle leur conscience en vue de raviver de plus en plus en eux la flamme révolutionnaire³⁵¹. Le Mobutisme, se concevant comme l'ensemble des actions et des enseignements du Guide, le moyen facile de le transmettre était l'animation politique. Celle – ci consistait d'abord à organiser des réunions, des colloques, des conférences, pour enseigner la doctrine du Parti qu'est le Mobutisme.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'animation politique se concrétisait par l'enseignement de civisme. C'est à ce titre qu'une école du Parti (Institut Makanda Kabobi) a été créée pour assurer la formation idéologique de tous les cadres du Parti. Ensuite, l'animation était pratiquée par des groupes chocs, des orchestres des chansons populaires. L'objectif visé ici était de développer une culture nationale. Le nombre des chanteurs-danseurs variait de 30 à 100 personnes. La majorité des membres était femmes. Ces orchestres avaient pour mission d'agrémenter les manifestations publiques du parti. Il y avait des orchestres des chansons populaires à tous les échelons des comités du parti, mais le plus grand était au niveau de la province.

BUDU TANDEMA décrit l'ambiance qui y régnait en ces termes :

*les séances d'animation sont le plus souvent organisées pour l'ouverture des différentes manifestations des activités du Parti. Ces séances sont souvent frappantes par certaines caractéristiques : tous les animateurs sont en uniforme du parti ; l'animateur principal entonne les chants et exhibe la danse ; ses pairs voire la masse assistante, sont conviés à y répondre. Les danses sont rythmées et uniformisées. Certaines sont plutôt des exhibitions impudiques. Les meilleurs exécutants sont placés le plus souvent au premier rang pour témoigner ainsi leur enthousiasme patriotique et pour besoin de l'esthétique. Les tam-tams battent au rythme cadencé et les batteurs dansent en même que leurs coéquipiers ; les chansons s'accompagnent des gestes requis. Le plus souvent, les actions du régime sont louées ou les programmes d'actions encouragés ; les chansons exaltent et ne même temps transmettent les mots d'ordre du Parti*³⁵².

A la création de la Mobilisation Populaire d'Animation Politique (MOPAP), une branche spécialisée du MPR, tous les orchestres et leurs dirigeants dépendaient dorénavant de celle-ci. Au

³⁵⁰ COMI – TOULABOR M., *Le Togo sous Eyadema*, Karthala, Paris, 1986, p. 197.

³⁵¹ FORCAD cité par BUDU TANDEMA, *La mobilisation et la propagande politiques au zaire. Analyse critique sur la genèse, le fonctionnement et le rôle dans l'encadrement des masses populaires zairoises*, mémoire de licence, FSSAP, UNIKIS, 1989, p. 42.

³⁵² BUDU TANDEMA, *Op. cit.*, p. 42.

début, avant la naissance du MPR Parti – Etat, les structures de l'Etat et du parti étaient animées par deux personnalités différentes : les représentants du chef de l'Etat et le Président du comité du Parti dans ces services publics. Peu après, une seule personne était investie du pouvoir en même temps comme autorité représentant le gouvernement dans son entité et comme Président du Comité du Parti. Cette superposition des responsabilités fut à la base du dédoublement fonctionnel.

Les dirigeants du comité du parti ou ceux chargés de la MOPAP étaient craints des autres agents et fonctionnaires de l'Etat. Ils jouissaient d'un statut respectable vu la suprématie du parti sur les organes de l'Etat. A cet égard, travailler dans l'animation était considéré comme un facteur de promotion sociale plutôt qu'une simple débrouillardise. La preuve est qu'à la suppression du MPR, parti – Etat, due à la démocratisation du pays, tous les membres de branches spécialisées du MPR, y compris ceux de la MOPAP, furent intégrés dans la fonction publique. L'attention réservée à ces groupes d'animation par les chefs d'entité territoriale et d'entreprises témoigne du gain tiré par leurs animateurs. Beaucoup d'auteurs ont stigmatisé le fait que la politisation de la gestion des entreprises faisait ainsi partie des moyens politiques et opérationnels de la prédatocratie.

Selon KANKWENDA MBAYA, depuis que l'animation a été instituée dans le parti politique unique et seule institution nationale, les groupes de danseurs existent partout et aux différents échelons du pouvoir aussi bien dans l'administration que dans l'entreprise. Les "groupes chocs d'animation (groupes de chanteurs et danseurs) furent ainsi leur apparition dans les sociétés "radicalisées" qui ne cherchaient qu'à rivaliser en démonstration de zèle et d'allégeance au chef du régime, cela donnant aussi aux dirigeants l'occasion de piller les ressources de l'Etat ou de l'entreprise³⁵³.

A côté de ces groupes, il existait également dans les mêmes entreprises des comités de la Jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution (JMPR) appelés comités de la Jeunesse Ouvrière, et chargés de l'encadrement idéologique des travailleurs dans les cellules du Parti au sein des services publics ou des entreprises.

(...) Tout ceci représentait de nouvelles charges pour l'entreprise : uniformes des "animateurs" et de la J.M.P.R ouvrière, uniformes de défilé ou de marches de soutien pour toute l'entreprise, organisation de petites fêtes, perte d'heures de travail consacrées

³⁵³ KANKWENDA MBAYA, *Economie politique de la prédation au Congo-Kinshasa*, ICREDES, Kinshasa, Washington, Montréal, 2005, p. 119.

*à l'animation, aux séances de répétition de chansons et de danses, ou aux autres réunions semblables*³⁵⁴.

En réalité, toutes les administrations et entreprises consacraient quinze minutes, chaque matin, à l'animation du Parti (quart d'heures, quinze minutes du parti) au moment de hisser les couleurs nationales. Ceux des dirigeants ou agents qui ne participaient pas à cette cérémonie étaient sévèrement punis. Des sanctions pouvaient aller du simple blâme à la révocation. Le motif souvent évoqué est le manquement grave aux idéaux du parti. L'animation populaire était l'ingrédient nécessaire au culte de personnalité chez tous les dictateurs de pays africains. Sur ce plan, le Président MOBUTU, a inspiré ses homologues Chefs d'Etat d'Afrique tels que BOKASA J.B., GNASSINGBE E.E., etc. L'influence du Président Mobutu sur ses pairs a été mise en évidence par BIGO D. : « revenant d'un voyage au Zaïre chez Mobutu, Bokassa crée une section féminine de danse, hurlant son nom jusqu'à entrer en transe »³⁵⁵.

La massification des femmes autour des chefs d'Etat africains nous semble, avoir contribué à leur culte et rite. Du point de vue culturel, nous avons parlé de l'animation, de la glorification par la chanson. Même le Sénégal, le prototype de la démocratie naissante en Afrique, du temps du Président SENHOR S. n'a pas fait exception. Celui-ci, était souvent accompagné dans les manifestations publiques, de la griotte CODOU SENE K., qui chantait avant ou après ses discours³⁵⁶. Du point de vue rituel, nombre de chefs d'Etat africains employaient des féticheuses à leur service pour se maintenir et se pérenniser au pouvoir. La préférence accordée aux féticheuses s'explique par le fait que, partout en Afrique, la sorcellerie de femmes est réputée puissante et efficace que celle des hommes.

3.1.7. Féminisation de fonctions ministérielles

Jusqu'en 1966, les fonctions ministérielles du gouvernement central étaient l'apanage des hommes. Pour la première fois la nomination d'une femme au poste ministériel eut lieu lors du gouvernement du 18 mars 1966. Depuis lors, le nombre des Ministres-femmes a relativement augmenté dans chaque gouvernement. Mais, la moyenne des Ministres-femmes nommées n'a jamais dépassé le seuil de 30%, tous gouvernements confondus.

La dichotomisation des fonctions ministérielles selon laquelle les hommes occupent souvent les ministères de production (agriculture, économie, finances) et les femmes les ministères de reproduction (affaires, sociales, famille) ne se vérifie plus. Car l'évolution des fonctions ministérielles en RDC laisse voir que les femmes ont été nommées à différents postes

³⁵⁴ *Idem*, p. 199.

³⁵⁵ BIGO D., *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Karthala, Paris, 1988, p. 144.

³⁵⁶ TV5 Monde, journal Afrique, 22h40 (heure de Kisangani).

ministériels du gouvernement central et même à l'échelon le plus important (Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères, Ministre de la Justice, Ministre de l'économie, Ministre du portefeuille,)³⁵⁷. Les fonctions gouvernementales qui demeurent non occupées par les femmes sont celles du Président de la République, du premier Ministre et du Ministre de la défense.

Toutefois, cette évolution a été graduelle en nombre et selon l'importance (ou l'échelon) de ministères. On est parti d'une Ministre sur 33 en 1966³⁵⁸ à 4 Ministres sur 35³⁵⁹ en 1999 et à 4 Ministres sur 34 en 2006³⁶⁰. Elle est en partie liée à l'évolution de l'enseignement féminin au pays. En effet, la diversité et la complexité des fonctions ministérielles exigent par le temps qui court une qualification et une compétence approuvées en plus des qualités morales, aptitudes et talents individuels. En 1963, le pays comptait 3 femmes Universitaires. Aujourd'hui elles sont comptées par milliers dans différents domaines.

La prise en compte de la politique du genre et des questions féminines par le gouvernement est devenue visible et incitative à partir de la création d'un Secrétariat Général chargé de la Condition féminine en 1980 et d'un ministère de la condition féminine et affaires sociales en 1985. Le Secrétariat Générale à la Condition Féminine, rattaché au Département des Affaires sociales a reçu du Président Fondateur du MPR, Président de la République, aux termes de son discours historique du 4 Février 1980, la mission de réaliser l'épanouissement de la citoyenne zaïroise et d'assurer sa pleine intégration dans le processus du développement national³⁶¹. Les objectifs assignés à ce Secrétariat sont les mêmes que ceux de "l'Action Mondiale des Nations Unies" en faveur de la femme, à savoir :

- la lutte contre l'analphabétisme ;
- l'allègement, au moyen des techniques adéquates, des travaux agricoles ;
- l'élargissement de la gamme des programmes de formation et de vulgarisation agricole de nature à renforcer le rôle des femmes dans les activités de production agricoles et de commercialisation de leurs produits ;

³⁵⁷ Notre observation est tirée de l'ouvrage de BANYAKU LUAPE, *Chronologie, Monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 60 aux années 90*, éd. Compodor, Kinshasa, 1999.

³⁵⁸ Gouvernement du 18 mars 1966.

³⁵⁹ Gouvernement du 22 mars 1999.

³⁶⁰ Il faut noter que ce Gouvernement (Gizenga I) issu des élections de 2006 était composé de 4 femmes sur 34 Ministres, 5 femmes sur 20 Vice-ministres, aucune femme sur 5 Ministres d'Etat, soit une représentation totale de femmes de 15%. Alors que le Gouvernement précédent de la transition mis en place en novembre 2005 était composé de 6 femmes sur 36 Ministres, 3 femmes sur 25 Vice-ministres, soit une représentation totale de 14,7%.

³⁶¹ ABIBI AZAPANE MANGO., *Op. cit.*, p. 68.

- le développement de la mise en place des services d'infrastructures (logements commodes, eaux salubres, énergie, garderie d'enfants, etc.) afin de faciliter aux femmes l'accomplissement des travaux indispensables à la survie de leurs collectivités³⁶². Plus tard le SGCF deviendra le Secrétariat général et exécutif du MPR chargé de la condition féminine et famille avant d'être considéré en dernier ressort comme branche spécialisée du MPR.

L'érection d'un ministère spécialement chargé de question féminine constitue-t-elle un tournant dans la politique de l'Etat ? *Officiellement oui*. Avant la naissance de ce ministère les problèmes de femmes relevaient des affaires sociales. Le rattachement de la question féminine aux affaires sociales oblige qu'il soit procédé à la division (parcellisation) de tâche à l'intérieur du ministère. La division des tâches entraîne *ipso facto* la division des crédits du budget, une attention partagée pour le ministère et un effort de coordination des services. Tandis que le découpage du ministère des affaires sociales et condition féminine en deux ministères différents assure la spécialisation ministérielle.

Dans la formule du ministère de la condition féminine fonctionnant seul, le ministre ne s'occupe que d'un seul secteur d'activité. Ce qui entraîne approfondissement des dossiers, maîtrise des problèmes et budget spécifique. D'où l'efficacité. Si au niveau du gouvernement, la politique du genre peut être appréciée à sa juste valeur, l'évolution de la situation est relativement moins bonne dans les différents bureaux et plénières des parlements nationaux et des bureaux politiques du MPR. A ce niveau, les fonctions échues aux femmes sont celles de la trésorière, de vice – président du Bureau. N'eussent été également les facteurs de militantisme et de nomination lors de la constitution des organes tels le Conseil législatif (Parlement) et le Bureau politique, beaucoup d'entre les femmes de la Deuxième République ne se retrouveraient pas en politique.

Quant à la question de savoir si les femmes ont –elles servi de leurs fonctions pour faire avancer les causes de femmes, nous sommes du même avis que MIANDA G. en disant que les femmes sous la Deuxième république n'ont pas usé de leurs fonctions politiques et n'avaient pas les moyens de s'en servir pour des engagements sociopolitiques remettant en cause les inégalités entre hommes et femmes³⁶³.

³⁶² *Idem*, pp. 68 –69.

³⁶³ MIANDA G., cité par ADJAMAGBO-JOHNSON, « Le politique est aussi l'affaire des femmes », *Politique africaine*, n° 65, 1997, p. 65.

Pendant la Deuxième République, l'élection seule ne suffisait pas pour être désigné élu au Parlement (Conseil législatif), encore fallait – il pour le candidat de faire preuve de militantisme. C'est dans ces circonstances que beaucoup de femmes ayant échoué aux élections pouvaient se retrouver au parlement. En ce qui concerne la formation du bureau politique, il y avait des candidats élus et des candidats nommés. La nomination était à cet effet la brèche laissée au Chef de l'Etat de réaliser la représentativité des femmes au sein des organes du parti – Etat.

3.1.8. Représentation des femmes dans les Exécutifs des entités de la Province Orientale

La présence des femmes au sein des institutions provinciales et locales constitue un indicateur pour mesurer la représentation politique des femmes et la santé de la démocratie sexuée. De 1957 à 2006 la Province Orientale a connu 39 gouverneurs dont 39 hommes et aucune femme. De la même manière, aucune femme n'a occupé le poste de vice-gouverneur.

De 1957 à 1960 deux gouverneurs sont blancs : SCHELLER M. dont le mandat avait commencé en 1954 jusqu'à 1958 et LEROY P.M. qui dirigea de 1958 jusqu'à la veille de l'indépendance (le 11/6/1960). Force est de constater la dominance absolue de personne mâle aux postes de gouverneur et vice-gouverneur depuis 1957 et l'indépendance du pays jusqu'à 2006. Dans le langage populaire le Gouverneur est le représentant du Président de la république dans la Province. La même antipathie qu'éprouve la population d'avoir un chef d'Etat femme est transféré au gouverneur. Aux élections provinciales de 2006, aucune femme n'a postulé comme gouverneur ou vice-gouverneur. Pendant la campagne des élections provinciales et présidentielle de 2006, beaucoup de personnes, femmes et hommes confondus, disaient que le temps pour les femmes de devenir Président de la république ou Gouverneur n'est pas encore arrivé.

Tableau 3.3 : Maire de la Ville de Kisangani par sexe de 1957 à 2006.

Fonctions	Masculin	Féminin	Total
Maire	38	0	38
Vice-maire	38	0	38
Total	76	0	76

Source : RDC, PO, Ville de Kisangani, rapport annuel, 2011, pp. 4-5.

A dater de 1957 jusqu'à 2006, aucune femme n'a été nommée ou élue Maire de la ville de Kisangani. Cela parait paradoxal d'autant plus que la ville est perçue comme une ville de femmes. Tout porte à croire que les femmes n'ont pas encore pris conscience de leur nombre pour s'imposer sur la scène publique urbaine. Mais, lorsqu'on descend au niveau de communes, la représentation de femmes change.

Tableau 3.4 : Bourgmestre des communes de la Ville de Kisangani par sexe de 1957 à 2006.

Communes	Bourgmestre		Bourgmestre-adjoint	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Lubunga	34	1	35	0
Makiso	16	3	-	-
Mangobo	29	0	25	4
Tshopo	18	3	13	4
Kabondo	-	-	-	-
Kisangani	-	-	-	-
Total				

Source : RDC, PO, Rapports annuels des communes 2011.

Les chiffres affichés montrent que les femmes ont été nommées trois fois bourgmestre dans la commune Makiso contre 1 femme dans la commune Lubunga. Cependant, les femmes bourgmestre-adjointes ont été nommées quatre fois dans la commune Mangobo. Il convient de noter que l'intégration des femmes dans la territoriale intervient en 1968 à l'initiative du Président de la république. Madame MAYANI est donc la toute première femme d'être nommée bourgmestre de la commune dans la ville de Kisangani. L'organisation territoriale de la Province ainsi que celle de la ville de Kisangani et ses communes est de type patriarcal. Ce patriarcat politique s'explique par l'absence de la matérialisation de la politique genre à la base.

3.2. Les mobilisations sociales féminines et la dynamique associative

féminine au plan provincial et urbain

3.2.1. Les organisations féminines de Kisangani à l'époque coloniale

Les études sur les rapports tissés entre Blancs et Noirs, hommes et femmes dans le temps colonial, restent dans la majeure partie silencieuses quant en ce qui concerne les mobilisations ou les organisations féminines au Congo belge³⁶⁴. COQUERY-VIDROVITCH C., cite l'Union des Familles Katangaises (U.FA.KAT) fondée en 1948 à l'initiative des femmes, d'autres associations "cercles familiaux" à but lucratif et d'inspiration chrétienne, telles que le KIPENDANO fondée par la femme d'un pasteur³⁶⁵.

A Léopoldville, il y eut en plus d'associations patronnées par les Européens (les anciens élèves, Xaveri, Jeunesse Ouvrière Féminine (JOF), Jeunesse Estudiantine Catholique féminine (JECF), d'autres associations comme Mouvement Familial Chrétien (1954) pour le Développement des familles d'évolués, Action Féminine Congolaise (1958)³⁶⁶. Stanleyville ne connut qu'une organisation de femmes appelée "CARITAS".

Dans l'ensemble, ces organisations étaient créées à l'initiative du pouvoir colonial, soit à l'initiative des hommes, ce qui n'exclut nullement l'initiative proprement féminine. Dans cet environnement avant l'indépendance, le pouvoir colonial belge n'autorisa que le fonctionnement des associations de son obédience et celles qui ne présentaient aucun danger aux yeux des autorités. La politique associative coloniale répondait au double impératif de socialisation des

³⁶⁴ Allusion faite ici aux travaux de GOERG O., *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2007 ; COQUERY-VIDROVITCH C., *Les africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX au XX^e siècles*, Desjonquères, Paris, 1994.

³⁶⁵ COQUERY-VIDROVITCH C., *Op. cit.*, p. 134.

³⁶⁶ Pour une description détaillée de ces associations à Léopoldville, consulter COMHAIRE-SYLVAIN S., *Op. cit.*, pp. 258-595.

colonisés aux valeurs de la civilisation occidentale et de la création des conditions matérielles d'existence favorables pouvant stimuler les travailleurs à produire davantage.

3.2.2. Les organisations féminines après l'indépendance

Les mobilisations féminines ont connu de trajectoires similaires à celles des systèmes politiques connus dans le pays. Il convient de distinguer à cet effet les associations féminines dans le système monopartiste et les associations féminines dans le système pluraliste.

a) La période du monopartisme

Cette période est marquée, d'une part, par le contrôle du Parti-Etat sur les associations et d'autre part, par l'inféodation des associations ou organisations féminines aux structures du MPR, Parti-Etat. Malgré la volonté des autorités politico-administratives du pays de ne voir aucune organisation/association échapper à leur contrôle, le fonctionnement des associations considérées comme récréatives, culturelles, d'entraide ou de solidarité était tolérée. Kisangani comptait quelques associations à savoir : Association philanthropique des mamans (APHILMA), Association des anciens élèves de sœurs franciscaines de Mapendano, Association des enseignantes, Association des anciens élèves de pensionnat de Bukavu (transformé en Association de femmes pour le développement communautaire (AFEDECO), Association des filles de Wamba (ASOFIWA) devenu au cours du temps Ligue des actions pour le développement (LADI). A cette liste, s'ajoutent les mutualités des ressortissants de chaque province qui avaient chacune une branche féminine et estudiantine : mutualité des ressortissants de l'Equateur, mutualité des ressortissants du Maniema, mutualité des ressortissants du Kasai, mutualité des ressortissants de Kinshasa (Kilimani), mutualité du peuple Yira.

b) La période pluraliste

En 1990, lorsqu'arrive le temps de la démocratie, on assiste partout dans le pays à la prolifération des associations féminines ainsi qu'à leur mobilisation pour diverses causes. Si pendant la Deuxième République, la liberté d'association était contrôlée, la période transitoire vers la Troisième République ressemble à un creuset d'éveil de conscience féminine. Dans tous les milieux, les femmes ressentent le besoin de s'organiser et de se regrouper autour d'un idéal commun. Elles créent des partis politiques, des ONG, des mutualités, des groupes de loisir et des associations du développement. La conjoncture sociopolitique de l'époque a joué un rôle favorable.

En effet, ces années rappellent le partenariat entre l'Etat congolais et les institutions financières internationales. Celles-ci ont imposé, selon leur vision libérale, le désengagement de

l'Etat du secteur économique et commercial en mettant en place le mécanisme de décentralisation de l'aide financière concrétisée par l'entrée en jeu des acteurs non-étatiques dans le secteur du développement. Ainsi, pour mieux canaliser l'aide financière, la mission a été confiée au ministère du Plan, de mettre en place un cadre, une plateforme de concertation entre les acteurs non gouvernementaux.

Dans la Province Orientale, cette mission a été réalisée par la Division provinciale du Plan. De cette concertation est née la première plate-forme de concertation des ONG en province appelée : Conseil Régional des ONG en 1990, CRONG en sigle. Le CRONG était une représentation du Conseil National des ONG (CNONG) en province. A cette occasion, il fut aussi demandé aux Eglises de s'organiser en ONG ou association, c'est-à-dire de mettre sur pied de structure fiable et durable avec administration et statuts. Donc, comme on peut le constater, le CRONG a été à la base du mouvement associatif dans la Province Orientale³⁶⁷. Cette première hypothèse en matière de formation du mouvement associatif, insiste sur l'initiative conjointe de l'Etat et des bailleurs de fonds. Dans l'historique de fonctionnement des ONG qui vient d'être brossé dans la Province Orientale, la problématique du développement a précédé la problématique de la protection et de la promotion des droits de l'Homme. En d'autres termes, les ONG du développement sont nées avant les ONG de défense des droits humains.

Le souci d'avoir une cellule chargée des affaires féminines au sein du CRONG vers les années 1995-1996 a donné naissance aux premières associations féminines : Réseau des Femmes et Développement appelé REFED en 1995. Ce qui explique la filiation du REFED au CRONG avant de devenir un réseau autonome. Ce cheminement que nous venons de décrire montre suffisamment qu'une structure patriarcale a été à l'origine de la naissance des associations et ONG féminines, c'est-à-dire ce sont des initiatives et organisations masculines qui ont engendré les organisations féminines. Ceci constitue la première dynamique.

La deuxième dynamique montre que la plupart d'ONG et associations féminines ont vu le jour à partir de besoins de femmes de s'organiser dans le but ultime de faire face à la crise qui battait son plein pendant les guerres de 1996-1998. Les groupes de femmes se seraient organisés en associations pour se prendre en charge, plus exactement en menant des activités informelles telles que la fabrication de savon de type artisanal, la préparation des gâteaux, etc. Sont nées dans cette mouvance, les associations et ONG suivantes : FOMASI, AFEDECO, LADI.

³⁶⁷ Entretien avec ASSIANE BAMUKWIYEMI, ancien Assistant administratif et financier, le 10/10/2012.

La troisième dynamique est celle des associations et ONG féminines qui se seraient créées à partir de la nécessité de se fédérer pour capter l'aide étrangère et contrecarrer les méfaits de l'aide octroyée aux personnes physiques vers les années 1998-2000. Les expériences des ONG telles que COPEMECO et FOLECO méritent qu'on s'y attarde un moment. En effet, quand ces ONG se sont implantées à Kisangani, elles ont appliqué deux mécanismes d'aide. COPEMECO accordait l'appui aux individus tandis que FOLECO aux groupes de femmes. Il s'est fait malheureusement qu'après avoir obtenu l'aide, la plupart des bénéficiaires - individus et groupes d'individus - disparaissaient dans la nature. Il était donc difficile de contrôler l'impact de l'aide reçue sur les populations cibles. Suite à cette expérience malheureuse, COPEMECO et FOLECO ont désormais changé de stratégie en conditionnant l'octroi de financements à l'existence des structures durables et pérennes (possession des statuts, conseil et règlement d'administration).

La quatrième dynamique est celle qui suppose que les associations et ONG féminines résulteraient des échanges et partages des expériences entre les femmes de Kisangani et leurs collègues des ONG/ associations féminines du Nord et du Sud Kivu. Celles-ci ont révélé aux femmes de Kisangani que le secteur associatif constitue un secteur d'activités professionnelles où l'on peut gagner paisiblement sa vie à condition d'avoir de structures solides et pérennes.

La cinquième dynamique situe l'émergence des ONG féminines après la guerre de six jours. Deux facteurs auraient été déterminants : les violations massives des droits de la femme et l'habitus social des femmes de s'organiser. La guerre de six jours qui opposait les armées rwandaise et ougandaise qui se disputaient le contrôle de la ville de Kisangani avait entraîné des morts d'hommes et des femmes, de déplacements massifs de populations et de violations des droits de femmes. Donc, les femmes constituent la catégorie sociale qui avait le plus souffert. Devant cette situation, les ONG internationales se sont intéressées aux femmes pour les appuyer. Car, elles constituaient le gros des groupes sinistrés et vulnérables. Le besoin créant l'organe, les ONG féminines sont nées. On ne saurait minimiser l'inconscient culturel de femmes comme fait déclencheur de la dynamique ONGiste. Quand Aristote disait que '*l'homme est un animal social*', il voulait en quelque insister sur l'habitus social qui soude et cimente le lien social, qui dispose les êtres humains à se rassembler à de groupement social.

Au regard de tout ce qui précède, force est de remarquer *in fine* que deux dynamiques ont été à la base du mouvement social féminin à Kisangani à savoir : l'initiative masculine et l'initiative féminine. Là où l'initiative a bourgeonné chez les hommes, l'apport de femmes a été

plus que nécessaire pour l'appropriation et la mise en œuvre de projets. C'est à ce titre qu'ISSA Y., regroupe les ONG féminines en trois types³⁶⁸ :

- Les groupements féminins mis en place à l'initiative des intervenants extérieurs. Il s'agit d'ONG ou associations locales qui assistent ou appuient les femmes. Leur fonds provient des autres ONG se trouvant souvent à l'étranger.
- Les groupements féminins impulsés par des leaders locaux. Ces groupements ont été créés sous l'influence de femmes qui sont le phare pour les autres dans les villages.
- Les groupements féminins nés autour d'un objectif ponctuel.

Nous reconnaissons que cette classification est aléatoire car une ONG ou une association peut se retrouver dans deux ou trois groupements à la fois. Nous pouvons, quant à nous, regrouper les manifestations de mobilisation et actions féminines en trois catégories : les mobilisations de soutien à une personnalité politique, les mobilisations de soutien à une cause d'intérêt national et les mobilisations de soutien à la cause féminine :

- Les mobilisations de soutien à une personnalité politique : ce groupe comprend, par exemple, les associations d'animation socioculturelle et politique, JMPR ouvrière féminine, JMPR estudiantine féminine, association de mamans Kabila Olive (AMKOD), Génération Olive Kabange (GOK).
- Les mobilisations au soutien d'une cause nationale : on peut citer, à titre d'illustration, la marche des femmes pour l'ouverture de la CNS, la marche des femmes contre la guerre et le mémorandum des femmes adressé à la communauté internationale pour la pacification du pays, la marche des femmes pour la réclamation de la démocratie, marche nationale du 6 décembre 2007 pour réclamer la paix, marche de femmes contre la chute de Bukavu.
- Les mobilisations de soutien à la cause de la femme : on trouve ici entre autres la célébration le 8 mars de chaque année de la journée internationale des femmes, la participation des femmes au processus du Dialogue intercongolais et formation du caucus de femmes à Sun City, la mobilisation contre la violence faite à la femme, mobilisation pour la révision de la loi électorale.

Il convient donc de remarquer qu'aujourd'hui les femmes sont en mesure de se mobiliser pour la défense de leur propre cause. Toutefois, les mobilisations féminines rencontrent de

³⁶⁸ ISSA Y. *et al.*, *Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Namoro*, Etudes et travaux, Lasdel, n° 98, 2011, p. 21-23.

nombreux écueils dont l'examen paraît important si l'on veut que les femmes aillent de l'avant et prennent de plus en plus conscience de ce qui les retarde. Les mobilisations de femmes rencontrent souvent d'énormes difficultés parmi lesquelles :

- le goût du lucre, la recherche effrénée de l'argent ou du gain ;
- la faible capacité d'autofinancement ;
- l'incommunicabilité entre les élites féminines et leur base ;
- l'absence d'idéologies capables d'irriguer un mouvement social de grande ampleur ;
- l'absence de structures capables d'écouter les femmes et de résoudre leur problème ;
- les divisions au sein des associations féminines ;
- les divisions au sein des associations féminines.

Avant de boucler ce chapitre, il est important de montrer comment la mobilisation féminine peut contribuer à l'exclusion de certaines femmes.

3.2.3. Mobilisation féminine et représentation politique

Le clivage au sein du mouvement de femmes n'est pas une fiction. Les femmes ont toujours tendance de se regrouper selon leur secteur d'activité et leur affinité : les femmes de confession religieuse entre elles, celles de droits humains entre elles, etc. malgré leur apparente cohésion, il existe de tensions entre les groupes de femmes. Ces tensions augmentent souvent au moment de financement ou de représentation. Prenons le seul exemple de la représentation pour illustrer nos propos.

La scène se déroule au courant de l'année 2008 au sein des associations féminines de Kisangani : « cinq femmes au total, ont été choisies par leurs ONG/associations pour participer aux travaux préparatoires de la Conférence internationale sur la région des grands lacs qui se tenait à Kinshasa. Il s'est fait qu'après le choix, les quatre femmes sur les cinq qui devaient former la délégation étaient non originaires de la région de la ville de Kisangani. Ce choix provoqua le mécontentement des autres femmes originaires au sein de la société civile féminine. Après

concertation, celles-ci décidèrent de composer une nouvelle délégation à la base de l'identité provinciale. Ce qui fit fait.

Lorsque la première délégation arriva à Kinshasa, quelques temps après, elle fut rejointe par la seconde délégation de femmes originaires. Et la polémique enfla au début de la Conférence sur la question de validation de ces deux délégations de la Province Orientale »³⁶⁹. Cet exemple montre comment l'origine sociale de femmes est souvent évoquée par d'autres femmes pour justifier leur exclusion. Cette situation est de nature à entraîner des dissensions et divisions au sein du mouvement associatif féminin. La mésentente entre les femmes devant les enjeux sociaux cruciaux a sûrement de conséquence sur leur représentation.

Le débat sur la légitimité de la représentation de femmes a pour cause la lutte de leadership féminin. Cela ne veut pas dire que le mouvement associatif masculin ne connaît pas des luttes et conflits internes. Une représentation sexuée traverse le mouvement associatif sexué. D'après l'opinion populaire : « le groupe des associations masculines est consensuel. Quelque soient les différents qui existent entre eux, les hommes finissent toujours par s'entendre. Ce qui est contraire au groupe féminin ». Pourquoi donc les femmes ne s'entendent-elles pas ou ne reconnaissent pas le pouvoir de leur consœur ? Le fondement de cette explication, nous la trouvons dans la socialisation différentielle entre les hommes et les femmes au pouvoir³⁷⁰.

En effet, les femmes sont socialisées depuis l'enfance à la reconnaissance et à l'obéissance de l'autorité de l'homme. La jeune fille dans la maison de parents, la femme dans le foyer, toutes sont éduquées au modèle traditionnel selon lequel l'homme - le père ou le mari - est le chef de la femme. L'effervescence du mouvement associatif féminin dans l'espace public crée de structure de pouvoir et d'autorité où les femmes sont appelées à diriger d'autres femmes. Ce qui paraît selon toute vraisemblance contraire à l'habitus social incorporé.

Ce chapitre a montré la mobilisation des femmes depuis la lutte de libération nationale jusqu'à l'acquisition du droit de vote en passant par l'indépendance. Mais, cette mobilisation a été utilisée à la période monopartiste pour de fins politiques des dirigeants.

Malgré la structure patriarcale qui a caractérisé la naissance des associations féminines, les femmes se sont appropriées du mouvement associatif en lançant des initiatives proprement féminines à la défense des causes féminines. Ce troisième chapitre marque donc la fin de la première partie de ce travail. Le chapitre qui suit, dans la deuxième partie du travail, analyse les

³⁶⁹ Entretien avec DEKO KASONGO, Coordinatrice de l'ONG LIFE, réalisé le 8/9/2012.

³⁷⁰ BOURDIEU P., *La domination*, *Op. cit.*, p. 112.

images que les hommes se font des femmes et celles de femmes aux femmes au pouvoir. Ceci est important dans l'optique où nous considérons les asymétries de genre comme relevant des conditions subjectives de perceptions.

DEUXIEME PARTIE

CONSTRUCTION DE LA FEMINITE DANS LE CHAMP ELECTORAL

La deuxième partie de cette thèse se situe au cœur de l'analyse et tente de montrer comment les constructions de la féminité issues des différentes cultures qui unifient et vivifient le centre urbain de Kisangani constituent des motifs d'exclusion des femmes du champ politique. Elle est composée de deux chapitres. Le quatrième chapitre planche sur les images féminines à Kisangani et le cinquième scrute les rapports de genre aux élections provinciales de 2006.

QUATRIEME CHAPITRE

IMAGES DE LA FEMME DANS LA VILLE DE KISANGANI

Ce chapitre a pour objet de vérifier si les images que se font les hommes des femmes, celles de femmes sur la féminité et les femmes politique ont une incidence sur leur exclusion à la politique. Il ne s'agit donc pas pour nous d'analyser les rapports des genres aux images mais plutôt la manière dont les hommes se représentent les femmes et la manière dont les femmes se représentent elles-mêmes dans leur imaginaire. Ces images sont ici examinées à travers les genres oraux tels que la langue, les mythes, les proverbes et les chansons des peuples de la Province Orientale qui habitent la ville de Kisangani. Ces genres oraux constituent de formes d'expression et d'élaboration langagières de rapports de sexes. Ce sont des discours de classement et de

division entre les sexes³⁷¹, mieux encore de séries d'actes locutoires qui ont pour effet la mise en discours du sexe³⁷², la *performativité* du genre³⁷³. Ils contribuent à la construction et à l'énonciation politique du genre.

Trois sections clé forment l'ossature de ce chapitre. La première concerne la représentation de la femme dans les genres oraux tandis que la deuxième porte sur les transformations d'images de femmes. La troisième est consacrée à la représentation de la féminité et du politique par la femme. Enfin, la quatrième est axée sur l'importance des représentations dans la vie sociale.

4.1. Représentation de la femme dans les genres oraux

L'image de la femme est le reflet de la société au sein de laquelle elle vit. Le discours social en général n'est pas un discours neutre. Souvent ce discours est celui de la pensée dominante, c'est-à-dire des hommes. Cette image dépend de situations sociales de la majorité des femmes. Kisangani étant une ville en pleine mutation et urbanisation, les représentations féminines ont changé compte tenu de nouveaux rôles que les femmes sont appelées à jouer par rapport au passé. Nous partirons de langues, de mythes, de chansons et de proverbes pour appréhender ce que ces genres oraux cachent et révèlent sur l'inégalité entre les femmes et les hommes. Ces genres oraux sont sélectionnés et tirés, de façon occasionnelle, dans la mosaïque ethnique de la Province Orientale se trouvant à Kisangani.

4.1.1. La langue

Le processus de socialisation et d'individuation passe nécessairement par l'intégration des personnes humaines à une communauté linguistique. En d'autres termes, l'apprentissage se fait par le canal de la langue et ses dérivés. Mais la langue en tant que support communicationnel véhicule bien des stéréotypes, des clichés. Elle traduit, en outre le plus souvent, un rapport de pouvoir entre les locuteurs³⁷⁴. C'est cette relation de pouvoir qui s'établit dans les échanges linguistiques entre les hommes et les femmes que ce chapitre tente d'explorer.

³⁷¹ BOURDIEU P., *La distinction*, *Op. cit.*, p. 191.

³⁷² Consulter à ce sujet, FOUCAULT M., *Op. cit.*, pp. 20-21; DREYFUS H. et RABINOW P., *Michel Foucault, un parcours philosophique*, Gallimard, Paris, 1984 ; LAQUEUR T., *Op. cit.*, pp. 9-355.

³⁷³ BUTLER J., *Op. cit.*, p. 36. La *performativité* est "cette dimension du discours qui a la capacité de produire ce qu'il nomme". Ou l'idée que le genre est performatif a été conçu pour montrer que ce que nous voyons dans le genre comme une essence intérieure est fabriqué à travers une série ininterrompue d'actes, que cette essence est posée en tant que telle dans et par la stylisation genrée du corps.

³⁷⁴ Référence faite à BOURDIEU P., *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982 ; SHERIDAN A., *Discours, sexualité et pouvoir. Initiation à Michel Foucault*, Ed., Alan Sheridan et Pierre Mardaga, New York, Bruxelles, 1980.

Le swahili comme toutes les langues *bantu* est une langue de « classe », c'est-à-dire que les substantifs n'y sont pas repartis comme c'est en général le cas dans les langues indo-européennes et sémitiques entre genres (grammaticaux) masculin, féminin, et éventuellement neutre, correspondant plus ou moins au genre sexuel des êtres ainsi désignés. Ils sont groupés en « classes » qui présentent chacune une forme caractéristique : il y a ainsi une classe pour les êtres humains et les êtres animés d'une vie magique - parmi lesquels notamment les arbres-³⁷⁵.

KAGAME A., dans son œuvre *la philosophie bantoue-rwandaise de l'être* identifie quatre catégories grammaticales ou classes :

- *umuntu* (homme, substance pensante) ;
- *ikintu* (chose, substance non pensante) ;
- *abantu* (localité, mixte d'espace et de temps) ;
- *ukuntu* (modalité, rassemblant les sept catégories aristotéliennes : quantité, qualité, relation, action, passion, position, possession).

Dans d'autres langues bantoues, les concepts désignant les sexes traduisent l'infériorité de la femme par rapport à l'homme. Par exemple, dans les langues *mongo* ou *ana-mongo*, le concept « Homme » est traduit littéralement par « *moto* » ; tandis que le concept « femme » par « *bo-moto* ». Ainsi, le préfixe « *bo* » ou « *omo* » est traduit par le mot « autre », et lorsqu'il est placé devant le radical « *moto* » ou « *onto* » (*muntu*, *butu*, *moto*), on obtient le mot « *bo'-moto* ». En fait, le mot « *bo'-moto* » possède, linguistiquement, la même valeur sémantique que « *omo'-onto* » qui est le mot composé qui signifie littéralement en français « autre-homme ». Donc, littéralement le terme français « femme » signifie « autre-homme »³⁷⁶. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Dans les langues *mongo* et *ana-mongo* en effet, le terme « femme » signifie littéralement ceci : « autre-homme », soit « être proche-de-l'être-humain », mais tout de même différent de l'« être-proprement-humain » (homme) et donc, en tout état de cause, un être inférieur à l'être-proprement-humain, lequel est représenté par le sexe masculin. Selon cette philosophie linguistique, le concept « femme » signifie un « être-différent-et-inférieur-à-l'être-proprement-humain », à savoir « l'être-humain-masculin »³⁷⁷. C'est cette même idée qui est à la base de la philosophie existentielle de Kierkegaard selon laquelle « la femme est par nature l'être pour autre

³⁷⁵ JAHN J., *Op. cit.*, p. 109. Lire également CRAHAY F., « Le décollage conceptuel : conditions d'une philosophie bantoue », in SMET A.J., *Philosophie africaine, textes choisis 2 et bibliographie sélective*, PUZ, Kinshasa, 1975, pp. 326-347.

³⁷⁶ LOMATA BONTUKA, « Tradition orale Mongo », cité par SOKI FUANI EYENGA., « Les élites féminines en quête de statut politique et économique », in SABAKINU KIVILU, *Op. cit.*, p. 152.

³⁷⁷ *Ibidem*

chose ». Pour ce dernier, la femme relève entièrement de l'ordre de la nature, et elle n'a ainsi de liberté plus profonde que par l'homme ; aussi bien le terme « demander en mariage » est-il synonyme de « libérer », et c'est l'homme qui demande et libère. Autrement dit, l'homme demande, la femme choisit. Ils sont par définition, l'une vaincue, l'autre vainqueur ; cependant, le vainqueur s'incline devant l'objet de son triomphe, et rien de plus naturel. La femme, en effet, est substance, tandis que l'homme est réflexion. Elle ne choisit donc pas purement et simplement ; l'homme fait demande, elle choisit. Mais cette demande de l'homme est bien une question dont le choix de la femme n'est que la réponse³⁷⁸.

En *paṛande*³⁷⁹, on utilise deux substantifs *kumba* (homme, mâle) et *dé* (femme, femelle) comme marques grammaticales de genre en les préposant à un substantif pour déterminer le sexe de l'être que celui-ci désigne et des morphèmes autonomes pour distinguer le masculin et le féminin des pronoms personnels de troisième personne du singulier³⁸⁰. En voici quelques illustrations :

- a) Genre du substantif : - *gùdé* (enfant) < *kumba gùdé* (garçon)
< *dé gùdé* (fille)
- b) Genre du pronom personnel (troisième personne) :
 - Masculin : *keo* (il, lui)
 - Féminin : *li* (elle)

De la même façon, la langue *mbane* (parlée dans le territoire de Banalia) emploie *nde* (il) pour le masculin et *gi* (elle) pour le féminin.

Il ressort de ces exemples que dans plusieurs langues comme celles en études, il existe une différenciation dans la nomination des êtres sexués. Le genre du substantif ou du pronom personnel utilisé pour désigner le masculin ou le féminin ne se ressemble pas. Aussi voit-on dans cette différenciation linguistique la représentation symbolique d'une plus grande distance sociale entre les sexes³⁸¹.

³⁷⁸ KIERKEGAARD, *L'existence, textes choisis*, PUF, Paris, 1972, p. 92 et suivantes.

³⁷⁹ Langue parlée dans le territoire de Poko.

³⁸⁰ KUMBATULU SITA, « Marques grammaticales de genre et nombre des nominaux dans quelques langues oubanguiennes », *Annales F.L.S.H*, n° 8 2006, p. 100.

³⁸¹ Pour une étude sérieuse de fonctions symboliques des pronoms pour déceler les modifications de la position de l'individu dans la société, on peut lire avec fruit ELIAS N., *La société des individus*, Fayard, Paris, 1991, p. 255.

Il est vrai que la langue traduit la hiérarchie et l'inégalité entre classe de sexes. Dans d'autres langues par contre, cette distanciation n'existe pas. Parmi les langues qui admettent ou suppriment les hiérarchies sexuelles, citons l'exemple des *Ibos* au sud du Nigeria. En effet, les *Ibos* ne font pas de distinction entre pronoms masculins et féminins pour les sujets et les objets. (\emptyset signifie il ou elle ; \emptyset y a, c'est lui ou c'est elle) ; ainsi on peut voir et s'adresser à une femme occupant un poste considéré comme typiquement masculin sans restriction linguistique ou stigmatisation aucune³⁸².

4.1.2. Les mythes

Le mythe est défini de différentes façons selon les auteurs. Certains prétendent que chaque société exprime, dans ses mythes, des sentiments fondamentaux tels que l'amour, la haine ou la vengeance, qui sont communs à l'humanité tout entière. Pour d'autres, les mythes constituent des tentatives d'explication de phénomènes difficilement compréhensibles : astronomiques et météorologiques³⁸³.

4.1.2.1. Le mythe *Kumu*

Chez les *Bakumu*³⁸⁴, le mythe génésiaque renseigne que Dieu est unique, son nom est *Mukongo*. C'est lui qui a fait tout ce que nous voyons ; il a créé d'abord un Homme et une Femme et ceux-ci ont engendré tous les autres. Le premier homme s'appelle *Ntoambo* (o très long) et la première femme *Neabe*. *Ntoambo* veut dire un autre homme, sans doute pour dire comme la Bible qu'il n'était pas bon qu'Adam restât seul, *Neabe* signifie : je suis ici, me voici³⁸⁵.

Ce mythe de l'homme originel chez les *Bakumu*, établit la subordination ontologique de la femme à l'homme. Il ressemble à la croyance révélée par la Sainte Bible au peuple Juif : « l'homme est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme ». En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme (1 cor. 11, 7-9). La soumission de la femme à l'homme et l'amour de celui-ci envers la femme visent l'accomplissement de l'unité, de la cohésion, de la stabilité dans la vie de couple. Mais, la domination de l'homme sur la femme que les Ecritures saintes instituent amène certains

³⁸² AMADIUME I., « Gros plan sur la sexualité, les traditions religio-culturelles et la modernité en Afrique », *Bulletin du Codesria*, numéro spécial (1-2), "La femme africaine", Dakar, 2006, p. 32.

³⁸³ LEVI-STRAUSS C., *L'anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1974, p. 228.

³⁸⁴ Les *Bakumu* sont des peuplades de la ville de Kisangani appelées « arabisés ». Ils sont originaires de Zanzibar dans la région des grandes eaux.

³⁸⁵ Lettre du Père GABRIEL (1901) sur certaines croyances des Noirs, cité par PALERMO S., *Pour l'amour de mon peuple*, Dehoniane, Rome, S.d., p. 127.

féministes à croire que ces Écritures saintes avaient été écrites par un génie masculin, plutôt que la sous la dictée de Dieu³⁸⁶.

Retournons au mythe *Bakumu* pour remarquer que quatre éléments sont au centre de ce mythe: monothéisme, création de l'homme (homme et femme), reproduction sexuée (hétérosexualité), antériorité de l'homme par rapport à la femme. Le peuple *mokumu* est monothéiste et croit en un seul Dieu, *Mukongo*. Celui-ci est considéré comme le créateur de tout ce qui existe sur la terre et dans le ciel. La vision de Dieu par le *mokumu* est en contradiction nette avec la théorie classique de l'anthropologie (ou de sciences humaines) qui conçoit l'homme en tant que produit de l'évolution (évolutionnisme). Sa conception de Dieu s'oppose également à celle d'autres peuples polythéistes de l'Antiquité (les Egyptiens, les Grecs, etc.). Le *Mokumu* pense à la hiérarchie des forces conformément à l'ontologie bantoue. Les forces sont hiérarchisées selon leur rang, leur droit d'aînesse. Par-dessus toute force est Dieu, Esprit et Créateur. Celui qui est la force, la puissance par lui-même, qui est source de toute force, à qui sont attribuées l'origine, la subsistance et l'annulation de toutes les autres forces. Il a sa cause existentielle en soi, et est la force causale de toute vie³⁸⁷.

Dans l'œuvre de création de l'homme par Dieu, il y a naturellement antériorité de l'homme sur la femme. De façon claire, nous parlerons de droit d'aînesse. Dans la société traditionnelle africaine, l'âge est un facteur de stratification sociale entre les aînés et les cadets. Et généralement, la femme est considérée comme le cadet, quelque soit l'âge, par rapport à l'homme. MULYUMBA WA MAMBA, dans son article, sur le système de parenté *Sile*, cite deux principes de base - principe de sexe et principe d'âge -, qui permettent de déterminer la position et l'ordre des personnes dans les relations de parenté. Selon le principe de sexe, les femmes occupent toujours la position de cadettes par rapport à leur frère, quel que soit l'âge biologique³⁸⁸. Le même principe commande dans le système d'autorité dans l'organisation familiale chez les *Bakumu*, *Topoke*, *Mbole* : « L'autorité s'exerce en fonction du principe de séniorité et du sexe »³⁸⁹.

4.1.2.2. Le mythe *Topoke*

Les *Topoke*, dans leur tradition, se désignent sous le nom de *Eso*, en souvenir de leur ancêtre. Le Dieu « Créateur » (*longia-onja*) aurait engendré deux fils : *Eso*, l'aîné, et *Wembe*, le

³⁸⁶ FREEMAN L., *L'histoire d'Anna O.*, PUF, Paris, 1977, p. 92.

³⁸⁷ BOELAERT E., « La philosophie bantoue selon le R.P Placide TEMPELS », in SMET A. J., *Philosophie africaine. Textes choisis 2 et bibliographie sélective*, PUZ, Kinshasa, 1975, p. 278.

³⁸⁸ MULYUMBA WA MAMBA., « Le système de parenté *Sile* », *Les Cahiers du Crïde* n°1, 1989, p. 66 et suivantes.

³⁸⁹ KALALA NKUDI, *Identité et société : fondement d'une marginalité. Le cas de Mbole*, Thèse de doctorat en psychologie, FSE, UNAZA/Campus de Kisangani, 1977, p. 177.

cadet³⁹⁰. Le premier serait leur ancêtre tandis que le second serait l'ancêtre des *Lokele*. BILUSA BAILA retient quatre hypothèses par lesquelles on essaie d'expliquer les origines du mot "Eso" attribué aux Topoke³⁹¹.

- "Eso" proviendrait de "Esu" signifiant "nous". "Esu" est le pluriel de "Ell", c'est-à-dire moi.
- "Eso" signifierait les gens qui grimpent sur l'arbre appelé "Osogo" pour y ramasser les chenilles appelées "Sogo".
- "Eso" proviendrait de "Gesogo" qui voudrait dire chaleur, par référence à l'esprit "belliqueux" des Topoke.
- "Eso" signifierait "gens de l'intérieur", "qui habitent la forêt", par opposition aux riverains appelés "Liande". On rapporte que lorsque les Européens arrivèrent pour la première fois dans les terres d'Isangi, ils entrèrent d'abord en contact avec les populations riveraines (donc les *Lokele*). Ils demandèrent alors à ces derniers s'il y avait d'autres habitants dans l'épais manteau de la forêt. Les *Lokele* répondirent "Eso". Ce dernier terme finit par être retenu comme celui qui désignerait les *Topoke*.

Tandis que le mot « *Topoke* » serait une appellation d'origine coloniale signifiant « on ne vous comprend pas ». Les premiers Européens questionnant ces autochtones sur leur identité auraient reçu comme réponse « on ne vous comprend pas », appellation qui servirait désormais à les identifier³⁹². D'autre version ajoute que le concept "topoke" serait une déformation de "tofoe" signifiant "nous ne comprenons pas". "Tofoe" est la négation de "toendoa", c'est-à-dire "nous saisissons", "nous comprenons", du verbe à l'infinitif "Ooi", "Ooa", signifiant "comprendre", "saisir". On rapporte que lorsque les premiers colonisateurs s'étaient adressés, à leur tour, aux *Topoke* pour connaître leur nom, ces derniers répondirent "Tofoe". Cette réponse serait dès lors adoptée pour désigner les Topoke³⁹³. Ce mythe génésiaque *Topoke* met en exergue la masculinité ou l'androgynie des premiers ancêtres (Eso et Wembe) ainsi que la patrilinéarité de la descendance.

4.1.2.3. Récit mythique d'origine des *Mbole*

³⁹⁰ WALLE SOMBO, *Les interventions de l'autorité coloniale dans les conflits des chefs traditionnels Topoke de Babelota 1911-1939*, mémoire de licence, UNAZA, Lubumbashi, 1975 cité par NDAY WEL E. NZIEM, *Op. cit.*, p. 180.

³⁹¹ BILUSA BAILA, « Recherche sur l'identité ethnique Topoke (Haut-Zaïre). Contribution à l'histoire socio-culturelle du Zaïre », *Civilisations*, n° 41, 1993, pp.103-116, disponible sur www.civilisations.revues.org/index1693.html, consulté le 31/8/2012.

³⁹² NDAY WEL E. NZIEM., *Op. cit.*, p. 180.

³⁹³ BILUSA BAILA, *Art. cit.*, p. 114.

Le premier homme appelé *Olomo* vivait dans la région lointaine où coulent les eaux du Lomami. Il avait deux fils : Lohome et Lokake. Il avait aussi deux filles : Lowali et Lokake-Lowali. Lohome et Lowali étaient blancs (en langue *Mbole* *Lokake* veut dire « albinos ») ; ils sont les ancêtres de toute la race blanche. Ces quatre noms sont devenus des noms communs : un homme noir ou homme tout court s'appelle « Lohome » ; une femme noire ou femme tout court s'appelle « Lowali » ; un albinos s'appelle « Lokake » et une femme albinos s'appelle « Lokake-Lowali ». Un jour, *Olomo* mourut. Une lutte éclata entre Lohome et Lokake au sujet du partage des biens laissés par le défunt, car ce dernier avait légué tous les biens à Lokake. Lohome fut battu par Lokake. Ne pouvant supporter l'affront, il partit de cette région lointaine où restèrent Lokake et Lokake-Lowali. Il amena avec lui sa sœur Lowali ainsi que tous ses fils et toutes ses filles. Les plus importants descendants de Lohome étaient Yalingo, Longa, Yapandu, Lindja, Yumaie et Kembe. Ce sont ces descendants de Lohome qui, selon le mythe, sont les fondateurs des lignages maximaux des *Mbole*³⁹⁴.

Ce récit du mythe fondateur *Mbole* réaffirme la patrilinéarité de l'ethnie *Mbole*. L'ethnie *Mbole* doit son existence et son origine à un ancêtre fondateur *Olomo*. Dans ce système patrilinéaire, la transmission de l'héritage parental se fait dans la lignée de progéniture masculine en écartant les filles ou les femmes, qui par leur mariage, appartiennent à la famille de leurs maris. Ce récit soulève, en outre, le problème de la tutelle des jeunes filles ou des femmes non mariées, qui est souvent assurée par le père et à défaut de ce dernier par les frères. Ceci signifie que les jeunes filles ou les femmes non mariées n'ont aucun pouvoir de décision. C'est le père ou le frère, en l'absence ou à la mort du père (du premier), qui décide du sort de leur vie. Par exemple, la décision de quitter son village.

Ce récit mythique insiste en dernière instance sur la couleur de la peau (sur le fond de teint) des femmes *Mbole*. Ceci est vrai également pour la majorité des femmes du District de la Tshopo. Les femmes *Mbole* en particulier et celles du District de la Tshopo en général présentent deux phénotypes concernant la couleur de la peau : les femmes noirâtres et les femmes brunâtres. Dans la vie courante - ce qui s'observe du reste dans les autres villes comme à Kisangani -, les femmes noirâtres souffrent d'un complexe de pigmentation qui les pousse au blanchissement de leur peau en utilisant les produits cosmétiques éclaircissants tels que les antiseptiques (Asepso, Ambi, Mekako, Rico, Dermogel, etc). Très souvent, la dépigmentation (le blanchissement) recherchée ne réussit que partiellement. On reste superficiellement blanche sur fond noir sur les

³⁹⁴ KALALA NKUDI, *Op. cit.*, p. 70.

autres parties du corps. Ce qui amène l'opinion à parler de « *Makolo coca, elongi fanta* », c'est-à-dire « les pieds noirs, la face blanche ».

Ce complexe de dépigmentation a vu le jour au contact et à la découverte de la race blanche. Frantz Fanon en fit une bonne description dans « *peau noire et masque blanc* » et trouve à travers cela le signe de l'aliénation mentale et culturelle. A l'inverse, ce phénomène touche également les hommes et les femmes à peau blanche. Mais, le bronzage qu'on observe auprès de certaines catégories de blancs, hommes et femmes confondus, répond au goût de l'exotisme. Le bronzage est généralement considéré en Occident comme le signe d'un voyage effectué sous les tropiques. Par ailleurs, si les femmes de peau blanche peuvent se griser, dans certaines sociétés comme *Luba* du Kasai, les femmes de cette couleur sont souvent repoussées et traitées de sorcières.

4.1.2.4. Le mythe de la création *Boa*

« Au début, le ciel était en bas et la terre en haut. Et puis *Mbá*, un démiurge avait ordonné que la terre fut en bas et le ciel en haut. Cela s'accomplit. Mais, il n'y avait pas d'eau, une femme s'en était appropriée seule et l'avait cachée. Cette femme pourtant altruiste car grâce à son eau, elle préparait à manger et le distribuait à ses prochains. Seulement, tous ceux qui mangeaient de ses repas mouraient. Le démiurge nommé *Mbá* a réussi à tuer la femme qui cachait l'eau et, celle-ci s'est mise à couler, emportant *Mbá* qui eut la vie sauve au cime d'un grand arbre »³⁹⁵.

Ce mythe créationnel *Boa* apporte quelque chose de nouveau par rapport aux mythes des autres groupes ethniques précédents : celui du pouvoir originel de la femme. Nous sommes tenté de dire qu'il marque le passage du matriarcat au patriarcat au sein du groupe ethnique *Boa* mais il reste imprécis sur la suite de la descendance. Le moins que l'on puisse dire est que cette première femme détenait seule l'eau et en assurait la distribution avant de s'en être dépossédée. L'eau est ici la principale ressource de vie : elle sert d'aliment, de boisson ; elle peut également tuer. Cette première femme avait indirectement le pouvoir de vie et de mort sur les êtres vivants. Ceci nous renvoie au droit de vie et de mort que détient l'oncle maternel sur son neveu dans le système matriarcal.

4.1.2.5. Le mythe originel *Hema*

³⁹⁵ HALKIN J. et VIANNE, cité par ILUNGA KALALA, *Histoire des structures traditionnelles et modernes des formations sociales Boa du Bas-Uélé et l'apport de leur dynamique sur l'écodéveloppement (1912-1987)*, Thèse de doctorat en sciences historiques, FLSH, UNIKIS, 2006-2007, p. 54.

Au commencement, existait Ruhanga, Dieu, principe de tout ce qui existe. Un jour Ruhanga eut deux fils jumeaux qu'il envoya sur terre. Le premier des jumeaux s'appelait Kagaba. Elevé à la dignité de demi-dieu, il servait d'intermédiaire entre leur père et son frère Indjia. Ce dernier, souche du genre humain, reçut une femme qu'il féconda. Il reçut ensuite de son frère Kagaba le soleil pour se chauffer, la lune pour se diriger la nuit, une hutte pour s'abriter du soleil et un *mulumba* (cache-sexe qui servait d'habillement aux hommes) pour s'habiller. Mais les trois cadeaux les plus précieux que lui fit Kagaba furent sans aucun doute la pluie pour s'abreuver, la courge pour se nourrir et le feu pour cuire la nourriture. Indjia vécut alors heureux. Il eut trois fils et les appela tous les trois Kana. Mais chaque fois qu'il appelait l'un de ses fils, les trois répondaient en même temps. Excédé par cette situation, il décida de les envoyer chez Kagaba pour que chacun y reçut un nom propre. En route les trois fils trouvèrent près d'un carrefour une vache, une corde pour lier la vache lorsqu'on la traite et un panier de fruits. L'aîné se saisit du panier, le cadet prit la corde et le benjamin la vache.

Les trois frères décidèrent de retourner directement chez leur père pour lui rapporter leur trouvaille. En cours de route, l'aîné consuma la moitié du contenu du panier. Lorsque leur père apprit ce qui s'était passé, il vit dans les faits la volonté de Kagaba qu'il interpréta de la façon suivante : toi l'aîné, tu t'appelleras Muhiru et tu seras agriculteur, mais puisque tu as mangé la moitié de fruits sans me l'apporter, tu travailleras sous le commandement de tes frères ; toi le cadet tu te nommeras Muhuma, ta vocation est de garder le bétail, tu seras pasteur ; quant à toi le benjamin, tu as choisi la meilleure part, tu porteras désormais le nom de Kama, tu domineras tes deux frères et ta descendance sera une race de rois. Les fils de Muhiru sont devenus les Bairu ou Hera, qui, au Bunyoro, formaient la classe intérieure d'agriculteurs au service des pasteurs hima ou huma, descendants de Muhuma. Et au-dessus de ces deux couches sociales se trouvaient les *bakama* ou l'aristocratie régnante³⁹⁶.

Une fois de plus, le mythe de la tradition orale hema insiste sur l'origine divine de la création de l'humanité et sur la parenté patrilinéaire de ce peuple dans la mesure où seuls les enfants masculins interviennent dans la formation du clan, la succession et la transmission du patrimoine familial. La femme, par contre, écartée de la lignée successorale, n'assume que le rôle de reproduction, celle de donner la vie. Ce mythe donne également l'idée que la population de Bunyoro était au commencement composé de trois populations séparées, autonomes et indépendantes les unes des autres.

³⁹⁶ SAMBA KAPUTO, *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale*, PUZ, Kinshasa, 1982, pp. 54-55.

L'idée générale qui se dégage de ces différents mythes est la patrilinearité comme caractéristique de la structure parentale des ethnies de la Province Orientale. La transmission de l'héritage se réalise de père en fils. Les femmes en sont donc dépourvues. Mais, ce qu'il faut également noter est le fait que le système patrilinéaire à l'état pur n'existe pas. Ce système connaît toujours des atténuations qui s'expliquent par les éléments suivants :

- l'importance de l'oncle maternel vers qui l'enfant est orienté comme modèle de son existence. En effet, malgré son absence concrète, il est au cœur même de l'univers de l'enfant, à travers la parole de la société toute entière, c'est par son influence que sont impliquées la plupart des maladies, des échecs et des décès.
- Bien que l'accent se trouve mis sur la ligne paternelle, de sorte que l'extension de la parenté patrilinéaire est beaucoup plus importante, les parents matrilatéraux n'en jouent pas un rôle moins important dans la vie de l'individu et dans les relations intergroupes. Les oncles utérins de la femme peuvent décider de la rupture du mariage de leur nièce avec un conjoint qui ne leur donne pas satisfaction en matière de services et en biens matrimoniaux³⁹⁷.
- la tendance actuelle de l'évolution de la famille africaine s'oriente vers un patriarcat plus ou moins atténué par les origines matriarcales de la société³⁹⁸.

Ce qui est vrai pour le système patrilinéaire, l'est aussi pour le système matrilineaire. Malgré la place dominante qu'occupent la mère et les oncles dans la matrilinearité, le père n'est pas une personnalité complètement effacée dans la vie des enfants. L'exemple des peuples *Yanzi* confirme nos propos :

un fils est lié à son père. C'est celui-ci qui l'initie à la vie sociale et aux différentes tâches sociales qu'il devra remplir. Un individu a aussi du sang de son père. (...) le lien qui attache un père à ses enfants et plus particulièrement à ses filles est exprimé dans la cérémonie du Kur ou fétiche d'inceste qui tend à délier le père et la fille des liens trop étroits qu'ils ont eus de même que ceux entre un frère et sa sœur. Lors du mariage, le père a droit à certains cadeaux en échange des services qu'il a rendus au clan de sa femme ou de sa fille. Il n'a pas droit qu'à des biens car sa petite fille lui revient aussi. C'est pour cela qu'on dit couramment qu'un père a plus de soucis et de joie du mariage de sa fille que du mariage de son fils. Le père est aussi lié à la fécondité. (...) c'est le père et non l'oncle qui est chargé du pouvoir et du prestige qui

³⁹⁷ KALALA NKUDI, *Op. cit.*, p. 274 et p. 116.

³⁹⁸ ANTA DIOP C., *L'unité culturelle de l'Afrique noire. Domaine du patriarcat et du matriarcat dans l'antiquité classique*, 2^e éd., Présence Africaine, Paris, 1982, p. 119.

*rejaillit de cette fécondité. Seul le père est associé au rituel des jumeaux. Un oncle de jumeaux n'a aucun statut particulier*³⁹⁹.

De même, la patrilinéarité *Kumu* demeure, cependant fortement liée au clan maternel. L'individu est conscient d'être lié par les liens de sang à la parenté paternelle et maternelle. Tout en appartenant juridiquement au clan paternel, la personne se sent attachée à son clan maternel, et plus particulièrement, à ses oncles maternels. En cas de difficultés, le neveu sororal se rend chez ses oncles qui s'empressent de prendre soin de lui⁴⁰⁰, le lien entre oncles maternels et clan paternel du neveu sororal est particulièrement marqué par les soins, que les pères laissent aux oncles, d'organiser la circoncision et l'initiation à la vie sociale adulte de leur fils.

Le fait de confier les enfants aux membres du clan maternel pour une étape aussi importante de l'existence sociale révèle l'importance de ce groupe dans les rapports interclaniques. Lors du mariage du neveu, celui-ci est tenu à consulter son oncle maternel pour le choix de sa future épouse et lors du décès d'un membre de la famille. Les relations entre clans paternel et maternel se nouent ainsi d'une manière particulière à tous les moments importants de la vie des enfants (naissance, initiation à la vie sociale adulte, mariage, décès) par le biais des oncles maternels et des neveux sororaux⁴⁰¹. Une bonne appréciation des faits montre combien il est difficile de parler de société essentiellement matrilineaire ou essentiellement patrilinéaire. La plupart des sociétés actuelles tendent vers la bilatéralité⁴⁰². Tel est le cas des Lunda qui pratiquent la filiation matrilineaire dans les successions politiques et la filiation patrilinéaire pour les questions courantes⁴⁰³. Au Rwanda et au Burundi, les enfants reçoivent leur prénom de leur mère et leur nom de leur père.

La pratique de la filiation bilatérale est la manifestation de la mutation en cours traduite par l'introduction et l'évolution du droit écrit, de l'économie du marché, des mariages inter ethniques. On a pris l'habitude de dire de nos jours que l'enfant appartient biologiquement au père et à la mère. Le cours de l'histoire n'a eu de cesse à modifier le régime de filiation. Beaucoup sont des auteurs qui estiment que le système original de la filiation fut le matriarcat.

³⁹⁹ PLAEN DE G., *Les structures d'autorité des Bayanzi*, éditions Universitaires, Paris, 1974, p. 136.

⁴⁰⁰ MAHIEU DE W., « Les Komo », in VERHAEGEN B., *Kisangani 1876-1976*, *Op. cit.*, p. 101 et suivantes. Aussi MWENE-BATENDE, *Mouvements messianiques et protestation sociale. Le cas du Kitawala chez les Kumu* du Zaïre, Faculté de théologie Catholique, Kinshasa, 1982, p. 28 et suivantes.

⁴⁰¹ MAHIEU DE W., *Op. cit.*, p. 101 et suivantes ; MWENE-BATENDE, *Op. cit.*, p. 28 et suivantes.

⁴⁰² Bilatéralité, caractéristique d'un système familial donnant des places équivalentes aux parents par les hommes et par les femmes, transmettant indifféremment les biens par les hommes et par les femmes, accordant au père et à la mère des rôles équivalents dans la procréation d'un enfant.

⁴⁰³ NDAYWEL E NZIEM, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique du Congo*, Le Cri édition, Afrique édition, Bruxelles, Kinshasa, 2009 et 2008, p. 92.

Cependant en RDC, depuis l'ère coloniale, la plupart des communautés sont patrilinéaires, à l'exception de la partie sud-ouest du pays. Ce mode d'organisation a connu des changements : nombre de patrilinéaires d'aujourd'hui, comme les Mongo et les Luba, étaient hier encore des matrilineaires⁴⁰⁴. L'étude menée par DIOP A.B, sur '*la famille Wolof*'⁴⁰⁵ atteste la structure bilinéaire de la parenté *Wolof* et le changement qu'elle a connu au cours de son évolution politique : de la parenté bilinéaire à prédominance patrilignage à la parenté avec primauté de matrilignage.

Ce sont des raisons, principalement d'ordre politique et non économique, qui rendent compte, sous la monarchie et dans les dynasties royales, de la primauté accordée au matrilignage dans une parenté restée bilinéaire. Mais les hommes qui sont les artisans de cette construction politique y détenaient les plus hautes fonctions, comme ils occupaient une position dominante dans la société. Ils contractaient des unions matrimoniales pour avoir comme successeurs et héritiers leurs fils à la place de leurs neveux. Le patrilignage gardait donc de l'importance ; il occupait la première place au *Folof*, dans l'ordre royal où les familles maternelles étaient, cependant, reconnues et bénéficiaient de l'héritage des biens⁴⁰⁶.

A l'heure actuelle, la structure bilinéaire de la parenté se maintient surtout au niveau des représentations mentales et se traduit de moins en moins dans les faits. Sa survivance est cependant le signe qu'elle traduit une réalité profonde de la culturelle traditionnelle Wolof. L'analyse de cette parenté montre que les deux lignages ont des attributs complémentaires qui s'équilibrent. Le matrilignage a un contenu essentiellement biologique ; il transmet le sang, fondement de la parenté. Les valeurs psycho-sociales qui lui appartiennent sont la solidarité intime, profonde, l'entraide et le soutien dans les moments difficiles où la survie est en cause. Le patrilignage a un aspect biologique secondaire mais son contenu est principalement social, politique. Les valeurs auxquelles il se réfère sont l'honneur, le prestige, le courage : vertus cultivées par l'ancienne société monarchique, guerrière, ou simplement patriarcale, obligée pour survivre d'exalter la solidarité, le sens du courage de ses membres⁴⁰⁷.

4.1.3. La musique et la chanson

La musique est le reflet de la société. Elle traduit, de manière sonore par le rythme, les aspirations d'un peuple et les représentations qu'il se fait de la société et des hommes qui la

⁴⁰⁴ NDAY WEL E NZIEM, *Op. cit.*, pp. 91 et suite.

⁴⁰⁵ DIOP A. B., *La famille Wolof. Tradition et changement*, Karthala, Paris, 1985.

⁴⁰⁶ *Idem*, p. 28.

⁴⁰⁷ *Idem*, p. 29.

composent. Dans les sociétés congolaises traditionnelle et moderne, la musique est un moyen d'éducation et de rééducation.

La musique, dit TSHONGA ONYUMBE, canal culturel audio-oral possède une puissance de propagation fulgurante. Elle se répand indistinctement dans toutes les couches sociales et atteint les individus de tous les âges. Elle véhicule une certaine culture à tous les niveaux : intellectuels et analphabètes, pauvres et riches, vieux et jeunes. Toutes les strates sociales sont donc concernées dans l'unité. Cette musique est véhiculée par la radio, la télévision et autres émetteurs ou relais. Elle se joue partout selon les circonstances et les lieux, elle s'infiltré dans les nerfs populaires d'autant plus qu'elle utilise une des quatre langues nationales, le lingala⁴⁰⁸.

La musique congolaise moderne apparaît à notre égard comme un des arts où les inégalités entre hommes et femmes peuvent être décryptées et interprétées. Cette musique regorge d'un répertoire fort varié et riche en thèmes. Plusieurs auteurs ont exploité les thématiques récurrentes de la chanson populaire congolaise⁴⁰⁹. Parmi ces thématiques, celles qui abordent l'amour (la femme dans ses relations intimes avec l'homme) et l'argent sont au centre de préoccupations aussi bien des artistes que de chercheurs.

Mais le thème d'inégalité entre homme et femme est peu exploité de manière générale. Il ressort des différentes et principales thématiques traitées, chantées et prisées dans les chansons que celle de l'inégalité homme-femme n'est pas totalement absente. Elle est souvent sous-entendue et subordonnée au thème central et peut être considérée dans certaines situations comme sous-thème.

Nous avons regroupé ces chansons cinq thèmes. Il s'agit pour la plupart des thèmes traités par certains auteurs et réinterprétés par nous. D'autres ont été analysés par nous à partir de la connaissance que nous avons nous-même des chansons chantées dans le pays.

4.1.3.1. Le célibat

La chanson « Bumbalaka » de Jean-Baptiste MWENDA ⁴¹⁰.

Marie José na kwambiaka we bibi yangu (2 fois) Marie José, je m'adresse souvent à toi, ma

⁴⁰⁸ TSHONGA ONYUMBE, « La femme vue à travers la musique zaïroise moderne de 1960 à 1980 », *Zaire – Afrique*, n°162, février 1982, p. 83.

⁴⁰⁹ Se référer à IYELI KATAMU, *Les chansons de la musique rap à Kisangani. Contributions aux sociologies de la musique et de l'éducation*, mémoire de D.E.S en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2004-2005 ; KONATE Y., *Reggae et société en Afrique noire*, Karthala, 1987 ; MANDA TCHEBWA, *Terre de la chanson, la musique zaïroise : Hier et aujourd'hui*, Duculot, 1996.

⁴¹⁰ MONSENGO MANTIBAH, « L'école de musique du Katanga (1950-2000) », in JEWSIEWICKI B., (dir.), *Musique urbaine au Katanga. De Malaika à Santu Kimbangu*, L'Harmattan, Paris, 2003, p. 22.

femme (2 fois)

Bumbalaka Tumba si kilema. Tumba Kizalikiyo Tumba, le célibat n'est pas une infirmité, mais
Tumba Kya baukambo bien une coutume laissée par les ancêtres.

Le célibat, partout en Afrique traditionnelle, est un statut provisoire qui prépare au mariage. Même si dans la vie moderne cela n'est pas vrai, il est souvent assimilé à l'univers des cadets, des jeunes tandis que les mariés à l'univers des aînés, des adultes. Le système aîné /adulte ; cadet /jeune correspond à la séniorité absolue ou fermée de BALANDIER G⁴¹¹. Tandis que le système célibataire / marié à la séniorité relative ou ouverte. Car, le mariage est perçu comme un âge social qui ouvre accès à des responsabilités sociales. L'homme ou la femme célibataire relevait autrefois de la tutelle des parents ou des frères aînés. La femme mariée était cependant sous la tutelle de son mari. Le mode de vie en ville rend de plus en plus autonomes les hommes et les femmes célibataires d'un certain âge (à l'âge avancé).

Au Congo-Kinshasa, on a pris l'habitude d'appeler toute fille ou jeune femme à l'âge de la majorité « *ndumba* » vivant seule ou sous le toit parental. A l'époque coloniale, le terme « *ndumba* » se confondait avec celui de « femme libre » ou de « femme vivant théoriquement seule » (F.T.S). Ce terme ne signifiait pas nécessairement prostituée. Il était employé pour désigner toute femme adulte (plus de 16 ans) non mariée résidant au centre extra-coutumier. L'administration coloniale se référait à l'état (solitude) et à l'activité professionnelle pour distinguer les femmes libres : les taxées et les exemptées. Les taxées étaient les prostituées, les concubines ou les femmes exerçant une activité économique ; faisaient partie des exemptées les veuves et les femmes âgées⁴¹².

Dans le même registre colonial, « femmes libres » signifie femmes jeunes « vivant isolement ou au sein de groupements (de 2 à 3 personnes) exclusivement féminins⁴¹³. Femmes également indépendantes : vis-à-vis des hommes d'abord et à l'égard de l'économie coloniale ensuite puisque leurs revenus dérivent d'activités non contrôlables et/ ou d'unions libres avec des Européens et des *évolués*, femmes libres, enfin, parce qu'elles ont du temps libre qu'elles mettent à profit en poursuivant des activités récréatives et ludiques⁴¹⁴. Aujourd'hui, les femmes libres, ne sont plus les *ndumba*, femmes d'un certain âge ayant des scarifications à la joue. On voit l'entrée dans le métier de prostitution de jeunes femmes. Les *ndumba* sont essentiellement des divorcés

⁴¹¹ BALANDIER G., 1974, *Op. cit.*, p.75.

⁴¹² VERHAEGEN B., *Art. cit.*, p. 55.

⁴¹³ BALANDIER G., *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, FNSP, 1985, p. 145.

⁴¹⁴ GONDOLA C-D., « "Bisengo ya la joie" : Fête, sociabilité et politique dans les capitales Congolaises », in GOERG O., *Fêtes urbaines en Afrique. Espaces, identités et pouvoirs*, Karthala, Paris, 1999, p. 98.

(ayant échoué dans le mariage), et des veuves, qui semblaient avoir réussi dans la vie⁴¹⁵. Les jeunes filles ou femmes vivant dans la maison des parents et qui se livrent à la débauche sont elles aussi considérées comme des *ndumba*.

Dans la vie urbaine et quotidienne, la femme libre ou *ndumba* est une catégorie sociale qui jouit d'une reconnaissance juridique plus élevée dans l'espace public que la femme mariée confinée dans la sphère privée. La législation congolaise frappe la femme mariée de plusieurs incapacités : elle ne peut pas ester en justice, elle ne peut pas ouvrir un compte en banque, elle ne peut pas ..., elle ne peut pas, etc. Ce qui n'est le cas avec la femme *ndumba* dont les capacités juridiques ne sont nullement mises en doute.

En plus, la femme célibataire, libre ou *ndumba* bénéficie d'une autonomie financière et d'une liberté qui lui accordent plusieurs avantages matériels. L'ironie de la vie sociale fait que beaucoup de femmes préfèrent le train de vie des femmes célibataires que celui des femmes mariées. L'illustration de ce choix ici est une chanson de Bayon Marie-Marie intitulée '*Nadendela mibali*' (je cours après les hommes), une véritable apologie de la *ndumba* qui y clame sans fards sa liberté en répudiant les normes sociales qui n'autorisent pas la femme à vivre sa sexualité et sa maternité en dehors du mariage :

libala na boyi, bo ndumba na lingi (le mariage, je n'en veux plus ; être courtisane est ce que je désire)⁴¹⁶.

L'image de la femme *ndumba* est également consacrée et chantée par Jean BOKELO (Orchestre Congo 68), en même temps qu'il s'agit d'une réponse à un mari dominateur et abusif⁴¹⁷ :

<i>Mama nalingi na fanda ndumba</i>	Maman, je veux devenir ndumba
<i>Bandumba mpe bazuaka</i>	Les ndumba aussi gagnent de l'argent
<i>Bandumba mpe balataka</i>	Les ndumba aussi s'habillent
<i>Na lembi libala ya kosuanisa ngai</i>	Je suis fatiguée de ce mariage de dispute.

Si l'état de célibataire chez la femme peut être source de bonheur matériel et de libération individuelle, chez l'homme par contre il est vu comme un calvaire, un labeur. On se brûle les

⁴¹⁵ NKONGOLO FUNKWA, « Musique, ambiances et femmes libres à Lubumbashi. Un essai d'histoire sociale (1956-2001) », in JEWSIEWICKI B., *Op. cit.*, p. 31.

⁴¹⁶ GONDOLA C.D., « Amours, passions et ruptures dans l'âge d'or de la chanson congolaise », *Africultures*, n° 63, avril-juin 2005, p. 64.

⁴¹⁷ GONDOLA C.D., "Oh Rio-Ma", *Art. cit.*, p. 63.

doigts à la cuisine ; personne de s'occupe de soi. Dans l'opinion populaire, quand un homme persiste et endure dans la solitude (célibat), on le présente comme un masochiste, comme quelqu'un qui ne saura supporter les caprices d'une femme en la prenant durablement en charge. La chanson congolaise ne ménage pas l'homme célibataire et parle de *Monzamba pasi* (le célibat est dur).

4.1.3.2. Le mariage

Le mariage est l'institution sociale la plus ancienne. C'est une union socialement acceptée entre un homme et une femme. Il a pour but la procréation et le maintien de la stabilité sociale. C'est dans le mariage que l'homme et la femme trouvent le plein épanouissement. Il constitue le cadre légal de l'accomplissement sexuel. Dans la société traditionnelle africaine, la sexualité n'était autorisée que dans le cadre légitime du mariage. Celui-ci confère aux conjoints la qualité d'époux et d'épouse, qualité nécessaire à la fondation de la famille.

La chanson congolaise n'est pas restée à l'écart du mariage. Elle s'évertue à vanter le mérite et le désavantage du mariage surtout monogamique.

Linzanza libonga nde na langi

Toute pièce de métal a besoin d'une belle couleur de peinture pour qu'elle soit mieux appréciée.

Mwasi abonga na mobali mamán yaka tobalana

De même toute femme a besoin d'un beau mari qui puisse susciter sa fierté.

Nalingi se yo chérie

Je t'aime chérie.

Qu'attendons-nous pour nous marier ?⁴¹⁸

Linzanza libonga nde na langi

Toute femme tire sa plus grande fierté de son statut de mariée

Ya solo mwaasi abonga na mobali

En ce qui me concerne

Linzanza libonga na langi

Je viens d'avoir un associé en amour

Yasolo lokumu ya mwasi makwela

⁴¹⁸ MAYAULA MAYONI, *Momi*, Kinshasa, éd. Populaires, cité par MANDA TCHEBWA, *Op. cit.*, p. 285.

Nazui associé na ngai na bolingo mama

Avec qui désormais je partagerais ma vie

Nazui ya nga bolongani

Par le lien du mariage assorti d'un échange officiel des bagues (anneaux de mariage)

Ya pete na mosapi

Car même un morceau de tôle

Pour qu'elle soit belle, plus présentable

Elle a besoin d'une couche de peinture⁴¹⁹.

Le mariage sécurise en ce sens qu'il est protégé par la loi et constitue un état de vie devant durer de par sa nature. Le lien de mariage est indissoluble : « on ne se marie pas pour un jour », dit-on. Autrement dit, engagement des époux devant la communauté des vivants et des ancêtres, le mariage est présumé, jusqu'à la preuve du contraire, devant durer aussi longtemps que vivent les conjoints eux-mêmes⁴²⁰. Avec la crise économique de ces dernières décennies, le mariage n'est plus une alliance entre des familles, il devient d'abord une affaire de succès social et ensuite une question d'auto-réalisation personnelle⁴²¹. Si certaines chansons reconnaissent les bienfaits du mariage, d'autres plus nuancées stigmatisent la violence, la dispute, l'injustice qui règnent dans nombreux foyers. Les auteurs –compositeurs présentent ces faits tantôt comme des ingrédients nécessaires pour rallumer le feu de l'amour tantôt comme le signe du feu qui brûle dans l'enfer.

Koswana ezali pili pili pe mungwa ya libala

La dispute dans un foyer est un ingrédient au même titre que le piment ou le sel pour

assaisonner la vie conjugale⁴²²

De même, Rochereau TABU LEY, dans « *Sorozo* » chante :

Na libala koswana elakisa nde bolingo

Dans la vie conjugale les disputes doivent être perçues comme un signe d'amour.⁴²³

⁴¹⁹ TSHALA MWANA, *Na si nabali*, Bruxelles, éd. Espéra, cité par MANDA TCHEBWA, *Op. cit.*, p. 284.

⁴²⁰ MATADI LEFANG W'INKIE, « Divorce et stabilité matrimoniale chez les Yansi », *Zaire-Afrique*, n°103, Mars 1976, pp. 175-176.

⁴²¹ NGANDU MUTOMBO, « Les jeunes, les femmes et la musique congolaise moderne », in JEWSIEWICKI B., (dir.), *Op. cit.*, p. 84. Lire également MATADI LEFANG W'INKIE, « Fiançailles et stabilité matrimoniale Yansi », *Zaire-Afrique*, n° 90, Décembre 1974, p. 610.

⁴²² KOFI OLOMIDE, *Coucou*, Paris, éd. Rythme et musique, 1989, cité par MANDA TCHEBWA, *Op. cit.*, p. 301.

L'artiste musicien WENDO KOLOSOY est un peu plus sarcastique dans « libala » :

<i>Libala liboso nde sukali</i>	Le premier goût du mariage
<i>Ekomi na kati ngai ngai</i>	A ses débuts, est sucré
<i>Mpe na suka bololo</i>	Il devient par la suite aigre
	Avant de gâter complètement
	Par un goût amer ⁴²⁴

Beaucoup de chansons non recensées ici reviennent sur le rôle traditionnel dévolu à l'homme et à la femme : l'homme a été créé pour aider, habiller la femme ; celle-ci a pour tâche nourrir, élever les enfants.

Cette division sexuelle du travail dans le mariage est à la base des inégalités entre les conjoints. FIRESTONE S., défend l'idée que c'est parce que les femmes portent les enfants qu'il a été possible aux hommes de prendre l'ascendant sur elles, car l'assujettissement des femmes est enraciné dans la division du travail qui commence avec les rôles différents des mâles et des femelles dans la reproduction de l'espèce. Elle est parmi ceux qui pensent que cette division du travail est institutionnalisée dans la famille. Donc, pour libérer les femmes, il est nécessaire de détruire la famille, en développant d'abord des styles de vie différents, des institutions sociales et enfin de compte la reproduction artificielle qui éliminera la fonction reproductive des femmes⁴²⁵. Le féminisme radical en préconisant la destruction de la famille et l'état de la nature vise donc la réalisation de l'égalité entre l'homme et la femme. Tel n'est pas notre point de vue. Détruire la famille reviendrait à détruire la société tout entière. Car la famille est la cellule de base de la nation. La disparition de la famille entraînerait *ipso facto* la disparition de l'homme ou si l'on veut le retour de l'homme à l'état de la nature.

Comme il en ressort dans nombreux écrits : « la société sauvage possédait un système de relations sociales et sexuelles égalitaires, découlant d'un mode de production collectiviste et de la

⁴²³ TABU LEY, *Soroꝛo*, Kinshasa, Ed. ISA, cité par MANDA TCHEBWA, *Op. cit.*, p. 301.

⁴²⁴ WENDO KOLOSOY, *Libala*, Kinshasa, éd. Ngoma, cité par MANDA TCHEBWA, *Op. cit.*, p. 301.

⁴²⁵ ROSE H. et HANMER J., « Reproduction humaine, dépendance technologique et libération des femmes », in ROSE H et HANMER J., *L'idéologie de/ dans la science*, éd. Seuil, Paris, 1977, p. 85.

possession des biens en commun ». ⁴²⁶ Cette idée nous semble dépassée et rime à contre-courant avec l'évolutionnisme. L'humanité ne saurait retournée au passé d'il y a de millions d'années. Le mariage connaît le haut et le bas ; le bonheur et le malheur. Comparé au goût, il connaît dans son évolution trois stades que les locuteurs résumant de la manière suivante : sucre (*sukali*), aigre (*ngai*), amer (*bololo*). Cette constatation quelque peu pessimiste et même fataliste transparaît dans quelques chansons ⁴²⁷: "On ne vit qu'une seule fois".

<i>Libala liboso elengi lokola sukali</i>	Au début le mariage est comme du sucre
<i>Ekoma na kati ngai lokola citron</i>	Quand on a un peu vécu il devient aigu-citron
<i>Na suka bololo lokola quinine</i>	Et vers la fin, il est amer comme la quinine.

La plupart des chansons de la musique congolaise moderne tendent vers la victimisation de la femme : le mari est présenté comme un bourreau et la femme victime. TSHONGA ONYUMBE confirme nos propos :

Dans beaucoup de chansons, c'est la femme qui se plaint. Mais depuis un certain temps l'on remarque une certaine évolution dans sa démarche. Elle est passée de la plainte passive à l'action. Elle affronte l'homme et défie la société, remettant en cause certaines structures sociales. L'homme, par contre, est resté passif et même passéiste, sécurisé qu'il est par les us et les coutumes qui sont en sa faveur. Il a tendance à rester le mari « dictateur » dans le mariage, voire « polygame » quand il en a envie ... Idées et mentalité que combat notamment la femme ⁴²⁸.

4.1.3.3. La polygamie

On distingue le mariage monogamique (un mari avec une femme) et le mariage polygamique où un mari vit avec plusieurs épouses. Dans plusieurs traditions et coutumes africaines, la polygamie était autorisée et acceptée. La femme représentait dans la société traditionnelle une force productive et posséder plusieurs femmes sous sa coupe était signe de richesse. A l'arrivée du colonisateur, la polygamie fut combattue au profit de la monogamie que l'Eglise chrétienne encourageait. L'imposition et le maintien de la monogamie au niveau du code civil réussirent grâce à la complicité entre l'Etat colonial et l'Eglise.

VERHAEGEN B., distingue la polygamie vécue ouvertement, connue des épouses et de la société et sanctionnée par des rites de mariage coutumier, et la polygamie cachée ou

⁴²⁶ REED E., *Féminisme et anthropologie*, Denoële / Gonthier, Paris, 1979, p. 7.

⁴²⁷ TSHONGA ONYUMBE, « Le mariage dans la musique Zaïroise moderne de 1960 à 1981 », *Zaire-Afrique*, n° 198, octobre 1985, p. 501.

⁴²⁸ TSHONGA ONYUMBE., « La femme vue... », *Art. cit.*, p. 502.

clandestine, apparentée au concubinage et au phénomène « deuxième bureau ». La première se divise en « polygamie sous toit » - toutes les épouses vivent dans la même maison ou dans le même enclos - et la polygamie « en dehors du toit », ce qui n'est possible qu'en ville. Dans ce dernier cas, les femmes sont séparées, mais se connaissent ; l'homme loge et mange chez chacune des épouses à tour de rôle, même s'il a un domicile principal, normalement chez la première épouse.

La polygamie clandestine, fort répandue, peut également impliquer des rites d'union (consentement plus ou moins explicite des familles, dot ou dédommagement), mais les épouses s'ignorent. Les habitats sont séparés ; seule la première épouse est reconnue légalement. Les autres ont un statut subalterne et précaire. Mais, rien n'exclut qu'elles renversent la situation en leur faveur et obtiennent la répudiation ou l'abandon de la première. (...) Le concubinage ou « deuxième bureau » est une liaison temporairement stabilisée, mais non officialisée par un rite ou une reconnaissance officielle⁴²⁹. On parle de la polyandrie lorsqu'une femme vit avec plusieurs hommes ou amants. Certaines coutumes la pratiquent comme les *Bashilele* au sud Kasai. Dans la ville, la polyandrie prend la forme de la prostitution.

La chanson congolaise peint la polygamie de la manière ci-après :

<i>Libala ya bombanda</i>	L'amour sous le régime de la polygamie
<i>Bolingo partagé</i>	Est à partager ⁴³⁰
<i>Mbanda na ngai</i>	Ma rivale, j'entends parler
<i>Nakoyoka ye sango</i>	Notre rencontre aujourd'hui
<i>Lelo oyo tokutani</i>	Me permet de réaliser ce qu'elle est. ⁴³¹
<i>Nzoka azalaka boye</i>	

Toutes ces chansons précitées insistent sur les péripéties d'une famille polygamique : rivalité, juron, dédain, commérage. La polygamie entraîne dans une mesure l'autonomisation des femmes surtout des coépouses. Quand le mari possède un petit revenu qu'il doit partager entre différentes coépouses, cette situation incite celles-ci à se débrouiller pour compléter la part reçue

⁴²⁹ VERHAEGEN B., « La famille urbaine face à la polygamie et à la prostitution. Le cas de Kisangani au Zaïre », in COQUERY-VIDROVITCH C., (dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique*, tome 2, L'Harmattan, Paris, 1988, p. 126.

⁴³⁰ NGWASHI T., *Bolingo partagé*, Kinshasa, éd. NT 17, cité par MANDA TCHEBWA, *Op. cit.*, p. 281.

⁴³¹ MBILI ABEL., *Mbanda na nga*, Orchestre Afriza.

du mari. Elles peuvent chercher et trouver un travail rémunéré dans la fonction publique, dans les entreprises privées ou les organismes internationaux. A défaut, elles peuvent se lancer dans le commerce ou le petit métier (couture, tricotage, gardiennage). Dans de situation extrême, d'autres coépouses se livrent à la prostitution. La grande polygynie (polygamie) et polyandrie alimentent en quelque sorte la prostitution.

La polygamie est un espace de pouvoir hiérarchisé entre les coépouses. Dans le cadre de la famille polygamique, certaines femmes se voient octroyer des prérogatives, notamment dans l'organisation de la vie quotidienne des coépouses. Il existe ainsi selon YANA S.D, les relations de subordination entre épouses de rangs différents⁴³². La concession d'un polygame est un domaine organisé suivant des règles précises. Chacune des épouses connaît son statut au sein de l'union, et elles entrent donc en compétition, certaines pour conserver, d'autres pour améliorer leur position au sein du ménage. Partout la première épouse a un statut particulier. Par exemple, chez les anciens *Beti* du Cameroun, dans un ménage polygame, deux femmes avaient un statut à part : *l'ekomba*, première épouse par ordre chronologique, la *mkpeg*, la favorite. (...) *ekomba* a un statut privilégié car c'est avec elle et grâce à son travail que l'homme se fait une réputation, procréée pour la première fois, accumule les richesses grâce auxquelles il pourra épouser d'autres femmes. *L'ekomba* n'est pas seulement la plus âgée, mais elle est aussi la plus prestigieuse des épouses du polygame, celle qui le connaît le mieux et informe les autres sur ses goûts et son caractère. (...) la *mkpeg* a une place prépondérante aux plans affectif et matériel alors que *l'ekomba* a un rôle politique⁴³³.

4.1.3.4. La domination maritale de la femme par l'homme

Dans un grand nombre d'union, les hommes se servent de la parole biblique pour asseoir leur domination sur leurs femmes. La Bible dit : « Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur. Maris, aimez vos femmes, et ne vous aigrissez pas contre elles »⁴³⁴. En effet, ce verset introduit une hiérarchie sociale dans la famille. Le mari est considéré comme le chef du foyer. Et la soumission de la femme à l'égard de son mari doit être entendue comme une marque de respect, d'obéissance. Mais nullement la soumission dont il est l'objet dans la Bible ne peut être comprise dans le sens pire du terme, c'est-à-dire celui du servage. Mais beaucoup de maris avancent ce prétexte pour dicter l'ordre et installer la tyrannie dans le ménage.

La chanson de LUAMBO MAKIADI est pleine de symbolisme à ce sujet.

⁴³² YANA S.D., « Statuts et rôles féminins au Cameroun. Réalités d'hier et images d'aujourd'hui », *Politique Africaine*, n° 65, mars 1997, p. 39.

⁴³³ *Ibidem*.

⁴³⁴ Colossiens 3, 18 et 19. Traduction LOUIS SEGONG, *La Sainte Bible*, Alliance biblique universelle, s.l., 1997.

Mwasi ngai na bala na mosolo

Une femme que j'ai dotée

Atuna ngai okendeki wapi

N'a pas le droit à mes yeux

Balobi boye

De me poser des questions du genre :

Nani apesi ye autorisation atuna ngai boye

Où étais-tu ? On m'a raconté ceci ...

De qui détient-elle ce pouvoir

Pour m'interroger de la sorte ?⁴³⁵

Léon BUKASA, revient à la charge en ces termes dans la chanson « Bibi Sultani ».

Wandugu wapenzi kwa habari nilipata leo

Chers frères, j'ai eu une nouvelle aujourd'hui

Wanasema sultani ni mwana muke, ni fasi

On dit que c'est la femme qui est chef

Ya wapi muliona bibi sultani

Où avez-vous vu une femme chef ?

Ata ku nkambo ai kuwa namuna ile

Même chez nos ancêtres, ce n'était pas comme ça

Bibi Sakina kwa mapendo nilikupenda, njo

Sakina, ma femme, est-ce à cause de mon amour envers toi

Vile unataka kuwa sultani wangu

Que tu veux devenir mon chef ?

Akili ya bibi aivezi kupita ya bwana

La sagesse (ou l'intelligence) de la femme ne peut dépasser celle de l'homme

Akili ya bibi iko sava mutoto kidogo

La sagesse (ou l'intelligence) de la femme est comparable à celle d'un enfant.⁴³⁶

Dans les deux chansons de LUAMBO MAKIADI et Léon BUKASA, le pouvoir de la femme sur l'homme est mis en cause. On lui refuse même le droit de regard sur son mari. Or la femme exerce un pouvoir d'influence sur son mari. Nombreuses résolutions prises par les chefs

⁴³⁵ LUAMBO MAKIADI, *Matata ya mwasi na mobali esilaka te*, Kinshasa, éd. Populaires.

⁴³⁶ MONSENGO MANTIBAH, *Op. cit.*, p. 19.

la journée ont été au préalable discutées, la nuit avec la femme au cours de laquelle celle-ci a donné son accord. Quand la femme y oppose son « veto », il y a plus de chance que ces résolutions ne soient pas exécutées. Le passé africain nous renseigne qu'il n'y a presque pas de sociétés où l'homme exerça sa souveraineté seule tout comme des sociétés où les femmes investies de la souveraineté suprême dirigèrent seules. Le pouvoir, qu'il soit détenu par l'homme ou par la femme, a toujours un caractère complémentaire.

D'après MUNZHIRWA MZEE, dans de nombreux Etats, c'est un couple (le roi et une femme privilégiée) qui fonde la monarchie. Cette femme est alors appelée reine-mère, sans que parfois, le roi soit son fils ou son époux. C'est ainsi que chez le Bushi (Kivu), la royauté était exercée par deux personnes en même temps, sans aucune division de charges ou de privilèges, le roi et sa mère appelée « *Omwimi-Kazi* ». La mère du *Mwami* partageait avec lui, toutes les responsabilités du pouvoir. Si elle mourait avant lui, une autre femme la remplaçait comme mère juridique ; dans le cas contraire, elle se retirait, pour laisser la place à une nouvelle reine-mère. (...) Chez les Lunda, population matrilineaire dirigée par une aristocratie patrilinéaire, le *Mwata-Yambo* a auprès de lui une femme choisie par ses quatre principaux dignitaires : la « *Lukonketka* », qui doit être une de ses parentes. Originellement, celle-ci était considérée comme sa sœur. Elle intervient dans toutes les questions qui intéressent la conduite de l'Etat, elle est la mère du royaume⁴³⁷.

4.1.3.5. La domination de l'homme par la femme

Si les chansons reprises au point précédent insistent et mettent l'accent sur la suprématie de l'homme sur la femme, une autre catégorie de chansons qui ont fait fureur dans les années 1980 procède à l'inversion des rôles sociaux et à une redéfinition de la masculinité et/ou de la féminité dans la société congolaise. Parmi ces chansons, nous citons « *Mario* » de LUAMBO MAKIADI Un des couplets de « *Mario* » reprend ceci :

<i>Ba parents ya Mario bakanisaka</i>	Les parents pensent que c'est
<i>Mario apesa ngai mosolo</i>	Mario qui me donne l'argent
<i>Nzoka ngai mutu nalatisaka</i>	Or c'est moi qui l'habille
<i>Naleisaka ye ee</i>	Et le nourrit

⁴³⁷ MUNZHIRWA MZEE, « Aux racines du développement, le rôle de la femme », *Zaire-Afrique*, n° 196, p. 356.

Mario nalembi eee

Mario j'en ai assez de toi⁴³⁸

L'inversion des rôles sociaux surtout en ce qui concerne la prise en charge de l'homme par la femme n'était pas encore chose admise, les parents de Mario croient que c'est leur fils qui tient le cordon de la bourse. Alors qu'il dépend totalement de son amante.

Mario, nasala lisusu nini po na yo ?

Mario, que puis-je faire pour toi ?

Nasi nasalisi yo ndenge nyonso

J'ai tout fait pour toi

Ba familles na yo basala matanga kaka nga mutu nakipaka bango

Que ta famille ait un cas de décès : c'est moi qui prends tout en charge

Mama na yo azanga bilamba ngai mutu na sombaka

Que ta mère ait besoin de vêtements : c'est moi qui achète

Mario, ba niongo ya mike okendaka kodefaka

Mario, toutes les petites dettes que tu vas contracter

Bakoya koyokis'o soni tii na miso na nga, nga mutu na futaka

Et pour lesquelles on vient te ridiculiser jusqu'à mes yeux,

Mario

Bipayi mususu kentu bakoma kobengaka yo "gang"

C'est moi qui paie

Mario, naloba nini, basalisaka mobali ndenge nini ?

Il y a des endroits où on t'appelle maintenant « voyou » !

Mario, que dois-je dire, jusqu'où une femme doit-elle aller pour aider un homme ?⁴³⁹

La chanson « *Mario* » est le point de césure entre une société dominée par les hommes et une société dominée par les femmes. Ceci est une véritable description de la société congolaise où l'émancipation de la femme commence à produire ses effets en entraînant la transformation et le changement de statut de la femme : on est en voie de passer d'une femme domestique dépendante à une femme employée indépendante. Ainsi donc tous les attributs de la masculinité sont ébranlés : entretien du foyer, travailleur, possesseur de l'argent, protège la famille. Ce à quoi a abouti l'étude de DIALMY A., au Maroc :

⁴³⁸ LUAMBO MAKIADI, *Mario*, Ok Jazz.

⁴³⁹ Selon la traduction propre de GONDOLA C.D., « Oh, Rio-Ma », *Art. cit.*, pp. 74-75.

les hommes marocains sont perdus à propos de leurs rapports à la femme, de leurs rôles dans la famille et à propos du sens et de la signification de la masculinité. Ces hommes qui perdent leur pouvoir et leur statut et deviennent incapables de jouir de leur titre et privilèges habituels, se repensent ou font des femmes les principales victimes de leur perte d'identité⁴⁴⁰.

Le changement des rôles qui se constate entre les sexes intervient dans le contexte de la modernité problématique. Problématique en ce sens qu'il a lieu dans une période de crise aggravée par le programme d'ajustement structurel et la conjoncture économique. Face aux maris assainis, non payés, décédés ou séparés, les femmes ont pris leur survie, celle de leur famille en mains ainsi que celle de la communauté par l'exercice d'activités informelles.

L'analyse des chansons précitées révèle ce qui suit :

- le thème de la femme ou de sa relation à l'homme (dans son statut et sa condition) est central dans la chanson congolaise. Il s'agit de l'amour sensuel. Les impératifs de la commercialisation de la chanson et de la chanson commercable guident l'intérêt des musiciens. A la question de savoir pourquoi il chantait l'amour, TABOU LEY répondait : « c'est la marchandise qu'on écoule facilement » ;
- La prédominance des musiciens de sexe masculin. L'entrée des femmes sur la scène musicale ne date pas de longtemps. Bien que présentes, leur rôle est souvent limité à la danse. Une des caractéristiques des ensembles musicaux en RDC est la féminisation et l'infantilisation de la fonction de la danse. Quatre danseuses sur cinq sont de genre féminin et mineur⁴⁴¹. Leur recrutement, leur paiement se font à l'encontre des règles officielles et conventionnelles. TSAMBU BULU analyse au peigne fin leur exploitation économique et sexuelle⁴⁴². Le tout premier ensemble musical, composé uniquement des femmes, « *Taz Bolingo* » date des années 1980. Mais, hier et aujourd'hui, il y a des femmes chefs d'orchestre : TSHALA MWANA, ABETI MASIKINI, MPONGO LOVE. A la différence de « *Taz Bolingo* », orchestre féminin, les autres ensembles musicaux sont mixtes ;
- Dans toutes les chansons où la femme a la parole, les compositeurs et les chanteurs sont des hommes ;
- Une seule chanson chantée par une femme accorde la parole à la femme comme locuteur ;

⁴⁴⁰ DIALMY A., *Op. cit.*, p. 103.

⁴⁴¹ TSAMBU BULU, « Enfants et jeunes dans le métier de la danse au sein des groupes musicaux modernes à Kinshasa », in OSITA A., *Children and youth in the labour process in Africa*, Codesria, Dakar, 2009, p. 212.

⁴⁴² *Ibidem*

- Dans la plupart des chansons, ce sont les hommes (locuteurs) qui ont la parole pour parler des problèmes de femmes ou de deux sexes ;
- Dans plusieurs chansons, la domination, la supériorité de l'homme sur la femme est présentée comme une norme sociale. Une seule chanson (Mario) inverse la situation en représentant l'homme inférieur à la femme ;
- Bon nombre de ces chansons évoquent le statut et le rôle de l'homme / de la femme dans la société congolaise ainsi que les relations interpersonnelles voire des différents statuts et rôles.

ROCHEBLAVE-SPENLE montre que les attentes des maris à l'égard de leur femme sont pour l'essentiel symétriques des attentes des femmes à l'égard des maris. En effet, les femmes et les maris partagent à peu près une même vision du rôle du mari. Toutefois, l'homme et la femme ne partagent pas tout à fait la même vision du rôle de la femme : les hommes français aimeraient être dominants et indépendants, en même temps qu'intelligents. Ces qualités intellectuelles, ils les recherchent également chez les femmes, mais, là, ils les placent après la bonté, la générosité et d'autres qualités affectives. Les femmes françaises recherchent également des hommes à la personnalité forte, à l'intelligence vive, mais en ce qui les concerne elles-mêmes, elles ne cherchent pas tout à posséder les possibilités affectives qu'à acquérir de l'indépendance, à faire preuve de volonté et d'esprit d'entreprise⁴⁴³.

4.1.4. Les proverbes

Les proverbes sont des courtes sentences populaires et moralisatrices exprimées dans un langage imagé et métaphorique, exprimant le mieux l'expérience séculaire des ancêtres⁴⁴⁴. En Afrique, l'emploi des proverbes reste l'apanage du sage. Un homme qui connaît beaucoup de proverbes, qui les emploie judicieusement, qui se montre habile à interpréter les proverbes d'autrui, jouit d'une grande estime dans la société. Certains auteurs tels que NGUB' USIM MPEY NKA, considère la maîtrise et la compréhension des proverbes comme un indice de la pensée créative ou divergente⁴⁴⁵.

⁴⁴³ ROCHEBLAVE-SPENLE cité par MENDRAS H., *Éléments de sociologie. Une initiation à l'analyse sociologique*, Armand Colin, Paris, 1967, p. 85.

⁴⁴⁴ VAN ROY, *Proverbes Kongo*, MRAC, Tervuren, 1963, p. 1; RODEGEM F. M., *Sagesse Kirundi. Proverbes, dictons, locutions usités au Burundi*, Tervuren, 1961, p. 7.

⁴⁴⁵ NGUB' USIM MPEY NKA., *Étude analytique de la validité de quelques jeux et figuraux du Zaïre comme mesures de la pensée divergente. Contribution à l'évaluation du potentiel créatif chez l'adolescent*, Thèse de doctorat en Psychologie, FPSE, UNAZA, Campus de Kisangani, 1979-1980, pp. 242-243.

Dans l'Afrique ancienne, le proverbe est une expression qui fait partie de la sagesse des aînés et souvent les enfants et les jeunes, les cadets pour tout dire sont écartés c'est-à-dire qu'ils peuvent entendre des proverbes et non en devenir producteurs. Les proverbes y jouent un double rôle dans la vie coutumière : un rôle didactique (les enfants sont instruits par les proverbes) et un rôle juridique (les palabres sont résolus au moyen des proverbes).

Nous avons retenu en exemple quelques proverbes *Olombo*, *lingala* et *swahili* pour en examiner comment les rapports hommes-femmes sont pensés. La première constitue l'une des langues de la Province Orientale (dont le peuple constitue une fraction importante de Kisangani) tandis que les deux dernières sont les principales langues parlées de la ville de Kisangani. Ces proverbes enseignent soit l'infériorité de la femme par rapport à l'homme, soit l'égalité entre les deux, soit encore et de très peu la supériorité de la femme par rapport à l'homme.

4.1.4.1. L'infériorité de la femme par rapport à l'homme

*Prov. (1)*⁴⁴⁶ : « *Bosamba' bo botali ndolonga' olombé* ».

VL : La main gauche n'est pas aussi puissante que la droite.

Dans la communauté *Olombo*, ce proverbe se dit pour rappeler à la femme qu'elle ne peut rien faire sans le concours de son mari. Tout simplement parce que le mari est l'unique responsable de son épouse⁴⁴⁷.

Prov. (2): « *Boo'lo' ambé amboko boo'lo'* »

VL : L'aîné a des droits que les cadets doivent toujours respecter.

L'aîné (mâle) remplace directement le père. (...) il est l'héritier après la mort du père.

Prov. (3) – « *Ko'ko'yelé ndota loko'kolokota mbéle emoyé'* »

VL : Deux coqs ne chantent pas sur un même toit.

D'après la tradition orale du peuple *Olombo*, un village ne peut avoir deux chefs ou deux pouvoirs parallèles. Nulle part on ne rencontre deux chefs dans une même famille, dans une

⁴⁴⁶ Les *Olombo* sont des peuples bantu vivant dans la collectivité secteur Turumbu. Ils font partie des quatre principales tribus qui peuplent le territoire d'Isangi aux côtés des tribus sœurs « Topoke, Foma et lokele ».

⁴⁴⁷ CHEKO OTAKEWAE, *Etude syntaxico-sémantique des proverbes Olombo*, Thèse de doctorat en lettres et civilisations africaines, FLSH, UNIKIS, 2008-2009, pp. 107-108.

même maison. En d'autres termes, la sagesse *Olombo* veut que la femme consulte son mari avant de prendre une quelconque décision ou une disposition.

Prov. (4) – « Fofololyo'mbo, botali Komba lo lyoi lotu »

VL : la poussière survit au balai, la femme veut avoir le dernier mot.

Ce proverbe s'énonce pour que la femme ne se croit pas supérieure à son mari. Il lui faut un peu de réserve.

Prov. (5): Misapi ya loboko mikokani té

Traduction : Les doigts de la main n'ont pas tous la même dimension.

Interprétation : Dans une communauté, tous les hommes ne sont pas égaux ; il y a des grands et des petits, des riches et des pauvres.

Prov. (6) : Mwanamké hana siri

VL : La femme n'a pas de secret

Prov. (7) : Mwanamké si mutu

VL : La femme n'est pas une personne humaine ; La femme ne vaut rien

4.1.4.2. Egalité entre l'homme et la femme

Prov. (1) : « Felo otenàna libandé moilaka isandu »

VL : si vous devez traverser une rivière en passant sur un arbre, faites-le à l'aide d'un bâton.

Selon la sagesse *olombo*, un arbre est un végétal ligneux dont la tige ou le tronc est fixé au sol par ses racines. Cette réalité symbolise l'importance de la femme dans le foyer. Ce proverbe se dit pour signifier à l'homme qu'il doit pouvoir compter sur sa femme et vice-versa.

En plus de ce premier corpus, nous pouvons mentionner un deuxième corpus des proverbes tirés principalement du travail de MASSA AVANYO.⁴⁴⁸

Prov. (2) : Bato mibalé

⁴⁴⁸ MASSA AVANYO, *Etude des écarts dans le langage proverbial en lingala*, Mémoire en lettres, Campus de Lubumbashi, UNAZA, 1975, pp. 13- 74.

Mobali na mwasi'.

Traduction : deux hommes

L'homme et la femme

Interprétation : L'homme a besoin de la femme comme la femme ne peut vivre sans la présence d'un homme.

Prov. (3) : Lokolo la mwasi épai ya mwasi

Lokolo la mobali épai ya mobali

Traduction : Le pied gauche du côté gauche

Le pied droit du côté droit

Interprétation : A chacun sa place

Chaque chose à sa place.

Prov. (4) : Dike dumu

VL : Une femme à caractère masculin

4.1.4.3. La supériorité de la femme par rapport à l'homme

Prov. (1) : Mwasi abengaka mobali elombé té.

Traduction littéraire : La femme n'a jamais appelé son mari héros

Traduction libre : La femme ne connaît pas l'autorité de son mari

Interprétation : Nul n'est grand aux yeux de sa femme.

Prov. (2) : Mayele ya mwasi maleki mondelé

Traduction littéraire : L'intelligence de la femme surpasse l'Européen

Traduction libre : L'intelligence de la femme surpasse celle du Blanc.

Interprétation : La femme arrive souvent à bout de ses désirs. L'histoire nous apprend qu'en Afrique, la femme à l'instar de l'homme blanc a toujours réussi à assouvir ses désirs. Elle est souvent parvenue à conquérir l'amour du colonisateur pourtant raciste.

Les deux corpus des proverbes choisis chez les *Olombo* tout comme chez les lingalaphones et les swahiliphones insistent soit sur la supériorité de l'homme à la femme soit sur l'égalité entre les deux soit encore sur la supériorité de la femme à l'homme. Ce qui revient à dire que les sociétés congolaises sont à l'image de ces proverbes : il existe des sociétés, des ethnies où les femmes sont épanouies et émancipées ; dans d'autres par contre leur statut est très inférieur. Mais, un bémol doit être introduit en reconnaissant qu'il n'existe pas de sociétés, des ethnies où les femmes sont totalement ou absolument émancipées et celles où les femmes sont totalement ou absolument infériorisés par rapport aux hommes.

Même dans les sociétés où les femmes sont en majorité émancipées, il existe de domaines de la vie sociale, économique et politique où les inégalités ne sont pas encore enrayerées. De la même manière, les femmes jouissent des droits (liberté, égalité) dans d'autres domaines des sociétés non favorables aux femmes. D'autres proverbes enseignent la supériorité de la femme. Ceci n'est pas insolite. Il est plutôt la preuve du pouvoir que possèdent les femmes dans certaines sociétés et dans certains domaines. Malheureusement les qualités enseignées par ces proverbes ne sont pas valorisées. Car ce sont les hommes qui élaborent et contrôlent les règles d'énonciation de langues. C'est à eux également qu'appartient le pouvoir de légitimation de ces discours.

Ces proverbes examinés mettent en évidence le relativisme culturel. Par conséquent, les principes moraux qui les soutiennent sont aussi relatifs. Le relativisme culturel veut que les idées, les actions et les comportements de tout individu soient évalués et mesurés à ceux de la communauté à laquelle il appartient⁴⁴⁹. Mais, souvent les différences culturelles sont invoquées pour justifier l'imposition des pratiques traditionnelles oppressives et injustes. Pour éviter l'ethnocentrisme dans l'interprétation et l'appréciation de ces proverbes, en ce qui concerne l'égalité entre hommes et femmes, on veillera à ce que ces différences culturelles soient tempérées avec le respect de certains principes universels des droits humains.

Dans les sociétés africaines, les proverbes sont plus pratiqués dans les milieux d'hommes que chez les femmes. Mettant en corrélation le sexe et les performances aux tests de pensée divergente, NGUB' USIM MPEY NKA, est arrivé à confirmer la supériorité des garçons sur les filles aux épreuves des devinettes et proverbes en attribuant la cause principale à la structure de la pratique traditionnelle de ces jeux. En effet, selon lui, c'est plus souvent dans les cercles de garçons que de filles qu'on rencontre un intérêt particulier au jeu de devinettes. Tandis que les

⁴⁴⁹ Consulter à cet effet CHOKR N.N, « Qui (n') a (pas) peur du relativisme (culturel)? », *Tracés*, n° 12, 2007, pp. 25-59 ; COSTE F. *et al.*, « Qui a peur du relativisme ? », *Tracés*, n° 12, 2007, pp. 5-22. La théorie du relativisme culturel soutient que les éléments normatifs, les valeurs et les institutions d'une société trouvent leur explication et leur légitimation qu'à partir de la culture de cette communauté humaine.

filles excellent sans doute aux jeux de la corde, de tissage et au carrousel, les garçons eux se bornent plus souvent aux jeux de mots et altérations difficiles⁴⁵⁰.

4.2. Femmes : images d'hier et images d'aujourd'hui

Les images des femmes sont constamment en transformation et connaissent parfois de conflits de représentation. L'image idéale de la femme congolaise de l'époque coloniale était celle de mère et épouse. En tant que mère elle était jugée par sa capacité génératrice des enfants. Etre femme, c'est posséder des enfants, disait-on. Par-là, la féminité se mesurait à l'aune de la progéniture. Toute femme qui ne procréait pas était la risée de tout le monde. Les valeurs qui guidaient les images de femmes dans le milieu ancestral étaient également présentes dans l'urbanisation de premières cités noires ou indigènes.

Le Centre-extra coutumier de Stanleyville était une sorte de prolongement des villages car il était régi par le droit coutumier. Le prestige des femmes procréatrices ne se limitait pas uniquement par la possession des enfants mais aussi et surtout par les avantages que cela procurait. A l'Union Minière du Haut Katanga (UMHK) où la ration alimentaire était attribuée à chaque famille selon sa composition, les familles de plusieurs enfants étaient nanties, recevaient une quotité plus grande et pouvaient vendre le surplus pour épargner ou subvenir à d'autres besoins⁴⁵¹.

En tant qu'épouse, la femme du Congo belge (Stanleyvilloise) était perçue avant tout comme ménagère. Son rôle était l'entretien de la maison, de son époux et de ses enfants. En d'autres termes, c'est elle qui s'occupait de la production et de la reproduction domestiques. Une bonne épouse était celle qui sait faire la vaisselle, coudre et repasser les habits. Une famille respectueuse ne pouvait pas manquer une machine à coudre. L'importance accordée par l'autorité scolaire à la formation ménagère de la jeune fille vient renforcer cette mission et destinée de la femme. *In fine*, l'objectif du Colonisateur était de faire de la femme congolaise « un modèle » pour son mari, telle était le Congo à la Belgique : « Colonie modèle »⁴⁵². Le Colonisateur savait bien que si les femmes sont insoumises et incontrôlées, cela engendrerait l'instabilité non seulement des foyers mais aussi de la Colonie. Les expériences douloureuses de la révolte des femmes qui ont

⁴⁵⁰ NGUB' USIM MPEY NKA, *Op. cit.*, p. 291.

⁴⁵¹ Lire avec intérêt DIBWE DIA MWEMBU, *Bana Shaba abandonnés par leur frère : structures de l'autorité sociale de la famille ouvrière au Katanga 1910-1997*, L'Harmattan, Paris, 2001, pp. 25-28.

⁴⁵² Emprunté d'ELIKIA MBOKOLO, « Le Congo, Colonie modèle », in BABA KAKE, *Conflit belgo-Zaïres. Fondements historiques, politiques, économiques et culturels*, Présence africaine, 1990, pp. 9-40. « Femme modèle » est employée ici pour signifier « femme qui fait la fierté de son mari, femme soumise et assujettie ».

sévi partout en Afrique (Nigéria, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Kenya) faisaient peur au colonisateur belge⁴⁵³.

La paix et la stabilité de la colonie dépendaient avant tout de la paix et de la stabilité des familles. Et dans les familles, les femmes avaient un grand rôle à jouer à ce sujet. Le rôle du mari, par contre, était celui du pourvoyeur du foyer. La structure familiale du Congo belge était centrée sur l'autorité du mari. L'ambition des jeunes femmes qui aspiraient au mariage était de trouver un mari « responsable ». La figure du « mari responsable » était le « travailleur » incarné par « l'évolué ».

Il ressort qu'à cette époque, être femme c'est avant tout s'identifier au rôle lui assigné par le mari, la société. La construction de l'identité féminine passe par la représentation masculine ou coloniale de la femme : « femme modèle ». La femme consent à la domination en acceptant de jouer pleinement le rôle de mère et épouse, en acceptant l'homme comme mari (époux) et nourricier. De ce fait, l'homme est dominant et la femme dominée. Cette domination, de la femme par l'homme, trouve son fondement dans le consentement de la dominée à sa propre domination d'après l'analyse de GODELIER M. :

pour qu'un individu et des groupes dominés consentent spontanément à leur domination, il faut d'abord que celle-ci leur apparaisse comme un service que leur rendent les dominants, dont le pouvoir dès lors paraît si légitime qu'il semble aux dominés de leur devoir de servir ceux qui les servent. Il faut donc ensuite que dominants et dominés partagent les mêmes représentations pour que naisse la force la plus forte du pouvoir des uns sur les autres, le consentement reposant sur la reconnaissance des bienfaits, de la légitimité et de la nécessité de ce pouvoir⁴⁵⁴.

Après l'indépendance, l'image type de la femme congolaise a changé. Cette transformation de l'image de la femme traduit également une sorte de conflits de représentations sociales. Si la femme coloniale avait peu ou pas étudié, celle d'aujourd'hui rivalise avec l'homme en diplôme. Si la femme d'hier n'était pas acceptée dans les usines, on trouve de nos jours un grand nombre de femmes dans les usines et à tous les postes.

L'indépendance a entraîné l'émancipation des femmes. Toutefois, la période post indépendance connaît, sur le plan économique, une dépréciation du niveau de vie des congolais. Elle est marquée par de crise politique et économique. Toutes ces crises, principalement celles

⁴⁵³ Pour une historiographie des révoltes féminines en Afrique, lire KIPRE P., « Sociétés urbaines africaines et problématiques sociales de l'espace urbain : le cas Ivoirien (1930-1960) », in COQUERY-VIDROVITCH C., (dir.), *Processus d'urbanisation, Op. cit.*, pp. 37-46 ; COQUERY-VIDROVITCH C., *Les Africaines, Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX^e au XX^e siècle*, Desjonquières, Paris, 1994.

⁴⁵⁴ GODELIER M., *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Fayard, Paris, 1984, pp. 206-207.

provoquées par le programme d'ajustement structurel mis en vigueur en RDC à partir des années 1980 ont eu comme cortège des malheurs la retraite et l'assainissement de gros effectifs de la fonction publique, l'anéantissement des services sociaux de base (santé, éducation). Beaucoup de travailleurs (masculins surtout) se sont retrouvés sans emploi. Face au chômage de leurs maris, bon nombre de femmes ont pris d'assaut le travail informel en assurant l'ajustement invisible. Désormais, beaucoup de ménages vivent et survivent grâce au travail de femmes.

La visibilisation des femmes et leur apport financier et économique dans le foyer ont augmenté l'importance de leur rôle. De ce fait, l'autorité de plusieurs maris a été réduite. La redéfinition des rôles dans le ménage affecte également l'image qu'on se fait de la femme dans la société. Du ménage centré sur l'autorité du mari, *androcratie* (mari pourvoyeur), on passe au modèle du « ménage participatif », c'est-à-dire celui où la femme contribue seule (*gynécocratie*) ou en collaboration avec le mari. Cela change automatiquement l'image de la femme passant de la « femme modèle » à la « femme rebelle », « femme libérée ». Le terme « femme rebelle » est ici différent du sens premier du mot. Il a un double sens : il est d'abord vu comme tel parce que la situation du ménage où la femme domine, contribue seule, est jugée anormale, déviante, aux yeux de beaucoup de personnes. Ensuite, par son travail la femme est parvenue à briser tous les plafonds de verre, les barrières invisibles qui l'empêchaient de se réaliser pleinement et de se rendre utile.

L'image de la « femme rebelle ou libérée » est en harmonie avec celle de la « femme capital ». Cette image était déjà vivante et permanente dans certaines tribus comme le Lokele où la valeur de la femme est mesurée par sa capacité commerçante. Avec la crise, cette image est souhaitée et voulue par plusieurs hommes de n'importe quelle tribu. Beaucoup sont les hommes qui veulent vivre avec des femmes qui savent commercer ou se débrouiller. Lorsque cette qualité fait défaut, ils n'hésitent pas à la forger en envoyant leurs femmes au marché. Ce qui fait que les femmes dominent aujourd'hui tout le secteur informel. Leur importance dans ce secteur entraîne *ipso facto* de recomposition sur le plan familial. De la famille centrée sur l'autorité du mari à l'époque coloniale, on a affaire ces jours à la famille centrée sur l'autorité de l'épouse. Cela veut dire que nombre de familles vivent grâce au travail des femmes. Cette restructuration du pouvoir au sein de foyer crée et améliore à son l'image de la femme au foyer. De la « femme modèle », on passe donc à la « femme capital ».

4.3. La représentation de la féminité et du politique par la femme

Si la politique en soi est neutre, la représentation que se fait la société de la politique varie selon qu'on est homme ou femme. Dans une formation sociale où seuls les hommes sont au pouvoir, la représentation du politique après son objectivation et ancrage, détermine les attitudes des femmes à l'égard du politique. Il existe une différenciation entre les attitudes politiques des hommes et des femmes. Dans notre travail de D.E.S, nous avons montré que les hommes manifestaient un grand intérêt à la politique contrairement aux femmes⁴⁵⁵. La division sexuelle du travail et le mécanisme de socialisation politique seraient à la base de cette discrimination. Les femmes passent la longueur de leur temps aux soins des enfants et de la famille. Elles manquent le temps nécessaire pour suivre les questions de l'actualité politique. En plus, elles sont souvent absentes de lieux de sociabilité de masse puisque les travaux ménagers les absorbent. L'occupation spatiale et temporelle par les deux sexes montre que l'espace des femmes se privatise et celui des hommes se politise.

Depuis longtemps la séparation de l'espace public et privé sert de fondement pour distinguer le politique de non politique. Le privé ou le non politique est féminin tandis que le public ou le politique est masculin. Les frontières entre les deux espaces sont hétéronormatives au point que la transgression de ces normes entraîne le changement de perception sociale. Ainsi par exemple, le domaine privé étant apolitique, la femme qui s'engage à l'activité politique est mal vue et perçue.

A Kisangani, on a l'habitude de dire *'Mwana muke hana baraza'* (le lieu public n'est pas féminin) ou encore *'Mwasi akoki kotelemela likambo te'* (la femme ne peut jamais défendre une cause en public)⁴⁵⁶. Le lieu public *'baraza'* étant un milieu masculin où se traite les affaires de la cité, de la communauté, l'*ethos* de l'honneur veut que la femme y soit exclue ou se taise lorsque les hommes discutent ou débattent. La femme qui s'y expose est la risée des autres femmes voire des hommes. Elle déshonore la bienséance publique. Au cours de nos entretiens, nos interlocuteurs considéraient les femmes qui s'affichent trop en public comme des femmes légères, des prostituées. Approchée par nous, Georgette AMINYI n'a pas caché ses sentiments vis-à-vis des femmes politiques en disant : « une femme de la maison a un seul mari ; celle qui travaille est l'épouse de deux hommes : son mari et son patron »⁴⁵⁷.

⁴⁵⁵ WELEPELE ELATRE, *Société civile congolaise et socialisation à la démocratie. Expérience des organisations non gouvernementales des droits humains et d'éducation civique de Kisangani*, mémoire de D.E.S en Sciences politiques et administratives, FSSAP, UNIKIS, 2006-2007.

⁴⁵⁶ Entretien avec Brigitte MBUTU le 24/11/2012.

⁴⁵⁷ Entretien du 13/5/2011.

Corrompues, perverses, prostituées, légères sont les jugements sociaux (stéréotypes) portés par les femmes contre les femmes publiques. A l'inverse, les hommes qui prennent plaisir à rester de longues heures à la maison violent aussi l'espace de vie comme le décrit BOURDIEU P :

celui qui demeure trop à la maison pendant le jour est suspect ou ridicule : c'est "l'homme de la maison" comme on dit du gèneur qui reste parmi les femmes et qui "couve à la maison comme une poule dans son nid". L'homme qui se respecte doit se donner à voir, se placer sans cesse sous le regard des autres, les affronter, faire face. Il est l'homme parmi les hommes »⁴⁵⁸.

La fréquentation des espaces publics sexuellement polarisés entraîne des attitudes corporellement cultivées exprimées en langage sexué. C'est aussi par médiation de la division sexuelle des usages légitimes du corps que s'établit le lien entre le phallus et le *logos* : les usages publics et actifs de la partie haute, masculine, du corps- faire front, affronter, faire face, regarder au visage, dans les yeux, prendre la parole publiquement- sont le monopole des hommes ; la femme, qui, en Kabylie, se tient à l'écart des lieux publics, doit en quelque sorte renoncer à faire un usage public de son regard (elle marche en public les yeux baissés vers ses pieds) et de sa parole⁴⁵⁹.

La façon dont les femmes se représentent la politique est semblable au jugement social. Comme nous l'avons dit plus loin, dans le jugement social, la politique a un sens connoté et péjoratif de la politique politicienne. L'univers politique est souvent perçu comme un monde d'intrigue, de mensonge, de corruption, de tuerie. La morale de la vie politique se résume donc par cette maxime : « tous les moyens sont bons ». De ce fait, l'*ethos* de la vie publique contraste avec l'*ethos* de vie privée où les qualités morales et naturelles constitutives des femmes sont valorisées : aimable, douce, empathique, compatissante. L'artiste musicien MADILU dans la chanson de l'Ok Jazz « Bilonda » reprend avec un ton conseiller : « *Mwasi abongaka na lokuta te eh, mwasi abongaka na moyibi te eh, mwasi abongaka na lokoso te eh* » (la femme ne doit pas être menteuse, la femme ne doit pas être voleuse, la femme ne doit pas être envieuse). Donc, de ce point de vue, la nature de la politique - dans le sens péjoratif bien entendu - est contraire à la nature de la femme. Comment expliquer alors la répulsion, l'aversion de la politique et des femmes politiques par les femmes elles-mêmes?

Le fait que les femmes aient voté contre les femmes ou que les femmes ne soient pas élues au cours des élections provinciales de 2006 tient plutôt à des dispositions, à des attitudes

⁴⁵⁸ BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie*, Op. cit., p. 50.

⁴⁵⁹ BOURDIEU P. et SAYAD A., Op. cit., pp. 48-49.

intériorisées que partagent les femmes en commun qu'à l'absence d'un calcul rationnel de la part de celles-ci. Dans l'hypothèse où l'effet d'un habitus perçu comme vision du monde par les femmes est nié, les femmes en tant qu'électrices réaliseraient alors de choix intéressés, calculés en la manière de l'*homo economicus*. Ces intérêts pouvant être matériels (porter son choix au candidat qui a distribué de l'argent, de tricots, des pagnes, etc.) ou symboliques (choisir un candidat de sa famille, de son ethnie, de son parti politique, etc.). Et dans ce cas le sexe représenterait le seul intérêt qui réunirait ou mettrait ensemble les femmes.

C'est le lieu ici de recourir à la théorie des intérêts pratiques et des intérêts stratégiques largement commentés par ANDERSON J⁴⁶⁰. Les intérêts pratiques dépendent de l'insertion sociale de chacune des femmes dans un certain groupe professionnel, de génération, de résidence, de classe ou de couche sociale, de groupe ethnique, racial, religieux ou autre établi en fonction des différenciations structurelles et des positions dans chaque société. Or, les intérêts des femmes coïncident rarement quel que soient les groupes et les secteurs d'activités auxquels elles appartiennent.

Sous ce rapport par exemple, les vendeuses du marché central de Kisangani ou marché du 17 mars ont les mêmes intérêts pratiques avec les hommes vendeurs du même marché plutôt qu'avec les autres femmes évoluant dans d'autres groupes. Les intérêts stratégiques de femmes ont trait à la disparition de la subordination féminine, à la participation politique sur un pied d'égalité avec les hommes et à l'élimination de la discrimination. Fort malheureusement, même à ce niveau, les intérêts de femmes divergent, notamment entre les femmes urbaines et rurales, entre les femmes lettrées et illettrées. Les femmes urbaines et lettrées se mobilisent activement pour combattre les inégalités de genre pendant que celles des milieux ruraux, en majorité illettrées, ont tendance à entériner leur subordination ou domination.

Le manque de synergie d'intérêts pratiques et stratégiques de femmes profite aux hommes et complique l'entente sociale de femmes. Voilà pourquoi et en quoi les femmes en tant que majorité numérique continuent à être minorisées, marginalisées sur le plan de la représentation politique. Interviewée à ce sujet par nous, Elisabeth BATSHOKO met en évidence le manque d'amour et la division qui minent l'entente et le mouvement social de femmes en répondant : « *sisi mana wake atupendanake* » (nous les femmes, nous ne nous aimons pas)⁴⁶¹.

⁴⁶⁰ ANDERSON J., « Intérêts de genre ou justice dans le débat femmes et développement », in VERSCHUUR C., (dir.), Genre, pouvoirs et justice sociale, *Cahiers genre et développement*, n° 4, 2003, pp. 37-48.

⁴⁶¹ Entretien du 7/11/2012

Toutes ces représentations - de la féminité et de la politique - s'inscrivent dans un schème culturel que BOURDIEU P. appelle habitus :

« système de dispositions durables et transposables qui, intégrant toutes les expériences passées, fonctionne à chaque moment comme une matrice de perceptions, d'appréciations et d'actions, et rend possible l'accomplissement de tâches infiniment différenciées, grâce aux transferts analogiques de schèmes permettant de résoudre les problèmes de même forme et grâce aux corrections incessantes des résultats obtenus, etc. »⁴⁶².

Or, pour que les hommes et les femmes arrivent à une représentation différenciée de la femme et du politique, il faut qu'au départ hommes et femmes ne soient pas socialisés de la même manière. Cela signifie en d'autres termes que l'habitus inculqué et incorporé aux femmes les amènerait à penser négativement non seulement la politique mais aussi les femmes qui s'y emploient alors que les hommes en garderaient une attitude positive. De telles dispositions ne peuvent pas être sans conséquence d'une part sur les rôles et statuts de la femme dans la société et d'autre part sur leur participation politique. Pour le dire autrement, l'habitus incorporé par les femmes les pousserait à l'auto-exclusion et au renoncement politique.

Dans la perspective bourdieusienne, la domination dont les femmes sont l'objet de la part des hommes est symbolique dans la mesure où elle est fondée sur la violence symbolique ou l'acceptation, l'adhésion de la dominée à sa propre domination⁴⁶³. Dans sa sociologie de l'action appelée « *la théorie de la pratique* », BOURDIEU P. n'a pas dissocié le matériel et le symbolique ; car il estime que dans les pratiques se trouvent déjà incorporé l'idéologique ou le symbolique. Et l'habitus en tant que catégorie analytique permet de rendre compte de la domination, de l'exploitation de femmes sous ce double aspect :

« l'effet de la domination symbolique (qu'elle soit d'ethnie, de genre, de culture, de langue, etc.) s'exerce non dans la logique pure des consciences connaisseur, mais à travers les schèmes de perception, d'appréciation et d'action qui sont constitutifs des habitus et qui fondent, en deçà des décisions de la conscience et des contrôles de la volonté, une relation de connaissance profondément obscure à elle-même »⁴⁶⁴.

Nous voyons donc dans les actes et jugements de femme à l'égard du politique et de la femme politique un produit de l'habitus. Durant notre descente sur le terrain, beaucoup de femmes nous répondaient de façon répétée et stéréotypée : « *bokonzi epesamaki wuta kala epayi ya*

⁴⁶² BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie*, Op. cit., p. 178.

⁴⁶³ Lire BOURDIEU P., *La domination*, Op. cit., pp. 53-64. BOURDIEU P., « Sur le pouvoir symbolique », *Annales Economie, sociétés, civilisations*, n° 3, 1977, p. 405. C'est sur ce point que l'auteur rencontre les points de vue de GODELEIR M. lorsqu'il conditionne la réalisation du pouvoir de domination en deux composantes à savoir: la violence et le consentement. Pour une analyse comparée de ces deux auteurs, on se remettra aux travaux de GAUSOT L., *Art. cit.*, pp. 66-80.

⁴⁶⁴ *Idem*, pp. 58-59.

mibali » (le pouvoir a été donné aux hommes depuis la nuit de temps). Cette croyance incrustée et gravée dans l'inconscient est partagée sous forme d'habitus. Elle s'applique au moment où les rapports sociaux entre les sexes sont en compétition pendant les élections. C'est pourquoi on a remarqué que pendant les élections provinciales de 2006 les femmes ont voté contre les femmes. Nous y reviendrons avec force détails dans le dernier chapitre.

4.3.1. Force des représentations dans les structures sociales

L'homme recourt davantage aux symboles, aux images, aux représentations, dans ses rapports avec la nature afin d'avoir une intelligibilité de celle-ci. C'est à partir des conditions matérielles d'existence que l'Africain se construit des mythes et un langage pour expliquer son origine et communiquer avec les autres membres de la communauté. La parole n'est pas le seul instrument de communication dans la société. L'homme utilise également le mythe, la chanson, le proverbe pour faire passer les messages. Ces instruments constituent de puissants moyens d'éducation en Afrique. WATUM UGENCAN, dans sa thèse, nous en dit plus :

on n'est pas conscient également qu'une éducation donnée au moyen des procédés pédagogiques traditionnels tels que les contes, mythes, légendes, prières, chants, fables, chansons, proverbes, devinettes, etc ...est vite plus assimilée et mieux fixée qu'une éducation formelle et formalisée qui exige de l'enfant un apprentissage lent et progressif de certains idiomes très souvent inexistant dans sa langue maternelle⁴⁶⁵.

Le constat fait sur notre système éducatif montre l'extraversion des connaissances dans la mesure où la langue et la culture d'enseignement restent celles de l'Occident. L'appropriation des savoirs autochtones ou locaux fait souvent défaut. Comme il a été vu dans les pages précédentes, une bonne partie des mythes, des chansons, des proverbes enseignent et soutiennent l'inégalité de la femme à l'égard de l'homme. Ce qui est contraire à la justice et à l'équité sociale.

La puissance de ces procédés étant avérée, nous pensons que le travail qui reste à faire est de corriger ces différentes représentations inégalitaires de la femme aussi bien au niveau de mythes, de proverbes que des chansons véhiculées par la musique et à toute occasion où ces moyens ont droit de cité et font la loi. En réalité, une pédagogie de la correction doit être appliquée pour arriver à cette fin. Elle doit avoir la prégnance dans la mentalité humaine car les inégalités prenant naissance dans l'esprit des hommes et femmes, c'est dans l'esprit des hommes et des femmes que doivent être cultivé le mécanisme de liberté et d'égalité entre les sexes.

⁴⁶⁵ WATUM UGENCAN, *Les proverbes comme l'un des procédés d'éducation dans la société traditionnelle Alur. Contribution à l'intégration des genres oraux dans l'enseignement français au cycle secondaire au Zaïre*, Thèse de doctorat en pédagogie, FPSE, UNIKIS, 1990, p. 2.

La représentation joue un rôle important dans le développement de tout individu, de toute société. C'est elle qui sous-tend nos actions matérielles ou spirituelles. Avant de poser un acte, celui-ci est d'abord mentalement pensée sous forme d'idée. En effet, l'idée précède et prépare l'action. Le discours d'ENGELS F., renforce notre conviction à ce sujet :

on ne saurait éviter que tout ce qui met les hommes en mouvement passe nécessairement par leur cerveau, - même le manger et le boire -, qui commencent par une sensation de faim et de soif, éprouvée par l'intermédiaire du cerveau, et se terminent par une impression de satiété, ressentir également par l'intermédiaire du cerveau. Les répercussions du monde extérieur sur l'homme s'expriment dans son cerveau, s'y reflètent sous forme de sentiments, de pensées, d'instincts, de volontés, bref, sous forme de « tendances idéales».⁴⁶⁶

Même dans le domaine d'invention, de planification, la matérialisation ou la mise en place d'une machine, d'un appareil, d'un plan est préalablement précédée par la conception du modèle, il n'existe pas d'actes matériels isolés de toute conception idéelle. Les crimes tels que le meurtre, le génocide, avant leur commission, sont avant tout pensés, conçus mentalement. Il n'en va pas autrement de l'exclusion d'une personne, homme ou femme soit-il, dans la société. En principe, l'exclusion est une décision réfléchie. Mais il s'agit d'une conscience inconsciente en ce sens que dans toute conduite instinctive et en particulier l'automatisme, il reste une forme de conscience partielle, lacunaire, discontinue, accompagnant toujours les pratiques, que ce soit sous la forme de minimum de vigilance qui est indispensable pour contrôler le fonctionnement des automatismes⁴⁶⁷.

De nos jours, le développement n'est pas seulement synonyme de la production matérielle de biens en quantité industrielle, de la croissance économique. Car, dans ce cas, beaucoup de pays premiers producteurs mondiaux des biens (dont la majorité se trouve dans le Tiers Monde) seraient devenus des pays développés. Nombreux sont les auteurs qui estiment que le développement va avec la représentation symbolique du capital. Dans son opus sur '*le mystère du capital*', SOTO DE H.,⁴⁶⁸ s'interrogeant pourquoi le capitalisme ne réussit-il pas ailleurs qu'en Occident ? Il subordonne la réussite du capitalisme en Occident non pas seulement à l'existence des grands capitaux, c'est-à-dire à la production matérielle des biens mais également à la représentation de celui-ci, chose que bien des pays en voie de développement n'arrivent pas à réaliser.

⁴⁶⁶ ENGELS F., *Ludwig FUEURBACH et la fin de la philosophie classique allemande*, Editions sociales, Paris, 1966, p. 39.

⁴⁶⁷ BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie*, Op. cit., p. 200.

⁴⁶⁸ SOTO DE H., *Le mystère du capital. Pourquoi le capitalisme triomphe en occident et échoue partout ailleurs*, Nouveaux Horizons, Paris, 2002.

4.3.2. Impact des représentations sociales sur le vote des femmes : le discours de la différence en acte

Nous avons montré plus loin que les discours des hommes sur les femmes et les discours des femmes sur elles-mêmes sont des discours de différence et de domination, des discours pleins des stéréotypes sexistes. Ces discours ont pour origine les systèmes patriarcal et patrilinéaire qui caractérisent la plupart des tribus de la Province Orientale et de la ville de Kisangani. Ces discours contribuent à cet effet à la reproduction quotidienne du genre à travers les mythes, les chansons, les proverbes.

En effet, le vote est perçu comme acte et comme discours. Comme acte, il se réfère au geste que pose tout individu devant les urnes, lequel acte infléchit sur l'élection ou non des hommes ou des femmes ; et comme discours, le vote renvoie aux représentations sexuées qui l'accompagnent. Ce qui revient à dire que le vote comme acte politique ne peut pas être compris séparément de la conscience ou de l'intelligence qu'a tout individu d'opérer un choix entre plusieurs possibilités lui offertes.

Dans le processus électoral, la campagne électorale est le moment clé pendant lequel l'électeur ou l'électrice décide du choix à opérer après avoir entendu les différents discours - de qualification et de disqualification - des candidats. C'est aussi le moment pendant lequel les électeurs construisent de discours autour des candidats. Ces discours peuvent porter sur divers aspects qui touchent à leurs capitaux, leur origine sociale, leurs conditions physiques, leur sexe.

En effet, le sexe des femmes constitue souvent un handicap, un élément discriminatoire en politique. Son enjeu est déterminant. Car avant les urnes, les électeurs et électrices ont certes appris et intériorisé quelques stéréotypes féminins : « la femme ne peut pas faire la politique », « la politique est une affaire d'hommes », etc.

La question qui pose ici est celle de savoir comment des tels discours peuvent-ils avoir des effets sur le vote de femmes ou la représentation politique des femmes. La réponse à cette interrogation nous est fournie par BOURDIEU P., qui attribue, au discours sur (le sexe) un effet performatif prétendant de faire advenir ce qu'il énonce dans l'acte même de l'énoncé. En d'autres termes, pour BOURDIEU P., la réalisation de tout discours, n'importe lequel, est conditionnée à l'autorité légitime reconnue à celui qui l'énonce⁴⁶⁹. C'est aussi la capacité reconnue à toute personne qui utilise une langue de faire en sorte que celle-ci soit suivie d'effets ou d'actes.

⁴⁶⁹ BOURDIEU P., *Ce que parler dire, Op. cit.*, pp. 140-152.

Ainsi, les discours sexistes ne pourront produire d'effets que si l'on reconnaît à leurs producteurs l'autorité de la chose nommée ou prononcée. Or les hommes et les femmes qui emploient ou expriment ces stéréotypes sont aussi des électeurs/électrices, c'est-à-dire des personnes revêtu(e)s du pouvoir primaire leur reconnu par la Constitution et les lois du pays de voter leurs représentants. Et les élections constituent dans ce cas une opportunité pour elles de concrétiser ce qu'ils disent, racontent au sujet des femmes et contre les femmes.

Toute action avant sa réalisation est d'abord pensée, réfléchi, c'est-à-dire avant le vote, les électeurs/électrices ont toujours une idée de celui ou celle qu'on va voter. Le vote est un acte prémédité. Le fait qu'il y ait de vote par procuration n'exclut pas la nature du vote comme acte pensé. C'est pourquoi la démocratie recommande l'éducation civique et électorale pour amener les hommes et les femmes à faire des choix rationnels exemptés des stéréotypes et clichés sexuels.

Donc, le vote en tant que discours est le produit des représentations des électeurs sur les candidats et candidates. Dans le cas de la ville de Kisangani et de la Province Orientale, ces stéréotypes et clichés ont contribué à la non élection des femmes et à leur l'exclusion du champ politique.

L'ensemble des images décryptées donne de précisions sur l'ambivalence de formes des discours prononcés par les hommes et les femmes elles-mêmes à l'endroit des femmes. La majorité des images montre la permanence des stéréotypes, véhiculent des discours discriminatoires et asymétriques. La structure des mythes, proverbes et chansons analysés dégage une propension à l'androcentrisme et au patriarcat, la victimisation et l'infériorisation des femmes. Donc, peu de genres oraux insistent sur l'égalité de genre. Ce qui montre que beaucoup d'hommes et femmes sont encore misogynes. Car les espaces d'élaboration et d'énonciation de ces images ou genres oraux sont contrôlés par les hommes.

La période d'étude a révélé, par-dessus toute chose, une transformation des images de la femme. Mais le moteur de cette transformation se trouve dans les conflits d'images observées entre la période coloniale et postcoloniale essentiellement dus aux nouveaux rôles assumés par les femmes. La division sexuée du travail et la socialisation différentielle des hommes et femmes déterminent la représentation de la féminité et du politique par les femmes. Car l'habitus inculqué et incorporé par les femmes les amène à penser négativement non seulement la politique mais aussi les femmes qui s'y emploient alors que les hommes en gardent une attitude positive. Le chapitre suivant essaie d'analyser les rapports sociaux de sexe aux élections provinciales de 2006 et la manière dont les représentations du genre influencent la politique.

CINQUIEME CHAPITRE
RAPPORTS DE GENRE AUX ELECTIONS PROVINCIALES DE 2006
DANS LA VILLE DE KISANGANI

Les précédents chapitres ont essayé d'analyser les inégalités entre les sexes dans le processus urbain et les formes élémentaires de construction discursive. Celui que nous commençons ici s'intéresse davantage au champ politique avec point de chute les élections organisées en 2006. Parmi ces élections, seules les élections provinciales (des députés provinciaux, des gouverneur et vice-gouverneur) constituent le pivot de ce chapitre. Dans le cadre de la mise en application de la décentralisation prévue par la Constitution de la troisième république et les lois du pays, le pouvoir est donné au peuple dans le choix des élus provinciaux chargés de la

conduite des affaires locales. Cette option institue la démocratie locale, c'est-à-dire les citoyens élisent et contrôlent leurs dirigeants à la base. Mais très souvent, les femmes en sont exclues non seulement dans la direction des affaires locales mais aussi dans leur contrôle.

Ce chapitre vise à examiner d'abord le rapport de genre à la politique en évaluant les rapports sociaux de sexes au cours du processus électoral : à partir de l'élaboration et de l'adoption de la loi électorale dans l'Assemblée nationale en passant par la confection ou l'établissement des listes électorales, des candidatures et les campagnes électorales jusqu'aux élections proprement dites. Il analyse ensuite l'incidence de la représentation politique des femmes sur leurs images.

5.1. La phase préélectorale

Quatre opérations du processus électoral sont examinées ici. Il s'agit de l'identification et de l'enrôlement des électeurs, de l'élaboration et de l'adoption de la loi électorale, de l'enregistrement des candidatures et de la campagne électorale.

5.1.1. L'identification et l'enrôlement des électeurs

Les participants au Dialogue entre Congolais avaient prévu l'organisation d'un recensement général avant la fin de la période de la transition. Ce contrôle de la population devrait avoir pour but la réalisation des données démographiques du pays réalisées depuis le recensement de 1984, la résolution de problème épineux de nationalité. Mais, faute de moyens financiers et de la courte durée de la transition la CEI a dû proposer une solution de rechange, celle du recensement des Congolais en âge de voter.

Le recensement électoral organisé par la CEI est régi par la loi n° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en RDC. Aux termes de la même loi, cette double opération a comme but⁴⁷⁰ :

- de s'assurer de la nationalité congolaise et de l'âge de chaque citoyen appelé à voter, fixé à 18 ans au moins ;
- de lui remettre, sur le champ, une carte d'électeur plastifiée avec photo et reprenant tous les éléments d'identité immuables à tout individu répondant aux deux critères de nationalité et d'âge ;

⁴⁷⁰ Exposé des motifs de la loi no 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en RDC.

- d'inscrire sur la liste de futurs électeurs potentiels, tout congolais dont on se sera assuré de la nationalité et de l'âge et portant une carte d'électeur avec photo.

Les opérations d'identification et d'enrôlement ont commencé officiellement le 20 juin 2005 dans la ville de Kinshasa et le 25 juillet 2005 dans la ville de Kisangani avant de continuer dans les autres provinces et se sont terminées plus tard que prévu, c'est-à-dire au-delà de trois mois à cause de nombreuses difficultés : l'ampleur des contraintes logistiques, le manque d'accessibilité de nombreux groupements de population, les diverses pannes techniques de machines, l'insuffisance de l'information et de la sensibilisation de la population, l'absence de voies de communication, la rareté des moyens de transport, la protestation d'employés de la CEI non payés ont considérablement ralenti les opérations de recensement électoral. A cela s'ajoute la réouverture des centres d'enregistrement, après négociation politiques, pour les personnes ayant boycotté les opérations suite au mot d'ordre lancé par le Président de l'UDPS⁴⁷¹.

A la clôture des opérations d'identification et d'enrôlement, on a enregistré les résultats suivants :

Tableau 5.1 : Nombre d'enrôlés par sexe

Sexes	Hommes	%	Femmes	%	Total
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
	11 510 188	47,81	12562 989	52,19	24 073177

Source: OTEMKONGO MANDEFU, art. *cit.*, p. 43.

Tel qu'affiché, ce tableau montre la féminisation de l'électorat : le nombre d'enrôlés de sexe féminin est supérieur au nombre d'enrôlés du sexe masculin. Les femmes enrôlées représentent 52,19% contre 47,81% des hommes enrôlés. La supériorité numérique de femmes enrôlées est le reflet du *sexe ratio* de la population générale de la RDC : 52 % des femmes contre 48% des hommes. Si ce taux n'a pas changé pendant l'inscription et l'enrôlement, cela signifie également que les femmes ont été mobilisées assez pour conserver leur avantage numérique. Mais, la question que l'on peut se poser à l'instant est celle de savoir si le sexe est un facteur déterminant d'inscription sur les listes électorales. Loin s'en faut, le sexe n'est pas un facteur discriminant de l'inscription sur les listes électorales. Les études de sociologie électorale ont

⁴⁷¹ Pour une synthèse de ces difficultés, lire les différents rapports de mission d'observation électorale en RDC de l'Union Européenne et de la francophonie.

démontré que les hommes et les femmes ont le même comportement d'inscription⁴⁷². Mais, l'âge et/ou le niveau d'instruction seraient les facteurs le plus importants dans la mesure où l'âge confère surtout une compétence statutaire.

Les effets de ces deux facteurs peuvent cependant être atténués par « l'intérêt pour la politique ». Quoi qu'il en soit, dans le contexte congolais d'autres motivations s'ajoutent :

- Le souci de posséder une carte d'électeur tenant lieu de la carte d'identité ;
- La crainte de représailles. Les congolais gardent encore frais les souvenirs de la défunte deuxième république monopartiste où le vote était une obligation. Et les citoyens qui ne s'acquittaient pas de ce devoir étaient l'objet d'arrestation, de tracasserie.

L'obtention d'une carte d'identité présente un enjeu de taille qui se joue sur deux registres, celui de l'éligibilité et de nationalité. Dans le premier registre, la possession de la carte d'identité donne automatiquement droit au vote le jour du scrutin. A cet effet, le principe selon lequel "*one man, one vote*" peut être compris comme "*une carte, une voix*". C'est pour dire que celui qui détient une carte d'électeur détient une voix. Par contre, la perte de la carte d'identité entraîne la déchéance directe du droit de vote. Toutefois, il existe de mécanisme administratif pour recouvrer ce droit. Par exemple, l'obtention d'un tenant lieu ou d'une attestation de perte de pièces. En plus, le nombre de sièges d'une circonscription électorale dépend du nombre d'électeurs enrôlés dans cette circonscription⁴⁷³. On ne saurait alors oublier que plusieurs stratégies de fraude électorale consistent à l'achat, l'échange de carte électorale.

Dans le second registre, il manque cruellement en RDC, à dater de plusieurs années, un document d'identité reconnu *de jure*. Ce vide, à la fois juridique et administratif, a facilité l'invasion

⁴⁷² GUILLOT P., *Introduction à la sociologie politique*, Armand Colin, Paris, 1998, p. 119.

⁴⁷³ La méthodologie de répartition des sièges se fait comme suit : **étape I** : répartition des sièges par la province. Le quotient électoral fixe = le nombre total d'électeurs enrôlés dans la RDC divisé par le nombre total de sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale (500) : $25.712.552/500=51.425,104$. Le nombre de sièges à pourvoir par province = le nombre total d'électeurs enrôlés de cette province divisé par le quotient électoral (51.425,104). Si le nombre total des sièges ainsi attribués est inférieur à 500, un siège supplémentaire est attribué à chaque province qui a la décimale la plus élevée en regard du nombre des sièges obtenus, jusqu'à l'obtention des 500 sièges. **Etape II** : répartition des sièges à l'intérieur de chaque province : chaque circonscription électorale a droit à un nombre de députés égal au résultat des opérations suivantes : le nombre de sièges à pourvoir dans chaque circonscription = nombre total d'électeurs enrôlés de la circonscription divisé par le même quotient électoral fixe (51.425,104).

- un siège est attribué à toutes les circonscriptions électorales qui auraient un nombre d'électeurs inférieur au quotient électoral.
- Si le nombre total des sièges ainsi attribués aux circonscriptions de la province est inférieur au nombre de sièges attribués à cette province, un siège supplémentaire est attribué à chaque circonscription qui a la décimale la plus élevée en regard du nombre de sièges obtenus, jusqu'à l'obtention du nombre total des sièges de la province.

des procédés peu conformes à l'identification des personnes physiques⁴⁷⁴. La carte d'électeur est un document délivré en l'absence du recensement général de la population dans des conditions moins fiables et sérieuses. Elle octroie d'office la nationalité congolaise à tout son détenteur. Il n'est un secret pour personne que nombreux sont des étrangers qui se sont retrouvés avec cette carte après l'enrôlement et l'identification. Cela n'est pas sans inconvénients sur le processus démocratique et de paix tant qu'on sait que les conflits que connaît la RDC ont comme soubassement la question de nationalité des immigrés Banyamulenge (congolais rwandophones)⁴⁷⁵.

5.1.2. Elaboration et adoption de la loi électorale

L'élaboration et l'adoption du cadre juridique des élections en RDC n'échappent pas au mécanisme classique de légifération. En effet, le *draft* du projet de loi électorale soumis au Ministre de l'intérieur, Décentralisation et Sécurité, a été élaboré au cours d'une session organisée en juillet 2004 par la Commission Electorale Indépendante regroupant la Fondation Internationale pour les systèmes Electoraux (IFES) et les experts nationaux et étrangers. Plusieurs rencontres du même genre composées des représentants du Ministère de l'Intérieur, de la CEI, des institutions internationales (PNUD, MONUC, EISA, USAID, Université de Liège) ont eu lieu avant l'examen et l'adoption en septembre 2005 du projet de loi électorale par le gouvernement.

Au cours de son élaboration, la loi électorale a connu de nombreuses difficultés essentiellement d'ordre technique et liées aux comportements des acteurs politiques et de la communauté internationale. Sur le plan technique d'abord la promulgation de la loi électorale était conditionnée préalablement à l'adoption et à la promulgation de la Constitution de la Troisième République. Or l'adoption de celle-ci a beaucoup traîné à cause de longs débats interminables qui partageaient les constituants sur l'équilibre des pouvoirs et sur le caractère unitaire ou fédéral de l'Etat. Ensuite, certains blocages étaient dus aux dissensions entre les principaux acteurs des institutions de la transition et à leur manque d'empressement à affronter le verdict des urnes. Cette attitude a eu un effet retardateur sur le calendrier électoral et la tenue des

⁴⁷⁴ OBOTELA RASHIDI, *République démocratique du Congo : un Etat sans papiers dans le village planétaire*, CEP, Kinshasa, 2002, p. 9.

⁴⁷⁵ OTEMIKONGO MANDEFU, « Gestion des réfugiés comme impératif de résolution et de gestion des conflits en RDC », in LABAMA LOKWA, (dir.), *La prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en RDC*, I.D.L.P., Kinshasa, 2001, pp. 101-113 ; MWAKA BWANGE, *La nationalité en RD. Congo : tremplin, gratification ou sanction ? Appel pour une nationalité bien comprise*, Notes de recherche et documents n° 002/2003, CEP, Kinshasa, 2003.

élections avant le 30 juin 2005, date de la fin de la transition. En dernier lieu, l'interférence de la communauté internationale sur le processus d'élaboration de la loi électorale ainsi que les différentes pressions qu'elle a exercées sur les acteurs politiques et les experts internationaux n'ont pas été bénéfiques. On a accusé, à tort ou à raison, la communauté internationale, d'imposer certaines options fondamentales, sous menace d'interruption de l'aide au processus électoral. Aussi, convient-il de signaler son apport à réconcilier les parties opposées en cas de désaccord total.

Pendant les discussions de la loi électorale au Parlement, plusieurs points de désaccords sur certaines dispositions essentielles du projet ont divisé les parlementaires notamment d'abord la question du mode de scrutin pour l'élection des députés nationaux, provinciaux, des conseillers urbains, municipaux et locaux entre le système majoritaire et le système proportionnel ensuite sur celle de savoir si les listes devraient être ouvertes ou bloquées. Enfin, un autre débat concernait la question de la présence des femmes sur les listes électorales. Ce débat portait clairement sur la nature de liste (bloquée ou zébrée) et sur la représentation féminine. A l'issue d'intenses discussions, l'option a été levée en faveur du système proportionnel avec la règle du plus fort reste étant donné que ce système favorise le multipartisme intégral. Dans cet ordre d'idées, on a noté que le système choisi est plus favorable aux grands partis qu'il n'assure la prise en compte des petits partis, des minorités, des femmes et des personnes vulnérables⁴⁷⁶. Le compromis obtenu grâce à une commission mixte composée des Députés et de Sénateurs, a permis de combiner plusieurs systèmes électoraux différents à une circonscription : le scrutin majoritaire pour les circonscriptions disposant d'un siège à pourvoir et le système proportionnel dans les circonscriptions de plus de deux sièges.

Concernant la liste bloquée ou ouverte, la discussion a plus tourné autour de la liste bloquée. Deux arguments, pour et contre, ont caractérisé ce débat. Soutenue par les partisans de l'inclusivité et la prise en compte de la minorité dans la mise en place des nouvelles institutions issues des élections, la liste bloquée a été justifiée par le fait qu'elle permet un dépouillement facile des résultats en même temps qu'elle accorde une place importante au rôle joué par les partis ou regroupements politiques dans une démocratie pluraliste. En dépit de ses avantages, la liste bloquée ne permet pas un contact direct entre les électeurs et les candidats. Elle donne un

⁴⁷⁶ ESAMBO KANGASHE, « Les enjeux électoraux et la stabilité politique en RDC : analyse de la loi électorale », *Congo-Afrique*, n°402-403, février –mars 2006, pp. 45 et 48.

pouvoir dictatorial voire discrétionnaire au chef du parti dans l'établissement des listes et l'ordre de présentation des candidats⁴⁷⁷.

Fort de ces avis et arguments, la liste bloquée fut rejetée au profit de la liste ouverte. Quant à la représentation des femmes sur les listes électorales, deux camps s'opposaient : celui de la représentation significative et de la représentation équitable. En réalité, aucun camp n'a pris soin d'indiquer *le seuil de signification* et *la mesure d'équité* dans la représentation de la femme. Le mot *représentation significative* prévu par la Constitution de transition posait plusieurs problèmes parce que non quantifiable et difficilement vérifiable⁴⁷⁸. Ce problème aurait été résolu si la loi de la mise en œuvre de la parité prévue par l'article 14 alinéas 5 de la Constitution du 18 février 2006 et l'article 13 alinéas 3 et 4 de la loi électorale du 9 mars 2006 était déjà votée et promulguée. La disposition retenue par le Parlement de transition selon laquelle « chaque liste soit établie en tenant compte, *s'il échet*, de la représentativité paritaire homme-femme et de la promotion de la personne vivant avec handicap », par peur de voir une liste irrecevable pour cause de non-réalisation de la parité, n'est pas contraignante, n'oblige pas les partis / regroupements politiques. Bien au contraire, elle laisse grandement ouverte la porte qui mène à la violation légale.

5.1.3. Enregistrement des candidatures

Les opérations de dépôt des candidatures se sont déroulées entre les 10 et 23 mars 2006 pour les élections présidentielles et législatives et entre les 2 et le 22 mai 2006 pour les élections provinciales. On se rappellera que le débat sur les conditions d'éligibilité et de dépôt des candidatures a été houleux et passionnant au Parlement. Les points chauds de ce débat étaient l'âge minimum requis du Président de la république, la formation universitaire, la présentation des signatures de soutien, l'agrégation du parti politique et la caution financière. En tout état de cause, ce débat a permis de supprimer certaines conditions et d'en retenir d'autres. L'essentiel des conditions retenues se résume en ceci :

Condition d'éligibilité⁴⁷⁹ :

- Etre de nationalité congolaise ;
- Avoir l'âge requis à la date de clôture du dépôt de candidature ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ;
- Ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la présente loi ;

⁴⁷⁷ ESAMBO KANGASHE, *Art. cit.*, pp. 45-48

⁴⁷⁸ OTEMIKONGO MANDEFU, *Art. cit.*, p. 59.

⁴⁷⁹ Article 9 de la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, Provinciales, urbaines, municipales et locales.

- Avoir la qualité d'électeur ou se faire identifier et enrôler lors du dépôt de sa candidature. Notons qu'il n'existe aucune discrimination concernant les sexes. La même loi, dans son article 10, énonce les conditions d'inéligibilité ou les incapacités qui touchent certaines catégories sociales : les personnes privées de leurs droits civils et politiques, les personnes condamnées, les incapables mentalement, les fonctionnaires et agents de l'administration publique, les mandataires publics, les magistrats, les militaires et les policiers et les membres de la CEI.

Conditions de recevabilité de candidature⁴⁸⁰ : les éléments constitutifs du dossier de candidature comprennent entre autres :

- Une lettre de consentement conforme au mobile fixé par la CEI signée par le candidat ;
- Une photocopie de la carte d'électeur ;
- Une attestation de naissance ;
- Une fiche d'identité suivie d'un curriculum vitae détaillé ;
- Quatre photos format passeport ;
- Un symbole ou un logo par parti politique ou regroupement politique ;
- Une lettre d'investiture du candidat par son parti politique ou par son regroupement politique ;
- Une preuve de paiement de la caution exigée.

Les candidatures déposées, reçues et publiées pour l'ensemble d'élections sont résumées par le tableau suivant.

Tableau 5.2 : Candidatures féminines dans toutes les élections de 2006.

Elections	Total candidatures	Nombre candidatures hommes	% candidatures hommes	Nombre candidatures femmes	% candidatures femmes

⁴⁸⁰ Article 18 de la loi n° 06/006 du 9 mars 2006.

Présidentielle 1 ^{ère} tour	33	29	87,88	4	12,12
Présidentielle 2 ^e tour	2	0	0,00	0	0,00
Députation nationale	9709	8389	86,40	1320	13,60
Election sénatoriale	1127	1022	90,68	105	9,32
Députation provinciale	13474	11943	88,64	1531	11,36
Gouverneurs	76	74	97,37	2	2,63
Vice- gouverneurs	76	65	85,53	11	14,47
Total	24497	21522	87,85	2973	12,14

Source : MUHOLONGU MALUMALU, repris par OTEMIKONGO MANFDEFU, *Art. cit.*, p.46.

Sur l'ensemble d'élections organisées en 2006, les candidatures féminines furent élevées respectivement aux élections des vice-gouverneurs (14,47%), aux élections législatives (13,60%), à l'élection présidentielle du premier tour (12,12%) suivies des élections provinciales (11,36%) et sénatoriales (9,32%). Ce qui semble inversement proportionnel aux candidatures masculines : élections des gouverneurs (97,37%), sénatoriales (90,68%), provinciales (88,64%), présidentielle de premier tour (87,88%), législatives (86,40%) et des vice-gouverneurs (85,53%). Les candidatures de deux sexes par Partis/regroupements politiques peuvent être représentées de la manière suivante.

Tableau 5.3 : Nombre des candidats députés provinciaux par sexe dans les partis présents dans toutes les circonscriptions de la Province Orientale.

Partis/Regroupements	Sexes
----------------------	-------

politiques	Masculin		Féminin	
	F	%	F	%
PPRD	6	5,3	1	0,8
MLC	5	4,4	2	1,7
RCD	5	4,4	2	1,7
MSR	6	5,3	1	0,8
U A	6	5,3	1	0,8
Forces du Renouveau	7	6,1	0	0
PDC	6	5,3	1	0,8
Camp de la patrie	6	5,3	0	0
PALU	5	4,4	1	0,8
DC	5	4,4	1	0,8
CDC	7	6,1	0	0
PANU	5	4,4	2	1,7
MPR fait privé	5	4,4	0	0
ADECO	4	3,5	3	2,6
RDD	5	4,4	2	1,7
RCDN	6	5,3	0	0
PRM	5	4,4	2	1,7
Total	83	78,3	19	16

Source : Tableau dressé en référence aux données publiées par la CEI.

La lecture du tableau 5.3 prouve à suffisance que les grands partis (selon le nombre d'adhérents et des sièges obtenus) sont de mauvais exemples en matière de la parité des candidatures. Aucune liste de ce tableau n'a respecté l'égalité des candidatures hommes-femmes. La liste qui a présenté plus de femmes est celle de l'ADCO à raison de 3 femmes contre 4 hommes. Tandis que les listes PPRD, MSR, UA, PDC, PALU, DC ont présenté chacune 1 femme contre plus de 5 hommes ; les Forces du Renouveau, Camp de la patrie, CDC, MPR-fait

privé, RCD-N n'en ont présenté aucune. Mais, comment se présente la même réalité dans la circonscription de Kisangani ? Le tableau suivant en synthétise les résultats.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau 5.4 : Nombre des candidats par liste et par sexe dans la circonscription électorale de Kisangani.

Parti/ regroupement politique	F	Hommes	Femmes	Parti /regroupement politique	F	Hommes	Femmes
1. PPRD	7	6	1	27. ANCC	1	1	0
2. MSR	7	6	1	28. ADECO	7	4	3
3. MLC	7	5	2	29. CDD	3	3	0
4. PALU	6	5	1	30. CODECO	7	7	0
5. SFPD	6	6	0	31. RDD	7	5	2
6. UCC	2	1	1	32. RCD	7	5	2
7. DP/RDC	6	4	2	33. RCD-N	6	6	0
8. PDC	7	6	1	34. FCN/Me KAMANDA	2	2	0
9. Camp de la patrie	6	6	0	35. PTL	4	4	0
10. DC	6	5	1	36. USL	3	3	0
11. Forces du Renouveau	7	7	0	37. MPR fait privé	5	5	0
12. CCU	7	7	0	38. UDCA	1	1	0
13. PRM	7	5	2	39. FSDD	6	5	1
14. UPPA	7	2	5	40. UPC	7	6	1
15. UDPS/NGOY	6	6	0	41. UDHC	5	4	1
16. RSF	5	5	0	42. UDEMO	4	3	1
17. UA	7	6	1	43. UNANA	4	4	0
18. ACDC	7	7	0	44. RADIF	5	5	0
19. GNPO	3	3	0	45. RENAISSANCE- PE	7	5	2
20. CDC	7	7	0	46. RPC	3	2	1

21. MMM	4	3	1	47. USC	6	5	1
22. MNCL	7	6	1	48. PK	3	3	0
23. FPDD	7	7	0	49. FONUS	6	5	1
24. FRC	4	3	1	50. ANC	2	2	0
25. PANU	7	5	2	51. INDEPENDANT	13	10	3
26. MIRE	3	2	1	TOTAL	279	236	43

Source : Tableau dressé par nous sur base des données tirées des listes électorales des candidats publiées par la CEI.

De la même façon que le tableau précédent, le tableau 5.4 montre que le nombre des candidatures dans la plupart des listes électorales établies dans la circonscription électorale de Kisangani varie entre 2 et 7. Ce qui est conforme à l'article 15 de la loi électorale qui dispose : « chaque liste comprend un nombre de candidats inférieur ou égal à celui des sièges à pourvoir dans la circonscription électorale ». La répartition des sièges des députés provinciaux accorde sept sièges dans la circonscription de Kisangani. Trois partis/ regroupements politiques ont présenté des listes de 2 candidats ; 20 autres en ont présenté 7, le reste se situe entre 4 et 6.

Aucune liste n'a tenu la promesse de la parité homme-femme. Ceci peut être expliqué par le fait que le non-respect de la parité homme - femme par une liste n'est pas un motif valable d'irrecevabilité d'une liste. L'effectif des femmes dans toutes les listes varie entre 0 et 5. Cependant, 23 listes sur 63 n'ont aligné aucune femme. Une seule liste (UPPA) a rangé 5 femmes contre 2 hommes ; une liste contient 3 femmes contre 4 hommes colistiers. Aussi doit-on signaler que 3 femmes contre 10 hommes se sont présentées comme candidates indépendantes. Dans ce travail, un candidat indépendant constitue une liste.

Tableau 5.5 : Femmes candidates, têtes de liste dans la circonscription électorale de

Kisangani.

Sexes					Total
	Hommes		Femmes		
Indépendant	12	80	3	20	15
Liste	41	85,4	7	14,5	48

Source : Tableau élaboré sur base des données de la CEI.

Ainsi que le montre ce tableau, 3 femmes (20%) contre 12 hommes (80%) sont têtes de listes comme candidates indépendantes ; 7 femmes (14,5%) contre 41 hommes (85,4%) sont cependant têtes des listes de leurs partis politiques. Les hommes politiques ont montré leur mauvaise foi, leur égoïsme en occupant des positions privilégiées même là où l'ordre, la position sur la liste n'avait aucun enjeu.

Les rapports entre hommes (candidats) et femmes (candidates) dans cette phase préélectorale sont des rapports ordonnés : les hommes viennent en premier rang et les femmes suivent. La logique des acteurs (candidats) dans cette phase n'est pas différente de la logique de joueurs d'un jeu de pique : « qui gagne, gagne tout et qui perd, perd également tout » (*winner-takes all*).

L'ascendant des hommes sur les femmes dans la phase avant les élections tient à trois facteurs indépendants : à la loi électorale (notamment le mode de scrutin discuté plus haut), le fonctionnement de partis politiques et les candidats eux-mêmes.

a) Le fonctionnement des partis politiques : le multipartisme n'a pas suffi en RDC pour former des partis dans le sens d'entreprises politiques que lui donne OFFERLE M.⁴⁸¹. Dans leur fonctionnement, les partis politiques congolais ne peuvent approchés ceux de l'Occident. Ils sont plutôt des réseaux d'affiliés sur la base de solidarités de famille, de lignage ou de clientèle⁴⁸². L'éducation civique et électorale des membres fait souvent défaut. Dans la plupart des partis politiques, le militantisme des femmes est relégué à l'arrière-plan. Leur rôle est réservé au service de protocole, à l'animation et à la mobilisation politiques. Peu de femmes ont des responsabilités dans les directoires ou comités des partis. S'ils en ont, cette responsabilité se limite souvent à la gestion des ligues ou sections de femmes du parti si ce n'est pas le protocole ou l'animation politique.

⁴⁸¹ OFFERLE M., *Les partis politiques*, 5^e éd. PUF, Paris, 2006.

⁴⁸² BRAUD P., *La vie pol...*, *Op. cit.*, pp. 92-93.

La structure des partis politiques est patriarcale. Les personnes qui investissent les candidats sont des hommes. Souvent ce sont les représentants des partis dans la circonscription. Lorsque le parti organise le Congrès, les candidats sont homologués ou investis par le Congrès. Or les instances du congrès correspondent aux instances du parti, c'est-à-dire occupées en majorité par les hommes et rarement par des femmes. Ce dysfonctionnement se fit sentir lorsqu'arriva le moment des élections. La phase de la confection des listes des candidats aux élections a montré l'impréparation dans le chef des partis politiques et des candidats. Beaucoup de partis politiques n'ayant pas organisé de congrès, faute de moyens, n'avaient pas des listes préétablies de leurs candidats à tous les scrutins et à toutes les circonscriptions électorales. Jusqu'à peu de temps, avant la tenue des scrutins, on ne savait pas qui serait candidat. Alors que dans les vieilles démocraties, cela s'annonce quelques mois ou années avant. Nombreux partis /regroupements politiques et candidats ont dû attendre la période d'enregistrement pour le faire. Ceux d'entre eux qui misaient sur le financement public ont dû déchanter à l'absence de ce financement. Ce qui a fait que certains partis politiques, dotés de moyens propres, ont financé leurs candidats, d'autres, par contre, ont demandé à leurs candidats de s'auto-financer. Face à cette situation, certaines femmes motivées et dotées de moyens propres se sont portées candidates ; d'autres par contre, privées de ressources, ont renoncé carrément.

Les listes des candidatures de partis /regroupements politiques revêtaient un caractère ségrégationniste. Un grand nombre de ces formations politiques ont affiché les noms de femmes pour compléter leurs listes en l'absence des candidats masculins. D'autres ont recouru aux candidatures féminines pour se mettre à l'abri de critiques. A cet effet, les circonscriptions où l'on alignait les femmes étaient celles qui présentaient moins d'enjeux ou qui étaient gagnés à l'avance par les partis adverses.

b) Les candidats eux-mêmes : une bonne partie des candidats, les femmes surtout, présentaient un profil bas et un niveau d'instruction relativement moyen. Or, le niveau d'instruction est corrélatif à la compétence politique. En plus, les femmes ont été poussées à "candidater" soit par les partis, soit par l'entourage (amis, frères et connaissances) sans avoir de leur part un projet de société digne de ce nom et une conviction ferme. Cela témoigne le manque de confiance qu'elles avaient en elle. Ce mal positionnement des femmes à cette phase d'enregistrement des candidatures ne pouvait qu'avoir de conséquences pendant la phase de campagne électorale.

5.1.4. La campagne électorale

La campagne pour le deuxième tour des élections présidentielles et pour les élections provinciales a commencé le 13 octobre et s'est terminée le 27 octobre 2006. Elle a duré deux semaines, durée jugée courte par rapport au premier tour. La période de campagne pour ces scrutins a été terne à cause du climat d'insécurité provoqué par les affrontements militaires qui ont émaillé la publication des résultats du scrutin présidentiel du premier tour.

Le déroulement de la campagne a été une étape cruciale. C'est à partir de cette étape de la compétition que les électeurs décident finalement de leurs choix sur les candidats. Elle exige assez de moyens de nature diverse. Notre préoccupation ici consiste à nous interroger, d'une part, sur la manière dont les femmes ont accédé aux ressources politiques et comment elles les ont gérées et d'autre part les thèmes de campagne en vogue.

DAHL R. définit la ressource politique comme : « *tout moyen à la disposition d'un entrepreneur politique dont l'activation, en faisant reculer la frontière de ses contraintes, élargit son champ des possibles, c'est-à-dire augmente son autonomie initiale et facilite le développement de ses statistiques* »⁴⁸³. Pour cet auteur, les ressources politiques comprennent donc l'argent, l'information, la distribution de nourriture, la menace de la force physique, les emplois, l'amitié, le rang social, le droit de légiférer, les votes. BRAUD P., quant à lui, les définit comme des moyens susceptibles, dans une situation déterminée, de peser sur les comportements des partenaires de l'interaction⁴⁸⁴. En font partie l'argent, la capacité distributive, la compétence technique, le contrôle de l'information, la notoriété, la légitimité, le contrôle de l'armée et des forces de l'ordre, la légalité, l'aptitude à troubler l'ordre public. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les ressources politiques sont complémentaires et interdépendantes. Dans le champ de compétition électorale, l'acteur politique peut accumuler le plus des ressources possibles de sorte à les activer ou interchanger selon le temps et les circonstances. On ne doit pas regretter la dépense d'une ressource car elle peut procurer une autre ressource. Bref, il est demandé aux acteurs politiques de se comporter comme un chef d'entreprise dans la gestion de ses immobilisations (entretien, rajeunissement et développement). Il s'agit du modèle du politicien investisseur qui s'énonce ainsi : tout homme politique dispose à tout moment de sa carrière d'un stock de ressources plus ou moins volumineux et plus ou moins pertinent au regard des objectifs qu'il s'est donnés. Ce stock dont il a une idée plus ou moins précise, il va essayer d'en augmenter de volume (accumulation), mais aussi d'en éviter le vieillissement par usure et obsolescence (restructuration). L'accumulation passe principalement par l'accroissement du volume des

⁴⁸³ DAHL R., Cité par LACAM J.P., « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol. 38, 1988, p. 27.

⁴⁸⁴ BRAUD P., *Sociologie pol...*, Op. cit., p. 57; BRAUD P., *La vie pol...*, Op. cit., p. 83.

ressources détenues et par l'élargissement de leur variété (renforcer chaque case de la matrice et combler les cases vides). La restructuration passe par un mouvement maîtrisé et quasi permanent de déclassement des ressources usées ou désuètes et d'innovation (renouvellement des cases de la matrice)⁴⁸⁵. Peut-on comparer le comportement des femmes candidates à celui du politicien investisseur ? Les femmes candidates n'ont pas accumulé les ressources nécessaires à la tenue des élections. Elles ont été privées même des ressources principales telles que l'argent, la notoriété, l'information, etc.

a) L'argent

Dans la campagne, on a observé une disproportion de rapports de forces et de moyens entre les candidats. Les femmes n'ont pas eu assez d'argent pour battre campagne par rapport à leurs homologues hommes. Les hommes politiques, notamment ceux qui sont au pouvoir, ont utilisé les ressources de l'Etat aux fins de la campagne. L'insuffisance des ressources pécuniaires a entraîné l'invisibilité des femmes sur le terrain. SINDJOUN L., estime que la *compétition électorale en tant que modalité de conquête des trophées politiques et de restructuration différentielle du champ politique, est instrumentalisée par rapport au souci de pérennité des élites dirigeantes. Ainsi donc, le marché politique est considéré comme un marché d'inégalités des chances*⁴⁸⁶. Or dans le contexte africain, pendant la campagne, ce qui compte ce n'est pas la qualité des arguments mais plutôt la taille du budget publicitaire qui détermine le résultat du vote⁴⁸⁷. De ce fait, intégrer le critère de richesse au portrait-robot des candidats à élire est source d'exclusion selon les propres termes de MIMPIYA ANKAN⁴⁸⁸.

b) Les médias

Les médias sont considérés comme le quatrième pouvoir. Dans un régime démocratique, le pluralisme politique va de pair avec le pluralisme médiatique. En principe, les médias ont pour rôle de former et d'informer les citoyens sur les nouvelles politiques du pays. « *Si l'on veut que les citoyens participent réellement au processus démocratique, ils doivent être informés. On dit souvent que le gouvernement est responsable devant le peuple, mais, pour que ce contrôle démocratique fonctionne effectivement, les électeurs doivent être informés* »⁴⁸⁹. Les médias jouent également un rôle important pendant les élections en assurant la couverture et la transparence de tout le processus électoral. Ils doivent

⁴⁸⁵ LACAM J.P., *Op. cit.*, p. 32.

⁴⁸⁶ SINDJOUN L., (dir.), *La révolution passive*, *Op. cit.*, p. 292.

⁴⁸⁷ KRIESI H., *Le système politique suisse*, 2^e éd. Economica, Paris, 1998 ; NOUDJENOUME P., « Le poids de l'argent dans les démocraties nouvelles ou rétablies. Cas du Bénin », in YAO A., *Démocratie et développement en Afrique de l'Ouest. Mythe et réalité*, Codesria, Dakar, 2005, p. 166 ; BANEGAS R., « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, pp. 75-87.

⁴⁸⁸ MIMPIYA ANKAN, « A propos de "pour qui voter dans les prochaines élections" », *Zaire - Afrique*, n° 299, novembre 1995, p. 568.

⁴⁸⁹ BANQUE MONDIALE, *Le droit d'informer. Le rôle des médias dans le développement économique*, Nouveaux Horizons, Paris, 2005, p. 45.

accorder la parole aux candidats, aux partis politiques pour faire connaître leurs idées, leurs programmes aux électeurs et permettre à ces derniers d'être informés sur les opérations de campagne et de vote⁴⁹⁰. Les candidats, les partis politiques peuvent également se rendre populaire à partir des medias. Une autre stratégie consiste à se rendre populaire à partir des medias (TV, Radio, journal). Même par ces medias l'accès des femmes a été limité à cause de moyens financiers.

c) La capacité de distribution

Il en est de même de la volonté et de la capacité de faire de dons, en nature et en espèce, qui s'en trouvent également réduites du fait de manque d'argent. L'argent apparait ici comme une ressource capable de procurer d'autres ressources. C'est ainsi que dans tous les entretiens avec les candidat(e)s, l'importance de l'argent est plus d'une fois répétée et soulignée. Les campagnes électorales dans les nouvelles et anciennes démocraties ne sont pas totalement indépendantes de l'argent ou de dons que les électeurs reçoivent des candidats. Compte tenu de la dimension inquiétante que prennent l'argent et d'autres dons en nature dans les campagnes électorales, certains régimes démocratiques ou démocratisants ont décidé carrément de les régler : par exemple, l'interdiction de faire des dons pendant la campagne et l'interdiction de dépasser un seuil légal des dépenses des campagnes. Pour ce faire, les partis et les candidats sont appelés à déclarer leurs fonds de campagne. Cette réglementation vise à mettre tous les candidats sur une même condition d'égalité.

d) L'ethnicité

D'autres facteurs tels que l'ethnicité et l'image du parti tempèrent l'omnipotence de l'argent et de dons dans les campagnes électorales. Beaucoup de candidats ont été élus dans leur terroir. La « logique de l'ethnie ou du terroir » l'a, dans la plupart des circonstances, emportée sur les autres tels que l'argent, l'image du parti. Que les partis politiques s'appuient sur la fibre ethnique n'étonne pas. Leur organisation structurelle, de haut en bas, est très marquée par les clivages identitaires. Cette réalité n'est pas propre au Congo – Kinshasa. MENTHONG H-L., décrit sa prégnance dans le cas du Cameroun : « *les partis politiques reproduisent en grande partie les clivages ethniques au prix d'un travail de construction de l'identification et de la représentation, même si le nombre de partis politiques, ne correspond pas à celui des ethnies* »⁴⁹¹.

⁴⁹⁰ FRERE M.S., *Elections et medias en Afrique centrale. Voix des urnes, voix de paix ?* Institut Panos Paris, Karthala, Paris, 2009, p. 9.

⁴⁹¹ MENTHONG H.L., « Vote et Communautarisme au Cameroun : "un vote de cœur, de sang et de raison" », *Politique africaine*, n° 69 mars 1998, p. 42.

Chez BOURDIEU P., les critères distinctifs entre les positions des agents dans l'espace des classes sociales sont le volume et la structure de leur capital. Et parmi les différentes formes de capital, c'est le capital économique et le capital culturel qui fournissent les critères de différenciation les plus pertinents⁴⁹². La réalité des élections provinciales de 2006 montre que la classe des hommes est la seule à avoir accumulé à la fois le capital économique et culturel par rapport à la classe des femmes. La plupart des candidats hommes sont des anciens politiciens ou dignitaires de la deuxième république comme on a pris l'habitude de les nommer dans la rhétorique politique congolaise. Nombreux parmi eux ont également été des travailleurs dans les secteurs public ou privé de l'administration où ils ont eu le temps nécessaire d'accumuler les fonds utiles pour poser la candidature et battre campagne. Or la division sexuelle du travail enferme les femmes au travail domestique, un travail invisible, non valorisé et non rémunéré. Cette position ne leur permet pas non seulement de faire des économies mais aussi de franchir les frontières entre l'espace privé et l'espace public afin de devenir acteur politique.

Les dispositions légales en vigueur en RDC, en reconnaissant à l'homme la qualité du chef de ménage, privent les femmes congolaises mariées de la capacité d'ouvrir de comptes en banque, d'ester en justice, de posséder et de gérer de biens⁴⁹³. Ces barrières juridiques anéantissent les possibilités d'amélioration des conditions matérielles d'existence de femmes. Pendant la campagne, certaines femmes ont été obligées de vendre leurs biens corporels (bijoux, habits) pour l'acquisition de fonds de campagne au moment où certains hommes avaient vendu leur parcelle ou mis en gage certains mobiliers/immobiliers de valeur.

Dans l'ensemble, le capital culturel de femmes est plus bas que celui des hommes, qu'il soit à l'état incorporé comme l'éloquence ou à l'état institutionnalisé comme les titres scolaires. Le tableau 4.11 montre que quatre députées sur sept ont le niveau d'études supérieures au diplôme d'Etat.

⁴⁹² BONNEWITZ P., *Premières leçons sur la sociologie de Pierre Bourdieu*, 2^e éd. PUF, Paris, 2002, p. 44.

⁴⁹³ Notons que l'article 448 du code de la famille soumet la femme mariée à une autorisation maritale pour tous les actes juridiques dans lesquels elle s'oblige. L'article 450 soumet la femme mariée à une autorisation maritale pour ester en justice en matière civile, acquérir, aliéner ou s'obliger à quelque chose. L'article 490 alinéa 2 dispose que quelque soit le régime matrimonial qui régit les époux, la gestion des patrimoines commun et propre est présumé être confiée au mari. Les articles 497 alinéas 2, 515, 524 et 531 du Code de la famille confient au mari la gestion et l'administration des biens acquis par la femme dans l'exercice d'une profession à son mari.

BOURDIEU P. parle de l'héritabilité, de la convertibilité et de la transmissibilité d'un capital à l'autre. Exemple, le capital culturel au capital économique et vice-versa⁴⁹⁴ : c'est le cas toutes les fois que les agents ne peuvent maintenir leur *position* dans la structure sociale et les propriétés ordinales qui leur sont attachées qu'au prix d'une *translation* associée à un changement de condition (tel que le passage de la condition de petit propriétaire terrien à celle de petit fonctionnaire ou de la *condition* de petit artisan à celle d'employé de bureau ou de commerce)⁴⁹⁵.

En général, les femmes sont non seulement privées des capitaux politiques nécessaires pour la compétition politique mais ceux qu'elles manquent le plus sont les stratégies de reconversion ou de reproduction pouvant les aider à conserver ou à augmenter leur patrimoine et, corrélativement, à maintenir ou améliorer leur position dans la structure de rapports de classe. Les théories et l'expérience montrent que l'accumulation du capital financier est un moyen indispensable de faire la politique. Le député provincial ILONGO TOKOLE en fournit un exemple type: « *licencié d'études agronomiques de l'IFA Yangambi, il s'est lancé depuis la fin de ses études au trafic/commerce de diamant où il a fait fortune. Homme d'affaires connu de la ville, il a profité de sa condition financière pour poser sa candidature aux élections provinciales de 2006 d'où il sortira élu* »⁴⁹⁶.

Mais, aucune femme n'a réussi dans les conditions similaires. Or depuis peu de temps on observe l'émergence d'une classe d'affaires féminine dont les secteurs d'activités et les difficultés sont rapportés en ces termes par la Commission nationale Femmes entrepreneurs: « *ne bénéficiant pratiquement d'aucun accès au crédit, elle a réussi à créer et à diversifier ses activités. Celles-ci touchent les principaux domaines de la vie nationale : de l'agriculture au petit commerce et à la petite industrie, en passant par les services et la manufacture* »⁴⁹⁷. Le paradoxe à ce niveau est que nombreuses femmes qui réussissent dans les affaires n'ont pas de titres scolaires adéquats pour se prévaloir. L'exemple donné ci-dessus montre que les acteurs qui accumulent les capitaux ont plus de chances d'être élu(e)s. Tel est le point de vue de Madame BAKALA BAHANGO : « dans la ville de Kisangani, il y a de femmes qui ont assez d'argent et de biens. Mais elles n'ont pas été votées à cause du bas niveau d'études »⁴⁹⁸.

⁴⁹⁴ BOURDIEU P., *La distinction, Op. cit.*, p. 145 ; DURAND J.P. et WEIL R., *Sociologie contemporaine*, 3^e éd. Vigot, Paris, 2006, p. 297.

⁴⁹⁵ BOURDIEU P., *La distinction, Op. cit.*, pp. 145-146.

⁴⁹⁶ Voir note biographique en annexe

⁴⁹⁷ FEC, Commission nationale Femme entrepreneur, *Allocution de la Présidente nationale, à l'occasion de la tournée nationale de sensibilisation des membres*, Province Orientale, Kisangani- Bunia, du 31 juillet au 5 août 2011, p. 11.

⁴⁹⁸ Entretien du 30/9/2009

D'autres capitaux tels que le capital social peut être transmis de père en fils ou en fille et converti en capital politique. Le capital social se définit ici comme l'ensemble des relations sociales dont dispose un individu ou un groupe ; la détention de ce capital implique un travail d'instauration et d'entretien des relations, c'est-à-dire un travail de sociabilité⁴⁹⁹. Au cours de nos entretiens, la députée provinciale ABAKUBA ANYAKI, élue de Niangara, nous a dit que si elle a été élue dans sa circonscription, c'est surtout grâce à la notoriété de son père, un enseignant renommé dans ce milieu. Les électeurs et électrices l'identifiaient en tant que fille de tel⁵⁰⁰.

La ressemblance de nom entre le père et la fille est le fondement de la croyance des électeurs et électrices. Et lorsqu'elle fait défaut, elle peut entraîner la défaite du candidat. Madame BAKALA BAHANGO, candidate malheureuse aux élections provinciales de 2006, s'exprime à ce sujet : *« comme il est d'accoutumance dans notre société, les femmes sont souvent appelées par le nom de leurs époux quand bien même elles ont le leurs noms. Mon nom est BAKALA BAHANGO mais les gens m'appellent d'habitude Madame KABAMBA, pour m'identifier à mon mari. Le jour d'élection, mes électeurs et électrices ont cherché mon nom sur les listes électorales et ils (elles) n'ont pas trouvé. Ils (elles) ont été obligé(e)s de voter pour d'autres candidats »*⁵⁰¹.

On se rend à l'évidence que les femmes profitent de la notoriété des hommes (parents, maris) pour être élues pendant que les hommes la tiennent d'eux-mêmes ou de leur père. Les députés provinciaux PONDE LISUMA et ADIPANDI TEKWINAMAY doivent leur élection à leur réputation d'enseignant dans leur milieu d'origine⁵⁰². Si la notoriété des femmes dépendent de celle de leurs maris, de leurs parents, cela signifie que leur sociabilité est très faible. Une des explications de la sous-représentation politique des femmes réside dans la tradition d'homosocialité du champ politique⁵⁰³. En réalité, la sociabilité du champ politique est majoritairement masculine : les hommes politiques sont habitués à côtoyer essentiellement des hommes, avec qui ils développent des relations de mêmes à mêmes. Il s'appuie aussi sur des réseaux de sociabilité qui prétendent la même tradition d'homosocialité : au cours d'activités de détente, de rencontres positives, de repas entre anciens de grandes écoles..., les hommes continuent à se rencontrer entre eux et nouent souvent des relations d'amitié. L'appartenance à ces réseaux périphériques du pouvoir, qui permet de collecter les informations et de trouver des alliés décisifs, est une ressource capitale pour réussir une carrière politique⁵⁰⁴.

⁴⁹⁹ BONNEWITZ P., *Op. cit.*, p. 43.

⁵⁰⁰ Entretien du 15/10/2009

⁵⁰¹ Entretien du 30/9/2009

⁵⁰² Entretien du 2/9/2009

⁵⁰³ PIONCHON S. et DERVILLE G., *Op. cit.*, p. 98.

⁵⁰⁴ *Idem*, pp. 97-98.

Le réseau de sociabilité des femmes est très faible. Les femmes se fréquentent plus entre elles et moins avec les hommes même si elles partagent la même profession que les hommes. Ce sont des dispositions cultivées dans les différentes instances de socialisation qui procèdent souvent à la division sexuée. Le milieu du travail n'est pas en reste. Aussi, faut-il remarquer que les femmes sont tiraillées entre l'espace public et l'espace privé. Bien qu'admisses dans les espaces sociaux des décisions publiques, les femmes partagent leur temps de travail entre le service public et le travail domestique. La législation congolaise autorise à la femme allaitante l'interruption de service, chaque jour, pendant une demi-heure pour s'occuper de son nourrisson. D'autres situations extrêmes comme celles de la maladie de l'époux ou des enfants obligent aux femmes une cessation temporaire du service pour rester au chevet des malades.

D'ordinaire, les femmes travailleuses consacrent peu de temps au divertissement. Alors que ce dernier constitue un lobby des hommes travailleurs : causeries dans un bistrot autour d'un pot de vin, cercle culturel, réunion de parti, surprise partie, etc. Ces arènes constituent non seulement des lieux de tissage de nouveaux liens d'amitiés mais également de cadres adéquats de proposition de nomination, de promotion et de décisions publiques. Tant que ces espaces publics de décisions, de rencontres resteraient homosexués, les femmes manqueront dans leur investissement un capital important qui mène à la réussite.

L'analyse du volume et de la structure du capital nous conduit à dire que les femmes, en tant que classes sociales dominées, sont dépossédées de toute sortes/formes de capital. Il leur reste un capital intrinsèque à leur corps : le capital beauté. Les études de ZAKI L., de LESOURD C., parues dans le numéro 107 de la *revue politique africaine* mettent en avant le corps, la beauté de la femme comme vecteur, argument de séduction politique⁵⁰⁵. La beauté, la qualité physique et esthétique de l'individu, peut être un ressort de légitimité politique d'un candidat en entraînant la fascination des électeurs. Un tel cas n'est pas encore signalé dans notre milieu d'étude sauf probablement sur d'autre terrain. Le cas de la députée nationale, MOLEKA NSOLO, élue de la circonscription de Lukunga, est souvent cité : « *ayant commencé sa carrière journalistique à la RTNC Kinshasa, MOLEKA NSOLO, aurait attiré la sympathie, le regard de nombreux téléspectateurs grâce à sa beauté et son élégance physique. Ce capital beauté combiné certes à d'autres lui auraient permis d'être élue en 2006 députée nationale de la ville de Kinshasa.* »

⁵⁰⁵ ZAKI L., « Séduction électorale au bidonville : jouer de l'opulence, de la jeunesse ou du handicap à Casablanca », *Politique africaine*, "Politique du corps", n° 107, 2007, pp. 42-61 ; LESOURD C., « "Capital beauté" de quelques candidats riches femmes maures », *Politique africaine*, "Politique du corps", n° 107, 2007, pp. 62-80. L'observation de campagnes électorales menées par les minorités (de sexe, de race, de religion, etc.) montre que celles-ci utilisent souvent leur identité comme une source et ressort de légitimité politique.

Bien que la beauté, le corps humain soit considéré comme un capital susceptible de faire acquérir à sa détentrice des trophées politiques, dans d'autres circonstances, il est constitutif d'handicaps qui disqualifient, discriminent d'autres candidats de la compétition politique. C'est l'exemple de l'infirmité physique. Au lieu d'être un objet de propagande politique pour le (la) candidat(e), elle peut jouer défavorablement.

Lors de l'entretien nous accordé, Madame OTONO LIOGALI, candidate à la députation provinciale, nous a fait savoir que deux attitudes contradictoires des électeurs se sont manifestées à son endroit pendant la campagne électorale. La première avait la compassion et la commisération envers elle en soutenant sa candidature. La deuxième la stigmatisait en disant : « *oyo alobi nini ? oyo akomonana ndenge nini ?* (celle-ci, que dit-elle ? comment sera-t-elle visible ? (à cause de son handicap)⁵⁰⁶. Tout comme Madame OTONO LIOGALI, Monsieur NDUMBA TANGANYIKA, candidat député provincial, Albinos de son état, revient sur les moqueries dont il a été l'objet pendant la campagne électorale. Après ses allocutions, les gens lui rétorquaient : « *Omemei biso nini ? okosala nini ? Okozala kaka koloba makambo ya ba ndundu to mpe ya batu misusu* » (qu'est-ce que tu nous a apporté ? Qu'est-ce que tu vas faire ? Une fois élu député, défendras-tu seulement les albinos ou tout le monde ?)⁵⁰⁷. Pourtant un argument de crédit politique, dans la campagne électorale menée dans la ville de Kisangani, le corps avec handicap est par ailleurs rejeté, stigmatisé. La faiblesse du corps physique qui aurait pu trouver son pendant dans la faiblesse du corps social, au nom de la solidarité des catégories marginalisées est mise hors-jeu de la concurrence entre les sexes.

En dernière analyse, si les femmes ont été peu ou pas élues, finalement c'est à cause du déficit de leur capital politique. Le capital politique est une forme de capital symbolique, crédit fondé sur la croyance et la reconnaissance ou, plus précisément, sur les innombrables opérations de crédit par lesquels les agents confèrent à une personne (ou à un objet) les pouvoirs mêmes qu'ils lui reconnaissent⁵⁰⁸. La représentation d'un groupe social par un individu est fondée sur la compétence et le crédit que le groupe lui accorde. En général, les femmes n'ont pas suscité un grand intérêt pour les électeurs. Les raisons avancées par les électeurs contre le choix de femmes sont multiples et relatives au modèle masculin du pouvoir, au temps du pouvoir.

⁵⁰⁶ Entretien du 12/9/2009

⁵⁰⁷ Entretien du 22/9/2009.

⁵⁰⁸ BOURDIEU P., « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, 1981, p. 14

La défaite des femmes aux élections provinciales de 2006 se traduit autant par le manque de transfert, de transmission des autres capitaux (économique, culturel, social, etc.) en capital politique que par l'accumulation des autres espèces du capital politique : la notoriété (le fait d'être connu et reconnu dans sa personne ; d'avoir un « nom », une « renommée » ; etc.) , la popularité (la possession d'un certain nombre de qualifications spécifiques qui sont la condition de l'acquisition et de la conservation d'une « bonne réputation »). Cette réalité peut être résumée par l'équation suivante :

$$V = C (\text{écon.}) + C (\text{cult.}) + C (\text{soc.})$$

Où le vote (capital politique ou symbolique) est fonction des capitaux économique, culturel et social. Mais, dans la situation de femmes, l'équation du vote devient négative à cause de l'insuffisance des capitaux:

$$VF(-) = -C (\text{écon.}) - C (\text{cult.}) - C (\text{soc.})$$

Peu de femmes ont émergé pendant la deuxième république, la transition ou à l'occasion des élections. La majorité d'entre elles étaient de personnes que les électeurs découvraient pour la première fois. Les femmes candidates ont pêché par l'impréparation et l'improvisation de telle façon qu'elles n'ont pas eu le temps de se familiariser avec l'électorat, d'avoir des assises et un enracinement local. Or une bonne stratégie de la précampagne consiste à se faire un nom dans un domaine autre que la politique, acquérir donc la notoriété. Par exemple, on voit les hommes d'affaires ou les responsables d'ONG se lancer dans la politique, créer des partis politiques parce qu'ils ont réussi à se tailler des images et des renommées dans ce secteur.

Dans le même ordre d'idées, la plupart des femmes candidates ont été poussées à postuler par le parti. Les partis dont elles faisaient partie, à l'exception de quelques uns, étaient des nouveaux partis dont l'assise et la mobilisation citoyenne ne dépassaient pas la zone de leur création. Ni les candidates ni leurs partis politiques n'étaient connus de l'électorat. De ce fait, l'acquisition d'un capital délégué d'autorité dont les femmes candidates devaient bénéficier en vertu de leur appartenance ou adhésion à ces partis est quasi nulle.

Nombreuses parmi les femmes candidates reconnaissent avoir postulé dans des partis nouvellement créés, non connus du public pour avoir raté l'investiture dans les anciens partis connus. En effet, l'acquisition d'un capital délégué obéit à une logique particulière :

***L'investiture**, acte proprement magique d'**institution** par lequel le parti consacre officiellement le candidat officiel à une élection et qui marque la transmission d'un*

*capital politique comme l'investiture médiévale solennisait la « tradition » d'un fief ou d'un bien-fonds, ne peut être que la contrepartie d'un long investissement de temps, de travail, de dévouement, de dévotion à l'institution*⁵⁰⁹.

La campagne d'élection provinciale s'est déroulée de façon inaperçue car tout le débat tournait autour du deuxième tour de la présidentielle. Les candidats aux élections provinciales, au lieu de battre leur propre campagne, ont battu la campagne du candidat de leur parti /regroupement politique à l'élection présidentielle. Dans leur tournée, les candidats présidents de la république s'accompagnaient des candidats députés du parti. Ce jumelage se remarquait même dans les calicots où se jouxtaient les effigies des candidats députés et présidents.

De façon générale, la campagne électorale de tous les scrutins a été très pauvre. On a regretté le fait que les grandes questions nationales et internationales soient éludées. L'idéologie qui sous-tend le projet de société de chaque parti n'a pas été suffisamment expliquée. La diversité des thèmes par lesquels les femmes ont battu campagne peut être regroupée en une seule idée : « changement » ou « plus de représentation féminine ».

Ayant analysé les thèmes de campagne des candidats aux élections législatives, LISSENDJA BOLIMBO, présente le résultat suivant : les femmes ont battu campagne pour l'intérêt des femmes et des enfants dans 31 % des thèmes. En clair, les femmes réclament plus de représentativité dans les instances politiques pour y apporter une autre manière de faire la politique. Ceci n'est pas typiquement congolais mais il relève de l'universel. Le terme "changement" a été récurrent dans le discours électoral des femmes au Nigeria⁵¹⁰. C'est dans le même ordre d'idées que SEGOLENE R., candidate aux élections présidentielles françaises de 2006 faisait du changement le maître mot de sa campagne : « faire de la politique autrement en étant à l'écoute des Français »⁵¹¹.

D'après un sondage réalisé par SOFRES, 68 % des français estiment que « pour ce qui concerne la politique et par rapport aux hommes, les femmes sont plus proches des gens. (...) pour 57 %, les hommes politiques ne sont pas à l'écoute de leurs concitoyens, l'arrivée de femmes, créditées d'une véritable proximité avec les gens pourraient aider à redonner une meilleure image de la politique »⁵¹². Que les femmes battent campagne pour l'intérêt et la représentation des femmes (catégorie marginalisée) ne nous étonne pas. C'est un comportement naturel et défensif. Jamais dans l'histoire de l'humanité, *le chat ne peut représenter le chien*.

⁵⁰⁹ BOURDIEU P., « La représentation », *Art. cit.*, p. 9.

⁵¹⁰ DALOZ J.P., *Art. cit.*, p. 129.

⁵¹¹ LALOUP F., « Election présidentielle française. Le temps des ruptures », *Continental*, n° 58 mars, 2007, p. 25.

⁵¹² MOSSUS-LAVAU J., « La percée des femmes aux élections législatives de 1997 », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3, 1997, p. 459.

5.2. La phase électorale

5.2.1. Les scrutins proprement dits

Si le tableau 5.1 montre une nette avance des femmes enrôlées par rapport aux hommes, à partir du tableau 5.2, la situation commence déjà à se renverser au niveau des candidatures de deux sexes. Le tableau ci-dessous représente les résultats enregistrés dans les différents scrutins sous le rapport de genre.

Tableau 5.6 : Nombre d'élu(e)s par sexe

Elections	Total d'élus	Hommes élus	% hommes élus	Femmes élues	% femmes élues
Présidentielle 1 ^{er} tour	2	2	100,00	0	0,00
Présidentielle 2 ^e tour	1	1	100,00	0	0,00
Députation nationale	500	458	91,60	42	8,40
Election sénatoriale	108	103	95,37	5	4,63
Députation provinciale	632	589	93,20	43	6,80
Gouverneurs	11	11	100,00	0	0,00
Vice –gouverneurs	11	11	100,00	0	0,00
Total	1 265	1 175	92,89	90	7,11

Source : MUHOLONGU MALUMALU, cité par OTEMIKONGO MANDEFU, *Art. cit.*, p. 48.

De façon générale, la proportion des femmes élues est inférieure à celle des hommes (7,11% des femmes élues contre 92,89% des hommes élus) dans la totalité des scrutins. Le résultat obtenu par les femmes est presque nul dans l'élection présidentielle des premier et second tours et dans les élections des gouverneurs et vice –gouverneurs. L'écart dans les autres élections n'est pas aussi minime : 8,40% des femmes élus contre 91,60% des hommes dans la députation

nationale ; 6,80% des femmes élues contre 93,20 % des hommes dans la députation provinciale et 4,63 % des femmes élues contre 95,37 % des hommes dans les élections sénatoriales. Les femmes sont donc mieux élues dans la députation nationale que dans la députation provinciale et l'élection sénatoriale. Comparés aux résultats des candidatures repris au tableau 4.2, les résultats reçus par les femmes aux élections sont plus bas.

Le nombre de femmes élues comme députés nationales est plus important dans la province de Kinshasa soit 10 élues qui représentent 17,20% des élus de la province, un taux doublement supérieur à la moyenne nationale (8,40 %) et au Katanga soit 9 élus (13 %). Dans les autres provinces, la répartition est la suivante : 4 élus au Nord-Kivu (8,3 %), 2 au Bas-Congo (8,3 %), 5 en Province Orientale (7,9 %), 3 au Kasai-Occidental (7,5 %), 3 au Bandundu (5,3%), 3 à l'Equateur (5,2%), 2 au Kasai-Oriental (5,1%), 1 au Sud-Kivu (3,1%) et 0 au Maniema (0,0 %). Les femmes sénateurs ont été élues 2 à Kinshasa et 2 au Katanga et une seule au Sud-Kivu.

La ville-Province de Kinshasa garde toujours la première place quant au nombre des femmes élues à la députation provinciale avec 18,7%, un taux deux fois supérieur à la moyenne nationale (6,80). Elle est suivie du Bas-Congo (17%), du Katanga (11,7%), du Sud-Kivu (8,3 %), du Kasai-Occidental (7,4%), de la Province Orientale (7,1%), du Bandundu (6,5 %), tandis que les Provinces de l'Equateur, du Nord-Kivu, du Kasai-Oriental et du Maniema occupent la queue du rang avec respectivement 2,4%, 2,3 %, 3,1% et 0 % tel que le montre le tableau suivant.

Tableau 5.7 : Nombre d'élus à la députation provinciale par province et sexe

Provinces	Exécutif Provincial				Assemblée Provinciale			
	Total élus	H	F	%	Total élus	H	F	%
Bandundu	2	2	0	0	46	43	3	6,5
Bas-Congo	2	2	0	0	29	24	5	17
Equateur	2	2	0	0	108	105	3	2,7
Kasaï-Occidental	2	2	0	0	54	50	4	7,4
Kasaï-Oriental	2	2	0	0	66	64	2	3,1
Katanga	2	2	0	0	102	92	10	11,7
Kinshasa	2	2	0	0	48	39	9	18,7
Maniema	2	2	0	0	24	24	0	0
Nord –Kivu	2	2	0	0	42	41	1	2,3
Province-Oriental	2	2	0	0	98	91	7	7,1
Sud –Kivu	2	2	0	0	36	33	3	8,3
Total	22	22	0	0	542			

Source : Rapport de l'observatoire de la parité en RDC (mars 2008- mars 2010), réactualisé par nous.

Ce tableau représente les résultats issus directement des élections sans tenir compte ni des aménagements survenus après ni des députés cooptés. Il ressort de ce tableau que :

- Aucune femme n'a été élue gouverneur ou vice-gouverneur ;
- Les Assemblées Provinciales qui comptent un nombre élevé des femmes se répartissent géographiquement à l'Ouest, à l'Est et au Centre : Kinshasa (18,7%), Bas-Congo (17%), Bandundu (6,5%), au pôle Ouest ; Katanga (11,7%), Sud-Kivu (8,3%) et Province Orientale (7,1%) pour le pôle Est ; Kasaï-Occidental (7,4%) pour le Centre.
- Les Assemblées moins loties en nombre de femmes se répartissent de la même manière : Equateur (2,7%) pour le pôle Ouest ; Nord-Kivu (2,3%), Maniema (0 %) pour le pôle Est et Kasaï-Oriental (3,1 %) pour le Centre.

Eu égard à ces résultats, on ne saurait pas établir une corrélation entre la représentation politique féminine et la structure de parenté compte tenu de la dispersion du taux élevé des élues féminines dans les aires culturelles de la matrilinearité et de la patrilinearité. Toutefois, l'analphabétisme féminin ou l'analphabétisme en général serait un des facteurs déterminants de la sous-représentation des femmes dans ces provinces. Selon le rapport MICS2⁵¹³ le pourcentage le plus élevé de la population féminine de 15 ans et plus ne sachant lire ni écrire se trouve dans les Provinces de l'Equateur (60,7% des femmes contre 24,4% des hommes), du Nord Kivu (60,0% des femmes contre 34,8%), du Sud Kivu (53,7% des femmes contre 22,1% des hommes), du Maniema (52,3% des femmes contre 18,0%). Or l'analphabétisme est considéré comme une des causes principales de la pauvreté qui empêche l'autonomisation des femmes. Lorsque nous descendons au niveau de la Province Orientale, la situation se présente de la manière suivante.

Tableau 5.8 : Députés provinciaux élus par district (nouvelle province).

District	Total	Hommes	%	Femmes	%
KISANGANI	7	7	7,9	0	0
TSHOPO	15	15	17,0	0	0
BAS-UELE	17	15	17,0	2	2,3
HAUT-UELE	22	18	20,4	4	4,5
ITURI	27	26	29,5	1	1,1
Total	88	81	91,8	7	7,9

Source : Tableau élaboré par nous sur base des listes provisoires des élections des députés provinciaux publiées par la CEI, 27/11/2006 réactualisé par nos enquêtes de terrain.

En interprétant ce tableau, il ressort que :

- Le district (nouvelle province) du Haut-Uélé a plus des femmes élues (4,5%) que les autres districts. Il est suivi du Bas Uélé avec 2,3% et de l'Ituri avec 1,1%;
- Le district (nouvelle province) de la Tshopo et la ville de Kisangani n'ont pas eu des femmes élues à la députation provinciale.

⁵¹³ RDC, *Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes, Volume II, MICS2, rapport d'analyse*, Kinshasa, juillet 2002, p. 83.

Ces résultats sont inégalement distribués dans l'espace et en appellent à une analyse écologique⁵¹⁴. Le taux élevé des femmes élues dans le district de Haut-Uélé s'expliquerait par l'enracinement de l'Eglise Chrétienne (catholique) dans ce milieu. La doctrine sociale de l'Eglise chrétienne paraît favorable à l'égalité des sexes. La plausibilité de notre affirmation est confortée par le résultat de DALOZ J.P., montrant que le nombre de femmes élues dans la partie méridionale (au Nigeria) chrétienne devançait celui de la partie septentrionale musulmane⁵¹⁵. Outre le facteur religieux, nous considérons également les districts électoraux comme un facteur pouvant accroître la représentation de femmes dans la mesure où la taille des districts électoraux a de conséquences indirectes sur les femmes. Plus le district électoral est grand (nombre d'électeurs et de sièges), plus le nombre d'élu(e)s est élevé et plus les femmes qui sont en bas de la liste ont une chance d'être élues⁵¹⁶.

L'étude de MEIER P., a en effet mis en évidence que moins un parti remporte de sièges, moins les femmes ont de chances d'occuper l'un de ces sièges. La même étude montre que, dès qu'un parti remporte trois sièges, on observe une augmentation significative du nombre d'élues. Cette augmentation reste constante jusqu'au sixième siège remporté. A partir de ce seuil, on observe à nouveau une augmentation significative⁵¹⁷.

⁵¹⁴ Lire pour enrichissement, DENQUIN J.M., *Op. cit.*, p. 92 ; BRAUD P., *Sociologie pol...*, *Op. cit.*, p. 405.

⁵¹⁵ DALOZ J.P., *Art. cit.*, p. 127.

⁵¹⁶ Service pour la promotion de l'égalité homme et femme, *Op. cit.*, p. 8 ; Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes, Avis no 90 du 1^{er} août 2004 du Conseil pour l'égalité des chances entre hommes et femmes en ce qui concerne les résultats des élections régionales et européennes du 13 juin 2009. Il faut en outre noter que l'envergure de la circonscription et la place sur la liste ne constitue pas les seuls facteurs déterminants en ce qui concerne les chances des femmes d'être élues. Le nombre de sièges obtenus par le parti par circonscription électorale ("party magnitude") joue également un rôle.

⁵¹⁷ MEIER P., *Rapport de la Commission genre et politique*, CEC, 15 juillet 2004.

Tableau 5.9 : Députés provinciaux élus par sexe et par liste dans la Province Orientale.

Partis/regroupements politiques	Hommes		Femmes		Total
	F	%	F	%	
PALU	1	1,1	0	0	1
FSDD	1	1,1	0	0	1
RENAISSANCE	1	1,1	0	0	1
CCU	0	0	1	1,1	1
CDC	5	5,6	0		5
CAMP DE LA PATRIE	5	5,6	1	1,1	6
FORCE DU RENOUVEAU	10	11,3	1	1,1	11
MSR	11	12,5	1	1,1	12
PDC	2	2,2	0	0	2
PPRD	19	21,5	2	2,2	21
RCD	5	5,6	0	0	5
RCD/K-ML	1	1,1	0	0	1
MLC	7	7,9	0	0	7
CODECO	7	7,9	1	1,1	8
UDEM0	2	2,2	0	0	2
UA (UREE et ALLIES)	1	1,1	0	0	1
DC	1	1,1	0	0	1
INDEPENDANT	2	2,2	0	0	2
Total	81	92,2	7	7,7	88

Source : Tableau élaboré à partir des listes des résultats provisoires de la CEI.

Tel qu'il se dégage du tableau 5.9, aucune femme n'a été élue dans 12 partis politiques. Cinq partis/regroupement politiques (CCU, Camp de la patrie, Forces du Renouveau, MSR, CODECO) ont chacun une femme élue tandis que deux femmes ont été élues dans le PPRD. C'est la conséquence logique du non-respect de la parité sur les listes électorales présentées par les partis/regroupements politiques. Les femmes sont l'objet d'une double discrimination par leurs sœurs et la masse d'électeurs. Elles n'ont pas été élues par l'ensemble des électrices et par les électeurs masculins.

La question qui revient souvent est celle de savoir pour qui les femmes électrices ont-elles voté. Faute de sondage simultané au moment du vote, la généralisation sur le choix des femmes n'est pas facile. Mais le fait que les femmes n'ont pas été élues montre sans doute que les femmes électrices n'ont pas porté leur choix sur leurs congénères. Jusqu'à la preuve du contraire, il a été montré que le choix de femmes dans le pays en développement est influencé par leurs maris, leurs parents. Le choix de femmes est conservateur et moins enclin au changement. Comme dans le mariage, le choix de la femme porte sur la multitude des partenaires masculins qui se présentent pour demander sa main plutôt que sur la question de savoir de quel sexe devrait être le futur mari ; le sexe du mari étant connu à l'avance. Cette attitude de la femme a été mise en exergue par SENDEKE MOUZHO, dans sa chanson « Demoiselle élection » interprété par MUKATALA FAIDA⁵¹⁸ :

Te voilà si jeune et belle
Tout le monde voudrait t'épouser
Tout le monde t'attend impatiemment
Tous les commentaires tournent autour de toi
Que réserves-tu à tous les prétendants ?
Ô belle enfant qui ignore leurs intentions
As-tu des conditions pour que ton intimité ne soit pas violée
Les uns voudraient corrompre tous ceux qui t'entourent
Les autres cherchent à t'arracher en intimidant tes frères et sœurs
Tous ont choisi un bon costume intitulé "le meilleur candidat"
Mais toi chère élection, dis-nous !

⁵¹⁸ MUKATALA FAIDA, *Demoiselle élection*, Orchestre Sacramento, 2006 ; SENDEKE MOUZHO, « Demoiselle élection », *Journal Mongongo*, n° 47, 31 octobre 2011, p. 3.

Comment veux-tu être approchée ?

Devons-nous porter l'habit de la corruption ?

Devons-nous choisir la voix des flatteurs ?

(...) Préfères-tu ceux qui te promettent tant des choses : les routes,
Les écoles, la nourriture, le travail, les bus, la justice, l'argent,
les voitures, les voyages en Europe

Ou ceux qui ne disent encore rien ?

Parler chère demoiselle élection

Quel genre d'homme veux-tu embrasser ?

(...) Nous ignorons comment marier une demoiselle comme toi
Nous ne l'avons jamais fait dans notre pays
Nous ne savons ni écrire ni lire
Aide-nous à faire de bon choix

(...) Viens chère élection
Viens nous remettre la dignité de fils
Viens nous donner un homme conscient, responsable, sage et intelligent.

L'élection est identifiée ici à la jeune fille qui aspire au mariage devant les sollicitations de plusieurs hommes (candidats de sexe masculin). Car, dans le contexte de la ville de Kisangani et de la Province Orientale, le mariage entre femmes (entendu par-là l'élection des femmes par les femmes) est non seulement prohibé mais aussi mal vu. Le dilemme du choix de la jeune fille - « Demoiselle élection » - ne porte pas sur la détermination du sexe du prétendant mais plutôt sur le désir partagé entre les flatteurs qui lui promettent beaucoup de choses et ceux qui ne disent rien. Le poème révèle aussi que le choix de la jeune fille est rendu difficile dans ce milieu par le manque de culture électorale compliquée par la jeunesse (l'âge) du prétendant et de l'épouse prétendue comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 5.10 : Députés provinciaux élus par sexe et par tranche d'âge dans la Province

Orientale.

AGE	Sexes				Total	%
	Hommes	%	Femmes	%		
25-34 ans	9	10,2	3	3,4	12	13,6
35-44 ans	26	29,5	2	2,2	28	31,8
45-54 ans	37	42,0	2	2,2	39	44,3
55-64 ans	7	7,9	0	0	7	7,9
65-74 ans	2	2,2	0	0	2	2,2
Plus de 75 ans	0	0	0	0	0	0
Total	81	91,8	7	7,8	88	99,8

Source : Tableau construit à base des données des listes publiées par la CEI.

L'observation de ce tableau montre que :

- La majorité des députés provinciaux élus, hommes et femmes, sont dans les tranches d'âge variant respectivement entre 35-44 ans et 45-49 ans. Les deux tranches réunies représentent 76,1% ;
- La majorité des femmes élues est jeune. Elle se trouve dans la tranche d'âge entre 25 et 44 ans. Elle représente 71,4% contre 43,2% des hommes élus de la même tranche.

Tableau 5.11 : Femmes élues députées provinciales par niveau d'étude et par appartenance politique dans la Province Orientale.

Niveau d'étude	Paris politiques/Regroupements politiques						Total
	PPRD	FR	MSR	CCU	CP	CODECO	
PP4							0
D6	1		1			1	3
G3	1	1					2
L2				1	1		2
Total	2	1	1	1	1	1	7

Source : données tirées de la biographie des députés provinciaux collectée par nous.

Légende : CP = Camp de la patrie

FR= Forces du Renouveau.

La lecture de ce tableau montre que 3 femmes des 7 élues députées provinciales sont des diplômées d'Etat, 2 députées provinciales par contre ont le niveau d'étude de graduées et deux autres le niveau d'étude de licenciées. Dans l'ensemble, les députés provinciaux féminins sont jeunes et sont universitaires. Ce qui n'est pas le cas avec les députés provinciaux mâles dont la majorité ont le niveau d'étude inférieur ou égal au diplôme d'Etat.

5.2.2. L'analyse de l'échec de femmes aux élections provinciales de 2006

A la lumière de faits électoraux décrits au début de ce chapitre, faits traduisant d'ailleurs la défaite de femmes par rapport aux hommes aux élections provinciales de 2006, il faut maintenant en rechercher les causes explicatives. Parmi ces causes, il y a entre autres la division sexuelle du travail, le patriarcat politique, l'identité sexuée et la domination masculine du champ politique.

5.2.2.1. La division sexuelle du travail et l'occupation sexuée de l'espace social

Dans son livre *De la division du travail social*, DURKHEIM E., explique le progrès de la division du travail par l'accroissement d'activités matérielles et de la densité de la société⁵¹⁹. Plus une société évolue, croît, prend de grandes dimensions, plus les activités se multiplient et se diversifient appelant ainsi une organisation sérieuse ou une répartition des tâches, de responsabilités entre les membres de la société. Et parmi les principes qui président à la division du travail social, il y a la division (par les catégories d'âge, de sexe et socioprofessionnelle) du travail par sexe. La division sexuée du travail s'organise selon deux principes⁵²⁰ :

- le principe de séparation attribue aux hommes et aux femmes des « travaux » différents, assignant prioritairement les hommes à la sphère productive (travail professionnel) et les femmes à la sphère reproductive (travail domestique) ;
- le principe de hiérarchisation attribue aux « travaux d'hommes » une valeur supérieure à celle attribuée aux « travaux de femmes ».

La division du travail entre les sexes correspond ici à la description que BOURDIEU P., fait de la maison kabyle où il est confié à la femme la charge de la plupart des objets appartenant à la partie obscure de la maison, le transport de l'eau, du bois et du fumier par exemple, l'opposition entre la partie haute et la partie basse reproduit à l'intérieur de l'espace de la maison celle qui s'établit entre le dedans et le dehors, entre l'espace féminin, la maison et son jardin, lieu par excellence du *haram*, c'est-à-dire du sacré et de l'interdit, et de l'espace masculin⁵²¹.

La séparation entre les deux espaces de vie de la maison, la partie basse et la partie haute ou l'espace privé et l'espace public est tellement si étanche que la transgression des frontières de ces espaces peut être considérée comme une conduite déshonorante. Il en est ainsi de toutes ces femmes politiques qui sont perçues par les hommes et les autres femmes avec les clichés négatifs. Inversement, on accole l'étiquette d'efféminé aux hommes qui passent leurs temps ou s'absorbent dans les travaux domestiques. L'asymétrie de relations de sexe veut que la violation par les femmes de ces normes de l'espace soit sévèrement sanctionnée par le jugement social. C'est donc la logique du double standard que BOURDIEU P., appelle la noblesse masculine qui instaure une dissymétrie radicale dans l'évaluation des activités masculines et féminines⁵²².

⁵¹⁹ DURKHEIM E., *De la division du travail social*, PUF, Paris, 1973, pp. 237-239.

⁵²⁰ FLAHAUT E. et JAURAND E., *Art. cit.*, p. 65.

⁵²¹ BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie*, *Op. cit.*, p. 48.

⁵²² BOURDIEU P., *La domination*, *Op. cit.*, p. 86.

En effet, l'accès des femmes à la politique est dès le départ freiné par leur position et leur place dans les structures sociales et politiques de la ville ou de la province. A la maison, par exemple, la fille est cloîtrée et contrainte aux travaux ménagers pendant que son frère découvre l'espace public et s'y familiarise. Cette inégalité est consolidée par l'école, qui dominée par les lois du marché, reçoit plus de garçons que des filles. En plus de cette condition, l'orientation scolaire crée des disparités entre les deux sexes dans le sens que les filles sont plus nombreuses dans les options ou filières classiques et absentes dans les sciences mathématiques ou dures. Même au sein de filières classiques, leur nombre est moins élevé par rapport à celui de garçons excepté certaines filières telles que les sciences infirmières. Or, en principe, ces filières donnent des compétences et qualifications qui correspondent au découpage ministériel du gouvernement ou des fonctions politiques. Tant que les filles/femmes seront absentes de ces filières, leur chance/probabilité de figurer dans certains ministères exigeant des compétences spécifiques sera donc compromise. La politique étant devenue une activité éminemment intellectuelle, la meilleure façon de faciliter l'accès des femmes est de leur ouvrir les portes des écoles et des universités.

Les données relatives à l'emploi des femmes dans le deuxième chapitre ont montré qu'elles sont plus nombreuses dans le secteur primaire et de moins en moins dans les secteurs secondaire et tertiaire. Elles sont aussi moins nombreuses que les hommes dans l'administration publique. Or, le secteur de l'administration constitue souvent un tremplin pour tous/toutes ceux/celles qui ont des ambitions politiques. Il en est de même du monde des affaires (secteur tertiaire) comme nous l'avons épinglé au cours de l'analyse du travail. La division des tâches et des espaces de la vie sociale entre les hommes et les femmes sur la base d'une valence sociale en faveur des hommes impacte certainement sur la représentation politique des femmes.

5.2.2.2. Le patriarcat politique

En anthropologie/ethnologie, le patriarcat se définit comme « *un type d'organisation sociale où l'autorité domestique et politique est exercée par les hommes, chefs de famille*⁵²³ ». Il a pour fondement la transmission par les hommes de l'héritage ou du patrimoine aux descendants ou membres de la famille. Le mariage est le seul garant de la reconnaissance de paternité, fondement du patriarcat. Selon DELPHY C., le patriarcat apparaît essentiellement comme un système de domination économique. Comme chez les féministes de tendance marxistes, l'exploitation patriarcale dont les femmes (prolétaires) sont victimes de la part des hommes (bourgeois) résulte de l'appropriation

⁵²³ ECHENE A., « Quelle alternative au patriarcat ? », disponible sur <http://www.ladivicie.free.fr/article.php3>, Consulté le 5/1/2013.

du travail domestique de la femme et de son temps. Cela entraîne une division sexuée du travail excluant les femmes de la sphère publique.

WALBY S., signale que les sociétés occidentales ont vécu depuis quelques siècles la transition du patriarcat privé essentiellement organisé autour de l'espace domestique et incarné dans un individu masculin (père ou mari), vers un patriarcat public. Celui-ci ne s'appuie plus autant sur la production et l'espace domestique, il accompagne la croissance du travail salarié des femmes et leur accès à la sphère publique et s'incarne davantage dans l'ensemble des institutions sociales. Les deux types de patriarcat possèdent des structures similaires qui s'organisent toutefois différemment. Le passage d'un type de patriarcat à l'autre est également celui de la transition d'une stratégie d'exclusion à une logique de ségrégation ; les femmes ne sont plus exclues formellement d'aucun espace, mais dans chacun d'eux, elles occupent des positions désormais subordonnées⁵²⁴.

Appliqué en politique, le patriarcat (politique) traduit l'idée selon laquelle la politique comprise comme l'organisation politique structurelle, est dominée par les hommes. Ainsi, l'Etat lui-même est entre les mains de la junte masculine : ce sont les hommes qui, depuis toujours dominent les parlements, les gouvernements, les cours et tribunaux ainsi que les entités territoriales. Le secteur économique de l'Etat n'échappe pas aussi à cette règle. Le secteur privé, depuis les grandes entreprises jusqu'aux petites et moyennes entreprises, est toujours l'apanage d'hommes qui ont la possibilité d'accéder facilement aux crédits et de créer des entreprises privées⁵²⁵.

Dans le cadre de la colonisation belge, le patriarcat politique s'est exprimé, d'une part, par l'image du colonisateur "homme – Blanc" qui avait le monopole de l'exercice du pouvoir colonial et d'autre part, dans la gestion séparée des espaces de vie. La citoyenneté politique était refusée aux Noirs Congolais. Ainsi, lorsque la citoyenneté politique leur fut accordée après l'indépendance, ils en privèrent autant les femmes.

La politique en tant qu'arène de combat impose la loi du plus fort, c'est-à-dire des hommes. Ceci se manifeste dans les rapports de force politique entre les hommes et les femmes. Depuis que les discussions sur l'adoption des textes juridiques concernant la parité ou d'autres mesures positives à l'égard des femmes ont commencé, les hommes ont toujours montré leur machiavélisme en tirant la couverture de leur côté. Sans doute, les femmes n'auraient-elles pas

⁵²⁴ WALBY S. cité par CHARRON H., *Les formes de l'illégitimité intellectuelle: genre et sciences sociales françaises entre 1890 et 1940*, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Faculté des arts et sciences, Université de Montréal, 2009, p. 28.

⁵²⁵ TSHIBWABWA KUDITSHINI, *Op. cit.*, p. 194.

réussi à faire entendre leur cause. Les instances de légifération, du sommet à la base, sont à dominance masculine.

Dans le processus d'urbanisation de la ville de Kisangani, le patriarcat a joué un rôle de premier plan dans la réglementation de migration féminine depuis l'époque coloniale. Les politiques de migration adoptées par les hommes ont privilégié d'abord et avant tout les hommes. Les femmes ont été simplement considérées comme des accompagnatrices et non actrices. Même si, par la suite, elles sont devenues nombreuses dans la ville, elles sont cependant marginalisées à l'école et au travail, où les structures en place tendent à reproduire et renforcer les inégalités de genre. Privées de ces grandes ressources que sont l'éducation et le travail, ressources jugées suffisantes et nécessaires pour assurer l'autonomisation des femmes, les femmes se sont retrouvées moins représentées politiquement.

Le patriarcat domine toutes les structures sociales et politiques de Kisangani et de la Province Orientale. L'organisation patriarcale se remarque tout aussi bien dans les mythes que dans les proverbes. Dans la plupart des mythes, le pouvoir est accordé à l'homme mâle. L'autorité s'exerce en fonction des principes de séniorité et de sexe. Seuls les enfants mâles interviennent dans la formation du clan, la succession et la transmission du patrimoine familial. De même, les proverbes sont plus pratiqués dans les milieux des hommes que des femmes. Par conséquent, les hommes monopolisent les instances de production et d'énonciations des mythes, des proverbes et des chansons. Par la position qu'ils occupent dans la communauté linguistique, les hommes produisent et véhiculent des stéréotypes et clichés ségrégationniste à l'encontre des femmes en cherchant à les légitimer comme vérité sociale au cours du processus d'apprentissage conscient et inconscient. Ces clichés jouent un rôle déterminant au moment des élections.

L'occupation spatiale de la ville de Kisangani reste patriarcale. Bien que la femme assure la reproduction de la main d'œuvre mais elle est écartée de la production industrielle. Ceci se remarque aussi sur le plan politique où les personnes qui investissent les candidats sont des hommes, souvent des représentants des partis dans les circonscriptions. Lorsque les partis politiques organisent les congrès électifs, les instances du congrès sont occupées par les hommes et rarement par les femmes. Dans le mouvement associatif, la structure patriarcale a été à l'origine des associations et ONG féminines, c'est-à-dire ce sont les organisations masculines qui ont engendré les ONG féminines.

Une des explications de la sous-représentation politique des femmes réside donc dans la tradition d'homosocialité du champ politique et dans les attitudes patriarcales auxquelles les femmes se heurtent. Décrivant le monopole masculin sur le pouvoir Gaspard F., parle de « patriarcat », signifiant par là qu'une longue tradition de domination masculine a favorisé chez les hommes l'émergence des réflexes de frères prompts à défendre leurs places et privilèges⁵²⁶. Dans toutes les activités politiques, la sociabilité est très majoritairement masculine : les hommes politiques sont habitués à côtoyer essentiellement des hommes, avec qui ils développent des relations de mêmes à mêmes. Il s'appuie aussi sur des réseaux de sociabilité qui présentent la même tradition d'homosocialité⁵²⁷. Pour ENRIQUEZ E., l'homosexualité du champ politique, c'est-à-dire le désir des hommes politiques de rester entre eux, vise à préserver leur narcissisme. L'infériorisation et l'exclusion du féminin servent de support à la construction et l'affirmation de l'identité virile⁵²⁸. Ceci se manifeste aussi bien dans la formation des bureaux, des commissions parlementaires que dans la constitution des listes électorales.

5.2.2.3. L'identité sexuée ou sexuelle

Dans la langue courante, on utilise l'identité sexuée à la place de l'identité sexuelle et réciproquement. On note cependant des acceptions différentes dans la définition et l'usage des concepts d'identité sexuelle et identité sexuée. L'identité sexuelle renvoie plus particulièrement au sentiment d'appartenance au sexe biologique assigné à la naissance et la psychosocialité ; quant à l'identité sexuée, elle désigne le sentiment d'appartenance à son sexe culturellement défini par les normes sociales de féminité et de masculinité prescrites à chacun des deux sexes biologiques⁵²⁹. Quoiqu'il en soit, l'identité sexuelle et sexuée ne sont pas indépendantes, puisque l'identité sexuée se construit et s'affirme en référence à la naissance au vu de l'apparence des organes génitaux⁵³⁰. D'après CHILAND D., l'identité sexuée s'élabore dans un double mouvement : elle renvoie à des aspects objectifs (connaissance des rôles de sexe) mais aussi et surtout à des aspects subjectifs (sentiment d'appartenance à un groupe de sexe, et sentiment de sa féminité/masculinité)⁵³¹.

⁵²⁶ GASPARD F., cité par PIONCHON S. et DERVILLE G., *Op. cit.*, p. 97.

⁵²⁷ *Idem*, pp. 97-98.

⁵²⁸ ENRIQUEZ E., cité par PIONCHON S. et DERVILLE G., *Op. cit.*, p. 100.

⁵²⁹ VOUILLOT F., « Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 31, n° 4, 2002, p. 2.

⁵³⁰ *Ibidem*

⁵³¹ CHILAND D., cité par MIEYAA Y. et ROUYER V., « Genre, Identité sexuée et émergence de cultures enfantines différenciées à l'école maternelle », in OCTOBRES S. et SIROTA R., (dir.), *Actes du colloque Enfance et culture : regards des sciences humaines et sociales*, en ligne sur http://www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/actes/mieyaa_rouyer.pdf, consulté le 7/2/2013.

Certains auteurs parlent de l'identité de genre pour traduire la même réalité. L'idée ici est que les sexes masculin et féminin - comme donné biologique -, participent à la fois à la construction identitaire du genre puisque le biologique est toujours porteur du social. En fait, l'identité sexuée doit être comprise comme un tout. Ce n'est pas uniquement une partie de l'identité. La notion « d'identité sexuée » recouvre cet aspect fondamental que constitue l'articulation entre la dimension biologique (il existe bien deux sexes) et la dimension sociale à laquelle est étroitement reliée la dimension psychologique⁵³². Le terme identité sexuée est associé au mot construction, il fait référence aux différentes étapes à travers lesquelles passent un enfant pour se construire comme un garçon ou une fille de sa culture. C'est aussi le processus de sexualisation à l'œuvre dès la naissance, alors qu'en anglais, les auteurs parlent plutôt de *gender identity*⁵³³.

Plusieurs théories du genre essaient d'expliquer la construction de l'identité sexuée : la théorie psychanalytique, la théorie d'apprentissage social, la théorie cognitivo-développementaliste, etc. La théorie psychanalytique analyse la prise de conscience de la différence anatomique des sexes, le conflit œdipien et la place essentielle de l'identification au parent de même sexe. La théorie d'apprentissage social insiste sur l'influence majeure de l'imitation des modèles sexués (notamment parentaux). La théorie cognitivo-développementaliste, imitée par KOHLBERG, met en avant l'aspect constructiviste et développemental, par auto-construction des catégories masculin-féminin⁵³⁴.

De façon générale, les théories d'orientation cognitive mettent à l'œuvre l'activité propre de l'enfant et les théories d'apprentissage social l'activité de l'adulte sur l'enfant. À tous les stades de leur développement, les enfants construisent activement pour eux-mêmes ce que signifie être de sexe masculin ou être de sexe féminin (identité sexuée). DAFLON N. A., décrit trois stades dans le développement de l'enfant⁵³⁵ :

- stade 1 : *identité de genre* : 2 ans environs : les enfants sont capables d'indiquer de manière consistante le sexe des individus qu'ils rencontrent en se basant sur des caractéristiques socioculturelles comme coiffure, vêtements.

⁵³² ZAUCHE-GAUDRON C. et ROUYER V., « L'identité sexuée du jeune enfant : actualisation des modèles théoriques et analyse de la contribution paternelle », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 31, n° 41, 2002, en ligne sur [http : www.osp.revues.org/index3400.html](http://www.osp.revues.org/index3400.html), consulté le 23/1/2013.

⁵³³ DAFLON N. A., *Identité sexuée : construction et processus*, pp. 10-11, disponible sur [http : //www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/eat1/Ressources/ CDaflon.pdf](http://www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/eat1/Ressources/CDaflon.pdf), consulté le 23/1/2013.

⁵³⁴ ZAUCHE-GAUDRON C. et ROUYER V., *Art. cit.*, p. 2.

⁵³⁵ DAFLON N. A., *Art. cit.*, p. 12.

- stade 2 : *stabilité de genre* : vers 3 ou 4 ans : les enfants comprennent que le sexe d'un individu est une donnée stable au cours du temps. les filles deviendront les femmes et les garçons deviendront les hommes.
- stade 3 : *constance de genre* : vers 5-7 ans : ils auront alors intégré que l'on est garçon ou fille en fonction d'un critère biologique stable, l'appareil génital.

Avant la constance de genre, les enfants utilisent le sexe comme moyen d'appréhender et d'organiser leur environnement. La théorie d'apprentissage social insiste sur l'influence de l'action de l'adulte sur l'enfant et l'action propre de l'enfant dans l'observation de l'environnement. L'identité sexuée de tout individu se construit dans et par la culture d'appartenance en lien avec les relations interpersonnelles, les normes, les valeurs et les stéréotypes véhiculés par la société⁵³⁶. À partir de l'expérience du jeune âge où l'enfant apprend par des mécanismes cognitivo-social son identité sexuée. Cette expérience se multiplie dans la vie adulte dans les interactions et échanges avec les autres membres de la société. La langue et ses éléments locutoires tels que les mythes, les proverbes et les chansons qui assurent l'inter communicabilité et l'interconnexion entre les individus ou groupes d'individus constituent de puissants instruments de socialisation différentielle des hommes et des femmes à leur identité.

Le processus de socialisation et de sexuation de l'enfant passe par plusieurs instances ou milieux : famille, l'école, les medias et la rue. En famille, les premières années de l'enfance semblent, en effet, fondamentales dans l'élaboration et l'affirmation de l'identité féminine. À ce stade, les rôles joués par les deux parents ne sont pas à négliger. L'étude de ZAOUCHE-GAUDRON C. et ROUYER V., ont montré que les parents interviennent et interagissent différemment avec leurs enfants en fonction de leur sexe. Dans cette perspective, le père facilite chez l'enfant la différenciation des personnes et l'assignation des rôles sexués⁵³⁷. Ceci intervient plus dans la sélection des habits, de jouets ainsi que dans la résolution des problèmes des enfants. Si à l'âge de nourrisson, le port d'habit n'est pas nettement distingué entre l'enfant garçon et l'enfant fille, une fois avancé à un certain âge, les parents achètent désormais les habits selon le sexe biologique de l'enfant : la robe et la jupe à la fille ; la culotte et le pantalon au garçon. Mais l'évolution de mœurs et de la mode entraînent parfois dans l'identification sexuée des vêtements surtout avec l'avènement de l'unisexe, pantalon pour les filles.

⁵³⁶ MIEYAA Y. et ROUYER V., « Genre, Identité sexuée et émergence de cultures enfantines différenciées à l'école maternelle », in OCTOBRES S. et SIROTA R., (dir.), *Op. cit.*

⁵³⁷ ZAOUCHE-GAUDRON C. et ROUYER V., *Art. cit.*, p. 3.

La différenciation sexuelle concernent également le choix de jouets qu'on achète aux enfants : la poupée pour la jeune fille ; le ballon, le piano et l'arme pour le jeune garçon. Les structures, les acteurs et les règles du jeu sont également intériorisées : les garçons jouent avec les garçons et les filles entre elles. Petit à petit les frontières entre le genre se dessinent avec comme conséquence la division sexuelle du travail : les filles sont tournées vers l'intérieur de la maison : lessive, vaisselle, nettoyage, cuisine, garde des enfants, bref toutes les tâches qui constituent « le noyau dur » de la féminité sociale⁵³⁸. Alors que les garçons se baladent et se meuvent hors du toit parental à travers toutes sortes de jeux.

Dans un autre registre, les parents influent différemment dans le jeu et la résolution de problèmes : « les deux parents donnent plus de liberté pour explorer aux garçons qu'aux filles et interrompent leurs filles plus souvent que leurs fils. Les filles, supervisées de façon plus étroite que les garçons, jouent à proximité de leur mère. Avec leurs fils, les pères insistent sur la réussite du problème à résoudre alors qu'avec leurs filles, ils mettent davantage l'accent sur les aspects relationnels. De ce fait, on peut admettre que les garçons sont renforcés vers une compréhension du monde physique et logique, et les filles sont renforcées dans leur engagement pour le monde social et interpersonnel⁵³⁹.

L'école constitue aussi une des instances de socialisation où les enfants - filles et garçons - prennent conscience de leur identité sexuelle. L'action pédagogique primaire (prime éducation) qui s'accomplit dans un travail pédagogique sans antécédent (travail primaire) produit un habitus primaire, caractéristique d'un groupe ou d'une classe, qui est au principe de la constitution ultérieure de tout autre habitus⁵⁴⁰. L'organisation du travail scolaire montre suffisamment les différences et les inégalités entre les garçons et les filles.

Dans la formation scolaire, les élèves découvrent leurs différences naturelles (liées à leur sexe) et leurs différences sociales (liées à leur culture) qui sont des variables clés dans la sélection scolaire. Ces différences sont renforcées par l'action pédagogique du maître qui produit l'habitus comme système de schèmes de pensée, de perception, d'appréciation et d'action⁵⁴¹. L'habitus en tant que dispositions durables incorporées définissant les rôles des hommes et des femmes permet d'apercevoir la division sexuelle du travail qui en découle. Les actes que posent les maîtres à l'égard des élèves, les programmes de cours s'inscrivent dans cette vision et division. On envoie

⁵³⁸ Terme utilisé par MOLINIER P. pour désigner l'ensemble de toutes les tâches assignées en priorité aux femmes (cuisine, soins des enfants et des personnes âgées).

⁵³⁹ BLOCK J.H., cité par ZAUCHE-GAUDRON C. et ROUYER V., *Art. cit.*, p. 3.

⁵⁴⁰ BOURDIEU P. et PASSERON J.C., *La reproduction*, *Op. cit.*, p. 58.

⁵⁴¹ *Idem*, p. 55.

une fille aller puiser ou chercher de l'eau, balayer la salle de cours, servir les invités, les autorités pédagogiques. Les textes littéraires enseignés aux élèves vantent et exaltent l'héroïsme et les prouesses des hommes.

Les médias contribuent également à la circulation et à la diffusion des images négatives, grossières et déformées des femmes. FREEDMAN J., qui a mené une étude sur les représentations journalistiques en France et en Grande Bretagne n'a pas manqué de le souligner : « faute de représentations positives du pouvoir féminin, les médias renvoient les femmes aux vieux stéréotypes de la féminité ». Dans ce travail, nous sommes revenu longuement sur les stéréotypes véhiculés par les mythes, les proverbes, les chansons à l'égard des femmes. Mais dans l'ensemble, ces représentations féminines sont plus négatives que positives.

Comme pour les Noirs dont l'identité était accordée par les Blancs (Colonisateurs), la construction de l'identité féminine passe par la représentation masculine. Dans d'autres circonstances, cette identité lui est soit niée soit réduite. C'est le cas de la femme *Ndumba*, de l'époque coloniale, qui jouissait d'une reconnaissance juridique plus élevée que la femme mariée. Cela revient à dire que l'identité ou la citoyenneté juridique de la femme mariée s'exprime de nos jours en termes plus négatifs. Au plan politique, la citoyenneté était niée aux femmes pendant la Première république.

L'acquisition de la citoyenneté électorale par les femmes pendant la Deuxième république se confondait avec leur militantisme. En faisant de la femme congolaise une militante du parti, il lui était *de facto* reconnu le droit à la citoyenneté politique et électorale. Dans tous les cas, les femmes apparaissent comme de citoyennes de seconde zone. Leur citoyenneté est accordée et contrôlée par les hommes. Ce qui nous a poussé à parler de *l'émancipation octroyée*. L'addition de tous ces désavantages sont dommageables à la représentation politique des femmes.

5.2.2.4. La domination masculine du champ politique

La division sexuelle du travail qui consiste à la répartition sexuée de l'espace (femme dans l'espace domestique et homme dans l'espace public) est l'une des causes de l'exclusion des femmes de la politique. La division des sphères et des rôles entre les sexes crée des pratiques et représentations stéréotypées auxquelles chaque sexe s'identifie et s'inscrit suite à un travail de socialisation.

D'après FRAISSE G., la "séparation des sphères" se révèle nécessaire dans la mesure où elle est d'abord une représentation imaginaire pour assurer l'efficacité de la discrimination, le renouvellement de la domination. Séparer, partager, exclure : l'essentiel est de maintenir la distinction entre l'homme et la femme, leur différence⁵⁴². PIONCHON S. et DERVILLE G., ont retenu deux facteurs pour expliquer l'exclusion des femmes du champ politique⁵⁴³ : l'orientation politique et la politisation de femmes. D'un côté, la direction du vote de femmes montre que les femmes votent généralement pour les hommes. Elles manquent d'autonomie dans leur choix puisqu'elles sont souvent influencées par leurs maris, leurs parents ou l'entourage, et de l'autre côté, leur intérêt pour la politique demeure encore faible.

D'autres auteurs tels que FRAISSE G. mettent en exergue les facteurs politiques, historiques et juridiques⁵⁴⁴:

les femmes avaient pris trop de pouvoir même ; ou encore, les femmes sont trop actives dans la vie révolutionnaire, prennent trop d'initiatives. L'exclusion serait une réaction à une présence publique trop grande à la fin de la royauté, elle tenterait également d'éviter un déséquilibre social à l'aube d'une société nouvelle. (...) les femmes seraient bien capables d'entraîner leur société vers le mal, d'induire un cours de l'histoire négatif.

L'analyse économique du politique réalisé par BOURDIEU P. l'a amené à considérer le champ politique comme un marché politique où il y a d'un côté, les producteurs qui sont le monopole de la production des produits politiques, et de l'autre, les consommateurs (les citoyens ordinaires)⁵⁴⁵. L'homologie fonctionnelle et structurale qui fait que la logique du champ de production et la logique du champ de consommation sont objectivement orchestrées, réside dans le fait que tous les champs spécialisés tendent à s'organiser selon la même logique, c'est -à-dire selon le volume du capital spécifique possédé⁵⁴⁶. L'analyse du champ politique urbain, provincial a montré que les hommes politiques concentrent le gros des capitaux en se distinguant dans la transformation de ces capitaux. La plupart d'entre eux sont des anciens politiciens, des travailleurs du secteur privé ou des ONG où ils ont accumulé suffisamment des moyens financiers pour battre campagne. L'exercice de ces activités a valu à certains d'entre eux la réputation de l'homme du public, atout qui a été déterminant dans l'élection.

⁵⁴² FRAISSE G., *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Gallimard, Paris, 1995, p. 333.

⁵⁴³ PIONCHON S. et DERVILLE G., *Op. cit.*, pp. 9-21.

⁵⁴⁴ FRAISSE G., *Op. cit.*, p. 327 et suivantes.

⁵⁴⁵ BOURDIEU P., *Propos sur le champ politique*, PUL, Lyon, 2000, p. 15.

⁵⁴⁶ BOURDIEU P., *La distinction*, *Op. cit.*, p. 257.

L'organisation des partis politiques congolais est de type oligarchique et masculin. Les hommes sont des dirigeants, des anciens, des professionnels dotés de compétence politique tandis que les femmes, les profanes s'occupent des tâches protocolaires et d'animation politique. L'homologie fonctionnelle et structurale du champ prouve bien sûr que les hommes qui constituent la classe dominante sont les vainqueurs, gagnants de la classe dominée des femmes dans la lutte qui les oppose.

L'appropriation des capitaux par les hommes professionnels, dans le champ politique leur donne *ipso facto* le droit d'imposer leur vision, leurs idées forces que nous appelons ici « *nomos* » en référence à BOURDIEU P. Les femmes n'ayant pas réussi à accéder dans le champ politique ou encore y accèdent en petit nombre sont donc exclues. Tant qu'elles seront exclues, elles ne seront jamais à mesure d'imposer une norme politique les favorisant. Le fonctionnement du champ politique congolais montre que malgré la volonté des femmes d'imposer la loi sur la parité, celle-ci est toujours butée à l'égoïsme des hommes politiques congolais qui, craignant l'inclusion massive des femmes dans l'ordre politique, veulent régner en maîtres absolus en imposant de lois patriarcales.

5.3. Femmes politiques, nouvelles images sociales ?

L'inclusion ou la participation des femmes en politique pourra-t-elle changer les représentations (images) de femmes dans la société ? La réponse à cette interrogation nous permet de distinguer deux points de vue diamétralement opposés. Le premier point de vue est celui de ceux qui pensent que l'arrivée de femmes en très grand nombre en politique changerait la manière de faire la politique⁵⁴⁷. Ils prennent pour argument le fait que les femmes ont une nature douce ; elles sont proches de gens et attentives à leurs problèmes ; elles sont plus portées aux actes qu'à la parole. Leur féminité et humanisme leur donnent la propension de s'occuper des autres : « les femmes avec leurs qualités propres qui tiennent précisément à la féminité apporteraient aux hommes, en politique, un utile complément dont certaines dessinent elles-mêmes les contours minimalistes ». Le transfert de leurs vertus maternelles en politique infléchirait des politiques sensibles au genre (éducation, santé de la reproduction, alphabétisme des adultes, eau, électricité, etc.) et la défense des causes et intérêts des femmes. Le budget sensible au genre en est l'exemple : « on part souvent du principe qu'un budget national est sexuellement neutre et qu'il doit profiter également aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons ».

⁵⁴⁷ LE BRAS-CHOPARD A., *Le masculin, le sexuel et le politique*, Plon, Paris, 2004, p. 333 ; BATAILLE P. et GASPARD F., *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, La Découverte, Paris, 1999, p. 151.

En ne tenant aucun compte des rôles, capacités et besoins différents des femmes et des hommes, les budgets renforcent les inégalités existantes.

La prise en compte du genre a pour but de veiller à ce que les budgets et les politiques économiques répondent équitablement aux besoins des femmes et des hommes, filles et garçons de tous les milieux, et de combler d'éventuels fossés sociaux et économiques entre les uns et les autres.

Admettre ce point de vue selon lequel l'entrée des femmes dans l'espace politique changerait la manière de faire la politique aurait deux conséquences à notre humble avis : la biologisation de l'identité féminine et la sexuation de la politique. Cela reviendrait à renaturaliser les différences hommes-femmes et à attribuer à la politique le caractère spécifique d'un sexe. L'idée que l'instinct maternel est l'attribut naturel des femmes est très contesté. Beaucoup d'auteurs estiment que la maternité n'est pas une nature mais une fonction du corps de la femme car « on ne naît pas femme, on le devient ». D'autres, par contre, revendiquant la neutralité de la politique disent que la politique n'a pas de sexe. Ainsi donc, ce dernier argument est constitutif du deuxième point de vue selon lequel la politique étant asexuée, la participation des femmes à la politique n'apporterait pas grand-chose.

D'autres arguments sont également utilisés pour exclure les femmes de la politique notamment la faiblesse ou l'incapacité des femmes et la dangerosité de l'activité politique. En effet, la politique est souvent considérée par le commun des mortels comme une activité virile : exemple prendre la parole en public, la disponibilité permanente ; circuler, voyager et on peut ajouter dans le contexte africain, mentir, voler et tuer. L'image de l'homme politique véhiculé depuis l'origine est celui d'un homme masculin, viril, beau-parleur, intrigant. Cette image de l'homme politique masculin contraste avec celles de la femme ménagère, mère et épouse, douce, inoffensive, résignée. Les entretiens que nous avons eus avec les hommes et femmes répètent constamment les mêmes choses : « le pouvoir a été donné aux hommes depuis la nuit de femmes », « la femme ne peut jamais défendre une cause en public », « la femme ne peut jamais diriger les hommes ». Au regard de cette opinion, les femmes qui émergent sur le plan politique perdent leur féminité. Elles se virilisent.

Les hommes politiques actuels forment un groupe homogène partageant des trajectoires communes : dignitaires de l'ancien régime ayant amassé de l'argent, activistes de la société civile (ONG, Eglise, syndicat) et des hommes d'affaires mettant à profit leur notoriété ou capital dans le domaine de leurs activités pour le transformer en capital politique. Les hommes politiques

forment un groupe homogène rassemblés autour d'intérêts communs dans les cercles de sociabilité. Ce groupe homogène est réfractaire à l'accès d'un autre groupe social. L'autre groupe qui n'en fait pas partie - les femmes surtout - est considéré comme *outsider*. Pour empêcher l'invasion des autres personnes qui n'en sont pas membres, les hommes mettent sur pieds des règles de jeu, de mécanismes qui renforcent l'exclusion et la marginalisation des femmes.

A vrai dire, les hommes redoutent l'arrivée des femmes en politique. L'arrivée de femmes en politique, selon la vision masculine, constitue un danger dans la mesure où le champ politique est construit, formé d'après le modèle et les règles de fonctionnement du pôle masculin. Les arguments théocratiques sont souvent mis à l'avant pour récuser l'inclusion de femmes : « le pouvoir vient de Dieu. Et l'homme est le représentant de ce pouvoir sur la terre ». Donc, l'ordre politique naturel correspond à l'ordre masculin. Changer l'ordre naturel des choses, ici l'ordre théocratique, provoquerait de bouleversements, de transformation dans l'ordre politique. Car l'ordre politique répond au principe de l'ordre sexuel : « l'homme prime sur la femme ou l'homme dirige la femme ».

Les mythes sont des représentations simplifiées de la réalité sociale ou politique. Dans le mythe théocratique du pouvoir, le pouvoir est un attribut divin dont Dieu le Père est l'image souveraine. Le pouvoir temporel qu'exercent les hommes sur la terre est un pouvoir en vertu duquel l'ordre leur a été donné par le Souverain suprême. Donc, tous les pouvoirs ont été donnés aux hommes. Les autres sexes dont les femmes leur doivent obéissance et soumission. Cela correspond à l'ordre divin et naturel des choses. Tout changement de cet ordre naturel est contre nature. C'est à ce titre que beaucoup de gens disent : « le pouvoir a été donné aux hommes depuis l'origine du monde ».

La crainte que provoque la présence des femmes sur la scène politique ressemble au mythe de la déchéance dans la genèse de la création où la femme est présentée comme la cause de malheur de l'humanité par la commission du péché. Donc, la peur que les femmes inspirent aux hommes est plus profonde et plus compliquée qu'une simple crainte de perdre leur place dans le monde politique. C'est une crainte de la transformation, voire de l'effondrement de ce monde lui-même⁵⁴⁸.

Les études ont démontré qu'une participation trop grande de femmes en politique peut entraîner la désaffection des hommes à la politique. Cette désaffection a comme corollaires entre autres l'absence des députés dans les séances plénières de l'Assemblée nationale, le pantouflage de

⁵⁴⁸ FREEDMAN J., *Op. cit.*, p. 258.

députés, c'est-à-dire leur engagement dans le secteur privé. C'est dire que la transgression par les femmes de frontières entre l'espace privé et l'espace public entraîne dans le chef des hommes des attitudes de défense ou d'évitement. Lors de discussion entre les membres de la société civile de la Province Orientale en vue du choix des délégués au Dialogue entre Congolais à Sun City, une personnalité masculine de la société civile, agacée par la revendication féminine de respecter le principe de la délégation paritaire, leur avait répondu de la manière suivante : « vous, les femmes, vous réclamez trop. Si c'est comme ça, allez former votre société des femmes »⁵⁴⁹.

La crainte de l'inclusion de femmes en politique est partagée aussi bien par les hommes que par les femmes elles-mêmes. Pendant nos entretiens, une femme nous a répondu : « si nous votons pour les femmes, elles vont nous confisquer nos maris en politique »⁵⁵⁰. Le danger que représente la participation de la femme en politique peut être attribué à l'idée que les femmes se représentent la sexualité, qu'elles feront entrer les rapports érotiques dans les lieux de pouvoir d'où l'érotisme doit être banni⁵⁵¹.

Un autre point de vue est celui de nombreux activistes de mouvement féminin qui pensent que l'expérience de femmes politiques inspirent et modèlent les comportements et attitudes des autres femmes ou filles. La force de l'exemple comme élément de la pédagogie est souvent évoquée dans ce cas. Cela se joue en amont tout comme en aval. En amont, la sensibilisation des autres femmes par les femmes politiques peut amener les autres à changer leur représentation du pouvoir et de la femme politique, de briser le mythe de la masculinité politique pour ainsi prendre goût à son exercice. En aval, les expériences de femmes politiques – modèles - que les autres vivent individuellement ou collectivement stimulent le sentiment d'émulation et de réalisation de soi tel que nous relate BELA BANDEAZA, Présidente de Centre d'Education et de Recherche pour les Droits des Enfants et des Femmes : « *Les femmes politiques peuvent changer la perception des autres femmes car chacun de nous a un modèle. BAZAIBA MASUDI, par exemple, continue à inspirer beaucoup de femmes* »⁵⁵².

Le bien-être social est l'aspiration commune à tous les êtres humains. Il n'en est ainsi de femmes qui présentent les mêmes besoins que les hommes. Il suffit de présenter un exemple ou un modèle de femmes dans une société où les femmes n'ont pas droit à la parole, droit au travail pour que les langues se délient, les plafonds de verre se cassent. Nous nous rappelons l'exemple d'une des nos anciennes étudiantes qui nous disait le fait de voir, Maître OTSHUMBA

⁵⁴⁹ Propos rapporté par BELA BANDEAZA, le 30/4/2013.

⁵⁵⁰ Entretien du 5/11/2012 avec Chantal BASEKAWIKE

⁵⁵¹ FREEDMAN J., *Op. cit.*, p. 258.

⁵⁵² Entretien réalisé le 30/4/2013.

KANDOLO, première avocat femme de la ville, l'avait stimulée de faire les études de droit pour devenir aussi avocat. Donc, au fur et à mesure que les femmes découvrent les images des femmes politiques, ces images pourront sans doute changer les perceptions qu'ont les femmes sur elles-mêmes.

Ce chapitre qui constitue la boucle de notre dissertation doctorale visait à analyser les rapports sociaux de sexes au cours du processus électoral (de l'élaboration et de l'adoption de la loi électorale, de l'enregistrement des candidatures en passant par la campagne jusqu'aux élections) ainsi que l'incidence de la représentation politique des femmes sur leurs images. Au terme de l'analyse, les données ont montré que tout le processus électoral a été dominé par les hommes. Cette supériorité des hommes se justifie par leur position sur les listes électorales, dans les structures des partis politiques. Elle se traduit également et surtout par la monopolisation et l'accaparement de la plupart des ressources par des hommes politiques. Les règles du patriarcat, de l'homosociabilité et de la division sexuelle du travail qui régissent les rapports de genre dans le champ politique permettent aux hommes dominants d'imposer leur loi, leur vision, leur volonté aux femmes dominées. Les données ont montré par contre que l'entrée, l'élection des femmes en politique contribue dans une certaine mesure à construire positivement les images féminines. Pour le dire autrement, l'inclusion des femmes en politique contribue à changer l'image des femmes sur les femmes.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de cette thèse de doctorat, il convient de rappeler que la préoccupation qui a été au centre de notre investigation consistait à expliquer les causes de la faible représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani.

Cette question principale a été soutenue par trois questions spécifiques sous-jacentes, à savoir :

- La sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani est-elle liée aux statuts et rôles sociaux des femmes tels que modelés par le processus urbain ?
- Quel est le poids des images, stéréotypes et clichés que se font les hommes et les femmes de la ville de Kisangani sur les femmes et leur impact sur l'accès de ces dernières à l'espace politique ?
- Dans quelle mesure la dynamique des rapports sociaux de sexe a-t-elle influé sur les élections provinciales de 2006?

L'hypothèse centrale qui a guidé notre recherche est celle selon laquelle *la sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani serait due, d'une part, à la perception de leurs positions sociales et de leur féminité et, d'autre part, à la reproduction des rapports de genre au vote.*

En guise d'hypothèses spécifiques, notre étude s'est fondée sur les conjectures suivantes :

- La sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani serait en partie liée aux statuts et rôles sociaux des femmes dans l'urbanisation à travers le processus de migration, d'éducation, de travail et de mobilisation ;
- Les images, stéréotypes et clichés que se font les hommes et femmes de la ville de Kisangani sur les femmes à travers les mythes, proverbes et chansons auraient une incidence sur l'accès de ces dernières à l'espace politique ;
- Les rapports sociaux de sexe auraient influé sur les élections provinciales de 2006 de façon asymétrique et déséquilibrée avec un net avantage des hommes sur les femmes à cause de la division sexuelle du travail, de l'identité sexuée et du patriarcat politique du champ politique.

L'objectif principal de ce travail était d'expliquer les déterminants de la sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani. De cet objectif principal, ont découlé les objectifs spécifiques suivants :

- Cerner la manière dont les statuts et rôles sociaux des femmes dans l'urbanisation de la ville de Kisangani ont déterminé l'accès des femmes à la politique ;
- Explorer les images que se font les hommes et les femmes de la ville de Kisangani sur les femmes ainsi que leur incidence sur l'exclusion de ces dernières de la politique ;
- Analyser la dynamique des rapports sociaux de sexe au cours des élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani.

Ces objectifs nous ont permis de baliser l'opérationnalisation des concepts clés. Ensuite, ils nous ont aidé à avoir une vision claire et distincte non seulement du champ d'étude mais également du cadre d'analyse. La fixation des objectifs a été une étape importante au cours de l'étude dans la mesure où, à partir de cette étape, certaines zones d'ombre et certains doutes ont pu être levés et éclaircis.

Notre lecture consistait à savoir si la politique est-il le seul facteur déterminant dans l'explication et la compréhension de la faible représentation des femmes en politique ou encore d'autres facteurs tels que les représentations sociales, les stéréotypes s'ajoutaient à l'explication. Il nous semble que la deuxième possibilité l'a emporté sur la première.

Pour analyser les données, notre grille de lecture a associé l'intersectionnalité de KERGOAT D. à la théorie du champ politique et de la domination symbolique de BOURDIEU P. Nous avons également mobilisé un certain nombre des techniques pour diligenter l'enquête. Ces techniques comprennent les techniques de collecte des données et de traitement des données. Parmi les techniques de collecte des données, nous avons utilisé, d'une part, l'observation désengagée, l'entretien semi-directif, les témoignages oraux et le récit de vie, et d'autre part, la documentation écrite et le numérique. La gamme de cette documentation comprend entre autres les ouvrages, les articles des revues et périodiques, les textes officiels, les mémoires de D.E.S et thèses de doctorat, les dictionnaires spécialisés et les encyclopédies.

Les données collectées à ce niveau ont été traitées et analysées au moyen de l'analyse de discours, de la moyenne, du pourcentage et du taux de croissance.

Le travail a été structuré en deux parties principales. Les trois premiers chapitres ont formé la première partie de la thèse intitulée (*Regards croisés sur le genre à Kisangani*). Le premier chapitre a été consacré à l'éclairage conceptuel et théorique. Il a soutenu le point de vue selon lequel les inégalités entre hommes et femmes tiennent plus à leurs attributions psychologiques, historiques et socioculturelles qu'à la naturalisation de leur sexe. Le deuxième chapitre a porté sur les structures sociodémographiques et l'urbanisation de la ville de Kisangani. Il visait à montrer comment les statuts et rôles sociaux de sexe acquis au cours du processus d'urbanisation ont déterminé l'accès des femmes à la politique. Quant au troisième chapitre, il s'est penché sur les rôles joués par les femmes dans les mobilisations sociale et politique.

La deuxième partie (*Construction de la féminité dans le champ électoral*) était constituée des quatrième et cinquième chapitres. Le quatrième chapitre s'est articulé autour des images sociales des hommes et des femmes sur les femmes ainsi que leur incidence à la politique. Le cinquième chapitre a clôturé la discussion sur les rapports sociaux de sexe aux élections provinciales de 2006.

L'analyse des données a débouché aux résultats suivants :

- 1) La sous-représentation des femmes aux élections provinciales de 2006 dans la ville de Kisangani est due, d'une part, par la perception de leurs positions sociales et de leur féminité et, d'autre part, par la reproduction des rapports de genre au vote.
- 2) En référence aux auteurs tels que BALANDIER G., BOURDIEU P., ROCHER G., qui considèrent l'urbanisation comme un processus de transformation des statuts et rôles des femmes, les données générées au cours du travail ont montré que dans l'ensemble de la période observée, le changement ou la redéfinition des statuts et rôles de femmes dans l'urbanisation n'a pas entraîné automatiquement leur autonomie ou la dissolution des inégalités qui les séparent des hommes. Ces inégalités urbaines persistantes ont joué un rôle défavorable dans l'accès des femmes à la politique.

Malgré le fait qu'on assiste de plus en plus à de migrations indépendantes des enfants et femmes pour de raisons scolaire et professionnelle, dans la majorité des cas ces migrations sont contrôlées par les hommes. Les femmes migrantes souffrent souvent d'exclusion politique soit à cause de leur sexe soit à cause de leur origine sociale soit encore à cause de leur manque de qualification et compétence. En matière d'éducation, les disparités entre garçons et filles sont plus prononcées dans l'enseignement secondaire que primaire. L'école, au même titre que d'autres agents de socialisation, contribue à la retraduction et reconstruction de ces inégalités.

Malgré la structure patriarcale qui a caractérisé la naissance des associations féminines, les femmes se sont appropriées du mouvement associatif en lançant des initiatives proprement féminines à la défense des causes féminines. Les mobilisations féminines ont été faites soit au soutien d'une personnalité politique, soit au soutien d'une cause nationale, soit encore au soutien de la communauté féminine. Dans tous les cas, les mobilisations féminines ont été réalisées avec l'appui ou l'instigation des hommes.

3) Les auteurs comme BOURDIEU P., BUTLER J., FOUCAULT M., LAQUEUR T., SHERIDAN A., ont dans leur théorie, affirmé que les échanges linguistiques qui s'établissent entre les hommes et les femmes entraînent souvent de relations de pouvoir. La majorité des images féminines examinées ont montré la permanence des stéréotypes véhiculant des discours androcentriques, discriminatoires et asymétriques à l'endroit de femmes. Cependant, ces images ont connu une mutation au cours de la période d'étude. Cette transformation s'est traduite par le conflit d'images observées pendant les périodes coloniale et postcoloniale due essentiellement aux nouveaux rôles assumés par les femmes.

La division sexuée du travail et la socialisation différentielle des hommes et des femmes déterminent la représentation de la féminité et du politique par les femmes. Ce qui revient à dire que l'habitus inculqué et incorporé aux femmes les a amenées à penser négativement non seulement la politique mais aussi les femmes qui s'y emploient alors que les hommes ont généralement gardé une attitude positive à l'égard de la politique. Ces dispositions ont eu de conséquences négatives sur l'entrée des femmes en politique.

4) L'analyse des rapports sociaux de sexes au cours du processus électoral (de l'élaboration et de l'adoption de la loi électorale, de l'enregistrement des candidatures en passant par la campagne jusqu'aux élections) a montré que tout le processus électoral a été dominé par les hommes. Cette supériorité des hommes se justifie par leur position sur les listes électorales, dans les structures des partis politiques. Elle s'est traduite également et surtout par la monopolisation et l'accaparement de la plupart des ressources par des hommes politiques. Les règles du patriarcat, de l'homosociabilité et de la division sexuelle du travail qui régissent les rapports de genre dans le champ politique permettent aux hommes dominants d'imposer leur loi, leur vision, leur volonté aux femmes dominées.

L'analyse de cinq chapitres du travail a mis en lumière certains aspects novateurs dont les plus importants sont les suivants :

- Le sexe et le genre sont des catégories culturellement construites et leurs représentations combinées à d'autres catégories telles que l'âge, l'origine sociale et l'ethnie contribuent à l'exclusion de femmes de la politique ;
- L'urbanité comme droit d'accès aux ressources et avantages de la ville exprimée en termes d'autonomie déterminent l'accès de femmes à la politique ;
- La démobilisation du vote féminin suite aux représentations stéréotypées de la féminité et du politique ;
- La constitution du sexe et du corps de la femme, dans ses aspects physiques et esthétiques, en capital physique lors de la compétition électorale et la difficulté de transformation de ce capital en ressource politique par les femmes.

L'ensemble des résultats obtenus confirme l'adhésion et la filiation de notre thèse aux schémas théoriques des auteurs tels que BOURDIEU P., FREEDMAN J., GODELIER M., GUILLAUMIN C. qui considèrent les constructions socioculturelles, historiques et psychologiques comme le soubassement de toute domination.

Malgré la fécondité, le potentiel heuristique et explicatif de cette théorie, elle nous a paru cependant limitée. Car, elle tente d'expliquer la sous-représentation des femmes et la violence symbolique qui en découle par la catégorie conceptuelle d'*habitus* incorporée par les femmes elles-mêmes et, de ce fait, rendent les femmes irresponsables de leur assujettissement. Faut-il alors considérer le choix des étudiantes vers les filières classiques qui leur sont favorables comme un produit de l'*habitus* culturel intériorisé au cours du processus de socialisation ou le produit d'un choix judicieux ?, ou encore le vote des femmes pour les hommes (donc contre les femmes) comme un acte non intentionnel et irrationnel ne tenant pas compte des coûts et bénéfices ? Les données fournies par l'étude ont montré que les actes posés par ces acteurs sociopolitiques sont parfois motivés. Et par conséquent, ils ne sauraient tous être expliqués par l'*habitus*.

A la lumière des résultats, force est de proposer, au regard des inégalités dont les femmes sont l'objet dans les divers domaines de la vie sociale et politique, ce qui suit :

Dans le domaine politique, compte tenu de l'inobservation de la parité au cours des élections de 2006, nous proposons la révision de la loi électorale en imposant aux listes électorales proposées par les partis politiques ou les candidats le respect sans condition de la parité entre homme et femmes sur leurs listes. Comme la parité a de difficulté à être appliquée,

deux possibilités se présentent à notre avis : soit on renforce la sanction allant jusqu'à l'annulation des listes à l'encontre des partis qui ne respecteraient pas la clause de la parité, soit on considère la parité comme un idéal à atteindre dans le futur. Dans ce cas, on adopte le quota en tant que moyen de réaliser progressivement cette parité. De façon simple, on peut exiger des partis le respect d'au moins 30% des hommes et des femmes sur les listes électorales.

L'Etat doit rendre effectif le financement des partis politiques tel que prévu par la loi pour permettre à tous d'être visibles sur le champ de la compétition électorale. L'observation des élections provinciales passées et des autres élections ont montré la disproportion des moyens entre candidats, surtout entre hommes et femmes. Tirant la leçon de ces disparités, nous proposons deux mesures à ce sujet : en premier lieu, la déclaration par les partis politiques et les candidats de fonds de campagne. Cela signifie que la loi doit intervenir pour limiter le maximum de fonds de campagne que les candidats ou les partis ne pourront pas dépasser dans le déroulement de la campagne. Le dépassement de ce seuil pourra être l'objet de contentieux électoral qui aboutirait à l'annulation des résultats des élections des candidats ou des partis politiques. En deuxième lieu, la suppression des cadeaux, présents, dons (en nature ou en argent) accordés aux électeurs pendant la campagne électorale dans le but de mettre tous les candidats sur un même pied d'égalité. La sanction au non respect de cette disposition entraînerait également l'annulation des résultats du candidat.

Dans le domaine du travail, l'analyse du travail a révélé l'inégalité d'accès aux ressources entre les hommes et les femmes comme facteur influençant aussi la sous-représentation des femmes en politique. Des efforts devront être entrepris à ce niveau en vue d'assurer l'égal accès des hommes et des femmes dans la production, la consommation et la redistribution des biens, services et revenus. Exemple, un égal accès au droit de propriété, de crédit doit être garanti et assuré aux femmes tout comme aux hommes.

Beaucoup de *plafonds de verre* (barrières) se dressent sur la voie de professionnalisation des femmes partant du recrutement en passant par la promotion jusqu'à la retraite. Les travailleurs féminins ne jouissent pas de mêmes droits et avantages que leurs homologues masculins. Une réforme de la législation sociale et du statut du personnel des agents de carrière de services publics s'avèrent indispensables. Ce qu'on attendrait d'une telle réforme, c'est d'instaurer le congé de paternité aux hommes travailleurs, le droit au logement et aux allocations familiales aux femmes travailleuses.

La révision de la législation sociale doit aller avec celle du Code de la famille, qui à notre avis, est en déphasage avec le principe de la parité énoncé dans la Constitution. L'idée selon laquelle le mari est le Chef de famille devra être explicitée, complétée voire révisée pour ressortir l'égalité ou la collaboration (complémentarité) qui doit régner entre les conjoints. En plus, les dispositions antérieures touchant à la gestion de biens et ressources entre les conjoints doivent être modifiées de manière à privilégier l'intérêt et le besoin de deux. Aussi, les dispositions relatives à la succession, à l'héritage, à la nationalité ou encore celles qui touchent les conditions des femmes divorcées, veuves et des orphelins doivent connaître une révision.

Dans le domaine éducatif, l'école est considérée comme l'agent de socialisation et à cet effet, l'éducation, l'instruction qu'elle donne aux élèves doit donner les mêmes chances aux filles qu'aux garçons. Des mesures telles que la gratuité de l'école primaire doit être non seulement étendue à l'école secondaire mais aussi passer au stade de leur application réelle. Dans le même sens, les efforts doivent être fournis dans le but de décourager et de bannir les pratiques qui retardent, freinent l'émancipation et la scolarisation des filles : mariages précoces, mariages forcés, harcèlement sexuel, expulsion de la fille enceinte de l'école. Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, des mesures incitatives doivent être prises : exemple, octroi obligatoire de bourses d'étude à toutes les étudiantes sans distinction de cycle, d'origine, d'état-civil. Beaucoup de préjugés, des stéréotypes sexistes sont encore présents dans les cours et programmes scolaires et académiques, une novation consistera à tenir compte de la dimension genre dans les manuels et programmes de cours. *In concreto*, cette nouveauté doit chercher à réviser les manuels scolaires, de cours dans la perspective genre. De la même façon, les cours de genre devront être intégrés de manière transversale dans les différentes filières de l'enseignement supérieur et universitaire. Tandis qu'à l'école primaire et secondaire, le cours de l'éducation de la vie devra être actualisé et renforcé.

Dans le domaine socioculturel, la domination, l'exploitation, l'oppression dont souffrent les femmes ont pour fondement la manière dont la société perçoit l'homme et la femme ainsi que leur relation. Notre recherche a mis en évidence l'impact sexué des représentations socioculturelles véhiculées par la langue, les proverbes, les mythes et les chansons. Pour construire une société d'égalité, un travail de déconstruction de ces représentations sociales doit être mis sur pieds pour corriger ou sanctionner les représentations sexotypées véhiculées par les imaginaires sociaux (proverbes, mythes, chansons). En outre, des campagnes de sensibilisation devront être menées pour mobiliser la société, les associations féminines et mixtes afin de combattre les idées, les images stéréotypées, préjugées à l'encontre de femmes dans les milieux ruraux et urbains et

dans tous les secteurs de la vie nationale. La réalisation d'une démocratie paritaire et d'une société d'égalité est à ce prix.

Dans le domaine du ménage, le travail a maintes fois et dans plusieurs endroits insisté sur le patriarcat, ce pouvoir des hommes sur les femmes qui a comme origine le système social et comme lieu de prédilection la famille. Cette domination s'opère au sein de la famille par l'appropriation du corps et du temps de travail des femmes. Certaines législations de pays d'Europe ont déjà autorisé l'avortement, la procréation médicalement assistée, le mariage *gay*, etc. D'autres ont pris de mesures d'assouplissement des heures de travail des femmes ménagères. A ce point précis, la législation congolaise semble être rigide. Pour diminuer ou enrayer la violence conjugale, silencieuse, les pouvoirs publics congolais feraient mieux de créer les maisons d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales. De la même manière, pour valoriser le travail domestique, l'autorité publique devra édicter des lois dans le but d'éviter les abus qui règnent dans ce secteur.

Au niveau provincial, la Constitution de 2006 ainsi que les lois du pays ont institué une sorte de démocratie à la base. Celle-ci s'exprime non seulement par la participation des citoyens au choix des dirigeants provinciaux et locaux mais aussi par leur contrôle citoyen. Généralement, les femmes en sont exclues comme vient de le démontrer cette thèse. A cette exclusion s'ajoutent la pauvreté et les coutumes rétrogrades qui dévalorisent les femmes et réduisent leurs chances aussi bien au développement qu'à la vie politique provinciale et locale. Or, aucun pays, aucune entité ne peut se développer tant que les femmes ne jouissent pas des mêmes droits, privilèges et opportunités que les hommes. Ainsi, les institutions provinciales et locales, doivent dans les limites des pouvoirs et moyens leurs reconnues par les lois du pays, adopter dans leur agenda des mesures et politiques publiques sensibles au genre. A cet effet, les budget, les édits et programmes exécutifs sensibles à la dimension genre sont à considérer comme des outils de bonne gouvernance.

Cette étude a été fondée sur les présupposés théoriques tirés de BOURDIEU P., qui expliquent les inégalités homes-femmes comme relevant de l'habitus cultivé au niveau de la phase de la socialisation. Il ne peut, à ce titre, prétendre tout expliquer. Nous pensons qu'une autre étude tentant d'expliquer la défaite des femmes aux élections voire dans l'espace politique sous l'angle de la théorie du choix rationnel permettrait non seulement la comparabilité des résultats mais aussi la détermination, dans le contexte local, provincial et national qui est celui de la RDC, la fiabilité et la validité de la théorie sociale qui s'impose dans l'interprétation du fait électoral.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ACHIN C *et al.*, *Sexes, genre et politique*, Economica, Paris, 2007.
- ACHOLA O.P et MADINA L., *La femme africaine dans la société précoloniale*, Unesco, Paris, 1979.
- AKIN AINA T., *Mondialisation et politique sociale en Afrique. Questions et piste de recherche*, Document de travail 2/97, Codesria, Dakar, 1997.
- AKINDES F., *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Codesria, Dakar, 1996.
- AKTOUF O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Presses de l'université de Québec, 1987.
- ANNAN-YAO (dir.), *Démocratie et développement en Afrique de l'Ouest. Mythe et réalité*, CODESRIA, Dakar, 2005.
- ANTA DIOP C., *L'unité culturelle de l'Afrique noire. Domaine du patriarcat et du matriarcat dans l'antiquité classique*, 2^e éd. Présence Africaine, Paris, 1982.
- ARCHAMBAULT E. et GREFF X. (dir.), *Les économies non officielles*, La Découverte, Paris, 1984.
- ARDANT P., *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 7^e éd. L.G.D.J., Paris, 1995.
- BABA KAKE I., *Conflit belgo-Zaïres. Fondements historiques, politiques, économiques et culturels*, Présence africaine, 1990.
- BADINTER E., *XY De l'identité masculine*, Odile Jacob, Paris, 1992.
- BALANDIER G., *Sens et puissance*, PUF, Paris, 1971.
-, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, FNSP, 1985.
-, *Anthropologie politique*, 4^e éd. PUF, Paris, 1999.
- BANQUE MONDIALE, *Genre et développement économique, Rapport de la Banque mondiale sur les politiques de développement, "vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation"*, Nouveaux Horizons, Les Editions de Saint-Martin, Paris, 2003.
- BANQUE MONDIALE, *Le droit d'informer. Le rôle des médias dans le développement économique*, Nouveaux Horizons, Paris, 2005.
- BANYAKU LUAPE, *Chronologie, Monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 60 aux années 90*, éd. Compodor, Kinshasa, 1999.
- BARBIER J.C., *Femmes du Cameroun. Mères pacifiques, femmes rebelles*, ORSTOM, Karthala, Paris, 1985.
- BATAILLE P. et GASPARD F., *Comment les femmes changent la politique et pourquoi les hommes résistent*, La Découverte, Paris, 1999.
- BAYART F., *L'Etat au Cameroun*, Presses de la FNSP, Paris, 1979.

- BEAUVOIR S. DE., *Le deuxième sexe, tome 2. L'expérience vécue*, Gallimard, Paris, 1949.
- BEHRER L. et al., *La participation et la représentation politique des femmes au sein des institutions démocratiques municipales*, INRS, Montréal, 2008.
- BERGER D. et al., *Féminisme au présent*, L'Harmattan, Paris.
- BIGO D., *Pouvoir et obéissance en Centrafrique*, Karthala, Paris, 1988.
- BISILLIAT J. et FIELOUX M., *Femmes du Tiers-Monde. Travail et quotidien*, le sycomore, Paris, 1983.
- BODIN J., *Les six livres de la république*, Librairie générale française, Paris, 1993.
- BONNEWITZ P., *Premières leçons sur la sociologie de Pierre Bourdieu*, 2^e éd. PUF, Paris, 2002.
- BOURDIEU P. et SAYAD A., *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, éd. de Minuit, Paris, 1964.
- BOURDIEU P. et PASSERON J.C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, éd. de Minuit, Paris, 1970.
- BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Droz, Genève, Paris, 1972.
-, *La distinction. Critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, Paris, 1979.
-, *Le sens pratique*, Minuit, Paris, 1980.
-, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris, 1982.
-, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, éd. de Minuit, Paris, 1985.
-, *Réponses*, éd. du Seuil, Paris, 1992.
-, *La domination masculine*, éd. du Seuil, Paris, 1998.
-, *Propos sur le champ politique*, PUL, Lyon, 2000.
- BOURMAUD D., *La politique en Afrique*, Montchrestien, Paris, 1997.
- BOZON M., *Sociologie de la sexualité*, Nathan/Vuef, Paris, 2002.
- BRAS-CHOPARD LE A., *Le masculin, le sexuel et le politique*, Plon, Paris, 2004.
- BRAUD P., *La vie politique*, 3^e éd. PUF, Paris, 1992
-, *Science politique. Tome 1. La démocratie*, Editions du Seuil, Paris, 1997.
-, *Sociologie politique*, 8^e éd. LGDJ, Paris, 2006.
- BREESE G., *Urbanisation et tradition*, Tendances Actuelles, Paris, 1969.
- BUIJTENHUIJS R. et RIJINIERSE, *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara (1989-1992) : un aperçu de la littérature*, Centre d'études Africaines, rapport de recherche, Leiden, 1993.
- BUTLER J., *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*, La Découverte, Paris, 2006.
- CABANNEL P. et FEVRIER J-M., *Question de démocratie*, Presses universitaires de Mirail, Toulouse, 2000.

- CHAGNOLLAUD D., *Droit Constitutionnel contemporain, tome 2. Histoire constitutionnelle. La Ve République*, 2^e éd. Armand Colin, Paris, 2001.
-, *Science politique. Eléments de sociologie politique*, 5^e éd. Dalloz, Paris, 2004.
- CHOLE E. et IBRAHIM J., *Processus de démocratisation en Afrique. Problèmes et perspectives*, CODESRIA, Dakar, 1995.
- COMI - TOULABOR M., *Le Togo sous Eyadema*, Karthala, Paris, 1986.
- COMMAIRE-SYLVAIN S., *Femmes de Kinsbasa, Hier et aujourd'hui*, Mouton et Cie, Paris, La Haye, 1968.
- COMTE A., *Cours de philosophie positive (1^é et 2^é leçons)*, Librairie Larousse, Paris, S.d.
- COOPER F., *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française 1935-1960*, Kinshasa, Sefhis, Paris, Amsterdam, 2004.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (dir.), *Processus d'urbanisation en Afrique. Tome 2*, L'Harmattan, Paris, 1988.
-, *Les africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX au XX^e siècle*, Desjonquères, Paris, 1994.
- CORNEVIN R., *Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa. Des origines préhistoriques à la République Démocratique du Congo*, éd. Berger -Levrault, Paris, 1966.
- DALOZ J.P. et QUANTIN P. (dir.), *Transitions démocratiques africaines : dynamiques et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala, 1997.
- DE LAME D. et ZABUS C., (dir.), *Changements au féminin en Afrique noire. Anthropologie et littérature, volume 1. anthropologie*, L'Harmattan, Paris, 1991.
- DELPHY C., *L'ennemi principal 1. Economie politique du patriarcat*, Syllepse, Paris, 2009.
- DENIS P. et SAPPICIA C. (dir.), *Femmes d'Afrique dans une société en mutation*, Bruylant- Academia, Louvain- La- Neuve, 2004.
- DENIS R., *Les marxistes et l'émancipation de la femme*, Les Presses socialistes internationales, Montréal, 1976.
- DENQUIN J.M., *Introduction à la science politique*, 2^e éd. Hachette, Paris, 2001.
- DESCARTES R., *Règles pour la direction de l'esprit*, LGF, Paris, 2002.
- DIALMY A., *Vers une nouvelle masculinité au Maroc*, Codesria, Dakar, 2009.
- DIBWE DIA MWEMBU, *Bana Shaba abandonnés par leur frère : structures de l'autorité sociale de la famille ouvrière au Katanga 1910-1997*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- DIEU F., *Introduction à la méthode de la science politique*, L'Harmattan, Paris, 2008.
- DIOP A.B., *La famille Wolof. Tradition et changement*, Karthala, Paris, 1985.
- DORLIN E., *Sexe, genre et sexualités*, PUF, Paris, 2008.

- DORLIN , E., *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, PUF, Paris, 2009.
- DREYFUS H. et RABINOW P., *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Gallimard, Paris, 1984.
- DURAND J-P. et WEIL R., *Sociologie contemporaine*, 3^e éd. Vigot, Paris, 2006.
- DURKHEIM E., *De la division du travail social*, PUF, Paris, 1973.
-, *Les règles de la méthode sociologique*, 12^e éd. PUF, Paris, 2005.
- ELA J-M., *La ville en Afrique noire*, Karthala, Paris, 1983.
- ELIAS N., *La société des individus*, Fayard, Paris, 1991.
- ELIKIA MBOKOLO, *Elections démocratiques en RDC : dynamiques et perspectives*, Kinshasa, AGB, 2010.
- ENGELS F., *Ludwig FUEURBACH et la fin de la philosophie classique allemande*, Editions sociales, Paris, 1966.
- ENGELS F., *Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, éd. Sociales, Paris, 1971.
- ESISO ASIA-AMANI, *Manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales*, PUK, Kisangani, 2012.
- EVANS-PRIRCHARD E.E., *La femme dans les sociétés primitives et autres essais d'anthropologie sociale*, PUF, Paris, 1971.
- FALISE M., *La démocratie participative : promesses et ambiguïtés*, éd. De L'Aube (Lille), 2003.
- FALL A. S. et al., *Les économies domestiques en Afrique de l'Ouest*, Codesria, Oxfam, Dakar, 2004.
- FAURE C., *La démocratie sans les femmes. Essai sur le libéralisme en France*, PUF, Paris, 1985.
- FISCHER G-N., *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, 2^e éd. Dunod, Paris, 2003.
- FOUCAULT M., *L'histoire de la sexualité. Tome1. La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.
- FOUGEYROLLAS D. et al. (dir.), *Le genre comme catégorie d'analyse. Sociologie, histoire, littérature*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- FRAISSE G., *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Gallimard, Paris, 1995.
- FRANTZ F., *Peau noire, marques blancs*, éd. du Seuil, Paris, 1952.
- FREEDMAN J., *Femmes politiques : mythes et symboles*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- FREEMAN L., *L'histoire d'Anna. O*, PUF, Paris, 1977.
- FRERE M.S., *Elections et medias en Afrique centrale. Voix des urnes, voix de paix ?* Institut Panos Paris, Karthala, Paris, 2009.
- FUKUYAMA F., *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Fayard, Paris, 1992.
- GAXIE D., *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Presses de la FNSP, Paris, 1989.
- GAZIBO MAMODOU, *Introduction à la science politique africaine*, Les Presses de l'université de Montréal, Montréal, 2006.

- GESCHIERE P. et KONNINGS P., *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, ASC, Karthala, Leiden, Paris, 1993.
- GODELIER M., *L'idéal et le matériel. Pensée, économies, sociétés*, Fayard, Paris, 1984.
- GOERG O., *Fêtes urbaines en Afrique. Espaces, identités et pouvoirs*, Karthala, Paris, 1999.
-, *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2007.
- GUILLOT P., *Introduction à la sociologie politique*, Armand Colin, Paris, 1998.
- HERITEIR F., *Masculin/ féminin. La pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris, 1990.
- HERMET G., *La démocratie*, Flammarion, Paris, 1997.
- HURTIG M.C. et al., *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, CNRS, Paris, 2003.
- HYDEN G. et BRATON M., *Gouverner l'Afrique : vers un partage des rôles*, Nouveaux Horizons, Paris, 1992.
- IMAM AYESHA. et al., *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Karthala, Codesria, Paris, Dakar, 2004.
- JAHN J., *Muntu l'homme africain et la culture néo – africaine*, Editions du Seuil, Paris, 1958.
- JEWSIEWICKI B. (dir.), *Musique urbaine au Katanga. De Malaïka à Santu Kimbangu*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- KABEER N., *Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Presses de l'Université de Laval, Ottawa, 2003.
- KAISALA B.M., « Connaître la famille », S.d.n.l.
- KANE M., *Roman africain et tradition*, les nouvelles éditions africaines, Dakar, 1982.
- KANKWENDA MBAYA, *Economie politique de la prédation au Congo – Kinshasa*, ICREDES, Kinshasa, Washington, Montréal, 2005.
- KASHAMURA ANICET., *Famille, sexualité et Culture. Essai sur les mœurs sexuelles et les cultures des peuples des Grands lacs africains*, Payot, Paris, 1973.
- KESLASSY E., *Démocratie et égalité*, Bréal, Paris, 2003.
- KIERKEGAARD, *L'existence, textes choisis*, PUF, Paris, 1972.
- KIMENA KEKWAKWA, *Tippo Tipp traitant et sultant du Manyema*, CRP, Kinshasa, 1979.
- KITA KYANKENGE., *Colonisation et enseignement. Cas du Zaïre avant 1960*, CERUKI, Bukavu, 1982.
- KONATE Y., *Reggae et société en Afrique noire*, Karthala, 1987.
- KRIESI H., *Le système politique suisse*, 2^e éd. Economica, Paris, 1998.
- LABA NZUZI, *L'équation Congolaise. visiter le passé afin de mieux s'aimer pour l'avenir*, L'Harmattan, Paris, 2007.

- LABAMA LOKWA (dir.), *La prévention des crises et l'instauration d'une paix durable en RDC*, I.D.L.P., Kinshasa, 2001.
- LACHHEB M. (dir.), *Genre et sport en Afrique. Entre pratiques et politiques publiques*, Codesria, Dakar, 2010.
- LAGROYE J. et al., *Sociologie politique*, 4^e éd. Presses de Sciences Pô et Dalloz, Paris, 2002.
- LAQUEUR T., *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, Gallimard, Paris, 1990.
- LAUFER J. et al., *Masculin-féminin : question pour les sciences de l'homme*, 2^e éd. PUF, Paris, 2002.
- LEVI-STRAUSS C., *L'anthropologie structurale*, Plon, Paris, 1974.
- LOPES H., *Tribaliques*, éd. Clé, Yaoundé, 1983.
- LUMEKA-LUA-YANSENGA, *Théories de la recherche scientifique, Séminaire de formation à l'École doctorale*, Chaire Unesco, UPN, éd. ISR, Kinshasa, 2007.
- MABIKA KALANDA, *Remise en question. Base de la décolonisation mentale*, Remarques africaines, Bruxelles, 1965.
- MANDA TCHEBWA, *Terre de la chanson. La musique zairoise : Hier et aujourd'hui*, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1996.
- MANGUBU LOTIKA, *Les diaires des événements de Kisangani (1800-2010)*, Ed. Mwangaza, Kisangani, 2010.
- MARUANI M. (dir.), *Femmes, genre et sociétés. Etats des savoirs*, La Découverte, Paris, 2005.
- MATHIEU N-C., *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe*, Côté-femmes, Paris, 1991.
- MBEMBE A., *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000.
- MEAD M., *Mœurs et sexualité en Océanie*, Terre humaine, Plon, Paris, 1963.
- MEILLASSOUX C., *Femmes, greniers et capitaux*, François Maspero, Paris, 1982.
- MENDRAS H., *Éléments de sociologie. Une initiation à l'analyse sociologique*, Armand Colin, Paris, 1967.
- MIANDA GERTRUDE, *Femmes africaines et pouvoir. Les maraîchères de Kinshasa*, L'Harmattan, Paris, 1996.
- MILANI C. et al., *Démocratie et gouvernance mondiale. Quelles régulations pour le XXI^e siècle ?*, Karthala, Unesco, Paris, 2003.
- MOBUTU SESE SEKO, MOBUTU : *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-louis Remilleux*, Albin Michel, Paris, 1986.
- MONTECLOS DE M-A., *Violence et sécurité urbaines en Afrique du sud et au Nigeria. Un essai de privatisation*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- MONTESQUIEU, *Œuvres complètes*, éd. Seuil, Paris, 1964.

- MONTOUSSE M. et RENOUEAU G., *Cents fiches pour comprendre la sociologie*, Bréal, Rosny, 2003.
- MOSCOVICI S. (dir.), *Introduction à la psychologie sociale*, éd. Larousse, Paris, 1972.
- MUTAMBA MAKOMBO, *Du Congo belge au Congo indépendant 1940-1960. Emergence des évolués et genèse du nationalisme*, IFEP, Kinshasa, 1998.
- MWAKA BWENGE, *La nationalité en RD. Congo : tremplin, gratification ou sanction ? Appel pour une nationalité bien comprise*, Notes de recherche et documents no 002/2003, CEP, Kinshasa, 2003.
- MWENE-BATENDE, *Mouvements messianiques et protestation sociale. Le cas du Kitavala chez les Kumu du Zaïre*, Faculté de théologie Catholique, Kinshasa, 1982.
- NDA P., *Méthodologie de la recherche. De la problématique à la discussion des résultats. Comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences sociales et en Education*, PUCI, Abidjan, 2000.
- NDAYWEL E NZIEM, *Histoire du Zaïre, De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1997.
-, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique du Congo*, Le Cri édition, Afrique édition, Bruxelles, Kinshasa, 2009 et 2008.
- NEWLAND K., *Femmes et société*, Denoël /Gonthier, Paris, 1971.
- NGONDA NKOY, *Le droit Congolais des droits de l'homme*, Bruylant-Academia, Louvain-la-Neuve, 2004.
- OBOTELA RASHIDI, *République démocratique du Congo : un Etat sans papiers dans le village planétaire*, CEP, Kinshasa, 2002.
- OFFERLE M., *Les partis politiques*, 5^e éd. PUF, Paris, 2006.
- OMASOMBO J. et KENNES E., *Biographie des acteurs de la transition*, CEP-CERDAC-MRAC, Kinshasa- Lubumbashi-Tervuren, 2006.
- OSITA A., *Children and youth in the labour process in Africa*, Codesria, Dakar, 2009.
- PAICHELER G. et LOYOLA M.A., *Sexualité, normes et contrôle social*, L'Harmattan, Paris, 2003.
- PALA A.O. et LY M., *La femme africaine dans la société précoloniale*, Unesco, Paris, 1979.
- PALERMO S., *Pour l'amour de mon peuple*, Dehoniane, Rome, s.d.
- PIONCHON S. et DERVILLE G., *Les femmes et la politique*, PUG, Grenoble, 2004.
- PLAEN DE G., *Les structures d'autorité des Bayanzi*, Editions Universitaires, Paris, 1974.
- POULANTZAS N., *Pouvoir politique et classes sociales*, tome1. François Maspero, Paris, 1968.
- RAWLS J., *Théorie de la justice*, éd. du Seuil, Paris, 1987.
- REED E., *Féminisme et anthropologie*, Denoël / Gonthier, Paris, 1979.
- REICHERT H. et REMOND J. D., *Analyse sociale de la ville*, Masson, Paris, New-York, Barcelone, Milan, 1980.

- ROCHER G., *Introduction à la sociologie générale, tome 3. Le changement social*, HMM, Ltée, 1968.
- RODEGEM F.M., *Sagesse Kirundi. Proverbes, dictons, locutions usités au Burundi*, Tervuren, 1961.
- ROSANVALLON P., *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Editions du Seuil, Paris, 2006.
- ROSE H. et HANMER J., *L'idéologie de/ dans la science*, éd. Seuil, Paris, 1977.
- RUBIN G., *L'économie politique du sexe : transactions sur les femmes et système de sexe/genre*, 1975.
- SABAKINU KIVILU, *Elites et démocratie en République Démocratique du Congo*, PUK, Kinshasa, 2000.
- SAMBA KAPUTO, *Phénomène d'ethnicité et conflits ethno-politiques en Afrique noire postcoloniale*, PUZ, Kinshasa, 1982.
- SARDAN DE J-P. O., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Bruylant- Academia, Louvain-La-Neuve, 2008.
- LOUIS SEGONG, *La Sainte Bible*, Alliance biblique universelle, s.l., 1997
- SHERIDAN A., *Discours, sexualité et pouvoir. Initiation à Michel Foucault*, éd. Alan Sheridan et Pierre Mardaga, New York, Bruxelles, 1980.
- SINDJOUN L., *Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire*, Codesria, Dakar, 1999.
-, (dir.), *La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, Codesria, Dakar, 1999.
-, *La biographie sociale du sexe. Genre, société et politique au Cameroun*, Codesria, Karthala, Dakar, Paris, 2000.
- SIZAIRE S., *Mémoires de Lubumbashi : images, objets, paroles. Ukumbusho (souvenir)*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- SMET A.J., *Philosophie africaine, textes choisis II et bibliographie sélective*, PUZ, Kinshasa, 1975.
- SOTO DE H., *Le mystère du capital. Pourquoi le capitalisme triomphe en occident et échoue partout ailleurs*, Nouveaux Horizons, Paris, 2002.
- SOW F., *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Karthala, Paris, 2009.
- STREIFFELER F. et MBAYA MUDIMBA, *Village, ville et migration au Zaïre. Enquête psychosociologique sur le mouvement des populations de la sous-région de la Tshopo à la Ville de Kisangani*, L'Harmattan, Paris, 1986.
- TABET P., *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, L'Harmattan, Paris, 1998.
- TODOROV T., *Les ennemis de la démocratie*, Paris, Robert Laffont, 2012.
- TOURE A., *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la « conjoncture »*, Karthala, Paris, 1985.

- TREFON T. et PETIT P., *Expériences de recherches en RDC. Méthodes et contextes*, Presses de L'ULB, Bruxelles, 2006.
- VACQUIER R., *Au temps des factoreries (1900-1950)*, Karthala, Paris, 1986.
- VAN ROY, *Proverbes Kongo*, MRAC, Tervuren, 1963.
- VANSINA J., *La tradition orale. Essai de méthode historique*, MRAC, Tervuren, 1961.
- VERHAEGEN B., *Rébellions au Congo. Maniema. Tome 2*, CRISP, IRES, Bruxelles, Kinshasa, 1969.
-, *Kisangani 1876-1976 : histoire d'une ville. Tome 1. Population*, PUZ, Kinshasa, 1975.
-, *Femmes zairoises de Kisangani. Combats pour la survie*, Centre d'Histoire de l'Afrique, L'Harmattan, Louvain-La-Neuve, Paris, 1990.
- VERNANT J.P., *Mythe et pensée chez les Grecs, tome2. Etudes de psychologie historique*, François Maspero, Paris, 1974.
- WEBER M., *Economie et société*, tome 1, Plon, Paris, 1971.
- WIITIG M., *La pensée straight*, Balland, Paris, 2001.
- YAO A., *Démocratie et développement en Afrique de l'Ouest. Mythe et réalité*, Codesria, Dakar, 2005.
- ZAIRE 1885-1985 : Cent ans de regards belges*, éd. Coopération par l'Education et la Culture (C.E.C), Bruxelles, 1985.

ARTICLES DE REVUES

- ACHIN C. et PAOLETTI M., « Le "salto" du stigmate. Genre et construction des listes aux municipales de 2001 », *Politix*, vol. 15, n° 60, 2012, pp. 33-54.
- ADJAMAGBO-JOHNSON, « Le politique est aussi l'affaire des femmes », *Politique africaine*, n° 65, 1997, pp. 62-73.
- AMADIUME I., « Gros plan sur la sexualité, les traditions religio-culturelles et la modernité en Afrique », *Bulletin du Codesria*, n° spécial (1-2), "La femme africaine", Dakar, 2006, pp. 30-32.
- ANDERSON J., « Intérêts de genre ou justice dans le débat femmes et développement », in VERSCHUUR C, (dir.), Genre, pouvoirs et justice sociale, *Cahiers genre et développement*, n° 4, 2003, pp. 37-48.
- AYER A-J., « Aux origines de la philosophie analytique, *Critique*, « les philosophes anglo-saxons, par eux-mêmes », n° 399 et 400, août-septembre 1980, pp. 675-689.
- BANEGAS R., « Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Benin », *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, pp. 75-87.
- BAYART J-F., « L'afropessimisme par le bas. Réponse à Achille MBEMBE, Jean COPANS »,

- Politique africaine*, n° 40, 1990, pp. 103-108.
- BERNARD A., « La conjoncture économique et le vote : une relation ambiguë », *Revue française de science politique*, vol. 38, n° 2, 1997, pp. 245-264.
- BISILLIAT J., « Mots échoués sans contexte », in BISILLIAT J., et VERSCHUUR C., (dir.), *Le genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, *Cahiers genre et développement*, n° 1, L'Harmattan, Paris, 2000, pp. 69-76.
- BISILLIAT J., « Lutttes féministes et développement : une perspective historique », in BISILLIAT J. et VERSCHUUR C., (dir.), *Le Genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, *Cahiers genre et développement*, n° 1, L'Harmattan, Paris, 2000, pp. 19-29.
- BOURDIEU P., « Sur le pouvoir symbolique », *Annales Economie, sociétés, civilisations*, n° 3, 1977, pp. 405-411.
-, « La représentation politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 36-37, 1981, pp. 3-24.
- BROQUA C. et EBOKO F., « La fabrique des identités sexuelles », *Autrepart*, n° 49, 2009, pp. 3-14.
- BUITENHUIJS R., « Les hauts et les bas du politique par le bas », *Politique africaine*, n° 46, 1992, pp. 180-190.
- CHOKR N.N., « Qui (n') a (pas) peur du relativisme (culturel)? », *Tracés*, n° 12, 2007, pp. 25-59.
- CHOUALA A., « Galanterie masculine et "aliénation objective" de la femme : la légitimation féminine d'un habitus androcentrique », *Polis*, n° spécial, 2002, pp. 1-26.
- COMHAIRE-SYLVAIN S., « La femme africaine face à la vie moderne », *Afrique contemporaine*, n° 78, mars- avril 1975, pp. 1-10.
- COSTE F. *et al.*, « Qui a peur du relativisme ? », *Tracés*, n° 12, 2007, pp. 5-22.
- COQUERY-VIDROVITCH C., « La ville Coloniale "lieu de colonisation" et métissage culturel », *Afrique Contemporaine*, n° 168, octobre-décembre 1993, pp. 11-22.
- DAGENAIS H. et PICHE D., « Conception et pratiques du développement : contributions féministes et perspectives d'avenir », in BISILLIAT J. et VERSCHUUR C. (dir.), *Genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, *Cahiers Genre et développement*, n°1, L'Harmattan, Paris, 2000, pp. 31-37.
- DALLOZ J-P., « L'émergence de femmes politiques au Nigeria », *Politique africaine*, n° 42, juin 1991, pp. 126-131.
- DAUNE-RICHARD A.M. et DEVREUX A.M., « Rapports sociaux de sexe et conceptualisation

- sociologique », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, 1992, pp. 7-30.
- DAYAN-HERZBRUN S., « Détours et transgressions : une approche des rapports de genre », in FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. *et al.*, *Féminine(s). Penser la pluralité, Cahiers du genre*, n° 39/2005, L'Harmattan, Paris, pp. 137-151.
- DELPHY C., « Un féminisme matérialiste est possible », *Nouvelles questions féministes*, n° 4, 1982, pp. 50-86.
- DIBWE DIA MWEMBU et KALABA M., « Lubumbashi : des lieux et des personnes », in DE LAME D., *Tout passe. Instantanés populaires et traces du passé à Lubumbashi, Cahiers africains*, n° 71, MRAC, Tervuren, 2005, pp. 41-74.
- DOO SELOLWANE O., « Les femmes et la construction de la légitimité électorale », *Bulletin du Codesria*, numéro spécial, n° 1 et 2, 2006, pp. 17-20.
- DURAND J., « Le rôle de la ville dans la vie moderne », *Présence Africaine*, n° 48, 1963, pp. 65-83.
- ESAMBO K.ANGASHE, « Les enjeux électoraux et la stabilité politique en RDC : analyse de la loi électorale », *Congo-Afrique*, n°402-403, février –mars 2006, pp. 35-50.
- FAYE B., « La différence dans le système du même. Contribution philosophique à l'approche genre », *Afrique et développement*, vol. 32, n° 1, 2007, pp. 113-144.
- FLAHAUT E. et JAURAND E., « Genre, rapports sociaux de sexe, sexualités : une introduction », *Espaces et sociétés*, n° 33, 2012, pp. 63-68.
- GAUSSOT L., « Domination masculine, consentement et partage des représentations », *Arobase*, vol. 6, n°1-2, 2002, pp. 66-80.
- GAUSSOT L., « Des rapports sociaux de sexe à la connaissance de ces rapports : une vertu cognitive de la non-conformité ? », in FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. *et al.*, *Féminisme(s) : penser la pluralité, Cahiers du Genre*, n°39, 2005, L'Harmattan, pp. 153-172.
- GESCHIERE P., « Le politique en Afrique : le haut, le bas et le vertige », *Politique africaine*, n° 39, 1990, pp. 155-160.
- GONDOLA C.D., « Oh, rio-Ma ! et guerre des sexes à Kinshasa, 1930-1990 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 34, n°314, 1997, pp. 51-81.
-, « Amours, passions et ruptures dans l'âge d'or de la chanson congolaise », *Africultures*, n° 63, avril-juin 2005, pp. 58-70.
- GORDON R., « Structural Adjustment and women in Zimbabwe: Effects and prospects », *Revue canadienne d'études du développement*, vol. 18, n° 2, 1997, pp. 350-372.
- GOUWS A., « Transformer en gains les droits des femmes : un pas en avant, deux pas ou trois

- pas en arrière », *Bulletin du Codesria*, numéro spécial 1 et 2, 2006, pp. 5-6.
- GUILLAUMIN C., « Pratique du pouvoir et idée de nature. Tome 1. L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, n° 2, 1978, pp. 5-30 ;
- GUILLAUMIN C., « Sexe, Race et Pratique du pouvoir », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, 1992, pp. 190-192.
- HOURIA S., « Scolarisation- travail et genre en Algérie », *Afrique et développement*, vol. 32, n° 3, 2007, pp. 121-130.
- HUSSAIN B. and ASAD A.Z., « A Critique on Feminist Research Methodology », *Journal of Politics and Law*, vol. 5, n° 4, 2012, pp. 202-207.
- JAMI I., « Sexe et genre : les débats des féministes dans les pays anglo-saxons (1970-1990) », in LOWY I. et ROUCH H., *La distinction entre sexe et genre. Une histoire entre biologie et culture*, *Cahiers du genre*, n° 34, L'Harmattan, Paris, 2003, pp. 127-147.
- JEWSIECKI B., « Histoire économique d'une ville coloniale. Kisangani 1877-1960 », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 5, 1978, pp. 1-44.
- KADIMA K.AMUNUKAMBA., « Le marché du 27 octobre de Kisangani et les hommes », *Les cahiers du CRIDE*, no° 65-66, juillet-août 1984, pp. 238-276.
- KANYINDA LUSANGA, « Le phénomène de la Colonisation et l'émancipation des institutions sociopolitiques traditionnelles au Zaïre », *Les cahiers du CEDAF*, n°1, 1975, pp. 1-53.
- KOKOLO JOHNNY., « L'univers des Moziki », *Journal Uburu*, no 220 du 24 au 25 mai 2004, pp. 9-10.
- KUMBATULU SITA, « Marques grammaticales de genre et nombre des nominaux dans quelques langues oubanguiennes », *Annales F.L.S.H*, n° 8 2006, pp. 98-111.
- LABOURIES-RACAPE A., « Genre et territoire. Quelles questions ? », *Espaces, populations, sociétés*, n° 1, 2004, pp. 113-119.
- LACAM J-P., « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique*, vol. 38, 1988, pp. 23-47.
- LALOUPO F., « Election présidentielle française. Le temps des ruptures », *Continental*, n° 58 mars, 2007, pp. 24-29.
- LAVROFF D.M., « Régimes militaires et développement politique en Afrique noire », *Revue Française de Science Politique*, vol. 22, n° 5, 1972, pp. 973-991.
- LESOURD C., « Capital beauté » de quelques candidats riches femmes maures », *Politique africaine*, "Politique du corps", n° 107, 2007, pp. 62-80.

- MAILLE C., « La représentation politique des Québécoises: du champ scolaire à l'action du mouvement des femmes », in FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. et GOLDBERG-SALINES A., « Politique et recherches féministes. Regards croisés : Brésil, Québec, France », *Cahiers du CEDREF*, n° 6, 1996-97, pp. 127-140.
- MARCHESIN P., « Démocratie et développement », *Revue du Tiers Monde*, vol. 45, n° 179, 2004, pp. 490-491.
- MATADI LEFANG, « Divorce et stabilité matrimoniale chez les Yansi », *Zaire-Afrique*, n°103, Mars 1976, pp. 175-176.
-, « Fiançailles et stabilité matrimoniale Yansi », *Zaire –Afrique*, n° 90, Décembre 1974, pp. 609-622.
- MBOW P., « Femmes, citoyenneté et gouvernance », *Bulletin du Codesria*, numéro spécial 1 et 2, 2006, pp. 14-16.
- MENTHONG H-L., « Vote et Communautarisme au Cameroun : "un vote de cœur, de sang et de raison" », *Politique africaine*, n°69 mars 1998, pp. 40-52.
- ERLE P., « L'homo politicus est-il homo economicus ? L'analyse économique des choix politiques : approche critique », *Revue française de science politique*, vol. 40, n° 1, 1990, pp. 64-80.
- MIMPIYA ANKAN., « A propos de "pour qui voter dans les prochaines élections" », *Zaire – Afrique*, n° 299, novembre 1995, pp. 567- 569.
- MOSSUS-LAVAU J., « La percée des femmes aux élections législatives de 1997 », *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 3, 1997, pp. 454-461.
- MUCCHIELLI L., « Pierre Bourdieu et le changement social », *Alternatives économiques*, n° 175, 1999, pp. 64-67.
- MULYUMBA WA MAMBA, « Le système de parenté Sile », *Les Cahiers du Cride* n°1, 1989, pp. 60-87.
- MUNZHIRWA MZEE, « Aux racines du développement, le rôle de la femme », *Zaire-Afrique*, n°196, pp. 349-361.
- MWAMBA NGALULA, « Concubinage et promotion sociale. Le récit d'un échec », in VERHAEGEN B. *et al.*, (dir.), *La vie quotidienne à Kisangani en 1980*, *Les cahiers du CRIDE*, n° 48-49, 1980, pp. 56-60.
- N'KULA NGALULA, « Femme, emploi et ménage. Pour une meilleure intégration de la femme au développement », *Femme et l'Afrique en devenir*, éd. Base, Kisangani, s.d., pp. 16-22.
- NARE Z., « Etre femme intellectuelle en Afrique : de la persistance des stéréotypes culturels sexistes », *Afrique et développement*, " Le genre revisité", vol. 22, no 1, 1997, pp. 65-78.

- NAUDIER D et SORIANO E., « Collette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie », *Cahiers du Genre*, vol. 1, n° 48, 2010, pp. 193- 214.
- OMASOMBO TSHONDA, « La petite économie marchande à Kisangani », *Politique africaine*, n° 41, 1991, pp. 56-72.
- OMOY WEMBO, « Activité professionnelle de la femme et son rôle dans le développement socio-économique. Cas des femmes africaine », *Femme et l'Afrique en devenir*, éd. Base, Kisangani, s.d., pp. 23-36.
- OTEMIKONGO MANDEFU, « Participation et représentation des femmes aux élections pendant la transition vers la Troisième république du Congo. Etiologie d'un boomerang électoral », *Revue de l'IRSA*, numéro spécial, vol. 2, 2011, pp. 33-62.
- PARINI L., « Le concept de genre: Constitution d'un champ d'analyse. Controverses épistémologiques, linguistiques et politiques », *Varia (Socio-logos)*, n° 5, 2010, pp. 22-32.
- PONTIER G., « La contestation par la migration. Le cas de Guiziga du Nord-Cameroun », *Cahiers d'ORSTOM*, n° 1 et 2, 1979, pp. 111-127.
- SADIQI F., « Le changement dans la dynamique des genres en Afrique », *Bulletin du Codesria*, n°3 et 4, 2002, pp. 37-43.
- SAVONNET-GUYOT C., « Le dedans et le dehors, le haut et le bas. Réflexions sur les sites d'observations du politique africain », *Revue française de science politique*, n° 4, 1981, pp. 799-804.
- SCOTT J., « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », in BISILLIAT J. et VERSCHUUR C., (dir.), *Genre : un outil nécessaire. Introduction à une problématique*, *Cahiers Genre et développement*, n°1, L'Harmattan, Paris, 2000, pp. 41-67.
- SENDEKE MOUZHO, « Demoiselle élection », *Journal Mongongo*, n° 47, 31 octobre 2011, pp. 3-4.
- SIMA B., « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*, vol. 1, n° 225, 2009, pp. 70-78.
- TATTOLO G., « Travail, migrations féministes et stéréotypes », *Revue Accueillir*, n° 247, 2003, pp. 11-13.
- TSHONGA ONYUMBE, « La femme vue à travers la musique zaïroise moderne de 1960 à 1980 », *Zaire –Afrique*, n°162, février 1982, pp. 83-93.
-, « Le mariage dans la musique Zaïroise moderne de 1960 à 1981 », *Zaire-Afrique*, n° 198, octobre 1985, pp. 491-502.
- VERHAEGEN B., « Le centre extra-coutumier de Stanleyville (1940-1945) », *Les Cahiers du CEDAF*, n° 8, décembre 1981, pp. 1-68.

- VERHEUST T., « Portrait de femmes : les intellectuels zaïrois », *Les cahiers du CEDAF*, n° 6, 1985, pp. 1-148.
- VOUILLOT F., « Construction et affirmation de l'identité sexuée et sexuelle : éléments d'analyse de la division sexuée de l'orientation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 31, n° 4, 2002, pp. 485-494.
- WILLEMSE K., « De l'autonomie de femmes dans le Jebel Marra (Darfour, Soudan) », *Politique africaine*, n° 40, 1990, pp. 109-115.
- WRIGHT M., « Autobiographies, histoires de vie et biographies de femmes africaines en tant que militants », *Cahiers d'études africaines*, vol. 28, n° 109, 1988, pp.45-58.
- YANA S.D., « Statuts et rôles féminins au Cameroun. Réalités d'hier et images d'aujourd'hui », *Politique Africaine*, n° 65, mars 1997, pp. 35-47.
- ZAKI L., « Séduction électorale au bidonville : jouer de l'opulence, de la jeunesse ou du handicap à Casablanca », *Politique africaine*, "Politique du corps", n° 107, 2007, pp. 42-61.

DOCUMENTS ELECTRONIQUES

- BARRY A.O., « Les bases théoriques en analyse du discours », disponible sur <http://www.chaire-mcd.ca>, consulté le 18/4/2013.
- BILUSA B., « Recherche sur l'identité ethnique Topoke (Haut-Zaïre). Contribution à l'histoire socio-culturelle du Zaïre », *Civilisations*, no 41, 1993, pp.103-116, disponible sur <http://www.civilisations.revues.org/index1693.html>, consulté le 31/8/2012.
- CORCUFF P., « Nouveau millénaire, défis libertaires. Le constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu ». Extrait de « les nouvelles sociologies », disponible sur <http://www.chez.com/social/socio/nouvsocio.htm>, consulté le 26/4/2013.
- DAFLON NOVELLE A., « Identité sexuée : construction et processus », disponible sur <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teaching/eat1/Ressources/CDAflon.pdf>, consulté le 23/1/2013.
- DAHLERUP D., « A propos des quotas », Stockholm, 2009, disponible sur <http://www.quotaproject.org/fr/aboutquotas.cfm>, consulté le 23/2/2011.
- DAHLERUP D., "Increasing Women's Political Representation. New Trends in Gender Quotas, in *Women in Parliament, Beyond Numbers*", disponible sur http://www.idea.int/.../4_Increasing_women's_Political_Representation.pdf, consulté le 23/2/2011.

- DANTIER B., « Pierre Bourdieu, l'habitus en sociologie entre objectivisme et subjectivisme », 2004, extrait de Bourdieu P, *Le sens pratique*, Ed., de Minuit, Paris, 1980, disponible sur <http://www.uqac.quebec.ca/zone30/classiquesdessciences sociales/index.html>, consulté le 6 septembre 2012.
- ECHENE A., « Quelle alternative au patriarcat ? », disponible sur <http://www.ladivicie.free.fr/article.php3>, consulté le 5/1/2013.
- GAUSOT L., « Domination masculine, consentement et partage des représentations », *Arobase*, vol. 6, n° 1-2, 2000, pp. 66-80, disponible également sur <http://www.arobase.to>, consulté le 17/5/2012.
- MABANCKOU A., « De la misogynie dans la chanson congolaise : Luambo Makiadi "Franco", Youlou Mabiala et les autres », disponible sur <http://www.Congopage.blog>, consulté le 5/4/2012.
- MIEYAA Y. et ROUYER V., « Genre, Identité sexuée et émergence de cultures enfantines différenciées à l'école maternelle », in OCTOBRES S. et SIROTA R., (dir.), *Actes de colloque Enfance et cultures : regards des sciences humaines et sociales*, en ligne sur <http://www.enfanceetcultures.culture.gouv.fr/actes/mieyaa-rouyer.pdf>, consulté le 7/2/2013.
- ROLL S., « "Ni bas-bleu, ni pot-au feu" : la conception de la femme selon Augusta MOLL WEISS (France, tournant des XIX^e -XX^e siècles) », *Revue Genre et histoire*, n° 5, 2009. Disponible sur <http://www.revues.org>, consulté le 21/6/2010.
- USWAMBA MALU, « Le travail des femmes en RDC ; exploitation ou promesse d'autonomie ? », Paris, Unesco, 2006, disponible sur <http://www.classiques.uqac.ca>, consulté le 3/10/2009.
- THIERS-VIDAL L., « nouveau millénaire, défis libertaires". De la masculinité à l'anti-masculinisme : penser les rapports sociaux de sexe à partir d'une position sociale oppressive », *Nouvelles questions féministes*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 71-83, en ligne sur http://www.antipatriarcat.org/hcp/html/leo_thiers-vidal.html, consulté le 5/3/2013.
- TRACHMAN M., « Genre : "état des lieux". Entretien avec Laure Bereni », disponible sur http://www.la_vie_des_idees.fr, consulté le 5/10/2012.
- ZAOUCHE-GAUDRON C. et ROUYER V., « L'identité sexuée du jeune enfant : actualisation des modèles théoriques et analyse de la contribution paternelle », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 31, n° 41, 2002, en ligne sur <http://www.osp.revues.org/index3400.html>, consulté le 23/1/2013.

MEMOIRES DE D.E.S ET THESES DE DOCTORAT INEDITS

- ABIBI AZAPANE, *La vie Culturelle au Zaïre. Lecture et spectacle à Kisangani*, Thèse de doctorat d'Etat, Faculté des lettres et sciences humaines, sciences de l'information et de la Communication, Université de Bordeaux III, 1988.
- AHUKA OMOMBO, *Economie urbaine de Kisangani*, Mémoire de licence, Institut de gestion des entreprises, FSE, UNAZA, Campus de Kisangani, 1976 – 1977.
- BANDOMBELE SUKELA, *Parité dans la scolarisation des filles et des garçons à Kisangani de 1991 à 2001*, Mémoire de D.E.S en pédagogie, FPSE, UNIKIS, 2004-2005.
- BUDU TANDEMA, *La mobilisation et la propagande politiques au zaïre. Analyse critique sur la genèse, le fonctionnement et le rôle dans l'encadrement des masses populaires zaïroises*, Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, FSSAP, UNIKIS, 1989.
- CHARRON H., *Les formes de l'illégitimité intellectuelle: genre et sciences sociales françaises entre 1890 et 1940*, Thèse de doctorat en sociologie, Faculté des arts et sciences, Université de Montréal, 2009.
- CHEKO OTAKEWAE, *Etude syntaxico-sémantique des proverbes Olombo*, Thèse de doctorat en lettres et civilisations africaines, FLSH, UNIKIS, 2008-2009.
- ETUKUMALU INOLA, *La position géostratégique de la Province Orientale et son poids dans la politique congolaise. Du 30 juin 1960 au 6 décembre 2006*, Thèse de doctorat en sciences historiques, Faculté des lettres et sciences humaines, UNIKIS, 2008-2009.
- ILUNGA KALALA, *Histoire des structures traditionnelles et modernes des formations sociales Boa du Bas-Uélé et l'apport de leur dynamique sur l'écodéveloppement (1912-1987)*, Thèse de doctorat en sciences historiques, FLSH, UNIKIS, 2006-2007.
- IYELI KATAMU, *Les chansons de la musique rap à Kisangani. Contributions aux sociologies de la musique et de l'éducation*, Mémoire de DES en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2004-2005.
- KALALA NKUDI, *Identité et société : fondement d'une marginalité. Le cas de Mbole*, Thèse de doctorat en psychologie, FSE, UNAZA/Campus de Kisangani, 1977.
- KUDA POMBWA, *La problématique de la géopolitique à Kisangani de 1990 à 1994*, Mémoire de licence en Sciences politiques et administratives, FSSAP, UNIKIS, 1994.
- MASSA AVANYO, *Etude des écarts dans le langage proverbial en lingala*, Mémoire de licence en lettres, Campus de Lubumbashi, UNAZA, 1975.
- MBATE LUPIKI, *Processus d'urbanisation et familles à Kisangani. Une contribution à l'étude des stratégies de réurbanisation et de rénovation urbaine*, Thèse de doctorat en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2008-2009.
- NGUB' USIM MPEY NKA, *Etude analytique de la validité de quelques jeux et figuraux du Zaïre comme*

- mesures de la pensée divergente. Contribution à l'évaluation du potentiel créatif chez l'adolescent*, Thèse de doctorat en psychologie, FPSE, UNAZA, Campus de Kisangani, 1979-1980.
- NKONGOLO BILONDA, *Quelques aspects de l'urbanisme et du développement économique de la ville de Kisangani (1966-1974)*, Mémoire de licence, Institut de gestion des entreprises, Faculté de science de l'Education, UNAZA, Campus de Kisangani, 1975.
- SAILE LISOMBO, *Le ménage d'universitaire Congolais au quotidien. Une sociologie de la « transmutabilité familiale » réalisée à Kisangani de 2003 à 2007*, Thèse de doctorat en sociologie, FSSAP, UNIKIS, 2008-2009.
- SAILE WAWINA, *“Les lokele et le grand commerce sur le fleuve de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle”*, Mémoire de licence en histoire, UNAZA, Campus de Lubumbashi, 1974.
- SALUMU LAUNU, *La commémoration de la Journée internationale de la femme (JIF) à Kisangani entre construction de l'image de la femme et structuration de ses rapports avec l'homme*, Mémoire de D.E.S en Sciences politiques et administratives, FSSAP, UNIKIS, 2010-2011.
- TSHIBBWA KUDITSHINI, *Elections et démocratie sexuée en RD Congo. Genre, champ politique et légitimité extérieure du pouvoir politique*, Thèse de doctorat en Sciences politiques et administratives, FSSAP, UNIKIN, 2009-2010.
- WALE SOMBO, *Les interventions de l'autorité coloniale dans les conflits des chefs traditionnels Topoke de Bambelota 1911-1939*, Mémoire de licence en histoire, UNAZA, Lubumbashi, 1975.
- WATUM UGENCAN, *Les proverbes comme l'un des procédés d'éducation dans la société traditionnelle Alur. Contribution à l'intégration des genres oraux dans l'enseignement français au cycle secondaire au Zaïre*, Thèse de doctorat en pédagogie, FPSE, UNIKIS, 1990.
- WELEPELE ELATRE, *Société civile congolaise et socialisation à la démocratie. Expérience des organisations non gouvernementales des droits humains et d'éducation civique de Kisangani*, Mémoire de D.E.S en sciences politiques et administratives, FSSAP, UNIKIS, 2006-2007.
- WENDA TSHILUMBA, *Décrochage scolaire des élèves d'écoles secondaires de la Ville de Kisangani*, Thèse de doctorat en pédagogie, FPSE, 2006-2007.
-, *Participation des populations à l'éducation scolaire du second degré à Kisangani de 1984 à 2000*, Mémoire de D.E.S en pédagogie, FPSE, UNIKIS, 2002-2003.

TEXTES OFFICIELS

Accord Global et Inclusif sur la transition de Sun City du 02 avril 2003.

Constitution de la transition du 5 avril 2003, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 5 avril 2003.

Constitution du 18 février 2006.

Discours – bilan prononcé à l’occasion du deuxième anniversaire du nouveau régime du 24 novembre 1967.

Discours-meeting du Président Mobutu à Kinkole, le 24 juin 1967.

Discours inaugural du Haut-commissariat à la reconstruction nationale, in Mobutu, discours, allocutions et messages (1965 - 1975).

Discours présidentiel d’avènement de la troisième République, *Zaire – Afrique*, n° 244-245, Avril-mai 1990, pp. 197-203.

Discours prononcé à l’occasion du premier anniversaire du Mouvement Populaire de la Révolution du 20 mai 1968.

Loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, Provinciales, urbaines, municipales et locales en RDC, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 10/3/2006.

Loi n° 04/028 du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs en RDC, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 20/6/2006.

Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant code pénal congolais, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 25/5/2009.

Loi n° 06/019 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le décret du 06 Août 1959 portant code de procédure pénale congolais, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 25/5/2009.

Loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l’enfant, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 25 mai 2009.

Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 31/7/2008.

Loi organique n°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l’Etat, *Journal officiel de la RDC*, numéro spécial, 10/10/2008.

RAPPORTS

Agence Internationale de la Francophonie : *Egalité des sexes et développement, concepts et terminologie*, disponible sur [http://www.genre.francophonie.org/.../Egalité des sexes et développement.concepts](http://www.genre.francophonie.org/.../Egalité_des_sexes_et_developpement.concepts), consulté le 19/4/2010.

Banque Mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, DC, 1991.

....., *Genre et développement économique. Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, 2003.

CEA, *Rapport sur les femmes en Afrique 2009. Mesurer l'inégalité entre les sexes en Afrique : expériences et leçons tirées de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique*, 2009, en ligne sur http://www.uneca.org/sites/default/files/.../rapport_femmes_09_fre_fin.pdf, consulté le 18/5/2011.

Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire. Résolution 1706 (2010). *Augmenter la représentation des femmes en politique par les systèmes électoraux*, disponible sur <http://www.assembly.coe.int/ASP/xRef/xeH-DW-XSL.asp?fileid=17809>, consulté le 25/2/2011.

Commission Européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. *Lutte contre la discrimination multiple : pratiques, politiques et lois*, septembre 2007, disponible sur <http://www.ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=2026&langId=fr>, consulté le 15/8/2013.

Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes, *Avis n° 90 du 1^{er} août 2004* du Conseil pour l'égalité des chances entre hommes et femmes en ce qui concerne les résultats des élections régionales et européennes du 13 juin 2009.

Constructivisme structuraliste de Pierre Bourdieu, disponible sur <http://www.1libertaire.free.fr/BourdieuConstructiviste.html>, consulté le 29/10/2013.

DAHLERUP D., *Quotas—A jump to Equality ? The Need for International Comparisons of the use of Electoral Quotas to obtain Equal Political Citizenship for Women*, Work paper, IIDEA, 2002.

DOLLAR D. et GATTI R., *Gender inequity, Income, and Growth: Are good times good for women?* Document de référence pour Genre et développement économique, Washington, DC, World Bank, 1999.

FEC, Commission nationale Femme entrepreneur, *Allocution de la Présidente nationale, à l'occasion de la tournée nationale de sensibilisation des membres*, Province Orientale, Kisangani- Bunia, du 31 juillet au 5 août 2011.

- GURMAI Z. and BONIFERT M., *Advancement of Women's Issues Through Political Mobilization in Hungary: Impact of the Hungarian Socialist Party Quota*, Work Paper presented at IDEA/CEE Network For Gender Issues Conference, The Implementation of Quotas: European experiences, 22-23 October 2004.
- INS/Province Orientale, *Bulletin semestriel des statistiques*, Kisangani, 2011.
- ISSA Y. *et al.*, *Les pouvoirs locaux et le rôle des femmes à Namaro*, Etudes et travaux, Lasdel, n° 98, 2011.
- MAGGI J. *et al.*, *Louga Sénégal : représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine*, Rapport de recherche, Genève, Avril 2008. Disponible en ligne sur <http://www.unige.ch/ses/socio/rechetpub/memoiresaudiovisuelles/louga.pdf>, consulté le 17 juillet 2012.
- MEIER P., *Rapport de la Commission genre et politique*, CEC, 15 juillet 2004.
- OMD, *Rapport national de suivi de progrès pour la RDC*, Kinshasa, 2004.
- ONU/SG, *Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement. Rapport du secrétaire général, maîtrise sur les ressources économiques et accès des femmes aux ressources financières y compris le microfinancement*, 2009, en ligne sur <http://www.genreenaction.net/spip?article7431>, consulté le 29/7/2010.
- Parlement Européen, *Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes*, Direction générale des études, Document de travail, mars 1997. Disponible sur http://www.europea.eu/workingpapers/femme/.../abstract_fr.html, consulté le 2 novembre 2012.
- Rapport de l'Union Interparlementaire, disponible sur [http : disponible sur http : //www.ipu.org/french/surveys.html](http://www.ipu.org/french/surveys.html), consulté le 2 novembre 2010.
- RDC, *Application du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 2è, 3è, 4è et 5è rapports périodiques soumis en un seul document, en vertu des articles 16 et 17 du Pacte*, Kinshasa, 14 août 2007.
- RDC, *Enquête démographique et de santé (EDS-RDC)*, Kinshasa, 2007.
- RDC, *Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes. Volume 2. MICS2, Rapport d'analyse*, Kinshasa, juillet 2002.
- RDC, Ministère des droits humains, *8è, 9è et 10è rapports périodiques à la commission africaine des Droits de l'Homme et des peuples, mise en œuvre de la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples*, de juillet 2003 à juillet 2007, Kinshasa , juin 2007.
- RDC, OMD, *Rapport national de suivi de progrès pour la RDC*, Kinshasa, 2004.

RDC, PNUD, Ministère de la condition féminine et famille, *Quatrième et cinquième rapports de la RDC sur l'évaluation de l'état d'application de la CEDEF*, Kinshasa, mai 2004.

RESSETTI S., *Formal and Informal Gender Quotas in State-building. The Case of the Sahara Arab Democratic Republic*, Australian Studies Association, Conference paper, University of Queensland, Brisbane, 6-9 July, 2008.

RICHARD M., *L'évolution de la participation des femmes dans les instances politiques : bilan et perspectives d'avenir*, Secrétariat du Réseau des femmes parlementaires des Amériques, Québec, juillet 2011.

SEGUINO S., *Gender Inequality and Economic Growth: A cross-country analysis*, World development, 28(7), 2000.

Service pour la promotion de l'égalité homme et femme du Centre de Genève, *Les mesures de promotion de la représentation des femmes en politique, Tour d'horizon*, Genève, s.d., disponible sur <http://www.ge.ch/égalité/>, consulté le 21/11/2011.

UNICEF, RDC, *Analyse de la situation des enfants et des femmes (ASEF), Rapport général*, Kinshasa, décembre 2003.

USU N.R., *Affirmative Action in Indonesia: The Gender Quota System in the 2004 and 2009 Elections*, Finders Asia Centre Occasional, Work Paper, March 2010.

CD-ROM

Conférence Guy Mhone sur le développement, « *Reformes du secteur public en Afrique : rétrospectives et perspectives* », 22-24 août 2007, Zomba (Malawi), document de travail.

Première Conférence des Anciens Lauréats des Instituts du Codesria, « *Repenser l'Etat et la démocratie en Afrique* », 19-21 septembre 2007, Addis-Abeba (Ethiopie), papiers de communication.

Deuxième conférence des Anciens Lauréats des Instituts du Codesria, « *Administrer les processus urbains en Afrique* », 17-19 septembre 2008, Brazzaville (Congo), document de travail.

MUKATALA FAIDA, *Demoiselle élection*, Orchestre Sacramento, 2006.

Symposium sur le genre, « *Genre et citoyenneté à l'ère de la mondialisation* », 8-10 octobre 2008, Le Caire (Egypte), papiers de communication.

Symposium sur le genre, « *Migration et développement socio-économique en Afrique* », 24-26 novembre 2010, Le Caire (Egypte), papiers de communication.

INSTRUMENTS DE TRAVAIL

BASTIN G., *Dictionnaire de la psychologie sexuelle*, éd. Charles Dessart, Bruxelles, 1970.

DEKEUWER-DEFOSSEZ F., *Dictionnaire juridique. Droits des femmes*, Dalloz, Paris, 1985.

GEORGE P., *Dictionnaire de la géographie*, PUF, Paris, 1974.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. Tome 10, Larousse, Paris, 1985.

GRAWITZ M., *Lexique des sciences sociales*, 7^e éd. Dalloz, Paris, 2000.

HIRATA H. et al., *Dictionnaire critique du féminisme*, PUF, Paris, 2000.

Le petit Larousse illustré, éd. Larousse, Paris, 2010.

PERRINEAU P. et REYNIE (dir.), *Dictionnaire du vote*, PUF, Paris, 2001.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

DEDICAE	I
REMERCIEMENTS.....	II
ABREVIATIONS ET SIGLES	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
RESUME DE LA THESE.....	XI
0. INTRODUCTION	13
0.1. Revue de la littérature.....	13
0.2. Problématique.....	19
0.3. Hypothèse	24
0.4. Objectifs et intérêt du travail.....	25
0.5. Cadre méthodologique	26
0.5.1. Description de la population d'enquête et échantillonnage.....	27
0.5.2. Techniques de collecte des données	28
0.5.2.1. L'observation désengagée.....	28
0.5.2.2. Les sources orales	28
0.5.2.3. Les sources écrites	28
0.5.3. Techniques de traitement des données.....	31
0.6. Délimitation du sujet d'étude	31
0.7. Subdivision du travail	33

PREMIERE PARTIE : REGARDS CROISES SUR LE GENRE A KISANGANI	34
PREMIER CHAPITRE : ECLAIRAGE CONCEPTUEL ET THEORIQUE..	35
1.1. Concours du genre et d'autres théories sociales à l'étude de la représentation féminine	35
1.2. La théorie du champ et de la domination symbolique	38
1.3. Femme, sexe et genre : concepts et outils	43
1.3.1. Sexe naturel, genre culturel/social.....	44
1.3.2. L'identité sexuée.....	47
1.3.3. Division du travail et rapports sociaux de sexe	48
1.3.4. L'universalisme et le différencialisme	49
1.3.5. Dimensions d'analyse du genre.....	52
1.4. L'intersectionnalité	53
1.5. Pouvoir politique.....	54
1.6. Urbanisation.....	56
1.7. Rôles et statuts.....	59
1.8. Représentation.....	59
1.8.1. Les avatars de la démocratie sexuée : de l'égalité à la parité	67
1.8.2. Les mesures de la promotion de la représentation des femmes en politique	71
1.8.2.1. Les discriminations positives	71
1.8.2.2. Le quota	72
1.8.2.3. Les arguments pour et contre le quota	72
1.8.3. La longue marche de la RDC vers la démocratie paritaire	74

DEUXIEME CHAPITRE : URBANISTION ET STRUCTURES SOCIO-

DEMOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE KISANGANI.....	78
2.1. Repères géographiques et historiques de la ville de Kisangani.....	79
2.1.1. Localisation.....	79
2.1.2. Identification spatiale de la ville de Kisangani.....	79
2.1.2.1. Identification spatiale horizontale : perception de la ville par ses propres habitants	79
2.1.2.2. Perception de la ville de Kisangani par les habitants d'autres villes.....	82
2.1.3. Les origines arabes et européennes de la ville de Kisangani.....	82
2.1.4. Le peuplement de la ville de Kisangani.....	85
2.2. Les migrations féminines.....	86
2.2.1. Migration scolaire.....	92
2.2.2. Migration de travail.....	94
2.2.3. Migrations féminines et représentation politique.....	95
2.2.4. Le problème d'intégration sociale.....	97
2.2.5. L'exclusion politique du migrant.....	98
2.3. L'enseignement des filles.....	101
2.3.1. L'enseignement colonial.....	101
2.3.2. L'enseignement après l'indépendance.....	105
2.4. La lente prolétarianisation féminine.....	117
2.4.1. Le travail des femmes à l'époque coloniale.....	117
2.4.1.1. Le travail formel.....	119
2.4.1.2. Le travail informel.....	121
2.4.1.3. Les femmes domestiques.....	125

2.4.2. Le travail féminin dans le Congo post indépendant.....	127
---------------------------------------------------------------	-----

TROISIEME CHAPITRE : LES MOBILISATIONS SOCIALE ET POLITIQUE

FEMININES.....	138
-----------------------	------------

3.1. La mobilisation de la femme au plan national.....	138
--------------------------------------------------------	-----

3.1.1. Place de la femme dans la lutte de libération nationale.....	138
---------------------------------------------------------------------	-----

3.1.2. Participation des femmes à la conquête du suffrage universel direct.....	141
---------------------------------------------------------------------------------	-----

3.1.3. L'émancipation et la promotion de la femme durant la première et la seconde Républiques.....	146
--------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

3.1.4. Monopolisation de la représentation politique et unification des associations féminines	151
------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

3.1.5. Autoritarisme et promotion de la femme.....	154
----------------------------------------------------	-----

3.1.6. Femmes et l'animation politique.....	156
---------------------------------------------	-----

3.1.7. Féminisation de fonctions ministérielles.....	158
------------------------------------------------------	-----

3.1.8. Représentation des femmes dans les Exécutifs de la Province Orientale.....	160
-----------------------------------------------------------------------------------	-----

3.2. Les mobilisations sociales féminines et la dynamique associative féminine au plan Provincial et urbain.....	162
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

3.2.1. Les organisations féminines de Kisangani à l'époque coloniale.....	162
---------------------------------------------------------------------------	-----

3.2.2. Les organisations féminines après l'indépendance.....	163
--------------------------------------------------------------	-----

3.2.3. Mobilisation féminine et représentation politique.....	168
---------------------------------------------------------------	-----

DEUXIEME PARTIE : CONSTRUCTION DE LA FEMINITE DANS LE CHAMP

ELECTORAL DE LA VILLE DE KISANGANI..... 170

QUATRIEME CHAPITRE : IMAGES DE LA FEMME DANS LA VILLE DE

KISANGANI..... 171

4.1. Représentation de la femme dans les genres oraux 171

4.1.1. La langue 172

4.1.2. Les mythes 174

4.1.2.1. Le mythe BaKumu 174

4.1.2.2. Le mythe Topoke..... 176

4.1.2.3. Le récit mythique d'origine Mbole 177

4.1.2.4. Le mythe de la création Boa..... 178

4.1.2.5. Le mythe originel Hema 179

4.1.3. La musique et la chanson..... 183

4.1.3.1. Le célibat 184

4.1.3.2. Le mariage..... 186

4.1.3.3. La polygamie..... 190

4.1.3.4. La domination maritale de la femme par l'homme..... 192

4.1.3.5. La domination de l'homme par la femme..... 194

4.1.4. Les proverbes 197

4.1.4.1. L'infériorité de la femme par rapport à l'homme..... 197

4.1.4.2. Egalité entre l'homme et la femme 199

4.1.4.3. La supériorité de la femme par rapport à l'homme 199

	299
4.2. Femmes : images d'hier et images d'aujourd'hui.....	201
4.2.1. La représentation de la féminité et du politique.....	202
4.3.. Force de représentation dans les structures sociales et politiques.....	204
4.4. Impact de représentations sociales sur le vote des femmes : le discours de la Différence en acte	212

CINQUIEME CHAPITRE : RAPPORTS DE GENRE AUX ELECTIONS

PROVINCIALES DE 2006 DANS LA VILLE DE KISANGANI.....	213
5.1. La phase électorale.....	213
5.1.1. L'identification et l'enrôlement des électeurs	213
5.1.2. Elaboration et adoption de la loi électorale	216
5.1.3. Enregistrement des candidatures.....	196
5.1.4. La campagne électorale.....	227
5.2. La phase électorale.....	237
5.2.1. Les scrutins proprement dits.....	237
5.2.2. L'analyse de l'échec de femmes aux élections provinciales de 2006	240
5.2.2.1. La division sexuelle du travail et l'occupation sexuée de l'espace social.....	247
5.2.2.2. Le patriarcat politique	249
5.2.2.3. L'identité sexuée ou sexuelle.....	251
5.2.2.4. La domination masculine du champ politique	255
5.3. Femmes politiques, nouvelles images sociales ?.....	257
CONCLUSION	262
BIBLIOGRAPHIE	270

TABLE DES MATIERES..... 293

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE I

BIOGRAPHIE DES ACTEURS SOCIAUX ET POLITIQUES

ABAKUBA ANYAKI MAPA, Jeanne : Elle est née à Rungu le 24 mai 1957. Elle est originaire de Matapa, groupement Arambi, chefferie Kerebobe, territoire de Niangara dans district du Haut-Uélé. Après des études primaires (1963-70), elle obtient le diplôme d'Etat en option Commerciale et administrative (1970-77). Elle est secrétaire comptable à Soconez pendant deux mois (Octobre-décembre) puis travaille à l'Unibra/Isiro (février 1978-décembre 1998). En 2000, elle est secrétaire à la DGC/Isiro et trésorière au projet de désenclavement des Uélé (PDU). Elle est bourgmestre adjointe chargée des finances dans la commune de Mambaya en 2001. En tant que secrétaire nationale chargée des affaires sociales et de la famille dans le RCD/N, elle participe au dialogue intercongolais en 2002. Elle entre au PPRD en 2003 et est chargée de la trésorerie du parti dans le Haut-Uélé. Elle travaille comme caissière à l'ISTM/Isiro à partir du 21 mars 2005. Elle est élue députée provinciale en octobre 2006 sur la liste PPRD dans le territoire de Niangara.

ADIPANDI TEKWINAMAY, Alexis est né à Bunia le 4 novembre 1952, il est originaire du territoire de Buta dans le district du Bas-Uélé. Etudes primaires (1959-64) et secondaires (1966-73) chez les Frères maristes à Buta. Il est licencié en pédagogie de l'Unaza/Campus de Kisangani (1973-79). Il devient enseignant à l'institut Molende de Buta (1979-80), préfet des études du CSPI-Buta, préfet des études de l'institut Bambesa à Bambesa, à nouveau préfet des études de l'institut Molende de Buta, Conseiller d'enseignement secondaire du diocèse de Buta, Coordonnateur des écoles conventionnées catholiques du diocèse de Buta et assistant à l'ISP/Buta. Il est élu député provincial en octobre 2006 sur la liste de CDC dans le territoire de Buta.

BANGALA BALIMANGA est née de mère Batiwani et de père Lobanga Balimanga, Chef coutumier du village Yaalotcha. C'est vers 1938 que Bangala Balimanga débuta ses affaires (son entreprise) dans le commerce ambulante. Elle faisait le troc du sel, du sucre contre des pointes d'ivoire qu'elle vendait aux européens. Elle deviendra en 1942 la première femme noire et congolaise, Présidente des femmes commerçantes à Stanleyville, à l'ancien marché Saio. Elle fut la grande fournisseuse des vivres de la prison centrale de Kisangani et des différentes prisons des alentours dont celles de Konga Konga, d'Osio et de CFL (à la rive gauche du fleuve). Elle fournissait aussi l'Hôpital général de Kisangani, la Léproserie de Maleke (Hôpital des Lépreux), le petit séminaire du Km 11 ainsi que les camps militaires de la province. Son commerce prit l'envol lorsqu'elle entreprit d'acheter des "pailles" au village d'Isangi et au village de Yafela, des pirogues

chez l'ethnie Bamanga pour ensuite écouler ses marchandises au marché de Kisangani. Elle fut la première femme à l'époque du Congo belge à pouvoir acheter un camion, de surcroît un camion Mercedes, au garage CEGAC en 1947 ; la première femme aussi à bâtir une chambre froide (la plus grande et la plus moderne de l'époque) pour sa boucherie. Sa richesse laissa de nombreuses légendes.

BASONEA ISUDE, Lucie est née à Ibambi le 24 août 1975. elle est originaire du territoire de Wamba dans le district du Haut-Uélé. Primaires (1987) et secondaire (1995), puis elle obtient un graduat. elle devient enseignante à l'institut Mendambo d'Isiro (1996-98), agent au "Proteta" à Isiro en 2001, administrative chargée de l'économie et des finances à Watsa (30 janvier 2001-mars 2003), mutée à Faradje pour le même poste en août 2003. elle est élue députée provinciale en octobre 2006 sur la liste des forces du renouveau dans le territoire de Wamba.

DZ'VA KOVE, Marie-jeanne. Née à la mission Drodro le 18 janvier 1968, elle est originaire du secteur Balendu Tatsi, territoire de Djugu dans le district de l'Ituri. Etudes primaires à l'école conventionnée catholique de Drodro puis à l'EPF/Amani (1976-81) et cycle d'orientation au lycée Kolikori de Fataki (1981-2002). Elle devient enseignante à l'école primaire pour filles de Mudzi-Pela à Bunia (1994-2002), s'occupe de la supervision de la réunification des enfants victimes de guerre en Ituri dans l'ONG internationale *Save the children* (2002-03), est vice-représentante déléguée de la communauté à OCHA œuvrant en partenariat avec le HCR (2003-07). Suppléante en octobre 2006 sur la liste PPRD, elle devient députée titulaire en remplacement de J.M MBITSO devenu ministre.

IBELELENGA BADUHO, Hosanna. Née à Rungu le 18 février 1956, elle est originaire de Nagero, groupement Nasala, secteur Wando, territoire de Dungu dans le district du Haut-Uélé. Etudes primaires à Ndelu terminées en 1970, cycle d'orientation à Watsa terminées en 1972 et humanités pédagogiques (diplôme d'Etat) au lycée Ndolomo à Rungu terminées en 1976. Elle fait une année de propédeutique des sciences (1978-79) à Kananga. Elle est enseignante (1976-78) au cycle d'orientation Belewele dans le territoire de Rungu, puis à l'ITM/Rungu (1986-91) et à l'ITM/Isiro (1991-96), vice-présidente (2002), puis présidente (2003-06) de la société civile du district du Haut-Uélé. Elle est élue députée provinciale en octobre 2006 sur la liste du MSR dans le territoire de Dungu.

ILONGO TOKOLE, Jean est né à Lufulututu le 9 novembre 1968. Il est mbole, originaire de la chefferie Kembe, territoire d'Opala dans le district de la Tshopo. Après des études primaires

terminées en 1980 et secondaires (en option mathématique-physique) en 1987, il obtient le titre d'ingénieur agronome en 1997 (orientation phytotechnie). Il est membre de la FEC/Kisangani à partir de 2001 et élu 2^{ème} Vice-président en 2013, et en 2003 Conseiller provincial. En 2001, il devient administrateur directeur des établissements "Paix du christ" qui importent des produits manufacturés. Il est élu député provincial en octobre 2006 sur la liste du PDC dans la ville de Kisangani. en décembre 2006, il est élu questeur du bureau de l'assemblée provinciale.

MAGO OZINGO, Elysée est née à Bafwabaka le 26 février 1972, elle est originaire de la chefferie Balika-Toriko, territoire de Wamba dans le district du Haut-Uélé. Après ses études primaires (1979-85), elle obtient le diplôme d'Etat en option pédagogique générale (1985-91) et une licence en sciences politiques et administratives à l'université de Kisangani (2002). Elle enseigne à l'école primaire Petits champions de Pawa (1992-93) et à l'institut Nepoko de Bafwabaka. Elle travaille comme personne d'appoint et politique au sein de la Commission Vérité et Réconciliation (2003-06) où elle est d'abord opératrice de saisie, secrétaire et enfin secrétaire particulière. Elle est élue députée provinciale en octobre 2006 sur la liste de CCU dans le territoire de Wamba.

MOLEKA NSOLO, Wivine. Née à Kinshasa le 10 juillet 1967, elle est Limbinza (sœur de l'ex-commissaire du peuple Timothée Moleka Nzulama), originaire du secteur Ndolo-Liboko, territoire de Budjala, district du Sud-Ubangi, en province de l'Equateur. Primaire à l'Ecole primaire Sainte-Odile (1979), secondaire au lycée du Berlaymont (Belgique) terminées en 1986. Graduat de l'EFAP-International en 1991. Journaliste à la RTNC, elle est élue députée nationale en juillet 2006 sur la liste du PPRD dans la ville de Kinshasa.

MUSAFIRI SHUKURU, Esperance. Née à Bunia le 25 juillet 1972, elle est hema, originaire du territoire de Djugu, dans le district de l'Ituri. Primaires (1978-85) et secondaire (1985-96), puis licence en droit (1996-2003), un diplôme en droits humains de la Chaire UNESCO à l'UNIKIN et un diplôme en économie et développement aux Facultés catholiques de Kinshasa. Elle est élue députée provinciale en octobre 2006 sur la liste du Camp de la patrie dans le territoire de Djugu.

OTONO LIOGALI, Honorine est née à Yabaondo le 25/4/1971. Gradué en sciences et techniques médicales, option gestion des institutions de santé à l'ISTM Kisangani en 1996. Elle devient surveillante et économiste au Lycée Anuarite de Kisangani(1992-93), puis administratrice gestionnaire de la zone de santé de Pawa dans le territoire de Wamba en (1996-98). Elle est

engagée comme caissière et magasinière au centre Simama (1999-2003), ensuite caissière à Handicap international (2003-06). Elle est candidate aux élections provinciales de 2006 pour le compte de la Démocratie Chrétienne (DC). Elle devient coordinatrice de l'Association « Mamans handicapées pour le développement » (AMHAD) depuis 1998.

PONDE LISUMA, Jean-Florent est né à Mokaria le 5 janvier 1959, il est originaire de Yakandja, groupement Mokaria, secteur Mobango itimbiri, territoire de Basoko dans le district de la Tshopo. Etudes primaires à l'école Makpulu de Mokaria (1967-73) et secondaires à l'institut d'application de l'université de Kisangani (1974-80). Il devient enseignant à l'école primaire Makpulu de Mokaria (1980-83), à l'école primaire Elikya de Basoko (1983-85), à l'institut Ambambe de Basoko et à l'école primaire d'application de l'Unikis (1990-99), nommé assistant le 10 février 2000 à la faculté de psychologie et sciences de l'éducation de l'Unikis. Il est nommé secrétaire général académique à l'ISCAS/Yangambi (le 10 février 2000) et chef de travaux à l'Unikis (le 7 décembre 2002). Il est élu député provincial en octobre 2006 sur la liste du PPRD dans le territoire de Basoko.

TSHAHUSIKU MONDOGI, Joséphine est née à Kisangani le 2 août 1968, elle est originaire du territoire de Buta dans le district du Bas-Uélé. Elle fait des études primaires (1974-80) et secondaires (1987-93). Elle est diplômée de l'ISP/Buta (2002-05) et devient enseignante. Elle est députée provinciale en octobre 2006 sur la liste du PPRD dans le territoire de Buta.

ZIANA MBOLINANI, caroline (+) est née en 1971. elle est Zandé d'Ango. Elle fait ses études primaires et secondaires à Aungba (Aru). Elle est élue députée provinciale en octobre 2006 sur la liste de la CODECO dans le territoire d'Ango et vice-présidente du bureau de l'Assemblée provinciale en décembre 2006.

ANNEXE II

CORPUS DES CHANSONS

- Bavon MARIE MARIE, *Nandela mibali*,
- Faïda MUKATALA, *Demoiselle élection*, Orchestre Sacramento, 2006.
- Jean Bosco MWENDA, *Bumbalaka*
- KOFFI OLOMIDE, *Coucou*, Paris, éd. Rythme et musique 1989.

- Léon BUKASA, *Bibi sultani*
- LUAMBO MAKIADI, *Mario*.

- LUAMBO MAKIADI, *Matata ya mwasi na mobali esila te*, Kinshasa, éd. Populaires.

- MAYAULA, *Momi*, Kinshasa, éd. populaires.

- MBILIA BEL, *Mbanda na nga*,
- NGUZSHI TIMBO, *Bolingo partagé*, Kinshasa, éd, N°T 17

- TABU LEY, *Soroꝛo*, Kinshasa , Ed, ISA

- TSHALA MWANA, *Nasi nabali*, Bruxelles, Ed, Ngoma

ANNEXE III

CORPUS DES PROVERBES

- *Bosamba' bo botali ndolonga' olombé.*

La main gauche n'est pas aussi puissante que la main droite.

- *Boo'lo' ambe' amboko boo'lo'.*

L'aîné a des droits que les cadets doivent toujours respecter.

- *Ko'ko' yele' ndota loko' kolokota mbe'le emoye'*

Deux coqs ne chantent pas sur un même toit.

- *Fofo lolyo'mbo, botali komba lo lyou lotu.*

La poussière survit au balai, la femme veut avoir le dernier mot.

- *Misapi ya loboko mikokani té.*

Les doigts de la main n'ont pas tous la même dimension.

- *Felo otenàna libandé moilaka isandu.*

Si vous devez traverser une rivière en passant sur un arbre, faites-le à l'aide d'un bâton

- *Bato mibale, mobali na mwasi.*

Deux hommes ; l'homme et la femme.

- *Lokolo la mwasi epayi ya mwasi, lokolo la mobali epayi ya mobali.*

Le pied gauche du côté gauche, le pied droit du côté droit.

- *Mwasi abengaka mobali elombé te.*

La femme n'a jamais appelé son mari héros.

- *Mayele ya mwasi maleki mondélé.*

L'intelligence de la femme surpasse celle du Blanc.

- *Mwanamke hana siri*

La femme n'a pas de secret

- *Mwanamke si muntu*

La femme n'est pas une personne humaine ; la femme ne vaut rien.

- *Dike dumu*

La femme à caractère masculin

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE IV

LES ENQUETE(E)S

Noms et postnoms	Sexe	Fonctions
AKAYO KANYRATO	M	Electeur, Etudiant en SPA, UNIKIS
AMINYI GEORGETTE	F	Electrice
ANDIRU ANVIKO	F	Agent à l'UNIKIS
ANGELI	F	Collectif des femmes
ASIANE BAMUKUIYEMI	M	Ancien membre du CRONG et attaché de recherche à l'IRSA (UNIKIS), Ancien Assistant Administratif et financier.
BADEGANA MARIAM	F	Electrice
BASEKAWIKE CHANTAL	F	Electrice
BELA BANDEAZA	F	Présidente de l'ONG CERDEF
BIBOLA KALOMBO	F	Enseignante à l'UNIKIS
BOLEBA CHARLY	F	Electrice
BOTSHOKO ELISABETH	F	Electrice
DEKO KASONGO	F	Présidente de l'ONG LIFE
HERI KARUA	M	Electeur, Etudiant en SPA, UNIKIS
KALONDA ELISABETH	F	Electrice
KISEMBO UVE	F	Assistante à l'Unikis
LIBEBELE MAGUY	F	Collectif des femmes
MANGUNA TINA	F	Electrice
MAUWA ALEKE	F	Agent au CRIDE, UNIKIS

MBUTU BRIGITE	F	Electrice
MILAYI CHIMENE	F	Electrice
MOKWE JUSTINE	F	Electrice
NGASADU	F	Electrice
NGOIE MWEPU	M	Enseignant à l'UNIKIS
NYOTA MONGALA	F	Electrice
OBOTELA YENGA	M	Electeur, Enseignant à l'Institut Kalindula
TOLANGA NATHALIE	F	Electrice
OMITAME LILY	F	Electrice
OTONO LIOGALI	F	Présidente de l'ONG
PONDE LISUMA	M	Député provincial, PPRD
YANDEKOLE NATHALIE	F	Electrice

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE V

LES ENQUETE(E)S

CANDIDATES DES PARTIS POLITIQUES

Noms et postnoms	sexe	Partis politiques
ABAMAKE KANANENE	F	Candidate Députée provinciale, Patriotes Résistants Mai-Mai
AMISI MWALIMBULA	F	Candidate Députée provincial, PANU
BAKALA BAHANGO	F	Candidate Députée provinciale, MSR
BOKALI BOKOTA	F	Candidate Députée provincial, PALU
BOTELE LOMANGA	F	Candidate Députée provincial, Droite plurielle/RDC
DAMEKA MAMBELANDE	F	Candidate Députée provincial, UPPA
DIMUENAYI KALEMBO	F	Candidate Députée provincial, UPC
ETENA LOSANGA	F	Candidate Députée provinciale, MLC
ITAMA TAVATAYO	F	Candidate Députée provinciale, Indépendante
LIKOKE LIKULA	F	Candidate Députée provinciale, FRC
MAKASI ZAHABU	F	Candidate Députée provincial, Mouvement Mai-Mai
MAKOMBO ZUENA	F	Candidate Députée provincial, ADECO
MARHA DESSY	F	Candidate Députée provincial, UA
MELIGO KOY	F	Candidate Députée provincial,
MOSUMBULI KOY	F	Candidate Députée provincial, RCD
SANDJA BOKULA	F	Candidate Députée provinciale, UPPA
SHUWA BOSUSU	F	Candidate Députée provinciale, PPRD
SILO DAKANDOLO	F	Candidate Députée provincial, RDD

YUHANDE KOMBOZI	F	Candidate Députée provinciale, FONUS
-----------------	----------	--------------------------------------

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LES ENQUETE(E)S

CANDIDATS PROVINCIAUX MASCULINS

Noms et postnoms	Sexe	Partis politiques
MOKENI ATANINGAMU	M	PPRD
ANGALIA LOMBOMBA	M	MSR
LIETE TUTA WA TUTA	M	INDEPENDANT
ALOMA AMISA	M	PDC
MALIANI KATEMO	M	FORCES DU RENOUVEAU
LONIA SOLOMOBALO	M	UPPA
MBENDE BOGALA	M	INDEPENDANT
SOLO RAMAZANI	M	ACDC
MALUNGU MASUDI	M	CDC
KOKO ELEFESA	M	FRC
AMISI MWALIMBULA	M	PANU
LOKWA IMBOTO	M	ADECO
KATAMBWE BIN USENI	M	CODECO
LOKANGU IFONGO	M	RCD
SIDISENGI MAFUTA	M	RCDN
ABIBU MAKANGILA	M	USL
NGOMBE BALONGA	M	FSDD
LIA ABUNDU	M	INDEPENDANT
LISSENDJA BOLIMBO	M	MLC

LOKINDA MESALA	M	PPRD
GEANDJA BULAMATARI	M	MIRE
TENGAME GONDITE	M	ACDC
MBATE LUPIKI	M	UDHC
TOSWESWE LIUNDA	M	PRM

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE VI

Les personnes ressources

Noms et post noms	Fonctions
1. BIKIKIL OLEAMBALE	Enseignant de l'Ecole primaire
2. KASONGO DJUNGA	Retraité de Taba- Congo
3. LOKWA NKOY	Pasteur de l'EJCSK
4. MOKILI BITILASI	Enseignant de l'Unikis
5. MOSITO KUKA	Agent de l'Unikis
6. TEMBELE BASOMBOLI	Agent de l'Unikis

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE